



**ASSOCIATION
CHEMINEMENTS
SOLIDAIRES**



Quelle PAC pour quels emplois ?

Jean-Claude DIEBOLT

Rapport final mars 2011

Agence d'objectifs IRES

Jean-Claude DIEBOLT
Association Cheminements Solidaires
www.cheminements-solidaires.com

QUELLE PAC POUR QUELS EMPLOIS ?

Rapport final
Mars 2011

Ce rapport a reçu le soutien financier de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) et a été réalisé dans le cadre de l'Agence d'objectifs.

« Quelle PAC pour quels emplois ? »

Jean-Claude DIEBOLT R Rapport final, février 2011

AVERTISSEMENT

Le rapport final ne livre qu'une partie des données et informations ayant permis la constitution de nos argumentaires : ces développements précis sont rassemblés dans une documentation de plus de 800 pages, qui peuvent être obtenus, soit sur demande, soit lorsqu'elles seront mises en ligne sur notre site (www.cheminements-solidaires.com).

SOMMAIRE

		pages
INTRODUCTION		5
CHAPITRE I	UNE METHODE ADAPTEE A LA MULTIFONCTIONNALITE ET INVENTORIANANT LES ATTENTES SOCIALES	7
	I - 1 : Une méthodologie adaptée à la complexité de champs d'étude transversaux	7
	I - 2 : Une première application de notre méthodologie explicite l'agriculture multifonctionnelle et les paysages, deux thèmes centraux pour une PAC à refonder	8
	I - 3 : La méthodologie traite la demande sociale visant les activités agricoles..	9
	<i>CONCLUSION AU CHAPITRE I</i>	14
CHAPITRE II	LE CŒUR DU PROBLEME : LE BESOIN D'UNE PROFONDE REFORME	15
	II- 1 : Seuls des diagnostics de chercheurs proposent une réforme approfondie	15
	II- 2 : Les positions des acteurs montrent deux types de limitations selon leurs appartenances catégorielles	16
	II- 3 : Les thématiques qui divisent les intérêts professionnels entraînent des défis encore mal assumés	18
	II - 4 : Les chantiers négligés par les tractations catégorielles engagent six enjeux indispensables à assumer pour que la PAC serve la création d'emplois	19
	<i>CONCLUSION AU CHAPITRE II</i>	20
CHAPITRE III	TRAITER EGALEMENT TOUS LES ACTEURS POUR QUE LA PAC TRAITE TOUS LES ENJEUX AGRICOLES	22
	III-1 : Sans débat public, les négociations sur la PAC sont confisquées et esquivées	22
	III- 2 : Passer des polémiques aux enjeux par débat public ouvrant aux discussions relayées par dialogue.....	24
	III- 3 : Centrer l'ampleur, le sens et la légitimité d'une PAC future sur six enjeux	28
	<i>CONCLUSION AU CHAPITRE III</i>	37
CHAPITRE IV	GISEMENTS D'EMPLOIS A DEVELOPPER PAR UNE SECONDE PAC....	38
	IV - 1 : L'agriculture est à resituer dans l'ensemble de l'économie	38
	IV - 2 : Réévaluer les gisements d'activités liés à l'agriculture multifonctionnelle - Leurs traductions en termes d'emplois.....	42
	IV - 3 : La variété des statuts et leurs rôles possibles sur l'emploi	63
	IV - 4 : Mettre à l'étude le passage du second pilier à une seconde PAC spécifique à une agriculture durable en régions	70

CHAPITRE V	UNE NECESSAIRE (ECONOMIQUEMENT) ET OBLIGATOIRE (ETHIQUEMENT) INCLUSION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LA PAC	75
	V - 1 : La PAC, avec les RUP et les ACP	76
	V - 2 : Quelles négociations de la PAC au sein de l'OMC ?	90
	<i>CONCLUSION AU CHAPITRE V</i>	103
CHAPITRE IV	GISEMENTS D'EMPLOIS A DEVELOPPER PAR UNE SECONDE PAC....	38
	IV - 1 : L'agriculture est à resituer dans l'ensemble de l'économie	38
	IV - 2 : Réévaluer les gisements d'activités liés à l'agriculture multifonctionnelle - Leurs traductions en termes d'emplois.....	42
	VI - 3 : La variété des statuts et leurs rôles possibles sur l'emploi	63
	IV - 4 : Mettre à l'étude le passage du second pilier à une seconde PAC spécifique à une agriculture durable en régions	70
CHAPITRE V	UNE NECESSAIRE (ECONOMIQUEMENT) ET OBLIGATOIRE (ETHIQUEMENT) INCLUSION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LA PAC	75
	VII - 1 : La PAC, avec les RUP et les ACP	76
	90
	VI - 2 : Quelles négociations de la PAC au sein de l'OMC ?	103
	<i>CONCLUSION AU CHAPITRE V</i>	

INTRODUCTION

Le modèle intensif qui sous-tend la structuration de la PAC actuelle fait écho à l'économie de notre époque. Polarisée à l'excès sur les gains financiers, soumise aux rendements maximalisés par des apports exclusifs d'inventions technologiques peu évaluées, ni dans leurs impacts ni dans leurs résultats, cette modernité libérale qui s'impose de plus en plus aux décisions politiques, exige d'être soumise à un diagnostic approfondi en vue d'en recommander ou non la continuation. Si des négociations sur la PAC ont évidemment à traiter techniquement les points qui assurent aux agriculteurs des revenus convenables, une politique commune ne saurait s'arrêter à ces indispensables mesures. Expliciter les arrière-plans techniques des financements renvoie à des contextes et à des besoins sociaux et humains diversifiés, oblige ainsi à mettre en lumière les déficits de cohérence non traités auparavant, qui appellent à préparer 2013 en préconisant de dépasser les perspectives passées.

Notre étude répond à cette intention, au point d'aboutir à prôner un renouvellement de la PAC qui l'ajuste à une agriculture durable de proximité, portée par une génération émergente d'exploitants soutenus par une large fraction du corps social ; jusqu'à l'adapter aux exigences qui motivent les milliards d'humains, attendant de l'agriculture qu'elle s'ajuste au défi de souveraineté alimentaire à atteindre pour 2050. Nous parvenons à ces conclusions par une méthode qui combine des références scientifiques à des réflexions d'inspiration citoyenne et humaniste, de façon à construire des synthèses complexes qui coordonnent les sujets impliqués par la PAC. Relier les productions aux agro-industries et aux distributions pour raisonner par filières, concilier les besoins en exportations faussant la concurrence avec des remèdes aux dysfonctionnements mondiaux qu'elles provoquent, accorder les missions de l'OMC aux prérogatives de l'ONU, confronter la fertilité des dynamiques créées par une agriculture pluriactive avec une vision sectorisée de la gestion agricole qui les occulte, et comparer les richesses micro-économiques au poids des flux financiers macro-économiques : ces points sont abordés en nous efforçant de traiter le plus clairement et simplement possible la densité qu'ils impliquent. L'étude a cherché à mobiliser des acteurs dont on demande peu souvent l'avis dans les cercles habituels traitant de l'agriculture.

On ne s'étonnera pas alors que ces développements en arrivent à préconiser des voies originales, afin que des risques d'impasses qui menacent trouvent des issues constructives, par l'optique de faire coexister équitablement les démarches agricoles durables et intensives. Trois idées-forces structurent nos conclusions :

- doubler la PAC par une seconde, à financer avec trois autres compétences européennes, ce second cadre servant aux créations d'emplois relancées par les multiples initiatives que nous avons détectées et exposées ;
- investir, par ces émergences à renforcer, le marché intérieur européen ;
- et le structurer en cultivant des co-développements avec les Pays en développement (PED), qui renouvellent des coopérations devenues inopérantes pour corriger les niveaux insupportables de pauvreté et de privation alimentaire.

La progression de notre travail se récapitule en six étapes, chapitres de notre rapport :

Chapitre 1 sur la méthode choisie : il résume une méthodologie sur mesures en trois volets, où stratégie documentaire et appuis sur les acteurs se combinent ; illustrant ces démarches par leur application à une enquête sur la « demande sociale » liant l'agriculture aux attentes de la population.

Chapitre 2 sur une confrontation entre les diagnostics émis pour le bilan de santé de la PAC : il inventorie les contributions émanant de toutes sortes d'acteurs, et recense les thématiques et défis qu'elles posent en priorités, à mi-parcours des décisions prises pour 2003-2013 ; les bilans pointent alors ce qui est occulté d'essentiel et ignore l'enjeu des emplois à associer à l'agriculture.

Chapitre 3 sur les contributeurs, après leurs contributions : il porte l'attention sur les acteurs, interroge les capacités de mobiliser les responsables sociaux, civils et citoyens, pour que la question agricole, dépendante de l'argent public et engageant des enjeux cruciaux pour l'avenir de tous, ne demeure pas prisonnière d'intérêts catégoriels agissant par pressions souterraines.

Chapitre 4 sur les richesses des territoires en agriculture méritant d'être reconnues par la nouvelle PAC : il examine l'impuissance de la macro-économie, comme de « transitions professionnelles », à endiguer la perte massive d'emplois, les confronte à des gisements de créations dynamiques, engageant tous statuts d'entreprises, à accompagner par des filières à structurer.

Chapitre 5 situant la PAC dans le monde : il prône de globaliser l'inclusion de l'ultrapériphérique dans la PAC en révisant les Accords de Partenariat Economique (APE) pour assurer une autonomie agricole à tous les PED, propre à participer aux besoins de relance d'une agriculture diversifiée qui coordonne des échanges entre régions dans le cadre d'un marché intérieur européen.

Chapitre 6 resituant la PAC dans l'Europe des Etats : il relie le projet de « seconde PAC », unissant un marché intérieur européen à un co-développement avec les PED, aux intervenants possibles dans ce chantier, Etats, mouvements sociaux, réseaux territoriaux, et inventorie quelles possibles contributions sur lui proviendraient des programmes sur la cohésion, la recherche, l'environnement.

CHAPITRE I : UNE METHODE ADAPTEE A LA MULTIFONCTIONNALITE ET INVENTORIANTE LES ATTENTES SOCIALES

(Une volonté de traiter complètement des phénomènes complexes pour préparer une PAC adaptée à toute l'actualité)

Notre regard s'est appuyé sur les éléments à disposition du consommateur ainsi que des conceptions sociologiques, ethnologiques, psychologiques, linguistiques et philosophiques; propres à « ré encastrent » l'économie agricole dans ses contextes collectifs et humains, selon l'expression de Karl Polanyi. Cette démarche de critique constructive subordonne la PAC à une volonté de légitimer l'agriculture.

Répondre à cette préoccupation demande à la fois d'explicitier les attentes des consommateurs-citoyens sur les productions agricoles et leurs dérivés, et de poser un avenir de l'agriculture qui coïncide avec la quête d'un développement durable, compris dans son sens plein. Deux finalités qui s'écartent de celles qui sous-tendent la PAC existante, persistant dans les négociations courantes sur sa réforme : soutenir les revenus d'agriculteurs qui travaillent à perte, en continuant le système de production et de commercialisation qui provoque les baisses de rentabilité mais qui est imposé par le jeu des compétitions mondiales.

Exprimé ainsi, ce double diagnostic paraît brutal et tendancieux. Cependant, si l'orientation donnée par la PAC passée à l'agriculture européenne répand partout une alimentation copieuse à tarifs réduits, en maintenant ainsi le haut niveau d'exportations et d'emplois atteint par notre agroalimentaire, ces résultats mènent aux deux problèmes formulés ci-dessus, motivant notre méthode.

I – 1 : une méthodologie adaptée a la complexité de champs d'étude transversaux

Les précisions suivantes éclairent l'approfondissement donné à nos travaux, nécessité par la question centrale de l'emploi, ainsi que par l'intention de confronter tous les facteurs qui interviennent sur lui ; ampleur des points de vue et des liens aux acteurs qui a motivé de rédiger plusieurs versions préalables au rapport final et transmissibles sur demande, selon les besoins en détails précis.

Les trois volets qui structurent notre Centre de ressources ont été appliqués à cette étude : une stratégie documentaire croise un maximum de sources de façon à traiter le très grand nombre de références rassemblées sur des structures et des initiatives innovantes par une analyse classificatoire qui les répartit en tendances significatives. Un suivi participatif prolonge le Rapport qui expose les résultats du double travail précédent, en contactant le maximum d'organisations que nous avons évoqués, pour leur soumettre nos diagnostics et nos préconisations : ils proviennent, entre autres, de notre participation à 34 événements et séminaires ou colloques, qui, de mai 2006 à décembre 2009, ont élargi notre connaissance sur une diversité de courants novateurs.

La réflexion sur les catégories de cas pratique une critique philosophique associée à des sciences humaines : l'une et l'autre prolongent les informations économiques et techniques par des conceptions interprétant les fonctionnements complexes des contextes. Confronter les corpus de données concrètes à l'exercice des pouvoirs, aux identités culturelles, aux relations

entre groupes, aux implications des discours et des usages communicationnels, contribue à mieux faire estimer des perspectives sur l'agriculture, l'efficacité des innovations, etc., en vue de discuter comment une réforme à venir pour la PAC favoriserait les emplois.

La volonté d'aboutir à des synthèses visant à faire émerger des lignes de forces démarque notre démarche de deux tendances des recherches universitaires présentes, que nous pratiquons mais seulement ponctuellement : se cantonner aux seuls questionnements « cliniques » menés par entretiens ; élaborer des scénarisations, qui nous semblent aléatoires par leurs accourcis simplificateurs.

Ont participé à l'étude : *Jean-Sébastien Barré* (formations en marketing dans l'agroalimentaire et au commerce international) a conduit des entretiens téléphoniques et a rassemblé et traité les constituants servant à co-rédiger le chapitre IV ; *Bruno Choplin* (infographiste) a réalisé un programme de cartographie visualisant les références sur des gisements innovants ; *Carline Cramenil* (expériences professionnels en horticulture, dans la presse européenne, les valorisations de patrimoine) a fourni des apports documentaires et à mis en forme les éléments collectés sur la filière bois ; *Martine Diébolt* (enseignante, engagée dans le mouvement coopératif) s'est chargée de relire et corriger les ébauches de chapitres ; *Noël Ledey* (consultant en agriculture) a enquêté auprès d'éleveurs de Bourgogne et réalisé une synthèse de leurs témoignages ; *Thierry Navas* (informaticien) a réalisé le site Internet de l'association, mis en ligne des fichiers et le rapport d'étape. *Jean-Claude Diébolt* a coordonné les participants et assuré les tâches de construction des développements et de leur rédaction.

I – 2 : une première application de notre méthodologie explicite l'agriculture multifonctionnelle et les paysages, deux thèmes centraux pour une PAC à refonder

Une méthode se comprenant et s'évaluant par son fonctionnement et ses résultats, nous illustrons d'abord la nôtre sur deux notions centrales de la PAC : la multifonctionnalité et les paysages.

I – 2 – 1 : Données et analyses font passer de la vague notion de multifonctionnalité à la pluriactivité

La multifonctionnalité, censée justifier les orientations du second pilier, demeure indéfinie. Or, nous avons observé que la plupart des initiatives qui ont émergé dans les zones où elles réussissent à relancer une agriculture en grande difficulté, pratiquaient la pluriactivité. Audelà de la seule polyvalence dans les cultures et élevages, cette formule conjoint la production de matières premières à une diversification en transformations et en distributions de proximité.

Ce décloisonnement suscite des emplois locaux parce qu'il débouche sur des coopérations avec d'autres secteurs et corps de métiers. Par ces caractères, elle repousse aux sources du métier traditionnel de paysan, qu'elle positionne en moteur de divers secteurs avec lesquels interagir, ce qui la replace également au cœur des « paysages » que le second pilier prévoit d'entretenir. Nous en sommes donc venus à identifier ces dynamiques à la « multifonctionnalité », n'ayant pas constaté d'autres manifestations de celle-ci. Il en résulte une rentabilité économique qui s'instaure à l'aide de démarches solidaires, équivalent à un développement territorial durable : elle en combine les axes, obtenant la qualité

environnementale par des emplois qualifiés, cultivant la convivialité sociétale en l'appuyant sur l'identité culturelle.

I – 2 – 2 : Des espaces habités intégrant l'agriculture sont à substituer à l'image de « paysages » décoratifs

La logique tacite inspirant la mission paysagère dévolue aux agriculteurs avec le second pilier semble considérer que les exploitations modestes auraient, faute de rentabilité, à être rétribués pour un rôle d'entretien des lieux qui les entourent. Dénommer « paysages » des espaces au lieu de parler d'environnements et de milieux habités traduit, selon nous, l'intention de constituer, dans les zones de déprise agricole, des réserves préservant une biodiversité « sauvage », qui donne lieu à une économie de loisirs et de tourisme éducatif. En simplifiant grossièrement, mais sans trahir l'essentiel, on dira que les mesures agro-environnementales (MAE) réaménagées sur le modèle des DPU (droits à paiement unique) du premier pilier, rétribueraient les exploitations ayant troqué leurs tâches de production contre celle de prestataire paysager. Cette vocation va à l'encontre de notre diagnostic précédent sur la pluriactivité, une agriculture très vivace faisant refuser cette déqualification paysagère des entreprises agricoles. On soulignera que si une agriculture intensive est incapable de conserver en bon état les écosystèmes environnants, dissocier les tâches d'entretien des travaux agricoles y échouera également, faute de pouvoir généraliser un financement ruineux affecté à une tâche sans assise économique. Maintenir la qualité des sites sur tous les territoires n'est faisable qu'en dédoublant l'agriculture, l'une raisonnant par secteurs de produits plutôt que par filières : généraliser l'option d'une agriculture industrialisée fait aussi se tromper sur les sports de nature, l'agrotourisme, ces gisements ne prospérant que par la voie agricole pluriactive les unifiant avec ses artisanats conviviaux.

I – 3 : la méthodologie traite la demande sociale visant les activités agricoles

Nous poursuivons l'introduction à notre méthode en caractérisant par elle la demande sociale sous-jacente qui motive les usagers \hat{R} citoyens \hat{R} consommateurs dans leurs relations aux matières agricoles, aux biens dérivés qui leur sont offerts, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles se déroule le travail agricole. On apercevra ainsi que les comportements collectifs se répartissent en deux familles principales, justifiant notre choix qu'une PAC équilibre les soutiens à deux agricultures correspondant aux populations.

I – 3 – 1 : La construction et la mise en œuvre d'un dispositif d'investigation sur la demande

En vue de mettre en évidence les demandes sociales, nous avons inventorié les engagements associatifs, considérés en vecteurs des attentes collectives. Ce rapprochement se base sur les travaux de Patrick Champagne, qui a établi en quoi des sondages ne reflétaient pas véritablement des opinions de milieux sociaux.¹ Ainsi, plutôt que s'en tenir à des « discours » circulant dans un espace médiatique qui cultive le mimétisme et la conformité aux clichés

¹ Patrick Champagne : « Faire l'opinion \hat{R} Le nouveau jeu politique » - Les Editions de Minuit (Le Sens Commun) \hat{R} Octobre 1990

superficiels, nous avons opté pour le décryptage des engagements associatifs, exprimant les pensées profondes car leur « parole »² se décline en actions, en projets, porteurs des valeurs, manifestant les mentalités enracinées dans des mœurs, des pratiques.

De plus, le phénomène associatif concerne plus de 80 % de la population, ce qui le rend représentatif de celle-ci. Et notre base de données utilise déjà cette source d'information, en repérant sur environ 800 000 structures déclarées des parentés répétées qui nous ont conduit à répartir toutes leurs activités en 30 champs. Nous avons donc transféré notre veille au tri des objectifs déclarés par les 352 000 associations créées entre le 1^o mars 2005 et 15 mai 2008 ; mais l'énormité du travail nous a fait choisir de le limiter à un échantillon d'environ 13 000 structures, celles qui sont présentes sur Internet, critère qui fournit le moyen d'aller vérifier à quoi se livrent effectivement les organisations par une visite à leur site.

Dix thématiques recouvrent la totalité de l'économie si on réintroduit celle-ci dans les besoins collectifs en l'étendant à toutes les créations de richesses : pour cette étude, les 30 champs ont été recomposés, en vue de spécifier ceux qui se rapportent, directement ou indirectement (par le biais de la pluriactivité) à l'agriculture ; ce qui fait mesurer son impact au sein de la collectivité, dans l'optique de légitimer la PAC 2013 en l'adossant aux tendances de la population, ce qu'exclurait sa limitation aux revenus des agriculteurs. L'aménagement en thèmes contraint à recourir aux hypothèses scientifiques de Durkheim : nous transposons les deux solidarités qu'il oppose. L'une, « restreinte », fait communier les adhérents de ces associations à des actions, fins et pratiques identiquement partagées et correspond à la solidarité baptisée « mécanique » par Durkheim : s'y regroupent quatre particularismes que nos détections antérieures ont identifiés, que sont le communautarisme, le corporatisme, le partage d'intérêts privés, les échanges à visée lucrative. Dans notre échantillon, elles sont très présentes, comptant pour 19 % ; une solidarité s'y déploie, mais délimitée car elle n'offre des appuis et des satisfactions qu'aux seuls membres adhérents, ce qui nous a fait réserver les services de proximité à ce type de lien, satisfaisant des intérêts privés.

L'autre, « globale », affirme une ouverture humaniste, transversale, qui applique la logique d'entraide réciproque entre métiers, « organique » selon Durkheim. Elle convient aux entreprises d'inspiration humanitaire, aidant les pays en difficulté (7%), à celles qui ouvrent des chantiers sur des droits citoyens (5%), à d'autres qui accompagnent, dans une optique d'intérêt général, produits et organismes industriels (5%). Enfin, pour 4%, à des pratiques d'économie sociale, telle de l'insertion pour personnes handicapées. Sont également concernées les interventions d'animation culturelle (13%), sur la santé (4%) et les projets qui concourent au développement territorial (21%).

Deux des thématiques sont constituées autour de l'agriculture, leur dédoublement illustrant comment des dynamiques de gisements émergent dans les territoires coopèrent avec une agriculture de filières innovantes, dans l'ensemble d'une pluriactivité : Nous avons voulu faire ressortir un groupe de travaux (10%) qui appuient aussi bien l'agriculture intensive que d'autres filières moins bien traitées par la PAC. Il est proche du dernier (12%) qui recouvre les choix d'agriculteurs adeptes de diversifications, d'actualisations de patrimoines, etc.,

² Sur la distinction linguistique entre parole et discours, voir Oswald Ducrot : «Dire et ne pas dire Principes de sémantique linguistique»-Hermann, éditeur des sciences et des arts (Collection Savoir)-1972

joignant durable et pluralité. Les deux rubriques ventilent les préoccupations sanitaires de nutrition, divers sports de plein air, des festivals médiévistes, etc., placés à part des thématiques générales sur la culture, la santé, le développement local. Précisons que ces deux thématiques engagent 35 000 et 42 000 associations, que lorsqu'un champ d'activités tel que le patrimoine est évalué à 12 % des 42 000 structures mobilisées à son sujet, cela en fait autour de 5 000, restant à savoir leur nombre de membres et combien se lie à des réseaux. C'est dire si ce seul échantillon nous autorise à qualifier nos détections de « gisements ».

- agricultures, exportatrices et paysannes : filières agricoles pour exportations (1%) ; filières spécifiques de moyenne ampleur (7%) ; ressources autour des équidés (7%) ; besoins pour animaux de compagnie (9%) ; transformations artisanales de matières agricoles (10%) ; sports de nature (36%) ; sports de plein air écologiques (14%) ; techniques sportives traditionnelles (14%) ; sport associé au culturel (1%) ; sport éducatif et citoyen (1%)

- pluriactivité et dynamiques de proximité : préoccupations et animations nutritionnelles (4%) ; valorisation du goût (2%) ; traitement de l'obésité, soins pour le diabète, alcoolisme et addictions, toxicomanies (1%) ; commerce solidaire et équitable (29%) ; combinaison produire → transformer → distribuer (3%) ; environnement (20%) ; énergies et déchets (4%) ; préservation et actualisation des patrimoines (12%) ; missions de protection civile (7%) ; tourisme vert de découverte (18%)

Bruno Choplin a construit un outil à vocation interactive pour être consulté en ligne, avec des cartes détaillant les acteurs repérés. Elles font varier, par des curseurs, les densités d'acteurs par régions (ou par départements selon les cas). <http://www.cheminements-solidaires.com/SIC.php#cart>.

I – 3 – 2 : La convergence d'une pluralité de sources confirme que deux tendances très différenciées partagent le corps social, renvoyant à deux agricultures à faire coexister paritairement

Successivement, un suivi sociologique de la société française, la fréquentation des sites Internet et une enquête auprès de la population européenne confirment les lignes de force apparues avec les associations.

Un tour d'horizon croise les témoignages d'investissements associatifs triés avec nos thématiques, avec les données statistiques annuelles publiées dans « Francoscopie »³. Les enquêtes montrent qu'à côté des consommations standardisées émerge fortement une tendance faisant appel à une agriculture innovante, qui accompagne une transformation dans notre modèle social et culturel, justifiant d'élargir profondément la PAC. Les courants dans les comportements et les opinions que nous résumons, progressant du détail de la vie courante jusqu'aux positions sur les problèmes mondiaux, sont retenues en fonction de leur relation à la PAC : manifestant deux familles de consommations qui se juxtaposent, elles signifient d'introduire des réflexions fondamentales sur l'agriculture à choisir.

³ Nous nous référons aux mêmes deux ouvrages : Francoscopie 2001 → « Comment vivent les Français » - Gérard Mermet → Larousse (Septembre 2000) et Francoscopie 2007 → « Pour comprendre les Français » - Gérard Mermet → Larousse (Septembre 2006)

I – 3 – 2 – 1 : L'agriculture est utilisée à des fins alimentaires et non alimentaires

Evolution de la consommation alimentaire par produits : Moins d'achats de viande rouge et de sucre, contre plus de végétal. - Addictions : Avec l'alcool et l'ivresse de groupes sociaux (adolescents), les drogues, les excès de médicaments, les besoins en maintien d'activité agricole se heurtent aux obligations de santé. - Hygiène et beauté : Les acheteurs ne sont pas dupes d'un matraquage publicitaire, jugeant efficaces « *le sport ; l'eau minérale* ». Biotechnologies et génétique sont mêlés à l'agronomie car à l'industrie para pharmaceutique répondent 10 % d'artisanats exploitant les plantes médicinales. La part des techniques anciennes est à réévaluer, avec des achats massivement attentifs aux « *garanties d'hygiène et de sécurité* », au droit des salariés ⁴ (60 à 80%), alors que l'« *innovation technologique* » et l'argument de « nouveauté » jouent peu (25 à 35 %) - Habillement dont chaussures et vêtements de sport : Une montée du sport valorise bovins, ovins et caprins, sollicitant les matières agricoles, mais des industries délocalisées ont relayé les PME et artisanats antérieurs, ce qui appelle de réaménager les transformations de proximité. Budgets orientés vers les équipements : En 40 ans, l'alimentaire a été divisé par deux, alors que le logement doublait, comme les loisirs et le culturel. Un cadre moyen dépense en loisirs trois fois plus qu'un agriculteur.

I – 3 – 2 – 2 : Qualité agricole et alimentaire, lien social, diversité culturelle et écologie engageant la PAC

Santé liée à la qualité nutritionnelle, démarquée de la sécurité : La santé regarde l'agriculture par des pathologies tardivement mais brutalement reconnues : une alimentation trop industrialisée et séductrice est responsable de l'obésité, du diabète, ayant imposé une agriculture intensive soupçonnée de déclencher des cancers, des allergies et accusée de polluer. L'opinion est informée que ce système fait perdre leur qualité nutritionnelle aux aliments, ce qui assure le succès de la bio et revalorise l'agronomie l'alibi précieux de l'allongement de la durée de la vie étant dénoncé, puisque les soins (nous surconsomons les médicaments !), une moindre fatigabilité des travaux et surtout l'élévation de l'hygiène remédient aux carences de la nourriture. Environnement et santé publique : Epidémies et contentieux successifs qui ont déstabilisé l'agriculture intensive (dioxine, «vache folle», grippe aviaire, etc.) ont rendues méfiant face à l'alimentaire industrialisé. Durable et équitable en sont valorisés : en imposant obstinément des normes de « modernité », la politique européenne se couperait donc des orientations collectives actuelles.

Besoins de proximité et de convivialité cohabitent avec la grande distribution standard : Un désir de relation directe à l'autre ressurgit très nettement, combiné à la crise de confiance envers le commerce massif, poussant à chercher l'authentique⁵ dans des produits locaux et acquis par circuits courts, relançant les lieux festifs. Malgré un discrédit marqué de la publicité, la proximité cohabite avec la diffusion impersonnelle des centrales d'achat, ce qu'illuse l'égale audience des «slow et fast food». Le prix reste décisif dans les achats : en témoignent le succès des soldes et la part prise par les « maxi discomptes » (35%). Les

⁴ «Produits verts» et «socialement corrects» sont indissociés, les marques «citoyennes» écologiquement responsables étant plébiscitées.

⁵ La linguistique nous apprend que ce n'est pas par hasard si « restauration » est apparenté à un retour aux sources, reconstruisant un lien initial.

restaurations hauts de gamme et premiers prix sont autant fréquentées. - Part du culturel dans les consommations - L'alternatif et le régional : Un renouveau des cultures régionales correspond à l'hostilité montante à l'égard de la mondialisation, si bien que des filières locales traditionnelles, non aidées, voient leur potentiel augmenter. Les valeurs humanistes stimulent les découvertes de «cuisines du monde», et la création du textile équitable ; le décoratif puise dans le patrimoine et mobilise des fibres, l'huile, etc.

I – 3 – 2 – 3 : Le quotidien concret est indissocié d'exigences et de valeurs à intégrer dans la PAC à venir

Segments, niches et droits élargissant les contrôles : L'authenticité de parfums, de procédés d'hygiène traditionnels par les plantes se mêlent à des manipulations biochimiques à portée futile. Les dérivés agricoles réclament des garanties, éradiquant les duperies qui tendent à se propager, ruinant au passage tout le lien social. - Valeurs et gouvernance : Des enquêtes ressort l'opinion que l'Europe «devra réconcilier libéralisme et humanisme». Les idéaux affirmés satisfont aux «piliers» par lesquels le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) caractérise la durabilité : la gouvernance (honnêteté), le sociétal (amitié, politesse), le social (égalité), l'environnement. À Mondialisation et modernité sont estimées négativement : La vie à la campagne attire, ayant relancé le résidentiel rural. La microéconomie est soutenue -ce que reflète notre veille associative- tandis que le gigantisme inquiète, soupçonné d'inefficacité à terme. 65% des Français estiment que la mondialisation creuse les inégalités sociales. Et si 57% considèrent qu'elle favorise la croissance, salariés et agriculteurs sont 79 % à la juger menaçante, les ouvriers et employés l'estimant négative à 64% pour les travailleurs et leurs emplois. L'image des multinationales est mauvaise à 62%.

I – 3 – 2 - 4 : D'autres sources confirment notre enquête, y compris à l'échelle européenne

Les chiffres de fréquentation des sites Internet confirment les ordres d'importance établis entre les tendances qui orientent les attentes sociales : Les résultats du portail « e-stats », qui recense les visites reçues par les sites, sont éloquentes, les 300 les plus consultés se rapportant à la thématique agricole que nous lions aux emplois pour 15% d'entre eux et 13 % portant sur les petites filières investies par une agriculture paysanne ; 25% se rapportent au développement local. Les enjeux relatifs à la citoyenneté et à la gouvernance reçoivent 5% de l'audience, et les actions humanitaires destinées aux PED comptent pour 3%. Un sondage cité par un rapport du Conseil économique et social (CES) ⁶ explicite la valeur attribuée au mode de vie rural : alors que 10% des jeunes citadins déclaraient en 2006 vouloir vivre en milieu rural, ils «sont beaucoup plus nombreux à affirmer ce choix pour 2010 (24,2 % d'intentions sûres et 35,2 % d'intentions probables) » ; les jeunes rurbains passant de 3,9 % « d'intentions sûres» à 27,5 % .

I – 3 – 2 - 5 : Une enquête de la Délégation Générale de l'Agriculture de l'Union Européenne repère la même série des grandes priorités fixées par la population à l'agriculture

Les priorités affirmées par les échantillons d'habitants répartis entre les 25 pays d'Europe, reprennent les critères mis en avant par les consommateurs, à savoir la sécurité sanitaire (41% des réponses) et les prix (35% des demandes).

⁶ Bouchet Hubert, «Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société » R Rapport 2003 du CES

⁷ Il s'agit de « *Les Européens, l'agriculture et la politique agricole commune en 2006* » (Sondage commandité par la Direction générale AGRI et coordonné par la Direction générale Communication.) - Rapport de TNS Opinion & Social - (Eurobaromètre Spécial 276 - Mars 2007). Nous présentons de réponses à d'autres rubriques de cette enquête, telles sur les résultats de la PAC, la gouvernance, à d'autres moments de notre étude.

Seul s'intercale le souci de revenus dignes pour les agriculteurs (37% des opinions), préoccupation étrangère spontanément pour ceux qui effectuent leurs achats... Cinq autres critères reproduisent la hiérarchisation d'intérêts manifestés discernée dans nos précédentes sources : « *Promouvoir le respect de l'environnement* » (33%) ; « *S'assurer que les animaux soient bien traités* » (27%) ; « *Mettre en valeur les zones rurales* » (25%) ; « *Favoriser les méthodes de production biologique* » (23%). Enfin, « *Protéger les fermes de type familial* », avec 20 %, a été introduit sans appartenir au mental spontané des Européens. S'ajoutent, d'une part, la demande sociale d'agriculture « propre », d'autre part, les responsabilités qui incombent aux agriculteurs dans l'attention portée au sanitaire. Il reste à interpréter la faiblesse des réponses sur la mission d'aménagement économique local (8%) : le vague de la formule « améliorer la vie » rend ce chiffre d'autant moins pertinent que cette mission est séparée d'un aménagement paysager relevant d'une « protection de l'environnement » et que 8% reçus par l'item « maintenir l'activité économique et l'emploi dans les zones rurales » serait à y inclure.

CONCLUSION AU CHAPITRE I

Notre méthodologie a manifesté notre intention d'interroger l'économie autrement qu'en se pliant aux découpages sectoriels qui ont cours : cet angle d'approche, éloigné de la PAC existante, s'adaptant à la fois à une agriculture génératrice d'emplois et à des exigences de cohérence émergentes qui guident une part des citoyens-consommateurs. La suite recherche, dans les préparations de 2013 en cours d'élaboration, lesquelles tiennent à conserver les cadres antérieurs et quelles autres proposent d'introduire des renouvellements substantiels répondant aux défis actuels. Les divergences et les éventuelles inadéquations dans les orientations émises justifieront d'ouvrir un chapitre consacré à un dialogue social à approfondir.

CHAPITRE II : LE CŒUR DU PROBLEME : LE BESOIN D'UNE PROFONDE REFORME

Nous réduisons le plus possible la présentation des contributions fournies par les divers participants aux discussions sur la PAC, pourtant examinées dans leur détail, pour deux raisons. D'abord, les aperçus que nous présentons aux chapitres V et VI sur les actions et les positions de réseaux territoriaux, de mouvements sociaux et syndicaux, confrontées à celles d'administrations, de groupements d'intérêts, de gouvernements et des instances européennes, nous semble mieux exprimer sur quels dossiers convergent et divergent les catégories d'acteurs impliqués.

Ensuite, l'échéance de 2013 demeure assez éloignée pour que la probabilité d'évènements importants, résultant des tensions qui traversent un monde agricole et son fonctionnement mondialisé en crise, vienne infléchir notablement les revendications émises en 2010. Trois documents font exception au choix d'un survol rapide, porteurs d'analyses et de préconisations intéressant le long terme : ils éclairent une synthèse des bilans de santé sur la PAC diffusés en 2008-2009 par la pluralité de contributeurs, qui tire de leurs travaux six thèmes principaux, cinq défis et quatre problèmes. Laissés largement inachevés, ces chantiers, qui se placent au cœur de la question des emplois, absente des projections sur une PAC future, réclament de se concerter sur des enjeux peu ou mal perçus. Nous les explicitons en fin de chapitre, car ils fournissent les sujets de nos développements suivants.

II- 1 : Seuls des diagnostics de chercheurs proposent une réforme approfondie

Si 2013 vise une réforme qui ambitionne de redonner du sens à l'agriculture, trois rapports diagnostiques et prospectifs, par leurs travaux approfondis, méritent d'inspirer sa construction. Ils contrastent avec le reste des contributions, car si quelques-unes d'entre elles traitent des sujets essentiels, soit elles les abordent dans le court terme sans discuter des voies d'avenir, soit elles ne les relient pas à l'ensemble des problèmes à envisager ; à la différence des trois études que nous exposons donc plus longuement.

Lecture détaillée du rapport rédigé par « projet ORATE » de Wallonie (« Projet ORATE 2.1.3 - L'impact territorial de la PAC et de la politique de développement rural - Résumé opérationnel du rapport final ») R La synthèse enchaîne trois points : le premier valorise la prépondérance des facteurs culturels dans les pratiques de transversalité et de plurifonctionnalité qui assurent l'efficacité économique. Le deuxième souligne un déficit général de données agricoles disponibles dans les pays européens, s'accompagnant d'une réduction sensible dans la diversification des espèces exploitées. Par suite, sont à revaloriser les potentiels de niches prometteuses, de cultures non alimentaires. Le dernier met en lumière des programmes à faire essaimer, depuis l'Irlande, la Norvège, l'Autriche, etc., répondant au besoin d'une communication intra-européenne qui manque dans la PAC.

Condensé des principaux enseignements tirés d'un rapport remis par COPEIAA, Conseil de Prospective Européenne et Internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation (« Réflexions pour l'avenir de la Politique Agricole Commune - Synthèse des travaux du Conseil de Septembre 2002 à Mai 2003 »). Une introduction examinant « 20 axes de réflexion », pose que les recherches en agriculture intensive doivent se concilier avec une réorientation des aides vers les « bonnes pratiques ». Le chapitre 1 appelle à « développer les agricultures du

Sud sans sacrifier celles du Nord» : les baisses des cours qui ruinent 43 Pays moins avancés (PMA) et 83 Pays à faible revenu et déficit vivrier (PFRDV), poussent leurs populations à l'immigration et accroissent la faim. D'où se conclut l'échec d'un modèle ne bénéficiant plus qu'à une minorité restreinte d'exploitants.

Grouper les agricultures proches en « marchés régionaux » et abolir les énormes possessions qui faussent le commerce mondialisé, remédieraient aux impasses. Le chapitre 2 constate l'insuffisance de la conditionnalité et des Mesures agro-environnementales (MAE), émiettées entre les 2 piliers. Les attentes des consommateurs à satisfaire, en qualité nutritionnelle et sur la transparence des produits, vont de pair avec des solutions sur la fertilité des sols, le climat. Régulations et soutiens publics font l'objet du chapitre 3 : recoupler les aides rééquilibrerait les deux piliers, les affectant à des relations organiques entre l'agriculture et les territoires. Pour ce faire, l'Europe doit obtenir de l'OMC l'autorisation de financer son marché intérieur, échappant aux contraintes fixées aux exportations.

Cette refonte concerne les exportations spoliant les pays qui attendent de nouvelles règles protégeant leur souveraineté. Le rapport IAASDT (Evaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies pour le développement) - Résumé exécutif du Rapport de synthèse - Avril 2008 : La qualité spécifique du rapport IAASDT tient à son insistance à faire reconnaître et valoriser, à égalité avec les recherches technologiques, les ressources des techniques traditionnelles et locales répandues partout sur la planète. Leur étude établit les compétences des agricultures paysannes, leurs capacités à faire atteindre une souveraineté alimentaire, qu'on leur dénie à tort.

Comme cette stratégie⁶ se heurte à des résistances au sein de l'OMC, il faut négocier pour autoriser, dans des programmes comme la PAC, des investissements dirigés vers les développements locaux durables. La réhabilitation des ressources patrimoniales traditionnelles se conjugue avec une gouvernance à renouveler pour les questions agricoles, faisant contribuer plus étroitement la société civile à des pistes de travail à co-construire. Ce dialogue est d'autant plus nécessaire que sont à inventer des formations à des métiers émergents, demandant de combiner les savoir-faire du passé aux technologies, en s'adaptant à des cultures nationales et régionales.

II- 2 : Les positions des acteurs montrent deux types de limitations selon leurs appartenances catégorielles

Plutôt que restituer un à un les points enregistrés dans les déclarations, nous les répartissons en fonction de deux modalités de limites qui nous paraissent les caractériser : soit, par la contrainte de se plier à un compromis, elles débouchent sur des demi-mesures à vocation pragmatique, répondant à certains bénéficiaires des aides et se hasardant très peu aux autres missions à fixer à la PAC ; soit elles privilégient une facette du secteur agricole en le reliant incomplètement à l'ensemble des autres aspects.

⁶ Nous qualifions de perspective réclamant une « coexistence » cette revendication d'une égalité de traitement entre deux options qualitativement hétérogènes, qui fait réviser un mépris illégitime envers l'une d'elles. Nous opposons coexister à cohabiter, qui juxtapose de fait deux réalités distinctes, par laquelle l'une d'elles est spoliée, dévalorisée injustement, au point de se voir occultée des espaces de communication publics.

II – 2 – 1 : Les divergences entre gouvernements et les divisions entre syndicats agricoles font obstacle à l'élaboration d'axes d'avenir pour la PAC

Pour les instances européennes et les gouvernements, l'improbable souhait de réguler les marchés internationaux motive les dépenses venant surtout au secours des exportations, en hésitant entre les filières à aider : l'une des questions les plus discutées et divisant les Etats regarde le mode de production à encourager. Les gouvernants français, tout en ménageant les tenants d'une agriculture écologique, optent d'abord en faveur d'un soutien aux producteurs engagés dans les compétitions mondiales. Le Conseil européen s'accorde sur un rééquilibrage très modéré entre les deux piliers, par une « modulation » (transfert de fonds vers le second pilier par réduction des aides directes du 1^o pilier) légèrement renforcée ; mais elle concourt aussi au besoin de solutionner les errements des cours mondiaux, par le biais de compensations en cas d'aléas climatiques et commerciaux. Il est projeté, sans précisions, de revoir les DPU (Droits à Paiement Unique), mais il semble que l'on en reste aux aides pour les mêmes « grandes cultures », avec l'incertitude persistant sur les proportions réservées aux céréales, à la viande bovine et porcine, au lait de vache. Deux autres thèmes émergent, indiqués dans les « nouveaux défis » répertoriés par la France ; mais ils demeurent subalternes par rapport aux précédentes.

Les programmes de développement rural, à associer aux protections de l'environnement, sont minimisés par les réticences à s'engager en faveur de la réduction des méthodes intensives et par la vision d'une productivité qui dessert les petits exploitants.

Le syndicalisme agricole fait s'affronter deux approches opposées, inconciliables, leur antagonisme, embarrassant l'Etat et affaiblissant le portage de l'agriculture française dans l'Europe : Tout en affirmant concilier des situations et valeurs hétérogènes chez les agriculteurs, la FNSEA subordonne les marchés de proximité au maintien des revenus pour le petit nombre de productions menacées par les spéculations sur les prix ; cette posture entraîne son hostilité face aux revendications exigeant de remédier aux pollutions inhérentes à la compétitivité à assurer. A l'opposé, la Confédération Paysanne, désireuse de freiner le productivisme et les surproductions, appelle à revaloriser une agriculture durable et enracinée dans les territoires. Bon nombre d'exploitants modestes peinent à se situer dans les affrontements entre structures, alors qu'ils sont de plus en plus menacés et délaissés par les responsables politiques nationaux et européens. On verra aussi que l'éclatement entre les Offices légaux, censés intervenir par produits, et des « Interprofessions » privées initiées par la FNSEA, compromet l'appui aux filières.

II – 2 – 2 : Syndicats de salariés, élus territoriaux et ONG environnementalistes centrent la PAC sur leurs thèmes particuliers, étudiant trop peu les impacts transversaux par lesquels relégitimer l'agriculture

Les revendications citoyennes perdent en efficacité en ce qu'elles juxtaposent des représentants régionaux et de salariés surtout attentifs aux dynamiques économiques, tandis que les défenseurs des écosystèmes veulent d'abord préserver les ressources : Ces trois sortes d'intervenants s'inscrivent chacun dans leur rôle propre, mais il nous semble que le dossier agricole requiert aujourd'hui des approches non segmentées. Alors que les valeurs rapprochent ces acteurs, que, distancés des urgences professionnelles, ils sont tournés plus

vers les fins et les collectivités que sur les revenus, ils semblent ne pas encore cultiver des synergies entre eux. Or, articuler l'agriculture à des créations d'emplois ne se dissocie pas de sa réorientation vers des « bonnes pratiques ».

On note, d'une part, que les efforts à déployer en faveur du développement rural, fortement compromis par les disparitions d'exploitations, conduisent l'Association des Régions de France à réclamer la régionalisation des aides. Les orienter vers l'économie locale rapproche de l'ARF la Confédération CFDT (Centrale plus présente que les autres dans le secteur agricole par sa Fédération de l'agroalimentaire, la FGA). Elle met l'accent sur le tissu agroindustriel des territoires à favoriser, en considérant à la fois les opportunités d'emplois émergeant avec le Grenelle comme avec la Directive REACH, et les conditions de travail à améliorer par la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE). On retiendra de plus, dans cette optique, l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture) et son idée de créer une « *Organisation Mondiale de l'Agriculture* ».

D'autre part, ces propositions ne sont pas intégrées dans celles des ONG environnementalistes, qui tentent surtout de concilier une agriculture locale basée sur le durable (recoupler les DPU en faveur des prairies permanentes, dédier les modulations au mode de production bio, entre autres), avec une perspective mondiale recoupant les thèmes du Conseil (soutenir les filières fragiles combler les déficits en oléo-protéagineux, recourir aux protections douanières pour les céréales). Surtout, elles entretiennent une ambiguïté au sujet de la vocation à assigner au second pilier : de même que le Bureau européen pour l'environnement (BEE) propage la thèse anglo-saxonne des « biens publics » à maintenir, mais à part de tout contexte économique, elles prônent un entretien des espaces et de leur biodiversité comme s'il se dissociait d'une agriculture adaptée à cette mission, ne mobilisant que le trop maigre second pilier à cet effet. Au total, chacun de ces trois groupements, même s'il déclare s'intéresser à toutes les dimensions territoriale, économique, sociale et environnementale, ne les investit pas toutes pratiquement, par les mesures qu'il formule. Là encore, mais pour d'autres raisons relevant d'héritages qui compartimentent les réflexions, il résulte une dispersion qui affaiblit les forces sociales et citoyennes, désireuses de prendre part à la préparation d'un futur pour l'agriculture. On illustrerait ce point avec des flottements entre eux à propos du sort des PED, en liaison avec la place à réserver aux agrocarburants, aux OGM.

II- 3 : Les thématiques qui divisent les intérêts professionnels entraînent des défis encore mal assumés

Les convergences et divergences dégagées font induire que l'agriculture européenne est en proie à l'inachèvement, que les pluralités deviennent fragilisantes, éventuellement handicapantes, si les acteurs impliqués préfèrent focaliser leurs interventions sur des arrangements partiels, obtenus par tractations entre corporatismes, plutôt qu'atteindre des fondamentaux à négocier. C'est pourquoi, de la revue précédente, nous retirons trois niveaux de difficultés à gérer : six principales thématiques s'appliquent à des déséquilibres à réduire ; cinq « défis », exigent une communication approfondie sur eux, pour ne pas aggraver des tensions qu'ils génèrent ; un reliquat de quatre problèmes subsiste, sans conditions présentes réunies pour espérer les résorber démocratiquement.

Remarque : L'étude étant menée lors du bilan de santé 2008-2009, sont restituées des positions qui ont assez fortement évolué depuis. Cependant, les thèmes, défis et problèmes recensés gardent leur actualité, divisent encore les parties prenantes, et des accords ont à émerger à leur propos pour qu'une réforme réponde aux enjeux à venir. **II - 3 - 1** : *L'essentiel des discussions s'est regroupé autour de 6 thématiques*

Thématiques qui ont été prises en charge par les bilans de santé

Thématique 1 : Revoir les déséquilibres introduits en 2003 dans la répartition des DPU - **Thématique 2** : Gérer les déséquilibres entre Etats au niveau de leur taux de modulation entre les aides du 1^o vers le 2^o pilier, selon des degrés variables d'efforts en faveur d'une agriculture inscrite dans le rural - **Thématique 3** : Aménager des étapes qui minimise progressivement les déséquilibres de productivité et de richesses qui séparent les 15 de l'Europe de l'Ouest et les Nouveaux Etats Membres de l'Europe à 27 - **Thématique 4** : Accompagner les tentatives mises en place dans les Etats et qui visent à remédier aux déséquilibres entre régions favorisées par leurs productions et zones fragilisées - **Thématique 5** : Chercher à régler les déséquilibres commerciaux qui surviennent entre filières en raison des variations de prix imprévisibles et incontrôlées qui traversent les marchés internationaux - **Thématique 6** : Prendre en charge les moyens et stratégies qui atténuent au maximum les déséquilibres instaurés entre modes de production, soit intensif et bio, soit comportant des mauvaises pratiques et raisonné ou durable

II - 3 - 2 : Des défis et des problèmes ont été soulevés par certains acteurs, sans être relayés

Avec les défis, on accède à une dimension de l'immatériel, à réinjecter pour assumer des chantiers à portée cruciale : le factuel de financements, de volumes d'aides, etc., n'étant plus directement en jeu, comme avec les thématiques.

Défis traversant des contributions sur les bilans sur la PAC, appelant des discussions approfondies

Défi 1 : Favoriser les installations et des conversions bio, par des formations spécifiques à renforcer - **Défi 2** : Structurer les conditions de transmissions d'exploitations et contrôler les concentrations par la maîtrise du foncier - **Défi 3** : Développer une gouvernance européenne qui harmonise les instances et fasse participer les citoyens - **Défi 4** : Clarifier les articulations entre programmes agricoles, de développement rural, de santé, de recherche - **Défi 5** : Inclure le respect et l'appui aux PED dans la PAC, en remplacement des APE pour les seuls ACP et en incluant les RUP

Trois séries spécifiques de productions agricoles et un horizon de conditionnalité à respecter paralysent les avancées vers une PAC future, car ces quatre problèmes ne débouchent pas sur des issues actuellement discernables

Problème 1 : Productions addictives, dont parfois nocives à la santé ou vecteurs d'une économie illicite - **Problème 2** : Volontés et mesures stratégiques de mise en œuvre d'une conditionnalité des aides - **Problème 3** : Culture et exploitation inconsidérée et trop peu sélective d'agrocarburants - **Problème 4** : Expérimentations en plein champ de cultures OGM dans une perspective commerciale

II - 4 : Les chantiers négligés par les tractations catégorielles engagent six enjeux indispensables à assumer pour que la PAC serve la création d'emplois

Les thèmes, défis et problèmes qui sont apparus dans les bilans de santé, nous conduisent à diagnostiquer qu'ils se traitent à condition de reconnaître des dynamiques qui émergent dans

les territoires. En reprenant six chantiers que les contributions ont délaissés, nous apercevons que chacun d'eux comporte un enjeu à clarifier, renfermant des facteurs d'action ou des conditions de réflexion qui ne sont pas perçus à hauteur de leur portée. Si l'on projette une réforme ouverte sur la création d'emplois, alignant l'agriculture sur les finalités de développement durable, de cohésion entre régions européennes, de mondialisation régulée par le biais d'une solidarité avec les PED, c'est le constat que, depuis une quinzaine d'années, une version diversifiée et transversale de l'agriculture suscite des emplois que la version intensive supprime, qui fait juger ces perspectives réalisables. Etablir la justesse de ce diagnostic inhabituel requiert l'analyse de six sujets, que nous qualifions d'enjeux parce que leur prise en compte transforme l'état des lieux sur les évolutions agricoles et sur les potentiels qu'elles détiennent. En reliant chacun d'eux au chantier qu'il permet de traiter, et sans entrer dans le détail des argumentaires⁷ qui fondent ces liens, nous en présentons la liste.

Une gouvernance participative, associant les citoyens aux discussions, découle de la volonté de répartir équitablement les aides, de telle sorte qu'une co-gestion équilibrant les critères et les territoires assure leur efficacité économique. Discerner la complémentarité entre deux types d'agriculture à accompagner chacune par une PAC spécifique, dépend d'une attention à la rentabilité, qui relativise les résultats du modèle intensif en référant ses rendements aux coûts à supporter pour les atteindre et qui rétablisse la productivité propre à la démarche paysanne durable. Et respecter tous les principes, inséparables, d'une durabilité de développement agricole, nécessite d'affiner de rendre complètes les enquêtes statistiques. Les orientations précédentes induisent d'obtenir un équilibre entre les régions européennes, cohésion à acquérir par une solidarité avec les PED, ces objectifs conjoints étant rendus possibles si on complète le recours aux technologies par des techniques artisanales qui bénéficient au climat, aux sols et à la biodiversité. Ainsi, cette gamme d'outils encourage une économie de proximité, interagissant avec des activités festives et éducatives, ce qui suppose une pluriactivité intégrant aux productions les ventes locales de fabrications traditionnelles et actualisées. Enfin, les revitalisations induites par cet ensemble exigent de recomposer les enseignements scientifiques, les formations et la communication, de façon à aménager les installations et les conversions nécessaires, et à populariser des métiers émergents, y compris par une sensibilisation qui mobilise des œuvres d'art. Répartition des aides, rentabilité, pertinence des statistiques, savoir-faire réutilisés, indissociabilité entre secteurs, et refonte d'une culture agricole : ces six enjeux introduisent le chapitre suivant, entraînant le besoin de les inscrire dans les discussions sur la PAC par un large dialogue social, familiarisant à ces options inédites et à la densité des expériences détectées par elles.

CONCLUSION AU CHAPITRE II

Confronter les études de chercheurs aux contributions de la pluralité d'acteurs fait ressortir un contraste saisissant entre des perspectives conçues en fonction du long terme, des compromis produisant des demi-mesures et des engagements au nom de valeurs. Le relevé de thématiques, de défis, de problèmes, résultant des points posés par tous les participants, montre que seuls des échanges approfondis entre eux laisseraient espérer des avancées efficaces pour une politique européenne. S'obstiner à céder au jeu des conflits d'intérêts catégoriels, en rêvant à une improbable régulation mondiale, fait présager des décisions finales catastrophiques pour l'ensemble des agriculteurs comme des populations.

⁷ Ils sont développés dans les versions préparatoires au Rapport final condensé.

Tout en restant pleinement conscients que nous ne disposons ni des pouvoirs ni des moyens nécessaires pour qu'un dialogue collectif pèse sur la négociation de la PAC, nous devons continuer à creuser les chantiers majeurs qui émergent des premières consultations. Et parce que sont impossibles à éluder des voies à aménager pour rapprocher les contributeurs, nous étudions comment s'emparer des six enjeux qui conditionnent les avancées sur l'agriculture porteuse d'emplois sollicite les catégories d'intervenants et permettrait de dépasser les polémiques sur des sujets qui paralysent la réflexion commune.

CHAPITRE III : TRAITER EGALEMENT TOUS LES ACTEURS POUR QUE LA PAC TRAITÉ TOUS LES ENJEUX AGRICOLES

(Une PAC soucieuse d'emplois exige un dialogue social élargi appliqué à six enjeux majeurs)

Les chantiers et leurs enjeux, nécessaires à une PAC centrée sur les emplois, nous apprennent que livrer sa préparation aux lieux de pouvoirs qui l'accaparent jusqu'ici exclut de les voir pris en compte. Nous justifions d'abord cette estimation en montrant comment des sources récentes d'influence portent atteinte à l'exercice d'une démocratie, donc s'opposent à adopter sur la PAC des décisions conformes à l'intérêt général. Le besoin incontournable de préparer une réforme approfondie pour 2013 exige donc de dépasser des barrières qui ont rendu captives les négociations jusqu'ici. Soumettre les intérêts corporatistes à un débat public où toutes les parties, sociales, civiles, citoyennes, détiendraient une égale audience, permettrait à la fois de traiter les six enjeux essentiels que nous posons en conditions pour engager une PAC recréant des emplois, et de lever les polémiques sur l'avenir agricole et collectif qui bloquent les échanges. À savoir la conditionnalité, les OGM, les agrocarburants, à quoi se joignent des produits alimentaires portant atteinte à la santé. Déverrouiller ces quatre facteurs d'esquives sur l'essentiel qu'ils portent autorise alors à en venir aux enjeux.

III-1 : Sans débat public, les négociations sur la PAC sont confisquées et esquivées

Que la PAC reste enfermée dans des intérêts, qui scellent des ententes confidentielles, appelle une clarification : car il ne s'agit pas de s'aventurer à imaginer on ne sait quelles fictions sur des « complots » ou manœuvres délictueuses, mais de qualifier une diffusion culturelle de postulats qui bloquent les argumentations. Aucune discussion collective n'est envisageable sans mettre à plat les arrière-plans qui structurent les communications publiques, ce qui convoque une sociologie politique appliquée à élucider comment et dans quelle mesure des « corps intermédiaires » sont actuellement contournés dans leurs attributions.

III – 1 – 1 : La puissance du lobbying, reconnue par l'Europe, dépend d'une emprise sur les croyances

Le travail de lobbying s'enracine sur la tradition millénaire de l'art de persuader qui s'est affiné à notre époque de modernisme par la publicité (doublée du marketing) et la propagande. Par exemple, faire passer l'usage d'intrants et de pesticides (baptisés « phytosanitaire ») pour un idéal de travail, s'organise en masquant leurs coûts (argumentaire par sophisme), qui sont écartés des comptes et dissociés des rendements que l'on fait miroiter. Il revient ainsi au lobbying de discréditer la capacité d'une agriculture paysanne à assurer la souveraineté alimentaire, pour faire paraître évident que le besoin de nourrir neuf milliards d'humains rend la chimie nourricière, couplée aux OGM, incontournable. Cela introduit aux deux thèmes plus cruciaux qui suivent. D'une part, des croyances stéréotypées, tenant lieu d'argumentaires, sont fabriquées par des groupes de pression qui environnent les lobbies, agissant sur le mode d'une « Think tank »⁸. D'autre part, officialiser ces agents occultes révèle une transformation tacitement reconnue de notre modèle de démocratie : les « copinages », les faveurs consenties à des proches, forment désormais un des piliers de notre droit, ce qui place le lobbying parmi les institutions politiques. Ainsi peut s'estimer l'ampleur du phénomène, avec l'opération d'inscription volontaire sur un registre lancée il y a plus de

⁸ Voir l'ouvrage « Les évangélistes du marché » de Keith Dixon – Editions « Raisons d'agir » - 1998

sept mois par la Commission. Selon un rapport d'« Alter-EU » présenté à Bruxelles le 27 janvier 09, seulement 871 corps de lobbies se sont enregistrés à la date du 23 janvier 2009, parmi lesquels 458 ont des bureaux à Bruxelles, ce qui représente moins de 20% des entités basées dans cette ville, estimées à 2 600 groupes.

III – 1 – 2 : Les discours publics sont standardisés sous l'action de groupes de pression

On les différencie des lobbies par leur objectif global. Dans le champ de l'agriculture, un prototype représentatif de ces réseaux d'influence est constitué du Groupe de Cairns. Il réunit des pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Chili, Colombie, Brésil, Thaïlande, Malaisie) qui produisent des matières agricoles à faibles coûts, par réduction des contraintes sociales et environnementales. Rassemblés autour de la prétention d'incarner des « exportateurs loyaux », ils dénie à l'UE cette qualité qu'ils s'auto-attribuent. On aperçoit ainsi qu'un groupe de pression tient à faire preuve d'aplomb, ce qui a imposé la figure autoritaire de « l'expert », afin de divulguer une image qui peut inverser la réalité vérifiable du message. « Nourrir la planète », « aller dans le sens du progrès », « appliquer une égalité des chances », laissent dans le flou la pertinence de ces slogans, qui visent d'autres impacts, tel que faire suspecter le principe de précaution. Le caractère imperceptible des pressions est renforcé en ce que toute la « société de consommation » y est immergée : les messages à croire sur parole nous environnent quotidiennement, imposent leurs normes, que l'on finit par assimiler à une identité naturelle. Ainsi, la parole publique citoyenne est désormais confisquée, livrée aux détenteurs de crédit, régentant bien plus le corps social que ne le pouvait la Cour de Versailles...

Un économisme qui tient lieu d'économie achève cet aperçu sur des groupes de pression : conférant à l'économie un statut privilégié au sein des disciplines universitaires depuis un siècle et demi, il a relégué du même coup les sciences des réalités humaines (sociologie, ethnologie, psychologie et linguistique) dans des espaces accessoires, les occultant par des artifices calculatoires singeant les « lois » physico-chimiques sans justifications à leurs postulats.

III – 1 – 3 : La représentation électorale s'exerce actuellement sous l'influence de pouvoirs cooptés

Les modalités d'établissement du droit se sont considérablement écartées des principes de démocratie qui ont eu cours au 20^e siècle, au point que les fondements constitutionnels affichés n'opèrent plus, remplacés par des mœurs qui guident les décisions des pouvoirs publics⁹. Une parenté structurelle traverse les activités commerciales et communicationnelles, hissée au premier plan du G8, de la gestion des journaux, des gouvernements, des transnationales. Au final, une mondialisation axée sur les marchés a fait reculer la primauté juridique des lois, lui substituant des connivences coutumières. La doctrine libérale, qui résume ce changement de modèle, explique que l'OMC, d'abord dénué de légitimité

⁹ Cette analyse s'enracine dans les conceptions sociologiques du droit empruntées à Durkheim et à Lévy-Bruhl : voir le « Traité de sociologie » - chapitre « La sociologie du droit » par Lucien Lévy-Bruhl (PUF – 1957) où l'auteur expose les 4 modalités qui structurent l'existence institutionnelle du droit dans les sociétés : la loi, la coutume, la jurisprudence, la doctrine. Pour la référence à Durkheim : « *De la division du travail social* » (Les Presses universitaires de France - 8e édition - 1967)

institutionnelle, ait fini par l'emporter en pouvoir juridictionnel sur les instances internationales électives qui composent l'ONU. La « médiocratie », advenue en fin du 20^e siècle, marque le recul du législatif et des parlements au profit du présidentiel anglo-saxon couplé à un pouvoir de communicants formant une caste de notabilités, de « stars », célébrités, les « people ».

Au plan juridique, le libéralisme régnant prive de respect les conventions votées, comme on le vérifie avec les protocoles internationaux bafoués, avec le droit du travail violé ou contourné. Il n'accepte que des accords contractuels, ne valant qu'entre parties prenantes ponctuellement engagées dans une transaction. De gouvernements dilués en « gouvernance » coutumière, on attendrait donc en vain des régulations mondiales aux spéculations financières, de même que des accords multilatéraux sont dorénavant exclus de la scène internationale. S'est installée une « démocratie féodale », par quoi les accords privés font la norme, ringardisant le légal, le respect de l'engagement. L'humanité, les travailleurs, les citoyens, sont dénués de réalité dans ce théâtre virtualisé de la « com' » ; ce qui fait comprendre l'occultation des novateurs, puisque les mesures décidées ne vont qu'aux gens de pouvoir. Notre regard sur la PAC, en tant que loi-programme sur l'avenir agricole, motive donc d'appeler à un autre genre de relations entre intervenants engagés : les représentants de toutes les forces productives, inventives, doivent réinvestir la scène publique pour que l'argent public serve au bien collectif.

III- 2 : Passer des polémiques aux enjeux par débat public ouvrant aux discussions relayées par dialogue

Exposer des modalités à utiliser, parmi bien d'autres qu'il revient à chaque acteur de suggérer, pour instaurer un large dialogue social ne nous entraîne pas dans une digression, mais s'inscrit au cœur d'une réforme de la PAC, si l'on en juge par le rôle que lui assignent les 400 chercheurs rassemblés autour de l'IAASTD : «Une meilleure gouvernance et un engagement accru des parties prenantes permettraient de corriger certaines incohérences [...] qui privilégient souvent les actions à court terme au détriment d'interventions à long terme, et la productivité au détriment de la viabilité écologique et sociale et les nombreux besoins de l'agriculture à petite échelle». ¹⁰ La période actuelle avec les recompositions qui la traversent et la secouent, sur les valeurs de la modernité, la nature du projet démocratique, le modèle économique, la solidarité entre nations, etc., place les organisations face à des révisions à assumer sur leurs engagements et leurs fonctionnements. De même, l'agriculture n'est plus pratiquée à l'écart, loin des villes, isolée parmi des terres faiblement peuplées, mais se réinstalle au centre de l'économie et du social, par un alimentaire de proximité et solidaire, destiné à redynamiser des espaces. C'est pourquoi un mouvement de mobilisation collective est indispensable, car entre le discours d'expertise et le slogan partisan, figure une parole citoyenne informée.

Nous proposons une pratique du débat qui combine la discussion, ouvrant aux points de vues antagonistes (dialectique) avec le dialogue, respectant les interlocuteurs (dialogique) : ces deux figures d'échanges, dégagées par la philosophie de la communication politique, s'appliquent aux polémiques guidées par le pouvoir, par des attaches passionnelles et l'intérêt, en vue de tourner des interlocuteurs vers un partage d'idées sur le bien commun. Discuter est

¹⁰ Résumé général à l'intention des décideurs *Op. Cit.*

facilité si l'on ne perd pas de vue les aspects contradictoires qui traversent les compétences acquises par chacun, de sorte qu'il ne peut « en imposer » au-delà de limites explicitées sur ses savoirs. Le rôle constructif de chacun d'eux (utilité sociale) s'arrête dialectiquement aux limites qui compromettent la justesse de ses dires, et, la même dialectique lui redonne sa vérité lorsque l'échange revient à son domaine d'excellence. Cet exercice sur les limitations permet de conférer à chaque intervenant une clé de l'agriculture, essentielle à introduire pour une réforme de la PAC adaptée aux richesses à faire progresser. Pour les cas où il ne s'agit plus d'argumenter mais de prendre conscience de présupposés inaperçus, liant l'individu à son passé, à une structure, à une opinion sacralisée, une pratique de dialogue est à mobiliser, qui exige une capacité d'atteindre des parti-pris déformants à relativiser, en portant l'attention non plus sur ce qui est dit (énoncé) mais sur « qui parle » (énonciation) afin de subordonner des raisonnements au respect de l'interlocuteur qui y engage son identité.

III – 2 – 1 : Une discussion sur les produits agricoles liés à l'addiction aurait à cibler quatre orientations

Alcool et tabac, les plus onéreuses des drogues en dépenses de santé, ne se séparent pas des trafics qui pervertissent leur commerce : Sur un coût médical des produits classés comme « drogues » d'environ 33,5 milliards d'euros par an « 53 % sont attribués aux méfaits de l'alcool, 41 % à ceux du tabac » les autres substances ne jouant que pour 3 %. Ces chiffres plaident pour la loi Evin, mais sans convertir les défenseurs de ces dépendances, qui invoquent plaisirs et convivialité qu'elles procurent. Peut-être alors l'angle d'attaque est-il à déplacer vers les fraudes, à la fois enrichissant des groupes étrangers à la filière, propageant des sous-produits malsains ?

Le choix d'une reconquête de l'authenticité pour ces créneaux aurait à recentrer vins et alcools sur la qualité, associée à des usages tournés vers du lien social, ni solitaires ni catégoriels. *Le tabac peut être orienté vers d'autres applications que fumer* : sanitaires avec l'hémoglobine, agronomique comme indicateur de pollution à l'ozone, ou horticole comme plante ornementale. *La séduction sans scrupules pour vendre plus, à l'aide d'excès en sel et en sucre, est à mettre en avant, apparentant ces dérives à un commerce de drogue* : Le « sucré-salé » est délibérément dissimulé et surdosé pour attirer, dans l'indifférence au diabète, à l'obésité, aux troubles cardio-vasculaires provoqués.

Là encore, mettre en avant la tromperie dissimulée par le prétexte de « servir le consommateur » porterait plus que des explications nutritionnelles seules. Certains chiffres sont à mettre en avant à l'appui de la duplicité choquante : 400 000 enfants souffrent d'allergies alimentaires dues aux additifs. Ces exemples de décentration par rapport à des arguments directs et raisonnables s'adresseraient, par exemple, à des responsables politiques : leur intention louable de protéger des secteurs implique de les alerter (dialectiquement) sur le souci excessif de leur image et un désir de faire carrière, limite de leur qualités de médiation et d'attention à tous les milieux économiques.

De même, serait à rappeler aux représentants de collectivités que leur talent à servir l'emploi dans leurs territoires s'arrête le plus souvent à considérer les données matérielles, et trop peu à intégrer l'immatériel de références éthiques peu exprimées mais enracinées ; et leur habileté à concilier les logiques économique et administrative les rend décisifs pour contrôler le respect de règles commerciales et nutritionnelles. Nous citons notre outil dialectique à propos de ces

deux groupes d'acteurs, en ce qu'ils sont les plus impliqués dans ces dossiers : afin d'illustrer que conserver des patrimoines, mettre tous produits à disposition des habitants s'obtient plus efficacement en éradiquant les opérateurs peu ou non honnêtes ; que ces filières auraient d'abord à intervenir dans la PAC du point de vue du droit commercial à rendre transparent, la santé en découlant et appuyant un assainissement de la distribution.

III – 2 – 2 : Au lieu de contraindre à la conditionnalité, en débattre par l'exemple et l'information

La tiédeur à avancer en direction d'une conditionnalité apparaît par les sanctions très minimales encourues en cas de manquement (5 à 15% de pénalisations sur les DPU), que complète l'extrême rareté des contrôles. Introduite en 1986, son ancienneté signifie combien elle reste lettre morte. Il serait plus efficace d'y familiariser par la pédagogie du durable, par l'exemple, créant à cet effet des emplois d'informateur, pratiquant des visites sur sites, comme cela se pratique en Bretagne. En n'autorisant plus les documents marketing à se parer d'alibis technico-scientifiques, par un contrôle strict de leur rédaction, ce travail contextuel sert à dialoguer : par les comparaisons sur sites, des acteurs immergés dans des réseaux d'agriculteurs maîtrisant le bio, animant des échanges sur tous les aspects de la gestion, obtiendraient que des fournisseurs en phytosanitaires reconnaissent que leurs produits n'ont pas à se prétendre supérieurs ou plus faciles à utiliser. Des agronomes et enseignants, plutôt que des militants dénonçant agressivement les clichés qui discréditent le durable, sont à même de les déconstruire en faisant comprendre la complexité des rotations, en fonction de la chimie des sols que les pesticides dérèglent. L'appui des syndicats de salariés et de chambres consulaires est précieux, fournissant des témoignages concrets sur les conditions de travail ; d'autant que, dialectiquement, par leur proximité avec les CUMA, entre autres, ils agrément en partie aux arguments sur l'intensivité par les emplois à protéger dans les branches concernées.

III – 2 – 3 : Différencier les agrocarburants dissocié profits, intérêt écologique, responsabilité mondiale

La décision de commercialiser des agrocarburants, incertains dans leur bien-fondé énergétique, traduit un parti-pris de la Commission européenne, réaffirmé à propos d'une « deuxième génération » guère plus probante que la première -l'ADEME précisant que « *l'utilisation de produits de base et de résidus agricoles peut compromettre la conservation de la matière organique nécessaire à la survie des agro écosystèmes.* ». Il semble avisé de ne retenir que la conversion des déchets et le bois énergie. Le bois de construction, qui consomme deux fois moins d'énergie à le produire que le béton, cinq fois moins que l'acier et trente fois moins que l'aluminium, reste, en fin de vie, « *toujours disponible pour une valorisation énergétique ou chimique* ». Des séminaires sur les décisions partiales de l'UE, contrairement aux expertises, pourraient utilement stimuler une responsabilisation, puisque spéculer sur les profits promis par les éthanoliers nie les objectifs de souveraineté alimentaire à réussir pour 2050. Ainsi, sont à invoquer les pourcentages de crédit obtenus par professions¹¹, en soulignant que le monde politique n'obtient dans la population qu'un degré de confiance de 2%, le MEDEF étant à 29%, alors que les PME et les syndicats de salariés reçoivent 54% d'avis favorables. Préciser que ces résultats relèvent d'images « mythologiques » (selon

¹¹ Ces « aspects historiques » tirant leurs données des « Francoscopie » 2001 et 2007 – « *Comment vivent les Français* » - Gérard Mermet – *Op. Cit.*

Roland Barthes¹²), aide à transférer un désir de popularité animant les autorités européennes vers la justesse historique qu'elles ont à conquérir.

Là encore, la participation d'administrations centrales, d'agences ou instituts d'experts paraétatiques, est à gérer par dialectique entre leur formatage « énarque »¹³ trop soumis aux normes des transnationales et leur aptitude à formaliser en argumentaires les options politiques décidées. De séances de révision sur l'évaluation des agrocarburants interviendraient opportunément pour dissocier les obligations de décideurs des milieux où baignent leurs conseillers. La finalité unique d'engranger un maximum de bénéfices, par sa dimension mondiale qui provoque un chantage au suivisme (sans quoi, les autres s'emparent des niches) se verrait contrebalancée par l'impératif non moins pressant de répondre à des exigences collectives qui vont s'affirmer de plus en plus puissamment.

III – 2 – 4 : Grâce aux OGM, promouvoir des sciences sur l'innocuité, les disséminations, la rentabilité et responsabiliser sur la biodiversité par les semences

Les recherches à but médical en laboratoire par des OGM ne sont pas contestées. En revanche, répandus dans l'agriculture, leur innocuité n'est pas établie, ils compromettent l'exercice de la bio et des pollinisations, leur validité économique est contestable, en particulier auprès de paysans de pays pauvres insolubles, ayant à racheter les semences ; enfin, ils portent atteinte à l'éthique avec la brevetabilité pour des manipulations accaparant abusivement des découvertes traditionnelles.

Au lieu des polémiques insolubles qui se propagent sur cette série d'objections, un débat semble à circonscrire sur le seul point relevant de juridictions nationales et internationales, de la prévalence entre la liberté de produire, la santé publique et le secret industriel. En effet, ce dernier sert actuellement de prétexte pour refuser des tests authentifiables sur leurs impacts dans les fertilisations, l'étude de leurs intrusions dans des exploitations qui les refusent, sur la dangerosité de leur ingestion par un suivi médical et sur une traçabilité de leurs commercialisations, évaluant leurs résultats. On constate donc la donnée situationnelle propre aux OGM, qui impose de les traiter à l'échelle mondiale, donc en affrontant des holdings qui ont su se mettre hors de portée d'interventions sur les effets de leur gestion. De façon analogue au cas des agrocarburants, il s'agit de centrer leur évaluation sur le droit de la science, son devoir de connaissance intéressant leurs possibles « dommages collatéraux », sanitaires, sociaux, économiques. Instances de l'UE, syndicats européens, ONG citoyennes, agences de recherche, auraient à saisir les groupes transnationaux promouvant les OGM, afin de redélimiter ensemble l'étendue de la protection privatisée en regard des investigations Réelles aussi tenues au secret, si c'est décidé- obligatoires pour le bien des collectivités, supérieur aux intérêts financiers.

Cette tâche donne l'occasion, avantageuse pour les syndicats, de poser des droits d'étude sur les ramifications entre filières, les rentabilités respectives de produits phares et de patrimoines à revivifier, en ramenant la compétitivité à une économie de spéculation à délimiter, devant coexister avec une « économie réelle ». Délocalisations, revalorisation des ressources

¹² Roland Barthes « Mythologies ». Et voir Patrick Champagne : « Faire l'opinion Réelle Le nouveau jeu politique » - Op. Cit.

¹³ Voir « Les élites contre la République (Sciences-Po et l'ENA) » - Alain Garrigou - Editions « La Découverte » - Octobre 2001

humaines seraient ainsi incidemment repensées, avec la richesse. Est à faire admettre la dialectique applicable aux gérants des entreprises géantes, qui les rend utiles par les informations transversales qu'ils détiennent sur les structures internationales, mais ce que les pressions de leur actionnariat prive d'autorité sur une responsabilité externe des entreprises et sur la variété des innovations.

Deux incidences graves sur les semences dérivent de la brevetabilité du vivant : La culture du secret, transmise aux politiques par l'influence des holdings et des pratiques financières, étant à cantonner au contractuel qui échappe à des obligations de recherches, le débat que nous suggérons traverse ces deux sujets. La gratuité des semences conditionne la solvabilité des paysans, ce qui rend inconcevable d'imposer le rachat perpétuel des plantes OGM non reproductibles à l'immense majorité de producteurs pauvres dans le monde. Le maintien du patrimoine de biodiversité cultivée, dépassant des OGM bornées à quelques espèces, exige de libérer le marché de la graine. A « Kokopelli », qui recense, cultive et commercialise des graines de plantes traditionnelles destinées à tout public, l'Etat oppose un refus de reconnaissance, partenaire en cela de transnationales semencières qui tiennent à tout contrôler, alors que l'introduction d'OGM implique la cessation de ce monopole de fait. Libérer les semences va de pair avec une relance des recherches agronomiques classiques, car il n'est pas avéré qu'elles soient moins efficaces pour les rendements que des manipulations génétiques ; et ils n'ont pas à pénaliser, par le soupçon qu'ils y soient présents, le gisement prometteur des tensioactifs, biodégradables, réduisant l'effet de serre.

III- 3 : Centrer l'ampleur, le sens et la légitimité d'une PAC future sur six enjeux

Enjeu N° 1 – Aides et cohérence : l'équité entre répartitions améliorant l'efficacité, soutenir les revenus est à équilibrer avec des appuis à toutes filières, les emplois et la ré-industrialisation motivant de passer du second pilier à une seconde PAC

III – 3 – 1 : Les aides à répartir et justifier autrement

Sont examinés cinq sous-thèmes : la part des aides ; leur répartition ; les appuis hors PAC ; le découplage à limiter ; la modulation.

Enjeu N° 1 - 1 : Plus que le montant des aides agricoles, est central ce qui divise les opinions des pays européens sur les finalités à fixer aux financements de la PAC : La part versée au budget de l'UE et restituée à notre agriculture est approuvée à 58 % par l'opinion européenne, mais divise les gouvernements : Suède, Danemark et Allemagne sont défavorables aux soutiens importants tandis que la Finlande, la Roumanie, l'Estonie, et la Hongrie, sont partisans de l'agriculture familiale et de l'économie rurale.

Enjeu N° 1 - 2 : Connaître les inégalités dans les répartitions des aides, déséquilibrant les types d'agricultures, sert l'efficacité économique : Des inéquités marquées entre filières justifient de réévaluer les aides trop faibles. Depuis 2003, les grandes cultures et des élevages perçoivent au moins la moitié du total, tandis que fruits, légumes et œufs n'en reçoivent que 3%. En 2004, 140 000 apports en revenus composaient entre 100 % et 150 % des résultats financiers pour 200 000 exploitations formant les "SCOP" (Surfaces en Céréales, Oléagineux, Protéagineux), alors que 100 000 producteurs de fruits et légumes, éleveurs porcins et ovins, aviculteurs, viticulteurs, se partageaient 60 000 DPU n'intervenant que pour 10 à 60 % de leurs gains bruts.

Enjeu N° 1 - 3 : Transparence et cohérence appellent à revoir les apports à l'agriculture hors de la PAC : Des sources d'aides extérieures, mettant à disposition de l'agriculture des moyens, matériels, techniques, financiers, sont à fusionner avec la PAC. Contrats sectoriels (directive « SER » pour la biomasse et le bois-énergie), 5 millions d'euros en recherche-développement pour un programme AGRICE (45 projets en biomatériaux), des plans locaux consacrés au tourisme vert (bâti réhabilité pour animations), serviraient aux conversions à la bio, aux transformations de proximité, au maraîchage, etc. .

Enjeu N° 1 - 4 : *Le découplage est à rediscuter, afin de servir tous les potentiels agricoles en rééquilibrant régions et filières* : La commodité du découplage n'a pas à masquer les faiblesses du mode de calcul à l'hectare, défavorable aux novations à promouvoir. Il fait compter trompeusement les fruits et légumes, les caprins, la viticulture, occupant des surfaces de moins de 10 hectares, en « unités de travail agricole » de 10 à 20 fois moindres que la viande bovine, le céréalier et le fourrager, alors que leur entretien et leur récolte fournit des emplois. Pour que l'Europe restaure son indépendance, les oléo-protéagineux ont à être dissociés de leur amalgame avec les céréales, à se recoupler ; de prix garantis pour ces variétés étant à fixer sur l'étendue du marché intérieur européen, similaires aux appuis consentis par les USA à certaines de leurs productions, rétroactivement, par leurs reversements dits « contra-cycliques ».

Enjeu N° 1 - 5 : Mettre la PAC au service de toutes les tailles d'exploitation, conduit à la dédoubler car des modulations vers le second pilier ne compensent pas les effets destructeurs des concentrations : Moins de 1 % des exploitations perçoit plus de 100 000 euros, accaparant 6 % des soutiens directs. Un mouvement qui semble s'amorcer, favorable à une conservation d'entreprises agricoles de toutes tailles, ne saurait y parvenir par le seul jeu de répartitions autres. En atteste une réévaluation des vignobles, des porcs et des volailles mais au détriment des fleurs, de l'horticulture, du maraîchage, trois filières pourtant à reconstituer en zones de reliefs, et aux devenirs prometteurs en aromates, cosmétiques, teintures, etc.. Le rôle majeur détenu par l'agriculture polyvalente dépasse l'étroitesse des «mesures agro-environnementales», ce qui signifie de transformer le second pilier en Seconde PAC

III – 3 – 2 : Dépasser la confusion entre rendements et rentabilité

Enjeu N° 2 – Rendements et rentabilité : comptabiliser les coûts supportés pour obtenir les rendements, réoriente la PAC vers une agriculture durable de proximité, coexistant avec l'agriculture intensive qu'elle incite à améliorer dans ses méthodes

Deux sous-thèmes sont traités : intégrer tous les coûts à la rentabilité ; vérifier les rendements en étudiant l'efficacité d'autres choix.

Enjeu N° 2 - 1 : Les hauts rendements sont à resituer au sein des dépenses nécessitées pour les obtenir, sans omettre la prise en compte de coûts sanitaires et environnementaux imputables aux technologies mobilisées pour les intensifier : Le climat est loin de résumer les dangers encourus. Les méthodes intensives épuisent les sols : on estime que deux milliards d'hectares sont fortement dégradés, ce qui touche 2,6 milliards d'humains. La biodiversité est atteinte par la pollution des eaux : avec les purges des navires, les engrais chimiques font proliférer des algues étouffant les milieux aquatiques par eutrophisation. Les coûts correspondant à

l'intensification et à ses dommages souvent irréversibles ne sont pas évalués : selon un relevé de 2005, les « consommations intermédiaires », atteignent 35 milliards d'euros, les 2/3 en valeur de toutes les productions, si bien que, sans aides directes, 50 % des exploitants professionnels seraient en cessation de paiement, 20 % seulement rétribuant leurs actifs par un SMIC.

Enjeu N° 2 - 2 : Les résultats sur les rendements sont à faire connaître dans leurs variations en fonction des années et des productions, pour appliquer des démarches durables substituables aux technologies d'intensification : affirmer que la productivité a été quadruplée en 30 ans en agriculture, recommande d'aller y regarder de plus près. En effet, si le rendement moyen du blé atteint 73 quintaux à l'hectare, entre 2003 et 2006, il a oscillé entre 55 et 67 quintaux ; les protéagineux se révélant aussi irréguliers, de 2002 à 2006, naviguant de 55 à 39 quintaux/ha. Les activités agricoles dépendent de l'hydrométrie, de l'ensoleillement et de processus encore très mystérieux des écosystèmes, l'action de « dopants » est relative. Une agriculture paysanne durable est alors à retravailler, car l'agronomie classique avait augmenté le rendement du blé de près de 33 % sans artifices chimiques. Déclarée inférieures de 5 à 10 % au mode intensif, les performances s'inversent en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Le rapport FAO 2006 annonce d'ailleurs que la bio, économe en intrants, progresse de « 31 millions d'hectares dans 120 pays ».

III – 3 – 3 : Les évaluations statistiques sont à doter de moyens conceptuels renouvelés propres à produire des synthèses sur des réalisations encore méconnues

Enjeu N° 3 – Inventaires et évaluations : établir des données complètes à toutes échelles et pour toutes les activités est incontournable, afin de baser un développement mondialisé sur ses niveaux de complexité

Trois sous-thèmes sont abordés : les statistiques sans cohérence ; le travail de comptage ; les écarts entre misères et fortunes.

Enjeu N° 3 - 1 : Les témoignages constatent que les accumulations d'archivages inexploités occultent les données en microéconomie et aux échelles, intermédiaires : Répéter que nous vivons dans une « civilisation de l'information » relève de l'incantation invérifiée. Al Gore déclare que « nous stockons et nous laissons pourrir des masses de données en excédent ». Les animateurs sociaux et les décideurs territoriaux découvrent que « les associations intervenant auprès des SDF ne se connaissent pas entre elles. L'un des résultats, au niveau des maraudes, étant des lieux où personne ne passe... ».

Enjeu N° 3 - 2 : L'approche des richesses rend impératif de corriger en profondeur une pauvreté conceptuelle, pour formaliser les liaisons organiques entre tous champs d'activités si l'on veut appuyer la PAC sur des diagnostics pertinents : identifier efficacité et « économies d'échelles », ce qui ne convient qu'aux compétitions entre grands groupes transnationaux, devient une hérésie désastreuse si on applique cette démarche à l'ensemble des acteurs économiques. L'attention quasi-exclusive accordée aux quantités les plus élevées, multiplie les « nc » (non connu), si bien que nous a manqué, pour notre étude : la clarté sur les actifs, les patrimoines et les statuts agricoles ; sur le calcul de la rentabilité, l'état des pollutions, les disséminations d'OGM, les maladies professionnelles, etc. Toutes ces lacunes excluent de raisonner en filières. La pluralité d'indicateurs construits par le PNUD, complétés par les

travaux de la Commission Stiglitz, du Collectif «Reconsidérer la richesse », ont à guider désormais les collectages d'informations.

Enjeu N° 3 - 3 : Les misères dues aux compétitions exportatrices touchent parallèlement les PED et les pays industrialisés, ce double échec socio-économique poussant à ré-estimer les ressources encore captives, préalables à leur co-développement : Seuls 10 à 15 % de membres des pays industrialisés disposent des moyens pour s'alimentation à bas prix. Par les revenus des agriculteurs amputés de 34 % en moyenne en 2009, quelques 300 000 exploitants de plus rejoignent les 240 000 individus supplémentaires rattrapés par la grande pauvreté. Les inégalités mondiales deviennent insupportables : 20 % de la population des pays les plus riches détient 82,7 % des revenus mondiaux, n'en laissant que 1,4 % pour les 20 % les plus pauvres. Les trois possesseurs d'avoirs les plus élevés détiennent plus que les 48 PIB des pays les plus démunis de la planète. Tout un système s'en trouve discrédité, et ces fractures alertent sur un risque d'effondrement économique à prévenir, qui exige de recentrer l'agricole sur les emplois et de préparer par la PAC une coexistence entre marchés lucratifs et équitables : les 200 premières sociétés transnationales ne totalisent que 25 % des activités économiques mondiales et n'emploient que 0,75 % des salariés de la planète, alors que leurs 700 « zones de libre-échange» désorganisent le tissu d'entreprises locales, en s'opposant à une reconnaissance du droit du travail.

III – 3 – 4 : Techniques artisanales et technologies industrielles ont à coexister

Enjeu N° 4 – Techniques et technologies : initier une mondialisation de co-développement demande de combiner les processus industriels avec une actualisation des patrimoines en savoir-faire répandus partout

Sont étudiés trois sous-thèmes : les patrimoines ; le traditionnel innovant à importer ; les techniques servant les technologies.

Remarque : un quatrième sous-thème, sur l'immatériel dans le développement, est réservé au culturel de l'enjeu N° 6.

Enjeu N° 4 - 1 : consacrer une large part des recherches à puiser dans un patrimoine d'innovations traditionnelles met à jour nos connaissances scientifiques, complétant les performances technologiques : Des matières agricoles se valorisent par de nouvelles variantes de recettes artisanales ancrées dans les terroirs, ainsi que par des usages non alimentaires : agromatériaux (cellulose, fibres composites, paille, chanvre) et bio-polymères qui élaborent des plastiques. Les patrimoines mécaniques, à partir de l'entretien des pièces de collection, s'étendent aux besoins en équipements agricoles : la tendance remplacer un parc par une nouvelle gamme, à l'opposé de la gestion économe passée, s'accompagne du retour à l'entretien, réactivant les dépanneurs. En effet, 7% des dépenses agricoles vont au suivi des matériels, semblables aux 9% des engrais, aux 8 % du phytosanitaire et aux 6,5 % des carburants. Sur 1 321 offres d'emploi classées, 199 concernent la réparation. Rénover les engins passés, en écolisant leur consommation, leurs composants, convient aux reliefs accidentés, aux PECO, aux PED.

Enjeu N° 4 - 2 : valoriser la rénovation et l'exploration des expériences acquises ailleurs éclaire et relance nos propres dynamiques d'innovations artisanales : Répertorier les recettes

de terroirs en charcuterie, confiserie, liqueurs, pâtisseries, tisanes, confitures, etc. , à côté d'isolations, de tissus, de nettoyants, etc., mérite de constituer un observatoire à cet effet. Les ingrédients et plats familiaux ont envahi nos cuisines nationales depuis les invasions antiques, les routes des Indes et des Amériques ayant enraciné maïs et pomme de terre au cœur de nos terroirs. Voisinant avec les espèces « tropicales » héritées des colonisations, ont été généralisés le kiwi, ou sont en passe de le devenir le quinoa, avec du millet, du manioc, du sorgho qui n'ont pas encore reçu l'étendue des applications que les PED ont à nous apprendre. Les formules de fermes auberges et pédagogiques, les accueils à la ferme, ont opéré un brassage de résurgences culinaires depuis des décennies, à étendre vers les PECO (au-delà des yaourts !). Seigle, avoine, sarrasin, fournissant déjà des farines en pleine expansion avec une boulangerie à l'ancienne qui refléurit partout. Le rapport IAASTD mentionne des pratiques toujours vivaces dans des sociétés pastorales, que nous sommes amenés à reprendre pour sauver nos milieux endommagés, telles que « l'agroécologie, l'agroforesterie, la gestion intégrée des ravageurs et des nutriments ».

Enjeu N° 4 - 3 : Adapter les complications des technologies aux contextes demande de promouvoir des techniques « savantes » au lieu d'imposer partout des processus industriels : Epidémiologie, toxicologie, écologie, et toutes disciplines traitant des écosystèmes, parentes pauvres de notre panoplie scientifique, deviennent incontournables pour étudier les répercussions de technologies encore peu maîtrisées et lancées dans la hâte ; d'autant que le jeu des transports mondiaux dissémine des épidémies que l'on ne sait pas circonscrire. Il manque une échelle artisanale, qui greffe des processus inventés aux héritages, en actualisant une mémoire entre générations. Hostiles aux passages en force, les opinions collectives leur préfèrent une option du bien-être, se tournant vers des techniques orientales pour gérer le stress « maladie du siècle » illustrant l'échec de la seule mécanisation à fournir un mieux-être. Initier ce chantier est urgent lorsqu'on enregistre que la médecine médicamenteuse et chirurgicale est passée à 1,9 milliards d'euros en 1998, contre 50 millions d'euros pour la médecine préventive. Parmi 1321 offres d'emploi qui s'inscrivent dans nos gisements « transitionnels » d'un nouveau genre, 69% des 1 918 étudiées, 214 portent sur la gestion des risques ; mais elles délaissent les savoir-faire artisanaux, bases pour l'habitat écologique à adapter aux contextes hétérogènes, ou pour la réhabilitation en textile, en bois, etc.

III – 3 – 5 : Des convergences entre producteurs et autres secteurs à toutes échelles ont à être stimulées

Enjeu N° 5 – Spécialisations et pluriactivité : les productions étant indissociables des transformations et des distributions, dépasser les spéculations sur les produits recentre l'agriculture sur les métiers, leurs interactions dans les contextes

Deux sous-thèmes sont explorés : la cohérence pour l'efficacité économique ; relier autrement les secteurs d'une filière

Enjeu N° 5 – 1 : *Lier produire – transformer – distribuer tisse une cohérence encourageant à répandre les bonnes pratiques* : La PAC contribue à plier l'agriculture aux secteurs non agricoles, les exploitants supportant les contraintes d'une économie mondialisée. Aujourd'hui, les dérégulations incitent à reconstituer les échelles locales et intermédiaires, par des filières adaptant l'amont et l'aval des productions en fonction de reliefs, de peuplements, de niveaux de vie. Avec la continuité apparue entre pôles ruraux et périurbain, commerce et

fabrications sont à réaménager par des unités modestes et conviviales, répondant à la demande montante de « l'économie dans l'environnement ». Ces créneaux s'adressent à une pluriactivité relayée par de nouvelles TPE-PME. Cette réorientation est tenue toutefois de veiller à l'emploi existant, dépendant d'exportations agroalimentaires, mais qui ne comptent plus cependant que pour 9% du commerce mondial. Et le cas des volailles « Doux »¹⁴ est éloquent, puisque ce groupe perçoit 63 millions d'euros en aides directes mais supprime seize sites en France en 10 ans, exporte 0,9 million de tonne mais en importe 1,1 million, dégage 52 millions d'euros de bénéfices pour 2008 mais rétribue ses fournisseurs aviculteurs au SMIC. Avec 5 000 salariés, il atteint 1 % des 430 000 employés en IAA nationalement, ce qui signifie que nos propositions de nouvelles créations peuvent soutenir 380 000 des emplois répartis entre 3 200 sociétés de 20 salariés et plus et 9 000 autres de moins de 20 employés.

L'opacité et l'inefficacité résultant du commerce centralisé appelle à le compléter par un système de proximités solidaires : La baisse des prix qui justifiait l'industrialisation concentrée, a ralenti depuis 1992. Le pouvoir des centrales d'achats, amenuisant les marges des fournisseurs, et bénéficiant d'une diminution régulière du prix des céréales depuis 1960, entraîne 11 % en plus des prix alimentaires entre 1970 et 2000, disqualifiant la grande distribution. Comme elle pèse 85 % de ces achats, et qu'il y a lieu seulement de revoir ses contrats déséquilibrées sans tenter de procès aux facilités qu'elle offre, nous en concluons d'étudier sa coexistence avec des implantations de formes d'organisation associant équitablement les trois secteurs. Le mieux-être inspire cette économie à échelle humaine : une boulangerie bio caennaise, se refusant à élargir son périmètre de livraisons pour préserver la qualité du travail, a assuré des apprentissages créant une vingtaine d'installations individuelles se périmètrant entre elles. A comparer avec « Doux » !...

Enjeu N° 5 - 2 : *La PAC qui mêle les dérivés aux aides agricoles, doit étendre ce lien aux artisans de proximité à réactualiser :* Volailles, farines, poudre de lait, mêlent agroalimentaire et agriculture dans la PAC 2003. Cette confusion n'est problématique que parce qu'elle ne s'applique qu'aux matières exportées, appelant en particulier à rediscuter l'alimentation bovine, provoquant le déficit mondial en protéines pour les humains et le déficit européen en protéagineux. Nous ne relevons ici que l'incohérence d'écarter les transformations artisanales d'un soutien accordé aux agro-industries. En inspectant le budget agricole français, on remarquerait que dans les 77 % dévolus à « Agriculture et territoires ruraux », le « Développement rural » obtient 14 % (dont 43 % par l'Europe), où seuls 0,20% sont alloués à la « Transformation et commercialisation des produits » ; et que les 63% restants, allant pour 48% aux « Marchés et revenus agricoles », n'y réservent que 1% à la « Promotion et qualité des produits ».

Nous en concluons que retisser un maillage de transformations de proximité, étroitement enraciné aux petits producteurs engagés dans des diversifications, est devenu incontournable. Cet infléchissement stratégique est d'autant plus à inscrire au titre d'une relance du marché intérieur de l'UE redynamisant les territoires, qu'il suffit d'inventorier ces derniers pour y constater les novations à encourager. A titre indicatif, 379 « Pôles d'excellence rurale » sont chargés de valoriser «*des bio-ressources à des fins alimentaires*» et des « *patrimoines naturels et culturels* », engageant un apport de 35 000 emplois. Les « Pôles d'Economie du Patrimoine » s'intéressent à la « *Cuisine Modeste* », et les éco-entreprises des « *Systèmes*

¹⁴ Nous reproduisons les données de : « *Réflexions sur les restitutions record de l'entreprise Doux* » par Jacques Berthelot (association « Solidarité ») R Article Courriel au Groupe PAC 2013 du 20 mai 2009.

Productifs Locaux » traitent en particulier de biscuiterie, de qualités des beurres. Enfin, les portails qui se multiplient ont à inspirer l'agroalimentaire : «Orne Terroirs» offre des savoirfaire relayables industriellement, avec la viande de cerf, le lait de jument, etc. ; les commercialisations diffusées avec « Ecosapiens » représentent 696 marques, offrant 12 028 produits ; sans oublier le vecteur des animations à la ferme.

Ainsi, un recul prévisible des grands groupes d'agro-industries dans les créneaux des volailles et du porc, se compenserait avec des créations en TPE-PME. Nous livrons à la réflexion l'extrait de tableau ci-dessous, présentant un exemple pris parmi bien d'autres (« Terre et terroirs », « Saveurs et terroirs », « Savoirs des terroirs », etc.), celui de « La France des Saveurs¹⁵». Issus « *des Chambres Régionales d'Agriculture ou associations interconsulaires* », ses 23 comités régionaux de promotion travaillent « *avec 5000 entreprises agroalimentaires françaises, industries, PME et artisans* ». Nous avons retenu 42 structures sur les 318 structures présentées où les artisanats s'allient aux extensions industrielles, la tradition se concilie avec l'innovation, l'alimentaire s'associe à d'autres usages (cosmétiques, etc.). Les techniques combinées aux technologies cultivent une biodiversité agricole qui réexplore les espèces par un mode durable de production. De 42 entreprises décrites, portant 5 036 emplois, sont extraits huit exemples :

Nom	Caractéristiques	Forme juridique	Date création	Salariés	Part chiffre d'affaires export
Algue Service	Marque « bord à bord » <u>Artisanat sur gamme originale de produits à base d'algues</u> : marinades d'algues fraîches, <u>moutarde et pain aux algues en plus des conserveries traditionnelles dans le sel et les algues déshydratées</u>	SARL	1996	6	25%
Biscuiterie La Trinitaine	Entreprise familiale <u>fidèle à la tradition et à la qualité, tout en accédant à un niveau industriel</u> . Farines Bio, de blé noir, de froment, de seigle (Pain, pâtisserie, traiteur) 1955 : Fabriquer des biscuits secs roulés à la main, appelés « cigarettes »-1965 : de 80kg à 600kg par jour-1972 : usine 200m ² -2008 : 25 000m ² et 60 tonnes de produits par jour. 1986 : Laurier d'or Qualité et Tradition. Chiffre d'affaires 2005 : 26 000 000.	SA	1955	90	12%
Germ'Line	Production et commercialisation de <u>barres céréalières de graines germées biologiques et jeunes pousses fraîches</u> prêtes à l'emploi. Germe de blé - de radis - de soja frais - Kombucha - Graine germée de haricot Mungo - Graines déshydratées - <u>agriculture bio</u>	Autre	1993	14	15%
Guyader	<u>Charcuterie traditionnelle, se diversifie</u> en 1989 dans le secteur des produits Traiteur de la Mer. <u>Pionnier de la gastronomie marine sous-vide, reconnu tant à la coupe qu'au libre-service ou auprès des professionnels de la restauration. Gamme enrichie tous les ans de nouvelles recettes</u>	SA	1930	65	10%
La Bourriche aux Appétits	Artisan pêcheur auteur de terrines de poisson d'eau douce. Terrines : d'alose de Loire à l'oseille - de carpe safranée <u>Recettes artisanales</u> à base de poissons de Loire. <u>Gamme de plats traditionnels, innovants, conviviaux, moyen de connaître les poissons inexistant sur le marché.</u>	Société familiale	1994	5	
Pâtisserie M. Kremer	Produits de pâtisserie, basés sur recettes et "tours de main" artisanaux, leur appliquant une rigueur industrielle.	SA	1994	60	5%

¹⁵ Le tableau complet, résumant les activités novatrices des 42 entreprises de « Saveurs et Terroirs », fait l'objet de l'Annexe 8. D'autre part, le thème de cet enjeu avait été développé en trois Etapes d'un « Fil rouge », supprimées dans la rédaction finale, et disponibles sur demande.

Rolland SAS	Laiterie industrielle familiale qui se lance dans la fabrication de crèmes glacées . Collectage annuel de 35 millions de litres de lait pour 53 millions de litres de crèmes glacées fabriquées sous marques distributeurs.	Société familiale	1954	624	26%
SCD Miels Villeneuve	S'est adaptée aux multiples comportements alimentaires du marché français et à l'export : en améliorant le rythme de production tout en préservant la tradition et la qualité des miels sélectionnés. Miels de qualité et variété de <i>produits d'accompagnement</i> tels que la confiserie, le pain d'épices, <i>ainsi que des savons et des cosmétiques.</i>	Société familiale	1936	25	

III – 3 – 6 : Le rôle primordial d'un immatériel des formations et des cultures est à reconnaître

Enjeu N° 6 – Chantier emplois et formations : Soutenir les initiatives créatrices de dynamiques agricoles passe par des actions dans la culture collective qui les ouvrent aux innovations et aménagent des voies préparatoires aux métiers émergents

Sont analysés trois sous-thèmes : les formalités administratives ; les enseignements sur la complexité ; la popularisation par l'art.

Enjeu N° 6 - 1 : Procédures d'appels à projets comme stratégies de recherches, doivent s'accommoder aux porteurs d'innovations reliant l'agriculture à d'autres secteurs : Les groupes de pression font régner, y compris dans les lieux de formation et de communication, une pensée unique n'acceptant que les postulats conformes à logique de rentabilité immédiate, survalorisant une économie de suréquipement et d'intensification. L'exclusivité de ces options fait écran aux complexités à gérer pour lier l'agriculture à venir aux autres secteurs et aux collectivités. Borner notre matrice culturelle à la publicité, aux facilités des journaux grand public, borne à l'utilitarisme à court terme sans efficacité au-delà, ce qui est contraire à un projet de PAC.

On le vérifie avec les attributions d'aides et les offres publiques : l'enquête sur l'emploi des fonds structurels 5b en Provence Alpes Côte d'Azur pointe les obstacles à l'accueil équitable et efficace des porteurs de projets. La lourdeur superflue dans les formalités d'accès aux aides dissuade peu à peu d'y postuler, comme le montrent la faiblesse des demandes en viticulture et en maraîchage, entre autres. En décrétant illusoirement, faire le tour de toutes les candidatures, ces sélections secrètent une ignorance généralisée des gisements d'innovations décrétés inexistants : de là, on proposera des sélections s'adressant aux postulants écartés.

Enjeu N° 6 - 2 : Les disciplines scientifiques sur les interactions entre vivants et humains et les formations aux métiers complexes sont à restaurer et à approfondir : Deux axes d'apports en culture scientifique et technique sont à combiner: l'un réclame de réinstaller des sciences biologiques et humaines à dans les enseignements pour éclairer la coordination complexe des transversalités. En effet, une remise à jour sur les sciences exigerait de retrouver la mémoire par un détour historique (ce qui se dénomme « anamnèse », remède à une amnésie¹⁶) : les

¹⁶ Lévi-Strauss, Leroi-Gourhan, Caillois, Girard, Mauss, Barthes, Chomsky, Jakobson, Mounin, Ducrot, Durkheim, Lévy-Bruhl, Crozier, Touraine, Bourdieu, Lobrot, Loureau, Tosquelles, Laing, Rogers, Guattari, Bateson, Watzlawick, Piaget, Wallon, Morin, Castoriadis, Thom : autant de noms qui

révolutions scientifiques des années 1850-1890 avaient vu naître quatre sciences humaines, gommées peu à peu par un économisme envahissant. Les années 1970 ont marqué une renaissance avec les théories structuralistes, l'étude des pouvoirs, mais ont subi des attaques partisans visant à les ridiculiser. A partir des années 80, une écologie liée au travail humain a émergé, qui peine à obtenir un espace dans les universités, polarisées sur la neurophysiologie, la biochimie, la transgénèse... Or, une « économie de la connaissance » requiert tous ces outils pour affronter l'interculturel, l'inter-âge, de même que la biodiversité passe par une ethnodiversité reliant les approches culturelles sur le vivant. Le partage des espaces impliqué par les rapprochements interactifs entre les métiers agricoles et des loisirs, font accueillir des publics hétérogènes, si bien qu'être animateur ou aménageur suppose de se familiariser avec des patrimoines autant qu'à des équipements les plus divers.

Enjeu N° 6 - 3 : Faciliter l'accès à des métiers d'avenir suppose des formations co-construites avec les acquis de l'éducation populaire et se popularise par des œuvres artistiques sensibilisant aux innovations : Le sujet étant trop vaste, nous ne signalons que le besoin en animations culturelles, aptes à faire réfléchir sur le développement durable, par des mises en scène, des jeux, au-delà de résumés didactiques, de dossiers de presse. Une culture commune à faire émerger sur la nutrition, les matériaux écologiques, l'économie écologique puisant dans les ressources humaines, crée des emplois pour tous âges et tous niveaux de diplômes. Le réseau « Repas », la coopérative « Ardelaine », l'association « Remparts », parmi bien d'autres, témoignent de la vitalité de formations aux techniques du bâtiment et du textile, directement liées aux élevages et aux cultures. Les cafés qui associent culturel et cuisines de terroir, les fermes pédagogiques, etc., ont à participer aux travaux d'insertion destinés à des chômeurs longue durée, à des scolaires en difficultés, à des jeunes demandeurs d'emploi sans qualification. Dans la logique de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), des diplômes spécifiques ont à faire valoir des aptitudes de finesse technique, une vivacité orale, des vertus d'endurance, etc. Les « transitions » d'un nouveau genre renouvelant l'emploi agricole attendent leur « Grenelle des formations au durable »

Mobiliser les accès professionnels aux métiers émergents met à contribution des créateurs littéraires et audiovisuels : Sensibiliser à l'innovant comme au complexe est assignable à des œuvres d'art engagées, où la qualité de construction et d'écriture instruisent. L'authenticité d'inspiration renferme la force de solutionner le danger crucial de la fraude que court notre civilisation, des tromperies érigées en débrouillardise autorisée ruinant toute confiance dans les contrats. Par ailleurs, l'artistique fait sortir de l'anecdote des ateliers de loisirs récréatifs : bricolage, mercerie, broderie, s'apparentent à toute une gamme de travaux d'arts (céramique, ébénisterie, etc.) qui débouchent sur des créations à valeur ajoutée. Ces filières, la pauvreté montante les a relancées, car elles créent des solutions solidaires. Des structures remarquables propagent cette tradition populaire revivifiée : les multiples Salons (« Primevère », « Marjolaine », entre autres) ; la presse alternative (quelques 4 000 journaux sur les créatifs) ; l'audiovisuel de pays. Permettre à ces media de couvrir le territoire européen, ferait naître l'Europe culturelle qui fait cruellement défaut.

incarnent ces 4 sciences, soit cités régulièrement à mesure de thématiques approfondies, soit mentionnés dans notre bibliographie...

CONCLUSION AU CHAPITRE III

Les deux volets qui structurent ce chapitre sont distincts dans leur teneur apparente, alors qu'ils renvoient profondément au même propos : la question d'une gouvernance qui n'occulte pas les enjeux. Mobiliser un « dialogue social » engage un choix de perspectives : il s'agit de placer chaque catégorie d'acteurs en position de se situer par rapport aux fonctionnements s'apparentant à du féodal. L'interrogation est relativement inattendue, décalée : notre étude appartient au genre d'une recherche - action, désireuse de mettre en mouvement les systèmes complexes qui y sont analysés. Les « sujets qui fâchent » comme les points de vue faisant regarder différemment les aides, la rentabilité, les évaluations, les technologies, la ré-inclusion d'autres fonctions dans les productions, les cultures sous-jacentes aux choix d'avenir, invitent à ne pas éluder ce préalable aux négociations : aura-t-on affaire à une réforme de la PAC qui gère des intérêts catégoriels immédiats, au risque d'une désaffection de la population et d'une récession pour l'ensemble de l'agriculture européenne ? Le caractère crucial des enjeux mis en évidence va s'expliquer par la suite de l'étude : d'abord par les détections de gisements d'activités et d'emplois qu'ils rendent possible ; puis en les appliquant à un élargissement qui veut inclure les pays dits « du Sud » ; avant de recenser les facteurs capables, en Europe, de relayer nos hypothèses de travail qu'ils inspirent.

CHAPITRE IV : GISEMENTS D'EMPLOIS A DEVELOPPER PAR UNE SECONDE PAC

(Dynamiques territoriales autour d'une agriculture paysanne actualisée)

Notre objectif revient à réévaluer une série de filières et de productions, qui s'inscrivent dans les richesses appartenant à une agriculture pluriactive.

Les bilans sur la PAC font douter que l'agriculture européenne soit en capacité d'endiguer des tassements au niveau de ses plus gros volumes de productions, si bien que nous envisageons d'autres voies émergentes, délaissées par les mesures existantes (au double sens du terme !). Les analyses de données qui suivent aboutissent à diagnostiquer que maintenir la partition en deux piliers équivaut à condamner une grande partie de notre agriculture, et de l'économie des territoires avec elle : au contraire, faire converger d'autres programmes européens vers une seconde PAC, vouée à accompagner les régions, servirait des dynamiques agricoles méconnues. Nous progressons vers cette conclusion en commençant par examiner quelles conditions globales influencent le « marché du travail », en confrontant d'autres secteurs au cas de l'agriculture. Le thème de l'emploi est très délicat à traiter, car la plupart des diagnostics s'arrêtent aux entreprises plus qu'à leurs embauches. Procédant autrement, nos comptages s'effectuent sur le détail des emplois dans les créations solidaires détectées. La mise en évidence de forts potentiels est suivie d'un questionnement sur le rôle éventuel des statuts dans les appels aux ressources humaines. Ces trois moments motivent de récapituler les argumentaires et les acteurs à mobiliser en faveur d'une PAC dédiée aux novations qui relancent une agriculture de territoires. Et nous listons pour finir une série d'ajustements juridiques rendus nécessaires si l'on tient à soutenir ces dynamiques d'embauches liées à une agriculture durable.

IV – 1 : l'agriculture est à resituer dans l'ensemble de l'économie

Nous allons à la rencontre des emplois agricoles en cernant les facteurs qui influencent la vitalité du secteur agricole, confronté au rôle des transformations agroalimentaires. Sont alors explicitées les contraintes qui pèsent sur les productions et les exploitations, faisant ressortir ce qui caractérise leurs disparités : le volume extrêmement réduit du salariat, conjugué à la diminution constante du nombre d'exploitants, place l'agriculture dans le même pronostic de régression qui prévaut pour l'ensemble de l'économie. Pourtant, contre toute attente, des clarifications sur la diversification, sur des filières abordées sur le mode de la pluriactivité, conduisent à pointer la présence de créations émergentes. Elles sont absentes des aides européennes, et pourtant, les informations patiemment collectées montrent qu'on a affaire à une masse d'initiatives, où nous discernons la cohérence de « gisements » de créations, à formaliser en filières. Encore faut-il les rendre connaissables, pour les faire reconnaître.

IV – 1 - 1 : Emplois et entreprises qui intéressent un développement local en rapport avec l'agriculture

Nous bornons ce passage à un très bref survol, qui tente de corréler trois facteurs avec des emplois : tailles, régions, filières.

Comment compter les emplois liés à l'agriculture ? Répétons combien est embarrassant le flou régnant entre les sources. Situer la part de l'agriculture à 12% de l'emploi en France ou à 3,5% des 24,6 millions nationaux ; y ajouter ou non l'IAA, elle-même dotée de 450 000 ou de 540 000 salariés pour la même année 2009, brouille les essais de synthèses. Les incohérences portent aussi sur l'intégration ou non des exploitations « non professionnelles » (n'atteignant pas une « *dimension économique au moins égale à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 12 hectares de blé* »), qui représentaient, en 2000, presque 30% de l'ensemble des « actifs permanents » agricoles. L'imbroglio statistique se prolonge avec la complication qui obscurcit les types de travailleurs agricoles. D'une part, entre 2000 et 2007, les salariés se maintiennent, le montant de 2007 représentant 92,3% de celui de 2000 ; et les « chefs d'exploitation et co-exploitants » ne diminuent que de 19%.

En revanche, pour les conjoints « non co-exploitants » qui perdent 34%, et les « autres actifs familiaux » baissant de 38%, les variations de ces cas d'actifs agricoles restent inexplicables ; car les forces familiales ne disparaissent pas de l'espace fermier en raison d'une diminution des tâches, ni de réductions de surfaces ou de cheptel. Comme les surcharges orientent vers la mise en société, il s'ensuivrait que ces dernières échouent à maintenir des emplois. Les régressions du pouvoir d'achat contraignent plutôt les membres de la famille à se tourner vers des métiers autres qu'agricoles. Subsiste un point obscur, car si les tâches s'alourdissent et que les ressources humaines diminuent, comment effectuer les travaux ? On pense à deux cas de figure : soit les surfaces s'accroissent, et l'absence de personnel se compense par une mécanisation intensifiée qui réduit les marges en augmentant les frais ; soit une pluriactivité complexe exige alors de la main d'œuvre. Cette seconde voie, celle de nos gisements émergents, engage une économie solidaire non orthodoxe qui intègre des bénévoles, des entraides entre acteurs engagés en faveur de l'agriculture durable. Rendre compte de la pluralité des facteurs agissant avec les actifs agricoles, rend inévitable de reconsidérer le goût de l'ouvrage, le respect de valeurs, l'appétit d'inventer des richesses... Nul ne sait avec rigueur comment se combinent culturel, affectivité, intérêts : populations et exploitants sont autant mus par l'espérance d'emplois, la reconnaissance de qualifications, le bien-être convivial, que par le désir d'après compétitions. Identifier ces paramètres motivant les métiers nous semble plus assuré qu'invoquer une « main » du marché tellement invisible que l'on doute de son existence.

IV – 1 – 1 - 1 : Les petites structures manifestent une vitalité à utiliser pour les dérivés agricoles

La dépendance de l'amont agricole envers l'aval agroalimentaire et la grande distribution contraint les exploitants modestes aux marges trop réduites, incitant à se tourner vers leurs liens aux petits commerces et aux PME agro-industrielles. Or, depuis 2005, le petit commerce donne des signes de reprise, 68% des créations dans la distribution consistant en détaillants de l'alimentation, de l'habillement, du bricolage. Parallèlement, les emplois progressent dans les 860 000 entreprises de moins de 10 salariés, soit 34 % des entreprises françaises : leur 1,7 million de salariés couvrent 250 corps de métier, richesse majeure en diversité technique sur laquelle appuyer les redéploiements d'activités locales. En 2007, l'alimentation occupait 206 000 artisans et 110 000 petites unités travaillent, entre autres, le textile, le cuir, le papier, le bois et les meubles, qui regardent les productions agricoles.

IV – 1 – 1 - 2 : Des dynamiques de coopération avec les agro-industries trop inégalement réparties sont à initier

Situer l'agroalimentaire dans l'agriculture indique des leviers à actionner par la PAC : 48 milliards d'euros en 2006 pour la production agricole française, première d'Europe, et 132 milliards d'euros pour son chiffre d'affaires en agroalimentaire, ne représentent pourtant que 2 % du PIB de l'UE pour chacun des résultats. Ces chiffres sont plutôt à apprécier en termes de balance commerciale et d'emplois : les 430 000 salariés appartenant aux 12 000 entreprises agro-industrielles étant à observer en répartition de tailles et de produits travaillés. Nous avons souligné *supra* avec l'enjeu N°5 que le « divers » attendait que l'on y opère des « transitions » les orientant vers des offres bio, des recettes de terroirs plus nutritionnelles, adaptables aux industrialisations. Pour 269 000 salariés en agroalimentaire de 15 régions analysées, l'extrait de tableau ci-dessous fait réfléchir sur le rapprochement entre IAA et les densités en exploitations. Quatre cas dépassent la moyenne régionale qui s'établit à 17 900 salariés, correspondant à une proximité avec leurs exploitants fournisseurs. Les vignobles réduisent la présence de l'IAA, en Bourgogne malgré plus de 22 000 fermes, en Languedoc Roussillon, en Aquitaine (en nombre d'unités). Reste le cas de régions visées par notre « Fil rouge », illustrées ici par Poitou Charentes, où les 22 000 implantations agricoles (en lait et légumes) ne correspondent qu'à quelques 13 000 entreprises de transformation ; par la Franche Comté et ses ovins-caprins, ou les 8 500 exploitants d'Auvergne manquant de prolongements. Ces écarts poussent à implanter des artisanats et PME de proximité valorisant les recettes de terroir.

Tableau : Emplois dans l'industrie agroalimentaire pour quelques régions, les plus dotées et les moins fournies (Estimations moyennes établies à partir des « Mémentos » disponibles, publiés sur le site d'Agreste, de 2003 à 2006)

Régions les plus dotées en emplois dans les industries agroalimentaires	Nombre moyen de salariés entre 2003 et 2006	Nombre moyen d'entreprises entre 2003 et 2006	Nombre moyen de salariés par entreprise	Régions les moins fournies en emplois dans les industries agroalimentaires	Nombre moyen de salariés entre 2003 et 2006	Nombre moyen d'entreprises entre 2003 et 2006	Nombre moyen de salariés par entreprise
Bretagne	61 200	450	136	Poitou Charentes	12 900	165	78
Pays de la Loire	47 700	333	143	Auvergne	9 700	147	66
Rhône-Alpes (2007)	27 900	474	59	Franche Comté	4 900	72	68
Nord-Pas de Calais	26 900	294	91	Bourgogne	11 000	125	88
Aquitaine	15 900	190	84	Languedoc Roussillon	9 400	204	46

IV – 1 – 2 : La complexité des combinaisons entre les facteurs qui influencent la vitalité agricole exclut de dégager une logique d'ensemble, mais souligne l'atout d'une quête de valeur ajoutée par le jeu de diversifications

Nous ne reproduirons pas ici les nombreuses données que nous nous sommes efforcés de faire converger¹⁷, pour la raison que ces confrontations n'aboutissent pas à faire ressortir clairement sur quelles variables pourrait reposer une vitalité agricole et les emplois à en

¹⁷ Comme nous le rappelons pour les passages que notre Rapport final a remodelés, les détails instructifs (mais non formalisables) sont disponibles avec les versions préparatoires à demander à l'auteur ou à consulter en ligne sur le site de notre association.

attendre. Nous avons successivement passé en revue : les disparitions d'exploitations de petite taille qui frappent surtout certaines régions, la diversité des sources de revenus qui privilégient quelques productions, l'impact des disparitions d'exploitations à estimer localement en fonction de leur densité et du taux de chômage. Les carences statistiques sur les modes de fonctionnement, la totalité des statuts, les espèces travaillées par régions, ne permettent pas de comprendre ce qui fait baisser principalement l'emploi agricole à la fois chez les plus gros et les plus petits employeurs, pas plus qu'elles ne rendent compte d'un recul des poly-élevages qui masque les disparités entre bovins, caprins, lapins. Il en est de même pour des liens éventuels à expliciter entre des aides en cours d'évolution, hésitant entre un soutien, inégal selon les régions, à un trio SCOP (Surface en céréales, oléagineux et protéagineux)-bovins en lait et viande, qui domine l'agriculture de neuf régions, de timides encouragements pour le lait, et un délaissement persistant pour porcs et volailles, et, plus encore, pour les fruits et légumes. On opposera, à l'encontre de cette répartition d'aides incohérente, les résultats par productions qui font apparaître des volumes financièrement équivalents, montrant que les légumes et les fleurs fournissent de meilleurs revenus que les SCOP.

De ces flottements qui privent de connaissances sur les atouts déterminant des réussites ou des régressions pour des régions, des tailles d'exploitations, des productions, nous retenons cependant l'importance primordiale à accorder à ce que les logiques sectorielles et linéaires excluent de saisir, à savoir la diversification. Dans le prolongement de notre propos sur l'alliance à renforcer avec les agro-industries de proximité, nous invitons à porter une attention soutenue aux filières actuellement diluées dans des mélanges indifférenciés qui masquent les dynamiques. Il est évident (sauf pour la PAC ?) que les emplois se nichent à ces intersections, car, avec les seules entreprises agricoles, il n'existe que 40 000 exploitations dotées d'un salarié : c'est dire que si l'on compte sur la seule activité productive pour nourrir une étude sur l'emploi agricole, elle est achevée avant de commencer ! Une rapide incursion du côté de 350 000 structures « non professionnelles » écartées des comptages (voir *supra*) irait dans ce sens, car par leurs 8 à 13 ha, voire jusqu'à 50 ha, elles chevauchent largement la catégorie des très petites exploitations professionnelles, de moins de 5 hectares. En termes d'emplois, la Manche fournit un indice avec 10 000 exploitants en 2000 complétés de 6 500 actifs familiaux. Il ne semble donc pas superflu ou anecdotique de chercher leurs activités : par exemple, en se référant au WWOOFing (World Wide Opportunities on Organic Farms), accueillant des expériences de productions bio. Faut-il y voir des gels, des « friches » louées, ou encore servant de source de revenu complémentaire à des anciens agriculteurs retraités ? Des batteries de jardins en font-elles partie ?

Au total, notre introduction à l'économie agricole, outre l'appel à approfondir et pluraliser son approche au maximum, plaide pour une égalisation des aides entre toutes les filières, en introduisant des pondérations qui corrigent les hectares par les emplois, les diversifications, les modes de productions. Les propos d'agriculteurs enquêtés reflètent cette conclusion.

Les témoignages sont à confronter aux résultats comptables , la PAC ne détenant de légitimité que par l'humain : Un questionnaire soumis à divers exploitants a fait apparaître que les questions structurelles, engageant le devenir de l'agriculture, ne recevaient pas d'écho : agriculture paysanne, formations, les deux piliers de la PAC, les responsabilités sanitaires et alimentaires, les relations avec et entre organisations professionnelles, l'inclusion dans les territoires, tous ces points ont été laissés sans retours par les interlocuteurs. Les urgences et les tensions vécues par les personnes en situation, isolées et sans marges d'action, ont pris le pas

sur ces sujets. Ces témoignages ont le mérite d'aiguiller l'attention vers les conditions subjectives à associer à toute mesure technique. Pour les petites exploitations, situées dans des zones fragilisées et se livrant à l'élevage extensif, la première utilité de la PAC est de rassurer.

Témoignages de lassitude face à des obstacles cumulés (Premiers entretiens avec des agriculteurs, par une grille de questionnement - Enquête de terrain et synthèse par Noël Ledey, consultant en agriculture - Activités : Exploitations conduites en polyculture élevage (vaches allaitantes et volailles) en Sologne Bourbonnaise (Est Allier, Ouest Saône et Loire) : Incidences de la réforme de la PAC 2003 : Pas de modifications importantes dans les exploitations ; seuls quelques ajustements marginaux ont eu lieu, comme réduire certaines cultures du fait du découplage des aides (maïs irrigué par exemple). Attente de 2013.

Investissements dans les projets et endettements (Poids du mode de production et ses «charges intermédiaires») : Evolutions du marché mondial, déplacements des gros centres de production et réglementations européennes influencent leurs perspectives ; mais les orientations antérieures des exploitations, commandées par le projet de vie de l'agriculteur, pèsent aussi sur les investissements.

La part des aides (Besoin de l'Europe, et réorganisation de circuits impliquant le concours des collectivités territoriales) : Crainte d'une baisse des aides européennes qui mettrait en péril leur équilibre financier, même sans concerner directement l'atelier avicole. Diminuer les soutiens européens est inenvisageable sans remplacement par des financements aux échelons inférieurs. L'accélération des restructurations d'entreprises en aval menace les filières avicoles, surtout dans les petits bassins de production.

Avantages de la polyvalence : La non spécialisation assure une forte capacité de résistance dans les périodes de crises, par les débouchés complétant bien les productions.(quasi autarcie de l'exploitation)

Les contraintes réglementaires, réclament un accompagnement : Ils pensent que les réglementations européennes vont augmenter, surtout pour des productions animales dotés d'installations de transformation de grande dimension. Ces mises aux normes, qui s'appliquent uniformément à leurs ateliers et aux exploitations spécialisées, les affaiblissent.

Facteurs motivant de créer des emplois : Dans la perspective de réduction des coûts structurels imposée par la diminution des aides européennes, est envisagé d'externaliser une partie des travaux, et d'augmenter la part des matériels achetés en commun, par des CUMA recrutant des salariés pour mieux gérer les pics d'activité.

Ces témoignages convergent avec nos enquêtes : sur l'influence grandissante de l'aval des productions, pour une pluriactivité qui rend apte des structures modestes à affronter les aléas des cours mondiaux ; et sur le besoin de diversifier les réglementations.

IV – 2 : réévaluer les gisements d'activités liés à l'agriculture multifonctionnelle – leurs traductions en termes d'emplois

Depuis une vingtaine d'années, les territoires excentrés encouragent des initiatives de microéconomie, où l'agriculture coopère avec des secteurs connexes, par des événements émergents (sports, construction, etc.) stimulant des cultures et des élevages qui partagent les espaces avec eux.. Ils sont classés en six gisements, présentés en vue de vérifier leur validité économique : leurs aptitudes à générer substantiellement des emplois les tire de la confidentialité où leur dispersion et leur modestie les cantonne. Un argumentaire explicite les raisons d'intégrer à l'agriculture pluriactive, suivi d'un aperçu des métiers mobilisés puis par

des exemples montrant la part prise par certains statuts dans les novations, un schéma dessinant enfin des voies de structuration en filière à aider par la PAC.

IV – 2 – 1 : Une filière « équidés » unit l'élevage de chevaux à une gamme d'élargissements

Au moins 17 corps de métiers impliqués :

Activités professionnelles autour d'équidés : attelages / centres équestres / cheval de trait et matériels à tracter / commerce de chevaux / débardage / élevage de chevaux, haras / équithérapie / fabrication de sellerie et harnachement / forgerons, maréchaux-ferrants, charrons / hébergements de chevaux, pensions / randonnées de gîtes d'étapes / selliers garnisseurs / spectacles équestres / valorisations de races anciennes / etc. Fonctionnement d'ensemble des activités :

Un ensemble d'usages des équidés, au-delà de l'équitation et de l'élevage, s'accorde avec une agriculture pluriactive. Notre prospection a d'abord rassemblé 817 cas centrés sur la filière équine, regroupés en 23 rubriques. Les fragments ci-dessous montrent comment s'organisent leurs liens à l'agriculture, indiquant les comptages pour cet échantillon partiel¹⁸ :

Deux tâches s'associent directement à l'élevage (140 cas pour l'ensemble) : la préservation de races et les attelages qui réinstallent le cheval de trait dans des missions comme le débardage, le maraîchage. Un deuxième niveau (337cas) gère des montures, par installations (centres, hébergements) et services (appuis, formations), s'étendant aux diffusions du savoir-faire traditionnel (western, Camargue). Au troisième rang (83 cas, mais en nette progression) prennent place des applications à l'éducation et à la santé, que complètent des tâches en environnement et en sécurité (déchets, débroussaillage). Enfin (257 cas), diverses formules, sportives, touristiques, festives, unissent les travaux sur les équidés aux valorisations des terroirs.

Une filière « équidés » plutôt que « équestre » et « chevalin » : les courses hippiques, les compétitions sportives équestres et la production-commercialisation de viande chevaline, ont été écartés de nos enquêtes, mais non de la filière, car l'appellation « équidés », inclut poneys, ânes, mules et mulets et ce gisement vaut d'abord par proximité avec les animaux. Approche économique globale d'un gisement dynamique :

Les ressources animales : AGRESTE décompte 455 000 unités en 2006 pour la France, mais les catégories spécifiques de selle et de trait, pour la même année, en totalisent 592 000. ***Les ressources économiques et humaines :*** Au plan des fréquentations, on note que l'équitation, en 2006, avec 491 000 pratiquants, dépasse les 436 000 basketteurs. Pour chacune des 1 425 sociétés centrées sur l'équin, nous comptons une moyenne de 111 000 euros de chiffre d'affaires. La large gamme de métiers impliqués¹⁹ : les pratiques réclament des

¹⁸ Nous renvoyons à notre site Internet, où une carte (voir le chapitre I) expose, classés, les 817 associations, en résumant leur objet.

¹⁹ Sur les 201 professions répertoriées pour les six gisements, nous avons examiné 24 métiers, à l'aide de « Business PME » (à l'adresse Internet : <http://www.businesspme.com>) : ses listes de sociétés, quelquefois tronquées, suffisent initialement, pour estimer l'audience et l'impact économiques de chaque métier. La suite aura donc à se reporter à cette note. Et les

moniteurs, des installations avec leur entretien, des prestataires et des fournisseurs, des équipement et vêtements spécialisés. - Avec la source « *Business PME* » *Op. Cit.* En se bornant à deux des 17 professions de la liste introductive, leur volume d'entreprises s'étage autour de la moyenne des secteurs, avec 684 « forgerons, maréchaux-ferrants, charrons » (mais 1 600 étant annoncés par un média), et 403 fournisseurs en sellerie (1 500 sociétés « fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie » étant classés dans un autre gisement).

Recensement des activités et structures employeuses :

Des consultations de sources variées d'offres d'emploi dans la filière indiquent de 60 à 320 propositions différenciées, situant les qualifications du palefrenier à des diplômes de monitorat. Selon l'ONISEP, on dénombre 700 moniteurs supplémentaires par an. Les 817 associations détaillées, complétés par 1 425 entreprises classées parmi les « Autres activités récréatives et de loisirs », nous font compter, sur 94 départements incluant les DOM, 595 structures qui atteignent 7 850 emplois pour le seul volet ludique. De plus un « Elevage de chevaux et d'autres équidés » (Code APE : 0143Z) fort de 16 019 structures, apporte un supplément de 37 000 salariés. Il reste donc à ajouter les résultats de la vingtaine de rubriques non encore traitées systématiquement ; sachant qu'une grande part des actions équinées, pour cause de pluriactivité, reste enregistrée avec les sports de nature comme avec des « petites filières » associant le tourisme Les offres de transmissions et les formules d'Accueil Paysan et de Bienvenue à la Ferme examinées font presque toujours état de la présence d'ânes, juments, mules, servant à des tâches mineures ou distractives. Et la sellerie, les vêtements spéciaux impliqués dans ce gisement, sont renvoyés aux activités textiles dérivant de matières agricoles, avec la filière cuir.

VEILLE DANS LES MEDIAS GRAND PUBLIC (Comptages d'emplois et aperçus de métiers)
[TF1 Midi – lundi 09/06/08] - Subsistent 1600 maréchaux-ferrants - [F3 JT – jeudi 04/10/07] - On compte 8000 éleveurs de chevaux en Normandie, chiffre émis lors des journées du « SELLE » - [F2 JT Soir – mardi 06/11/07] - Au P.M.U., on dénombre 62 000 emplois directs.

Éléments invitant à structurer des potentiels sous forme de filière :

Aux fins de rendre tangible la richesse et la densité d'objectifs qui animent les acteurs de cette filière, liant l'agriculture aux travaux et secteurs économiques connexes, nous évoquons trois exemples d'une pluriactivité apte à étendre l'implantation de la filière. « **Equirev** » (Préservation et promotion de races chevalines) : *promouvoir l'élevage de chevaux de couleurs originales, par leurs utilisations dans des spectacles* / « **Badjane** » (Elevage de chevaux) : *activités liées aux ânes, mulets et chevaux, sont employés en randonnées, ferme pédagogique, travail agricole, accueil et réinsertion d'enfants et d'adultes, conseils en loisirs nature.* / « **Anestérel** » (Missions de protection civile pour équidés) : *des ânes en Provence défrichent des milieux habités, des lotissements isolés, en prévention d'incendies ; outre la location d'ânes au mois pour portage et balade.*

déterminations de ratio en salariés, proviennent d'une même source, les « Bilans gratuits » du journal « Les Echos », mis en ligne sur Internet, à l'adresse : <http://www.bilansgratuits.fr/static> : nous y visitons une par une les entreprises, en quantité suffisant à identifier une tendance. Depuis ce Rapport, sa continuation à exploité d'autres sources.

IV – 2 – 2 : Les sports de plein air valorisent les paysages et les activités agricoles qu'ils intègrent

Au moins 28 corps de métiers impliqués :

Activités professionnelles autour de sports de plein air-nature (partage d'espaces agricoles) : accrobranches / aménagement de terrains de sport et de jeu / archers et arbalètes / articles et équipements pour sports et loisirs centres de vacances et de loisirs pour enfants / chiens d'avalanche / cirques, attractions foraines, équitation western festivals et reconstitutions historiques dont médiévales / courses d'orientation, parcours à thèmes / guides de montagne, moniteurs de ski, accompagnateurs en montagne / guides et guide-interprètes de tourisme / médecins : médecine et biologie du sport / pratique de montgolfières et dirigeables / pratique de la plongée sous-marine, de sports et de loisirs subaquatiques / pratique de la voile, des sports nautiques / refuges de montagne / sports de glisse / sports nautiques, aquatiques et subaquatiques avec articles et équipements / terrains de camping / vente de planches à voile et d'accessoires / vêtements sport : sportswear / vol libre, etc.

Fonctionnement d'ensemble des activités :

Un classement en idéaux types, structure les extensions progressives de cette gamme d'activités : 30 classes récurrentes ont émergé des compilations dans notre base de données.²⁰ Tous les milieux et paysages sont présents : montagne, subaquatique, forêts, littoral, etc. Une gamme de jeux sportifs a trouvé place sur tout le territoire, dans le cadre de Bases, intégrés à des festivals, se combinant avec des jeux locaux traditionnels (de force ou nautiques comme sur le Tarn), etc., participant à l'agro-tourisme. Le renouveau patent de fêtes rurales, des randonnées maintiennent des voies de liaison entre des zones d'habitat « sauvage » et des exploitations agricoles²¹, tisse des interrelations entre elles et un alimentaire nutritionnel, greffent éthique et éducatif aux dynamiques locales. Des jumelages ouvrent l'échelle microéconomique sur l'international, font découvrir des pays du Sud.

Approche économique globale d'un gisement dynamique :

Les enquêtes statistiques sur les pratiques sportives vérifient le fort potentiel de popularité imputable à ce vaste assemblage, à mieux entrecroiser avec les revitalisations agricoles : Précisons que nous ne traitons que les APS (activités physiques et sportives) qui se déroulent hors du cadre des fédérations de clubs -les sports de compétition ne seront réintroduits que lorsqu'il s'agira d'accompagner ensemble ces deux séries de richesses. Le triplement des dépenses consacrées aux loisirs sportifs hors fédérations, entre 1985 et 2005, implique un quart des adolescents et la moitié des adultes. 5 130 observations sur des entreprises aboutissent à la répartition ci-dessous (sous-évaluant les sports de glisse et athlétiques, et retirant les sports d'hiver des statistiques sur la montagne) :

²⁰ On trouvera en Annexe 10, sur notre site, la liste détaillée de ces 30 catégories, organisées en 4 groupements.

²¹ Nous nous référons à la remarquable étude d'Yvon Le Caro sur le partage des espaces entre agriculteurs, résidentiels et usagers de loisirs : Yvon Le Caro « Les loisirs en espace agricole » (« L'expérience d'un espace partagé ») *Œ PUR (Presses Universitaires de Rennes)* *Œ* Septembre 2007. Tout l'ouvrage est concerné, mais nous avons retenu plus spécialement les pages 107-117, 157-176 et 317-332.

Aquatique	Randonnées	Aérien	Cyclisme	Montagne, neige	Glisse	Athlétisme
267	90	89	61	22	11	5
Modélisme	Cirque	Patrimoine rail	Accrobranches	Tir à l'arc	Avec animaux de compagnie	
78	56	33	29	14	7	

Passer des sociétés lucratives précédentes aux clubs associatifs que nous avons ensuite classés, redresse les proportions : le tableau suivant présente les 9 plus fortes fréquentations sur les 2 073 clubs triés. La plupart entretiennent des sites et motivent des séjours, avec hébergements et restauration, facteurs qui aiguillonnent des productions agricoles locales : les offres de transmission d'exploitations²² mentionnent ces proximités, précisent que leurs revenus en proviennent. A côté des sports classiques, tir à l'arc, parcours « dans les arbres », reconstitutions historiques, font participer plus nettement les spécialités locales.

Techniques traditionnelles pour mieux être	Sports aquatiques	Sports cyclistes	Sport lié aux milieux scolaires	Sports équins	Sport athlétique	Sport citoyen sur environnement	Tir à l'arc et arbalète	Sports de montagne
387	315	196	148	140	113	94	91	90

La multiplicité des sites et des matériels mobilisés diversifient les incidences économiques impliquées : Les 18 millions de pratiquants vélo et les 13 millions des marcheurs de plus de 15 ans de 2004 ont utilisé 41 millions de paires de chaussures, soit, avec les vêtements spéciaux, une dépense de 4 milliards d'euros, c'est-à-dire un accroissement de 30 % par rapport à 1995. Les sites aménagés se développent, des Parcs ayant décuplé leur fréquentation en 15 ans : un centre aquatique parisien passe de 2,2 millions d'entrées en 2004 à 70 millions en 2005. Selon un barème national, entretien, remise en état et re-balisage d'un chemin coûtent de 180 à 598 euros/km, l'ouverture d'un tronçon nécessite de 683 à 1366 euros/km. On aperçoit que ces petites liaisons rénovées prennent de fortes proportions : l'Aisne affecte un million d'euros à ses 2 200 km de circuits pédestres ; nationalement, 150 000 km de sentiers aménagés signifient plus de 50 millions d'euros pour les maintenir en état.

De tels frais supposent des entreprises de nature solidaire, aux opérations marchandes non lucratives qui complètent le bénévolat. Le commerce équitable et écologique est sollicité pour fournir des chaussures et des ballons pour tous sports, comme avec « Ethletic » à Saint Denis et « Yamana », dans le Nord Pas de Calais, dont le programme «Fibre Citoyenne », couvre tous textiles pour APS. Après l'inventaire des « autres activités récréatives et de loisirs », reste un ensemble de 5130 entreprises. Avec des fermes intégrant des thèmes sportifs, des artisanats, des spectacles historiques incluant des sports, ces cas génèrent un chiffre d'affaires évaluable à une trentaine de millions d'euros, dans un total de 570 millions. La « gestion d'installations sportives » et les « activités des parcs à thème » rassemblent 900 sociétés, réalisant 362 millions d'euros, soit plus de 60 % des entreprises de loisirs.

Tourisme nature aventure	Pôles de loisirs sportifs	Education populaire sportive	TPE intégrés aux sports	Agriculture avec le sport	Médiévisme et festivals avec reconstitutions	Sport corporatif
--------------------------	---------------------------	------------------------------	-------------------------	---------------------------	--	------------------

²² Toutes les références à des « offres de transmission » émaillant notre étude résultent d'un travail effectué sur les publications par le CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), mises en ligne sur le site www.cnasea.net, et qui exposent les offres de transmissions sous forme de fiches descriptives. Leur analyse en 2009,

25 Ce passage était rédigé bien avant le succès des films « Camping » !

531	373	321	138	94	72	26
-----	-----	-----	-----	----	----	----

Le cas des colonies de vacances mérite de s'y arrêter : par an, environ 40 000 séjours en centres de vacances sont assurés. En 2002, ces lieux, tournés de plus en plus vers un plein air formateur, ont accueilli 77 % des mineurs fréquentant les centres de vacances : soit 16 % de l'offre nationale d'hébergement (2,8 millions de lits), loin devant les sociétés commerciales (2%). De même, la part du camping²⁵, déjà considérable, est appelée à augmenter fortement, eu égard à leur convivialité, la baisse du pouvoir d'achat et le renouvellement de leurs offres d'activités, vers nos sports de plein air, les détenteurs écologiques.

Parmi les 29 lauréats de « Talents » des Boutiques de gestion, créateurs de 52 emplois en sports de plein air : Les techniques traditionnelles assurant « bien être, esthétique et santé » sont les plus représentées, avec le souci du nutritionnel sportif et des produits énergétiques invitant à se transposer pour PME d'agro-industries. Une moitié des créations porte sur les matériels sportifs ; un petit nombre soit remplit des missions de réinsertion par le sport, soit crée des produits et services novateurs (chantier naval avec matériaux écologiques, chiens de traîneau intégrés à une ferme de montagne, jusqu'à une réparation de pelotes basques). Parmi les 19 coopératives SCOP et 2 SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif), offrant 352 emplois en sports de plein air : Le matériel réunit sellerie, articles de voyage, mobiliers spéciaux, ventes et réparations ; les installations comportent constructions et rénovations d'espaces et de sols sportifs. La pluriactivité est présente : le réseau « Vagabondages », groupe, dans une zone montagnaise défavorisée, une douzaine d' « Artisans de la randonnée ». Deux SCIC réinsèrent, par la course nautique au large, des publics défavorisés et accompagnent les projets sportifs dans leur portée professionnelle.

La source restructurée avec une révision de février 2010, nous a fourni un corpus de 1 860 états d'exploitations proposées à des cessions ou à des recherches d'associés.

Parmi les entreprises associatives, créatrices de 371 emplois en sports de plein air outre les 26 000 à 32 000 salariés de clubs : Parmi les associations employeuses, 17 d'entre elles ont recruté 371 personnes et leurs membres utilisent des matières agricoles, tels 150 bénévoles de sociétés textiles encadrant 30 salariés associatifs ; un jumelage international associe un camp de jardiniers solidaires à un rallye vélo de 1 000 kilomètres en 7 étapes ; des randonnées avec bivouac pour pratiquants handicapés s'intègrent à des découvertes sur les élevages de lamas, des jardins botaniques, etc. Recettes locales fabriquant des biscuits à l'avoine et au coing, buffets campagnards, sont mêlés aux artisanats d'art (« Route des Métiers », par exemple). Chaque unité associative affiche de 13 à 16 employés, l'ensemble comptant entre 26 000 et 32 000 emplois.

Eléments invitant à structurer des potentiels sous forme de filière :

A la différence du sport de compétition, les APS de plein air engagent directement leurs actions dans une culture de l'environnemental, de l'intergénérationnel, de l'interethnique. Les programmes édifiés par des Pays avec le concours de PNR (Parcs Naturels Régionaux), les animations des CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), les fermes pédagogiques, les réseaux d'accueil à la ferme, intègrent ces activités dans les dynamiques de développement local. Nous esquissons ici un schéma d'accompagnement pour le sport de plein air qui vaut pour tous les gisements (et sera repris en IV-4). Prolongeant les mesures déjà prises, car la structuration d'un « sport nature » s'est mise en place dès 2005 autour du CNOS, il centre le suivi sur deux instruments structurants, des « leviers » et des « relais », détenant des clés pour coordonner l'éducatif, la jeunesse et les sports, à l'alimentaire, la gestion des espaces, l'habillement et les équipements, les hébergements, les transports....

LEVIERS (Soutiens institutionnels et outils de développement, financiers et organisationnels) : On pense aux Conseils économiques et sociaux régionaux, à la coordination des Comités de bassins d'emplois, au Fonds National pour le Développement du Sport, à la Caisse des Dépôts et Consignations, au réseau France Initiative, aux financeurs solidaires, aux activités d'insertion, etc.

RELAIS (Réseaux et pôles territoriaux ; organes de communication ; activités promotionnelles) : A côté d'outils déjà installés, tels le Pôle Ressources National « Sports de Nature », l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) de la JPA (Jeunesse en Plein Air), etc., sont à solliciter les collecteurs de données, comme la chaîne « Demain », les magazines, etc. Ces ressources rejoignent les opérations internationales : Pacte mondial des Nations unies, Sullivan Principles, Ethical Trading Initiative, CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies), Clean Clothes, entre autres. Pour les formations insérantes, on citera l'OFAC (Office pour la Formation des animateurs et Cadres de Centres de vacances) qui emploie 11 200 formateurs (chiffre 2004), ainsi que la Fédération nationale des Francas qui annonce « 3 000 collectivités locales partenaires, 5 000 centres d'activités affiliés, 50 000 bénévoles mobilisés ». Les événements puisant aux terroirs (raid « Transmassif », « Multi-randonnée des saveurs », « Rando-rencontre : Rêve de paysans en pays charlois ») sont à associer. Les communications entre réseaux associatifs popularisent plus puissamment le lien entre agriculture et environnement que les coûteuses opérations de marketing : C.E.D.D. (Collectif 16 Environnement & Développement Durable), Fédération des Clubs C.P.N. (« Connaître et Protéger la Nature »), Syndicat National des Grimpeurs d'arbres, Syndicat National des Guides Spéléos, font circuler efficacement les agendas et les offres de manifestations.

Une stratégie d'accompagnement serait à élaborer collectivement, par deux concertations à faire converger progressivement : Les organismes tels que le Conseil national de la jeunesse (CNJ), le Conseil National des Sports de nature (CNSN), etc., auraient à recueillir les avis de chercheurs particulièrement sensibilisés à ce gisement, des acteurs déjà énumérés, complétés par la Ligue de l'Enseignement, le Comité français d'éducation à l'environnement, Territoires Emplois Environnement, etc., sans omettre les réseaux de commerce équitable. Les axes de préconisations résultant de ce premier temps, seraient à soumettre aux pouvoirs publics (Direction du Tourisme, ONF, responsables de politiques de la Ville...), en se donnant l'horizon du CIADT pour aboutir à des mesures programmatiques. Les deux cas suivants illustrent la synthèse pratique présidant aux filières, qui manque à la PAC existante : Le pays des Crêtes Pré Ardennaises²³ a structuré la rencontre entre des exploitants travaillant ensemble par un marché paysan et des salons, renforçant leur diversification au moyen d'un GIE (Groupement d'intérêt économique), étendant ces liens à 400 associations, celle vouées aux sports et aux loisirs créant un Tour des Crêtes en VTT, organisant un Festival des Cafés citoyens. Par l'action coordinatrice de SYNER'J, un Pôle Bois Ardennes se dote d'un Salon du Bois, tandis que les agriculteurs promeuvent leurs produits avec leur association « Goûts et Couleurs » : 36 % des projets portent des opportunités d'emplois.

²³ Ce résumé est emprunté à : « Passé, présent et futur de l'intercommunalité et du développement local » - Tome II : « Monographies de 26 territoires intercommunaux en développement » (Sous la direction de Georges Gontcharoff – ADELS, revue « Territoires » [Pages 562 à 578 : le pays des Crêtes Pré Ardennaises, l'importance de l'évaluation participative]

La densité et la variété en sports de plein air offertes par « Accueil Paysan »²⁴ représentent un modèle de dynamiques à faire essaimer :

« Accueil Paysan » - Relevé de pluriactivité (2 à 12 activités par ferme) : 154 activités pour 510 Accueils à la ferme
Activités qui concernent les autres sports de plein air et de nature que les sports équestres

Bases de loisirs et aventure (4) - Parcours de santé (1) - Chiens de traîneau (1) - Ski de fond (4) - Raquettes, luge (4) - Escalade, via ferrata (6) - Tir à l'arc (1) - Vol à voile, parapente (3) - Montgolfière (1) - Spéléo (4) - Accrobranches (3) - Promenades, randonnées sur sentiers balisés (22) : GR, circuit cathare, "chemin du facteur", chemin de halage, sentier du littoral - Vélorail (1) - VTT (8) - Randonnées cyclistes (3) Animation ou fête médiévales, fest-noz, course landaise, etc. (11) - Lacs, étangs, plans d'eau (13) - Pêche (9) - Canoë, kayak, rafting, canyoning (11) - Baignade, piscine, base nautique (18) - Bord de mer (2) - Plongée (4) - Voile (3) Site aquatique et marin (canal, port, pêcherie, îles, marais, thermes, Océanopolis) (12) - Surf, bodyboard, joutes (2) - Barque (3)

IV – 2 – 3 : Les animaux de compagnie contribuent à cultiver et à gérer une biodiversité

Au moins 12 corps de métiers impliqués :

Activités professionnelles autour d'animaux de compagnie (biodiversité domestique, aliments pour animaux) : animaleries / animaux au service de handicaps (chiens d'aveugles) / études et réalisations d'aquariums et de viviers / dressage d'animaux / élevage de chiens, de chats / naturalistes taxidermistes, entomologistes / pensions pour chiens, chats / proliférations et régulations biologiques de populations parasites / animaux de compagnie pour services de proximité / refuges, fourrières pour animaux / toilettage de chiens et chats, etc.

Fonctionnement d'ensemble des activités :

La portée de ce gisement est plus restreinte que celle des cinq autres, mais elle n'est pas à gommer pour autant. Les animaux familiers se rattachent à l'agriculture par les chiens gardiens de troupeau, les étendant aux chiens d'avalanche, jusqu'à l'usage de la fauconnerie en milieu urbain pour éloigner des populations excessives d'oiseaux. Le chien alerte, protège, tient compagnie, relationnel, apaisant et thérapeutique. Ces missions réinsèrent socialement une agriculture qui s'est mise à l'écart des villes et de leurs populations, par l'appétit de reprendre contact avec les espèces animales ; car la filière de « compagnie » englobe son complément du « sauvage », que nous tenons captif dans les zoos, les réserves. Par là intervient la biodiversité, qui intéresse la PAC, avec le commerce de ces espèces qui accroît sans cesse les races et variétés de croisements. Et ces animaux ne sont pas étrangers à un engouement qui incite des éleveurs à acclimater des races étrangères : autruches, bisons, lamas. Enfin, la biodiversité est engagée sous l'angle d'une gestion des proliférations embarrassantes, dévoilant que nos technologies ne savent pas gérer les équilibres vivants, animaux en particulier. Cet aspect du gisement le lie à la protection civile, elle-même comprise dans les « paysages » du second pilier : il est urgent de ressourcer PAC et agriculture à des formations écologiques dont elle s'est détournée, car les régulations complexes à concevoir, au sujet d'espèces invasives que les productions intensives

²⁴ Le site de Cheminements offre aussi une « promenade » en carte « interactive » avec le réseau « Bienvenue à la ferme » : les activités autres qu'agricoles y sont moindres, mais les visiteurs hébergés sont mis en contact avec des produits diversifiés à petits volumes, transformés sur place.

encouragent, forment un gisement pour des emplois émergents, additionnables à l'élevage, au toilettage, à l'alimentation, et à tous les autres services de cette filière.

Approche économique globale d'un gisement dynamique :

Un quart des ménages possède un chien ou un chat en 2004, pour un total de 64 millions d'animaux de compagnie, comprenant poissons, rongeurs (lapin, hamster et autres), oiseaux. Ces quantités font prendre la mesure des activités qui en découlent, car ces animaux familiers sont à nourrir, à loger, à promener... *Le poids économique de la filière est important, en accessoires comme en aliments : Avec les « Bilans gratuits » du journal « Les Echos », Op. Cit.* – Les données portent sur 53 sociétés spécialisées en « fabrication d'aliments pour animaux de compagnie », leurs chiffres d'affaires cumulés s'élevant en 2008 à 9 milliards d'euros. Quant aux paniers, niches et jouets, le montant (glané lors d'un journal télévisé dont nous n'avons pas relevé les coordonnées) de 45 milliards de dollars pour ces gadgets aux

USA situe ce marché, croissant annuellement plus que les vêtements pour enfants... *Le défi aigu des proliférations interpelle une agriculture qui a dérégulé les écosystèmes* : en liaison avec l'évolution climatique qui va générer une recrudescence d'insectes, de petits mammifères ; et sachant que les pesticides répandus déséquilibrent les prédateurs, donc les écosystèmes, les invasions de nombreuses espèces engagent l'agriculture et la PAC à approfondir la conditionnalité. Rapprocher ce dossier de la filière des animaux de compagnie rend attentif à la complexité du vivant. En même temps, remédier au laxisme qui provoque des surpopulations ouvre sur des stratégies créatrices d'emplois. Cependant, le cas des espèces sauvages, dont exotiques, endommageant les productions et la biodiversité, ne peut se traiter que sur le long terme, en relançant les disciplines dévaluées comme l'agronomie et la biologie, ce qui recoupe la recherche-développement qui fournit des substituts animaux aux pesticides chimiques. Un collectage des cas de proliférations dans les questions de députés²⁵ rend tangible le phénomène et le manque de moyens actuellement mobilisés pour le régler. Entre novembre 2002 et avril 2007, 31 questions ont été posées faisant état de végétaux ou animaux ravageant les espaces agricoles : elles vont des végétaux aquatiques nuisibles (algues, ambrosie allergogène motivant des campagnes d'arrachages, « baccharis » ou « sénançons », gros arbustes invasifs importés de l'Est des USA) aux oiseaux.

Les cormorans ruinent des élevages piscicoles, grues et hérons cendrés sont sans prédateurs, etc. Parmi les mammifères figurent les sangliers, ravageurs de maïs, les renards, rats musqués, campagnols ; et avec les insectes sont cités les cigales, le « bombyx disparate », un papillon défoliant des forêts sur des milliers d'hectares, et le frelon dit « asiatique » qui met à mal abeilles et autres insectes pollinisateurs outre des fruits et même le colza et le tournesol. Seule la prévention, non pratiquée, et des techniques attentives aux réalités bio-zoologiques sont à même de préserver de ces déferlements.

Les chiens constituent une source de préoccupation²⁶ qui atteint le niveau d'une catastrophe passée sous silence : Qu'on en juge par les titres éloquentes de coupures de presse, chiffrant les errances autour de 1,7 millions de chiens abandonnés et se répandant par bandes, des pays de l'Est au Maghreb en passant par l'Asie du Sud-Est ainsi qu'à La Réunion. Ils évoquent des villes et campagnes en proie à des « terreurs », les populations « assiégées »,

²⁵ Les références des questions, assorties d'un bref descriptif, sont consultables en Annexe 12 ; en priant la représentation sénatoriale de nous excuser, faute de temps et d'espace rédactionnel, de ne pas l'avoir associée, complément que nous allons apporter prochainement.

²⁶ Les 20 intitulés d'articles, réunis sur les problèmes posés par les chiens errants, sont joints aux questions de députés dans cette même Annexe 12.

répliquant par des « massacres ». Ces témoignages laissent perplexes sur les médias, polarisés sur les réintroductions de loups et d'ours, sans un mot sur ces hordes de chiens ! Pourtant, on dénombre « 54 brebis tuées », « 24 brebis dévorées » par des chiens errants dans les Pyrénées, des troupeaux de chèvres attaqués dans le Var... En plus de la sécurité de troupeaux pâturants, la santé est engagée, par la menace épidémiologique de « zoonoses majeures : la rage, le kyste hydatique, la leishmaniose ». La thèse d'un second pilier tout juste bon à aménager des « paysages » de promenades, interpelle ici, en remarquant que l'ampleur d'invasions canines dans des PECO n'est probablement pas étrangère à leurs zones de déprise agricole.

La large gamme de métiers impliqués : Avec la source « **Business PME** » *Op. Cit.* *Op. Cit.* L'annuaire partiel pour « élevage de chiens, de chats » donne 644 références d'entreprises, ce qui place cette profession dans une moyenne haute. Et 175 sociétés pour des « études et réalisations d'aquariums et de viviers », domaine pourtant étroit d'activité, cela traduit un impact économique de la filière.

Recensement des activités et structures employeuses :

Synthèse ONISEP : La profession de « toiletteur canin » embauche 200 personnes annuellement dans les villes, petites et grandes. - Avec les « **Bilans gratuits** » du journal « **Les Echos** », *Op. Cit.* – La « fabrication d'aliments pour animaux de compagnie » emploie 5 300 personnes dans ses 53 sociétés.

Parmi les 10 lauréats de « Talents » des Boutiques de gestion, créateurs de 11 emplois avec les animaux de compagnie : Les tâches de gardiennage, d'hébergement temporaire et de dressage se prêtent à des auto-entreprises. Se remarquent trois interventions contre les proliférations : une entreprise fabrique des substances écartant ou éliminant les rongeurs et les insectes envahissants ; une autre remédie aux dégâts des termites ; la troisième, à valeur ajoutée écologique, pratique l'« effarouchement » d'oiseaux par fauconnerie.

Avec une entreprise associative, créatrice de 3 emplois avec les animaux de compagnie : Une seule concerne les animaux de compagnie : trois employés, en Guadeloupe, font bénéficier non voyants ou personnes à motricité réduite de chiens d'assistance.

Eléments invitent à structurer des potentiels sous forme de filière :

Une initiative innovante est à relayer, sachant que cette filière requiert des investissements lourds en recherches, formations, emplois :

Des perspectives d'économie solidaire sont à ouvrir sur une innovation porteuse d'emplois : Les besoins en financements pour les refuges et fourrières paraissent actuellement très ou trop lourds à assumer. C'est pourquoi la perspective d'une économie solidaire offre une issue, coordonnant la subvention, l'engagement bénévole et l'emploi rétribué. Une perspective pionnière vise à gérer des « populations libres » de chats sans maîtres, stérilisés, au lieu de les parquer en attendant de les euthanasier : l'article L. 211-27 du code rural autorise, après campagne de « capture, stérilisation, identification », à relâcher les chats sur l'espace communal ; option est largement approuvée, comme le montre l'audience accrue de « Chat libres » et du réseau « L'École du Chat », implantés dans 30 villes de toutes tailles. Cette stratégie rejoint un dispositif d'espace en « milieu ouvert », installable dans le rural et l'urbain, « Chat-lm », présentée par l'association Bastet : il consiste en un enclos intégré aux paysages, à ciel ouvert et comportant des lieux couverts, agrémenté de chatières, fusionné aux espaces verts. Cette double solution permet aux chats de jouer « leur rôle de filtre contre les nuisibles (rats, souris, etc.) ». La méthode rend envisageable une perspective d'emplois pour gérer ces lieux, au-delà des services de proximité auprès de personnes âgées, qui a déjà ouvert un volet « animaux » qui rompent leur solitude. Le caractère motivant, pour des adolescents et

jeunes adultes peu ou non diplômés, à l'égard de métiers centrés sur la relation à l'animal, peut les sensibiliser aux métiers d'élevage. L'insertion par groupements d'employeurs, les sessions saisonnières de sports et tourisme, incluant les équidés et ces animaux, sont à même de participer aux veilles sur les écosystèmes, donc à prévenir et gérer les proliférations.

IV – 2 – 4 : Une filière agricole bio non alimentaire, hors agrocarburants, attend sa structuration

La prééminence qu'il faut conserver à l'alimentaire semble éloigner ce gisement des productions agricoles ; mais ce serait une erreur économique et écologique de gommer les apports de matières agricoles à des transformations autres que culinaires, eu égard au remplacement à anticiper des dérivés pétroliers plastiques. Les substitutions à prévoir apportent une remise en lumière des techniques paysannes, en isolations, en textiles comme en soins hygiéniques ou médicaux. Ces résurgences revivifiées par innovations technologiques remettent en place des ensemencements d'industries qualifiantes, dans la ligne d'une agriculture durable s'inspirant des sources paysannes, qui ne dissociaient pas leurs productions des artisanats (en poterie, tressage, pain, etc.).

Au moins 77 corps de métiers impliqués :

Professions autour des usages industriels de matières agricoles (matériaux d'isolation pour bâtiment-construction) : entreprises d'étanchéité / humidité / matériaux d'isolation / matériel et produits d'assainissement / produits d'étanchéité / travaux d'assainissement (phytoépuration) / travaux d'isolation, etc.

Professions autour des usages industriels de matières agricoles (textiles, habillement) : bonneterie / bottiers / broderie, marquage à façon / chapellerie / corderies et ficelleries / costumiers : costumes de scène / couture, retouches / cuirs et peaux bruts / fabrication de boutons / fabrication de broderies, dentelles et tulles / fabrication de ceintures et de bretelles / fabrication de châles, d'écharpes et de foulards / façonniers en couture et confection / mercerie, bonneterie / négoce de cuirs et crépins / négoce de fils et files / non-tissés, ouates, produits textiles divers / peaux / passementerie / plumes et duvets / réparation, nettoyage, teinture de cuir / tailleurs : vêtements sur mesure / tapis d'orient et d'artisanat / tissages à façon / tricots et pulls / vêtements de cuir et de peau, etc.

Professions autour des usages industriels de matières agricoles (hygiène et beauté, plantes médicinales, huiles essentielles) : homéopathie / huileries, parfumerie : matières premières et essences / parfumerie et cosmétiques / phytothérapie / savons / tisanes, etc.

Professions autour des usages industriels de matières agricoles (nettoyement, produits d'entretien) : désinfection, désinsectisation, dératisation / mise au point de produits détergents naturels / nettoyage de tapis / prestations de nettoyage pour lieux publics et entreprises / etc.

Professions autour des usages industriels de matières agricoles (transformation du bois, énergie-bois) : boisseliers / charbon de bois / entreprises de charpentes en bois / doreurs sur bois / ébénisterie / escaliers / meubles et décoration de jardins / papiers / production de carton / recyclage de papier / sculpteurs sur bois, meubles et objets d'art / tonnellerie / tourneurs sur bois, etc.

Professions autour des usages industriels de matières agricoles (transformation de matières agricoles par artisanats d'art) : bougies et cierges / céramique / faïences / loisirs créatifs, travaux manuels / luthiers / perruques-postiches / poterie / santons, figurines / vannerie, etc.

Fonctionnement d'ensemble des activités :

Ce gisement dense différencie huit filières exploitant des matières premières agricoles par artisanats et industries. Il oblige à évaluer le risque d'accaparer les surfaces exploitables au détriment de l'alimentaire, comme on en fait fort justement le reproche aux agrocarburants. Ne font pas difficulté là-dessus quatre activités, et d'abord le bois ainsi que les papiers et cartons, car, basés sur la sylviculture, ils n'empiètent pas sur les cultures vivrières, et le regain prononcé de l'agroforesterie est à accentuer. Les réutilisations de biens usagés, ou commercialement obsolètes, ne compromettent pas non plus le foncier alimentaire, optimisant la gestion des matières. Emmaüs et Envie ont illustré ce secteur avec le textile, par l'insertion ; et nous plaidons pour ouvrir un espace au matériel agricole ancien à entretenir et refabriquer en améliorant ses performances. Quant aux artisanats d'art, ils font appel également à des matériaux échappant aux surfaces agricoles exploitables, ou ne couvrant que des superficies très réduites. Leur inclusion traditionnelle au sein du patrimoine paysan justifie de les considérer comme agricoles, étant donné qu'ils ont fourni pendant des millénaires les accessoires indispensables aux travaux de la ferme et qu'elles continuent, dans la discrétion mais avec un intérêt économique non négligeable, à doter notre environnement quotidien d'ustensiles les plus variés.

Sont visées la poterie, la céramique, la porcelaine ; la vannerie et les tressages en osier, bourdaine, qui permettent de rentabiliser des endroits humides et leurs ajoncs... On remarque, en poterie, les reproductions médiévales et son application à l'art-thérapie. Les quatre filières suivantes posent question, quant au degré d'extension à leur donner. Elles se justifient doublement cependant : par les demandes accrues des consommateurs et par l'exigence de remédier à un règne du plastique qui a dévoré nos ressources pétrolières et dont l'élimination nous place devant des impasses. D'abord, les produits d'hygiène et de beauté, toujours plus plébiscités, engagent des cosmétiques bio, qui se ramifient aussi en plantes tinctoriales, en colles. Cela ouvre un champ de novations et d'emplois au remplacement de peintures et autres matériaux agglomérés suspects sanitaire. Pour ce qui est du médicinal à base de plantes, il est à revisiter en profondeur, joint au nutritionnel et très porteur en niches agricoles. Avec le nettoyage et les produits d'entretien, une campagne apparaît nécessaire, afin de pousser services et fabricants à « écologiser » leurs substances, ce qui relancerait des matières agricoles. Enfin, relativement au textile, le bilan des dégâts endurés par la filière ces dernières décennies fait avancer une raison économique au redéploiement de confections et de tissus en matières végétales et animales, supports d'artisanats à valeur ajoutée, dans la filiation du commerce équitable. La laine n'attirant pas de réserves particulières, et le lin comme le chanvre s'insérant dans des rotations profitant aux rendements comme aux sols, ne restent que le coton et le cuir à discuter.

Exemple dans les médias : [TF1 R samedi 16/08/08] - Une créatrice réactualise une formule médiévale de fabrication de « lrettes », son atelier de tissage des tapisseries et des toilages récupère le lin et le chanvre, les découpant en lanières. - [F3 JT Midi Basse Normandie R mardi 17/06/08] - En plaine de Caen est installée « la Demeure du Lin » qui transforme le lin et commercialise ses dérivés jusqu'en Belgique et en Italie - [F3 R mardi 25/09/07] - Le site www.ecotaupi.org présente des travaux sur l'écohabitat réalisés par chantiers écoles.- [F2 JT R dimanche 22/06/08] - COSKATA produit la « Clostridia », bactérie carbo dévorante. Activée en réacteur anaérobie, elle recycle les déchets, produisant de l'éthanol en quantité.

Approche économique globale d'un gisement dynamique :

Cosmétiques, plastiques végétaux et matériaux biodégradables sont en pointe : Une filière « hygiène et beauté », qui a doublé sa part dans les consommations entre 1960 et 2006, fait cohabiter confusément du symbolique avec des fabrications plus conformes à l'écologie. Des stations thermales accueillent chaque année environ 600 000 curistes, profitant aux exploitations voisines. Dans une filière de plastiques végétaux, les constituants tensioactifs renferment un potentiel qui les rend propices à relancer des « transitions professionnelles », dans le lignage du règlement REACH Rce qui concerne aussi les emballages. Faire valoir pour la PAC que fabriquer 50 000 tonnes de solvants et 150 000 tonnes d'intermédiaires chimiques immobilise actuellement 40 000 hectares d'oléagineux et 30 000 hectares de plantes saccharifères, justifie de discuter si 77 millions d'€ d'achats pour une valorisation finale de 200 millions d'€, valent mieux que réserver cette superficie à l'herbe et aux protéagineux réduisant nos importations.

Les opportunités d'utiliser des matières agricoles dans le bâtiment ont besoin de soutiens de la PAC pour s'implanter : Le bois intéresse la pâte à papier, les pépinières, le chauffage, les charpentes et ossatures d'habitats, les mobiliers, les parquets, etc., sans oublier la tonnellerie, l'ébénisterie, les sculptures. L'écohabitat, pratiqué avec les rénovations et l'auto-réhabilitation (Compagnons Bâisseurs, REPAS, "Pierres Sèches", entre autres), pousse à mobiliser des marchés publics sur le créneau des réutilisations de locaux agricoles laissés à l'abandon, opportunité d'offre pour logements ou des usages nouveaux. Les producteurs agricoles amenés à fournir des entreprises émergentes méritent une veille attentive : Chanvrière de l'Aube, Eurochanvre, etc. ; par exemple aussi, CIMV (Compagnie industrielle de la matière végétale) emploie 130 personnes à traiter 25 000 tonnes de pailles pour papier. Le secteur du l'habillement, est à rétablir par tous les moyens, pour ne pas laisser disparaître les atouts d'un patrimoine de savoir-faire et de structures encore actives : alors que des micro filières à forte valeur ajoutée sont vivaces Rcuir, mercerie et bonneterie, passementerie, costumes pour spectacles -, la Commission européenne, en juillet 2004, a fixé une politique trop timide.

Avec les « Bilans gratuits » du journal « Les Echos » , Op. Cit. – Nous avons cherché à identifier la situation dans six professions du textile. Le tissage et la « préparation de fibres textiles et filature » ont des chiffres d'affaires équivalents, considérables (autour de six millions d'euros pour les deux activités). Les spécialisations en « fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie », en « fabrication d'étoffes à mailles », en « fabrication de ficelles, cordes et filets », affichent des chiffres d'affaires de l'ordre de 2 millions d'euros. Le niveau de richesses en « fabrication de tapis et moquettes » est nettement plus élevé, avec presque 14 millions d'euros en moyenne. Au total, ces six activités génèrent environ 8 milliards d'euros en chiffres d'affaires annuels.

La large gamme de métiers impliqués : Avec la source « Business PME » (Op. Cit.),
244 sociétés travaillant à la « Fabrication d'huiles essentielles » sont à comparer avec les 126 sociétés œuvrant en « parfumerie matières premières et essences ». Avec le bâtiment, l'agriculture intervient par les « matériaux d'isolation » (523 sociétés). Le volet textile renvoie à « fabrication de broderies, dentelles et tulles » (173 ateliers). En cartonnages, 284 établissements voisinent avec 221 cas de « Fabrication de papier et de carton ». Enfin, des métiers intéressent loisir et auto-fabrication : loin d'être anecdotique, la « Fabrication d'objets divers en bois » « Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie » est forte de 2 521 unités R contre seulement 1 800 qui travaillent le fromage. Recensement des activités et structures employeuses :

Synthèse ONISEP : Le métier de charpentier offre plus de 1000 emplois par an. Les réutilisations de textile, créneau encore trop peu occupé, fournissent déjà 1 000 emplois annuellement, et le compost est, lui aussi, en plein développement.

Parmi les 93 lauréats de « Talents » des Boutiques de gestion, avec 158 emplois en utilisations industrielles de matières agricoles : Seules trois sociétés de ce gisement atteignent ou dépassent les 10 salariés. Cette micro-économie occupe des segments « pointus », qui satisfont à des attentes sociales très nettement affirmées : architectures végétales ; ossatures de maisons en fustes, restaurations de toiture en chaume ; chapeaux et sacs réalisés à partir de voiles de bateau, stands en carton recyclé... Ces entreprises engageant des formules sociales : dans le bâtiment, par exemple, avec des Régies de quartier et l'insertion de personnes handicapées.

585 offres d'emploi (sur 1583 repérées sur nos gisements) se rapportent aux utilisations non alimentaires des matières agricoles : 199 relèvent de la gestion des déchets (valorisation énergétique, recyclage) ; 386 traitent du développement durable et de secteurs qui lui sont associés (bâtiment et Travaux Publics en HQE, maîtrise de l'énergie, hydrologie, biologie des écosystèmes, écoconception, écologie industrielle, biologie des populations, climatologie, tourisme durable, etc.)

Parmi les 133 coopératives SCOP et 13 SCIC, offrant 4 980 emplois industriels avec des matières agricoles : Plus de la moitié des SCOP et de leurs 4 967 salariés travaillent le bois (parquets, escaliers, etc.), s'appliquant également à adapter des locaux à des usages professionnels. Des habitats variés sont créés : chalets, logements sociaux, structures éphémères comme des chapiteaux pour des spectacles. Une douzaine d'unités participe à l'ennoblissement textile (240 structures, 14 000 salariés et un chiffre d'affaires de presque 1 milliard d'euros). D'autres se consacrent aux cartonnages de luxe, à la création de coffrets, écrins et étuis. Le réseau « Le Relais » offre autour de 350 emplois durables à des personnes en situation de précarité, par la collecte, la réfection et la vente de vieux vêtements et papiers. Bois, faïence et porcelaine positionnent l'artisanat d'art sur la niche appréciable des cadeaux d'entreprise. La moitié des 13 SCIC se charge d'un éco-habitat solidaire, se préoccupant de performances énergétiques, de bâti sain, d'accession au logement, d'isolants en chanvre et en lin. Un « conservatoire des ocres et pigments appliqués », rappelle la qualité de travail qu'autorisent les plantes tinctoriales, à l'exemple des retouches par colorants chimiques opérées sur des fragments de la « Tapisserie de Bayeux », qui ne résistent pas au temps, au contraire des colorants végétaux créés par les auteurs du 11^e siècle.

Parmi 8 ESAT (Etablissements et services d'aides par le travail) et 350 emplois en utilisations industrielles de matières agricoles : 1 857 ESAT sont recensés, assez régulièrement répartis, l'Ouest en accueillant toutefois trois fois plus que les régions de l'Est. Nous estimons qu'environ 1 100 de ces établissements, interagissant avec l'agriculture, emploient autour de 47 300 travailleurs handicapés. Nous ne traitons ici que les deux gisements où figuraient des ESAT, réservant les autres cas pratiquant des activités directement agricoles aux analyses sur les statuts. Pour le nettoyage, deux établissements emploient 109 personnes, mais le secteur protégé étant pluriactif, ils combinent les prestations avec des fabrications en produits d'entretien, la création d'espaces verts, un atelier bois, etc.

Parmi 4 entreprises associatives, créatrices de 114 emplois en utilisations industrielles de matières agricoles : Les cas retenus sont représentatifs de la solidité des dynamiques d'entreprises s'adaptant à une pluriactivité. Ainsi, un Institut de beauté solidaire fait interagir soins esthétiques et santé en s'adressant aux quartiers difficiles de Marseille, y animant 100 ateliers collectifs, forts de 300 adhérents-usagers délivrent des milliers de soins esthétiques. Avec 100 salariés, la MJC d'Halluin, dans le Nord, a mis en place un tourisme éthique étendu en co-développement avec la MJC de Bafou, au Cameroun, formant aux métiers du bâtiment.

Une boutique solidaire collecte et restaure toutes sortes d'objets revendus à prix modéré, par 5 employés assurant des ateliers créatifs destinés à 4000 adhérents, dont 1134 familles. Un service pour personnes âgées ou handicapées, non subventionné, propose un atelier couture intergénérationnel animé par 4 salariés.

Eléments invitant à structurer des potentiels sous forme de filière :

Nous ne posons que deux exemples et une remarque. A propos de la réalisation de palettes, ce créneau remarquable conduit à évoquer les 140 salariés de l'ensemble exemplaire du « Chênelet », dont 85 ETP en insertion : son montage en groupe SPL (Scierie et palettes du littoral) unit une SCOP assurant des chantiers d'insertion en maraîchage bio, des fabrications de briques et du débardage à cheval, et une Société civile (SCI) qui, gérant des logements sociaux, s'est lancée à partir des matériaux palettes et terre, dans la construction d'habitations écologiques et sociales, parvenant à réaliser une centaine de maisons sur trois régions. Une dynamique harmonisant « Le Chanvre Mellois » avec une politique de Pays se prête à se coordonner avec d'autres régions. Dans le Pays Mellois (Vienne), où un secteur agricole important a perdu 42 % de ses exploitations, l'animation du Pays réunit : une SCIC, insérant dans les métiers du bois appliqués à 70 circuits découverte, une « route des Fromages », un « Contrat Local d'Initiative Climat » (CLIC), entre autres. Dans ce contexte, sept exploitants agricoles cultivent une dizaine d'hectares en chanvre, traitent leur production en gérant une coopérative qui se développe en montage d'une autre structure où une vingtaine d'artisans locaux en maçonnerie, couverture, chauffageisme entreprennent de réhabiliter le bâti ancien. La prochaine étape conduira au Limousin où une pluralité de pôles ont mis le chanvre en culture et font circuler un matériel de transformation mutualisé. Ainsi s'esquisse une diversité d'approches, où chacun s'inspire des créations d'ailleurs en conservant ses options : une visite à Melle a servi au lancement d'une SCIC dans le Perche, autour du chanvre pour l'écohabitat. On renverra au thème des métiers délaissés : car le bâtiment, le nettoyage, et la restauration conviviale qui suit, ont vocation à réconcilier ces secteurs avec des demandeurs d'emploi réticents à leur égard ; leur exercice dans un cadre solidaire et innovant leur conférant un respect des droits du travail et des conditions de promotions susceptibles de se répercuter dans le modèle libéral.

IV – 2 – 5 : Une gamme de « petites et moyennes filières » de terroir, est à accompagner à diverses échelles

Au moins 55 corps de métiers impliqués :

Professions : filières biologique et gastronomique (aquaculture, pisciculture, produits bio et de terroir, condiments et plantes aromatiques) : conserves traditionnelles / confitures / diététique : produits biologiques, naturels et de régime / escargots / écrevisses / élevage de gibier / épicerie fines / huiles et graisses alimentaires / matériel et fournitures pour l'ostréiculture / matériel et fournitures pour pêche et pisciculture / minoteries, meuneries / mytiliculture / production de champignons / production de cidre / production, vente de produits de l'agriculture biologique / recettes locales en pâtisseries, galettes / recettes exotiques et commerce équitable / restauration collective : produits frais, alimentation générale / traiteurs pour collectivités / triperie, etc. Professions autour d'entretiens paysagers (espaces verts, jardinerie, semences) : aménagement, entretien de jardins et parcs / entrepreneurs paysagistes / entreprises d'élagage et d'abattage / décoration florale / fleurs et plantes naturelles / graines et semences / graineteries : semences, produits de jardin / jardineries, végétaux, articles de jardin / maraîchers / matériel et fournitures pour horticulture, arboriculture / matériel et fournitures

pour fleuristes / paysagistes conseils / pépiniéristes viticoles / pépiniéristes / terreaux, tourbes, autres amendements / toitures végétalisées / tondeuses a gazon, etc.

Professions autour de l'agro-tourisme : chemins de la mémoire et pèlerinages (Compostelle, protestantisme) / fermes auberges / fermes pédagogiques / thématiques de jumelages / parcs animaliers, parcs zoologiques / parcs d'attractions et de loisirs / pêche et chasse : articles / tourisme : sites, circuits et curiosités / vente directe de produits fermiers, etc.

Fonctionnement d'ensemble des activités :

Cinq filières sont associées dans ce gisement. Les deux premières conjoignent des artisanats, bio ou de terroirs, fabriquant des plats cuisinés, des conserves de légumes, etc., à des lieux de proximité, comme sont les fermes-auberges, des bars à soupe, des restaurants d'insertion. Ces espaces, ouverts sur des découvertes culinaires, promeuvent les produits traditionnels locaux par la convivialité de soirées à thèmes, de veillées, mêlant culturel, festif et gastronomie.

L'ouverture aux « cuisines du monde » motive d'étoffer échanges et expériences avec les PED. Proches sont les entreprises de distribution à vocation solidaire, à laquelle appartient le commerce équitable : repas de quartier, festivals, se conjuguent avec les portails Internet de ventes bios, devenus innombrables, pour assurer les circulations de produits. Un quatrième domaine ramifie les jardins, depuis l'insertion (cf. le réseau de Cocagne) jusqu'aux pédagogiques, médiévaux. De là, on en arrive aux espaces verts, devenus un département à part entière des villes, prolongé désormais en « murs végétaux », en toitures végétalisées, débouchant même sur des réserves boisées que des Agendas 21 vouent à l'agroforesterie, réintroduisant l'animal en ville... La lombriculture et le compostage en sont renforcés.

Enfin des énergies « propres » regroupent des digesteurs pour la biomasse avec l'énergie bois, renforcée par les améliorations de chaudières. Expliciter en quoi ces micro-filières sont voisines, dessine le dossier structurel d'un développement local dynamique : l'alimentaire de proximité, conjoint avec les usages du gisement précédent et les activités horticoles, concourent à un agro-tourisme et à ses loisirs « verts » de plus en plus attractifs. Une spirale semble installée entre la redécouverte de la campagne, les sports de plein air, l'appréciation de plats locaux, les rencontres de patrimoines culturels. Le décloisonnement entre groupes sociaux renouvelle le virtuel d'Internet, dépourvu de la magie des paysages. Le « *contrat de croissance et de développement entre le secteur des hôtels – cafés – restaurants et le Gouvernement* », conclu par la France, pour créer des emplois dans les établissements de moins de 20 salariés serait à conjuguer à un plan « *qualité tourisme* » afin de s'appliquer à ce gisement, quitte pour la PAC à y structurer des liens avec les dynamiques des autres gisements.

VEILLE DANS LES MEDIAS GRAND PUBLIC

[F2 JT – **jeudi 14/08/08**] - Les légumiers bretons ont acquis une ligne de « Brittany Ferries », leur nouvelle coopérative de 2500 employés regroupant 28 navires - [F2 JT **Midi – 29/02/08**] - Le festival « SOLO MIO » fait vivre un village médiéval qui a généré 500 emplois dans l'artisanat textile. - [F2 JT – **samedi 03/05/08**] - Le chiffre d'affaires des activités consacrées au jardinage atteint 6 milliards d'euros par an, ce qui le place au-dessus de la micro-informatique. - [F3 **Journal des Initiatives – lundi 01/09/08**] - L'émergence de la viande « hallal » dans le circuit de la grande distribution représente un potentiel de chiffres d'affaires de 3 milliards d'euros - [F2 JT **Soir – lundi 25/06/08**] - A Cergy Pontoise, Mme BRIZARD se livre à une vente directe, par tournées de livraison qui desservent 150 clients par semaine, à des tarifs inférieurs de 30 % à ceux des grandes surfaces.- [F3 **Soir – jeudi**

29/11/07] - Le site « www.natoora.fr » commercialise 2500 produits bios issus de la ferme de Voltaire, regroupant 14 000 clients et employant 25 salariés.- **[F3 Midi Journal des Initiatives dimanche 31/08/08]** - A Lille, un jardin collectif héberge un fleuriste qui a ouvert un bar de fleurs comestibles. Chacun est invité à se confectionner des jus de fleurs ou de fruits sur place.- **[F3 Midi – jeudi 21/08/08]** - Dans l'Orne, une reconversion transition a généré un élevage de deux cents autruches, 70 % des conserves de viande étant exportées.

Avec les « Bilans gratuits » du journal « Les Echos », Op. Cit. – Un panel de 355 entreprises examinées manifeste un contraste entre des capitaux modestes et des chiffres d'affaires qui atteignaient 520 000 euros en moyenne en 2007. Les 28 800 structures relevant d'« horticulture-pépiniérisme-aménagement paysager », dégagent une valeur ajoutée chiffrable à 15 milliards d'euros, nonobstant le tassement de la filière signalé dans la presse. La large gamme de métiers impliqués : Avec la source « *Business PME* » *Op. Cit.* Les références aux horticulteurs sont les plus nombreuses, avec 2 482 (le dixième d'autres sources). Sont recensés 1 407 maraichers, 619 entreprises en « gastronomie, spécialités régionales », mais aussi 126 établissements « restaurants d'entreprises et de collectivités » et 319 sociétés de « Restauration collective sous contrat ». A côté de fabrications fermières qui donnent lieu à 897 fromageries et à 890 « Fabrication de fromage », 5 738 producteurs, transformateurs, commerçants, se livrent à une série d'activités moins classiques (« autres produits alimentaires » (non comptabilisées ailleurs, n-c-a), utilisant champignons, fruits tropicaux, etc.

Recensement des activités et structures employeuses :

Avec les « Bilans gratuits » du journal « Les Echos », Op. Cit. – En horticulture, notre comptage sur 450 entreprises chiffre 1 582 salariés, ce qui fait donc estimer à 100 000 les emplois dans les 28 800 sociétés de la filière, montant qui recoupe celui du rapport du CES (Jean-Claude PASTY, 2004). - Synthèse ONISEP : Le gisement totalise 77 500 prévisions d'embauches annuelles. Pour la restauration, à côté de 2 500 « responsables » (maîtres d'hôtels), se détachent les 23 000 demandes de serveurs et les 20 000 offres pour cuisiniers. Les transformations alimentaires recrutent 2 500 pâtisseries, 3 000 boulangers 5 000 bouchers et 1 000 poissonniers par an. Quant aux 5 000 emplois dans le maraîchage, il font question par leur caractère saisonnier, et l'avenir des 5 000 paysagistes comme des 1 000 fleuristes annuellement embauchés reste à mieux accompagner, car, en revanche, les commerces en équipements pour les travaux de jardinage et pour la gestion de parcs, sont florissants, prometteurs pour le devenir professionnel pour les 1 500 « mécaniciens en matériel » et les 5 000 vendeurs spécialisés et chefs de rayon des jardineries.

Parmi les 191 lauréats de « Talents » des Boutiques de gestion, sources de 478 emplois en petites filières de pluriactivité agricole : En activités, les plus nombreuses portent sur la restauration (18 %) et sur la transformation alimentaire (16 %) ; les commerces de produits locaux et bio viennent ensuite, avec 12 %, à égalité avec le tourisme, rural ou agricole, les exploitants en espèces rares formant 9,5 % de cet ensemble, comme les horticulteurs et fleuristes. L'échantillon de créateurs est particulièrement riche en inventivité. La restauration, en collectivité ou avec une fabrique de bière artisanale, liée avec deux groupements d'employeurs agricoles, compte un personnel allant de 10 à 25 éléments. On retient aussi des apports à l'industrie agroalimentaire : systèmes optimisant la production laitière, procédures de traçabilité, invention d'appareils portatifs en analyse sanitaire ; une fabrication-vente de « consoude », un bio-stimulant pour végétaux, se rapproche d'une création en fertilisants bio.

Des créations seraient brevetables telles du caviar d'escargot, des boudins de légumes ; et de productions- vente d'espèces « rares » sont présentes, avec les huîtres de mangrove, l'ylang ylang, la vanille, entre autres ; outre une ferme de découverte d'animaux en voie de disparition et un éco-tourisme menant une expertise environnementale sous-marine.

Plusieurs versions de cafés proposent des animations, en librairie pour étrangers, des restaurants allient épicerie fine et artisanat d'art ; et des actions d'insertion portent sur des cultures créole, orientale. Dans le champ de l'horticulture, à côté d'un fleuriste sur tissu, des « Artisans Bouquetiers » réussissent un essaimage de boutiques de fleuristes, générant 40 emplois. Le domaine énergétique donne lieu à du transport pour gaz par litière végétale biodégradable et une réalisation-commercialisation de poêles à bois écologiques.

Parmi les 56 coopératives SCOP et 23 SCIC, offrant 495 emplois en petites filières de pluriactivité agricole : 16% des SCOP travaillent en transformation alimentaire, la restauration, moins fournie avec 11%, employant 43 des 459 personnels de l'ensemble ; la distribution alimentaire représentant 36 % des entreprises et 81 emplois. Les artisanats alimentaires bio et traditionnels comprennent bières, sorbets ; la restauration est particulièrement diversifiée, avec le végétarien, la cuisine mobile. Les chèques-déjeuners ont cours dans 130 000 points de restauration et ont créé 187 emplois. Le commerce de détail alimentaire comprend les Biocoop et leurs 5000 offres, ainsi que des ventes sur les marchés, de la gastronomie issue de Java et de Sumatra, etc.. Un tourisme fluvial, qui appelle à se voir relancé, pratique la descente en barques des gorges du Tarn, analogue aux « gabares » en Dordogne. Pour les 36 salariés des SCIC, 16 d'entre eux travaillent à un maraîchage dynamique. Parmi les équipements à portée stratégique, à soutenir par la PAC, citons un service de découpe pour tout élevage, un « Conservatoire National du Saumon Sauvage » (CNSS) motivant un tourisme environnemental. Enfin, en énergie, un transfert du commerce équitable achète l'électricité au coût réel de production.

Parmi 30 ESAT et leurs 1 355 emplois en petites filières de pluriactivité agricole : La moitié est spécialisée en « entretien, transformation ou création d'espaces verts » ; les trois qui pratiquent une transformation alimentaire comptent 113 travailleurs et sont centrés sur les fromages, la pâtisserie et la chocolaterie, segments très fournis en entreprises comme en emplois. Parmi les 10 restaurants, faisant travailler 434 personnes, l'un est inclus dans un centre équestre. Le tourisme intègre un camping à un centre de loisirs qui contient un atelier de découpe du bois. Enfin, un atelier correspond au « bricolage -autoproductions», à fort potentiel comme les ressourceries : 80 salariés s'y livrent à la restauration de meubles, au rempaillage, à la broderie, entre autres.

Parmi les entreprises associatives, créatrices de 67 emplois en petites filières de pluriactivité agricole : Sur les six associations employeuses, l'une appartient au réseau des épiceries solidaires (A.N.D.E.S., association nationale chargée de leur développement, déjà citée), intervenant dans le projet-pilote "Accessibilité des légumes auprès des populations défavorisées", rayonnant sur toute la France à partir de la région Nord Pas de Calais. Un CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) gère le site d'une réserve naturelle, par des ateliers formant à l'écocitoyenneté.

Des filières trop peu investies par la PAC actuelle seraient porteuses d'emplois « transitionnels » si on les envisage en dynamiques territoriales : La forêt française, mal

exploitée, la pêche artisanale et l'aquaculture littorale aux devenir incertains, gagneraient à coopérer avec les fermes ouvertes à la restauration et au gîte. Pourquoi ne pas inciter des truites en élevages, des carpes et brochets en étangs, à s'exploiter au voisinage de fermes auberges ? La Corse, avec d'autres départements du pourtour méditerranéen, sont loin de valoriser des matières à cuisine gastronomique : en 2005, elle produisait 1 790 tonnes d'olives sur 1 980 hectares, 950 tonnes de châtaignes sur 1 250 hectares et 920 tonnes d'amandes sur 710 hectares. Farines, huiles, fruits secs, etc. attendent aussi leur extension, ce que sousentend notre inspection partielle, ci-dessous, d'accueils à la ferme, où des variétés très présentes motivent des ateliers, des découvertes d'installations, alors que les résultats chiffrés de production agricole tendent à les estimer négligeables.

<p>« Accueil Paysan » - Relevé de pluriactivité (2 à 12 activités par ferme) : 173 activités pour 510 Accueils à la ferme Activités qui concernent la revalorisation de petites et moyennes filières</p> <p><u>Jardinage</u> (8) - <u>Travaux de la ferme</u> (38) : aux champs (2), soins aux animaux (13), traite (5), lait de la montagne, alpage d'été (3), fenaisons, cueillette (13) - <u>Productions patrimoniales locales</u> (12) : tabac, houblon, vergers des Flandres, fleurs spécifiques, miellerie (3), châtaigneraie, fruitières à comté, escargots, orchidées, chien de berger - <u>Découverte de filière</u> (8) : arbres fruitiers (3), viande de veau, agriculture en bio, fruits rouges, ostréiculture, fromage de brebis, culture du lin - <u>Visite d'installation</u> (12) : four à pain, fromagerie (3), yaourterie (3), fruitière, distillerie, rhumerie, roseraie, maréchal-ferrant, asinerie - <u>Visites d'exploitations</u> (10), <u>de vignobles</u> (2) - <u>Fermes particulières</u> (5) : accueil avec roulottes, ferme auberge, élevages de bisons, de cervidés - <u>Ateliers, initiations</u> (20) : cuisine villageoise (4), pain (4), crêpes sur biligs, recettes (4), herbiers, raviols, fromage (2), yaourt, conserves, confitures (2) - <u>Fabrications spécifiques</u> (9) : gaufres, plantes sauvages, beurre (2), chantilly, cuisine créole, produits régionaux (3), cactus alimentaires - <u>Lieux de vente directe</u> (8) : produits fermiers (2), marché traditionnel local (4), foires gastronomiques et à l'ancienne (2) <u>Routes</u> (3) : Fromages d'Auvergne, abbayes, fruits - <u>Visites de sites</u> (11) : botanique, volcanique, géologique, touristiques, animaliers, écomusée, vieux quartier - <u>Sortie environnement</u> (11) : faune et flore, oiseaux, forêt (9), montagne - <u>Sentiers à thème</u> (6) : botanique (2), l'arbre, la haie, le paysage, la forêt, circuits) - <u>Ateliers mode de vie</u> (4) : vie paysanne, manger sainement à un prix juste, chaîne alimentaire, repas équilibrés - <u>Centre avec animation de groupes</u> (2) : « Terre Vivante », les aliments - <u>Stage</u> (3) : plantes sauvages, médicinales et comestibles, "À l'école de la Terre", sophrologie - <u>Artisanats d'art</u> (11) : porcelaine, souffleur de verre, topiaire (sculpture végétale), poterie - <u>Prestations culturelles à la ferme</u> (3) : cours de violon, labo photo, initiation au breton - Festivals (4)</p>

Tourisme vert, loisirs créatifs, centres sportifs, posent la question des marchés publics, en réhabilitation de l'habitat comme pour des achats de fournitures, et la restauration collective. La place substantielle d'une restauration collective à convertir à la bio, segment à élargir aux achats verts administratifs :

Cette perspective n'est réalisable que par une conjonction entre une volonté de s'approvisionner en ce sens et un programme de soutien aux conversions amenant à combler leur lourd déficit d'offres. Un suivi de subventions pour 2003, estime, en extrapolant de 10 à 20 régions, à environ 15 millions d'euros les sommes reçues par les administrations centrales pour leur restauration. Ajouter les collectivités territoriales, les lycées et universités, les hôpitaux et les foyers de personnes âgées, donne la mesure du débouché qui apporterait une assise considérable à la bio. En recentrant sur le seul territoire français la masse des 14,7 milliards d'euros de prestations déclarées en 2008-2009 par la SODEXO, le plus gros opérateur en restauration pour collectivités (380 000 employés sur 33 900 sites), on obtient un montant de l'ordre de 500 millions d'euros. L'actuelle organisation de la production bio est

impuissante à couvrir ce besoin, et le plan de développement prévu n'autorise pas à espérer des résultats à la hauteur des demandes.

Au-delà de l'alimentaire, les informations recueillies sur les agendas 21 dénombrent les «achats verts» conclus par marchés publics émanant des collectivités, montrant leur tendance forte à s'étendre. Or, les fournitures font appel à un agro-industriel bio, comprenant mobilier en bois naturel, textiles à fibres bio, produits d'hygiène et d'entretien (huiles corporelles) -ce qui amène à intégrer des produits du commerce équitable aux produits agricoles bio locaux. Le partage entre l'alimentaire (englobant les protéagineux à étoffer très notablement) et les « transitions » offertes par ces verdissements, semble réalisable, en considérant les proportions en surfaces sans commune mesure, en plus de la rotation bio qui allie les productions et en tenant compte des qualités de terrains, des reliefs.

Les cultures florales en 2004-2005 représentaient 7 371 ha, les textiles 87 866 ha, les plantes aromatiques et médicinales 32 900 ha ; tandis que les légumes secs et protéagineux s'étendaient sur 438 849 ha.

IV – 2 – 6 : La protection civile attend ses renforcements, dans son amont comme en aval

Au moins 55 corps de métiers impliqués :

Activités professionnelles autour de la gestion des paysages et sites habités (sécurité et protection civile, glissements de terrains, incendies, inondations, avalanches, volcanisme) : débroussaillage / entretien de sentiers et chemins avec pastoralisme / épidémiologie / études géologiques / sapeurs-pompiers / sauvetage en mer et en montagne / secourisme / surveillance de rivières, fleuves, bassins versants / terrassement / urbanisme et prévention des risques / vulcanologie, etc.

VEILLE DANS LES MEDIAS GRAND PUBLIC

[F3 JT National Midi – vendredi 22/08/08] - La Picardie a mis en place 40 chantiers nature, sur l'entretien des rivières, qui ont une vocation d'insertion, sous la forme d'une action de formation aux métiers de l'écologie.

Les missions de protection civile sont à concevoir en termes de santé et d'occupation de territoires regardant le foncier agricole et l'environnement. A ce titre, comptent les activités qui préviennent des catastrophes destructrices des habitats et sites, justifiant une agriculture qui gère les espaces. Les «catastrophes» recouvrent glissements de terrain, inondations, incendies et feux de forêt, avalanches, empoisonnements et pathologies transmises par alimentation, pollutions aériennes et nucléaires, celles de nappes phréatiques, de plans d'eau, de cours d'eau... Si l'on écarte le tellurique des tremblements de terre et de tsunamis, ainsi que le volcanique des éruptions, ainsi que les épidémies animales indépendantes des modes d'élevages, ces désastres n'échappent pas au second volet de la protection civile, sanitaire «réparateur», de secours. Grâce à une agriculture relocalisée, donc présente en tout type de relief, des lieux écartés où des villages isolés ne sont plus laissés hors surveillance des risques, et où un périurbain de protection remédie au « bétonnage » imprévoyant. L'aggravation prévue de catastrophes climatiques, générant autant d'inondations que de sécheresse, va peser. Les plantations en arbustes qui fixent les zones humides sont à réinterroger, en s'inspirant des traditions de pays aux reliefs inondés ; ajoncs, genêts, bambous, nénuphars, appellent peut-être d'autres exploitations que leur usage protecteur. Le pastoralisme, couplé à de l'agroforesterie, conviennent à des espaces laissés le plus souvent en friche, dangereux à terme pour les lieux habités. Les sites peu accessibles se prêtent à un aménagement convenant

aux professions et formations sportives, à proposer aux publics mal adaptés à des études, prêts pour des tâches en responsabilité. Les efforts à la marge de l'agroenvironnemental ont peu de chances de remplir les missions d'entretien des espaces et de leurs écosystèmes : CIVAM, "Eaux et rivières de Bretagne", SIETP "Berges de Dordogne", SICALA de Haute Loire, dispositifs SAGE, ont à indiquer les opportunités à cultiver.

Recensement des activités et structures employeuses :

Synthèse ONISEP : Autour de 3 000 emplois annuels iraient à des spécialités intéressant la protection civile, sans compter la dimension de secourisme, avec les sapeurs-pompiers toujours plus nécessaires. Chaque année, 800 bûcherons et ouvriers forestiers sont appelés à intégrer l'ONF et des domaines de particuliers ; leurs tâches interfèrent avec celles des 1 000 ingénieurs en environnement œuvrant dans des bureaux d'études et de conseil. La distribution d'eau, englobant le risque, suscite 1 000 embauches.

Parmi 21 lauréats de « Talents » des Boutiques de gestion, avec 56 emplois en missions de protection civile liées à l'agriculture : Le nombre modeste de 21 entreprises illustre que la prévention est étrangère aux mœurs modernes. En revenir à une lucidité rend ce gisement prometteur, reposant sur la pluralité de techniques. Les cas d'entreprises, avec le suivi de réseaux souterrains et l'expertise en accidentologie rappellent de renforcer des disciplines scientifiques fondamentales comme la géologie, la physique des catastrophes.

Enfin, les interventions en aval, comme la dépollution de sites, le nettoyage des forêts sinistrées, le sauvetage en mer, montrent l'unité à renforcer entre les savoir-faire en sylviculture, en navigation marine, en contrôle des substances utilisées.

Parmi les 13 coopératives SCOP et 2 SCIC, offrant 316 emplois en missions de protection civile liées à l'agriculture : Une petite proportion se charge de protection de la santé, de conseils et formations en développement durable faisant prendre en compte la géologie, l'hydraulique, pour préserver la ressource et prévenir d'inondations, y compris en actualisant la tradition des sourciers. D'autre part, des coopératives employant en moyenne 40 salariés, mènent un travail topographique et d'expertise foncière qui se rapporte aux installations d'agriculteurs. Deux SCIC sont présentes dans le champ des sports de plein air : l'une, offrant 24 emplois, analyse les propriétés des matériaux, anticipant leur diffusion dans les environnements et leur dangerosité éventuelle ; l'autre harmonise agriculture et zones humides, continuant le Programme européen « Life Tourbières » en Midi Pyrénées.

Avec une entreprise associative, créatrice de 15 emplois en missions de protection civile liées à l'agriculture : La seule association employeuse identifiée, sans subventions, a recruté 15 employés. Ils appuient 40 bénévoles secouristes lors d'accidents, et ont étendu leur champ d'action aux incendies et feux de forêts, ainsi qu'aux risques chimiques de toutes origines, sujets recoupant l'agriculture.

En conclusion à ces six gisements, les relevés chiffrés introduisent à estimer des potentiels :

Que l'on ne s'y trompe pas : une lecture distraite de notre présentation laisserait supposer que nous nous perdons parmi des petits commerces et des artisanats mineurs, nous attardant sans raison à détailler des acteurs, comme à comptabiliser leurs emplois. Cet échantillonnage, qui ne représente qu'une fraction très mince des fichiers encore en cours de traitement systématique, a sélectionné une sorte de « génération » de petites et moyennes entreprises, de tous statuts, qui offrent la particularité d'amener des clientèles et des publics aux producteurs agricoles eux-mêmes diversifiés. Nous avons tenu à rendre tangible les ramifications de la pluriactivité vers des « micro-filières » dont un bon nombre n'est pas si modeste que cela. Procéder à une totalisation rend ce propos tangible.

Récapitulatif des créations émergentes détectées en six gisements, porteuses d'extensions en les coordonnant à la PAC

Total des emplois abordés : 855 630 emplois, créés principalement au cours des dernières années, manifestent des capacités d'innovation qui mettent en synergie une agriculture durable et pluriactive avec les animations locales. Un potentiel de 197 000 créations nouvelles est envisagé, justifiant que relancer des filières de cultures et d'élevages à valeur ajoutée y participant est une mission à assigner à la PAC, eu égard aux enjeux induits par ces ressources.

IV – 3 : la variété des statuts et leurs rôles possibles sur l'emploi

Des potentiels d'emplois se différencient-ils en fonction du statut des structures qui les portent ? Est-il pertinent de cibler, parmi ces formes de dynamiques agricoles, des cadres juridiques qui favorisent plus que d'autres des créations d'emplois ? Ces points nous font élucider quatre groupes de statuts successifs (en soulignant que le format réduit du Rapport écarte des éclaircissements juridiques, nous borne à de rares allusions) : d'abord trois formes sociétaires les plus fréquemment greffées à l'exploitation familiale ; puis deux formules explicitement vouées à favoriser des embauches ; que nous confrontons ensuite aux ressources offertes par les trois statuts de l'économie sociale (coopératives, mutuelles et associations), nous arrêtant brièvement aux particularités des ESAT et des SCIC. Enfin, la Loi d'orientation Agricole de 2005 pose le rôle agricole des sociétés de capitaux. Les précisions éclairent un jeu complexe de variables utilisées pour améliorer les situations, leur diversité étant bénéfique sans qu'un statut soit décisif pour l'emploi.

IV – 3 - 1 : Les formes sociétaires semblent surtout étendre surfaces et productions, en créant peu d'emplois

Les trois solutions sociétaires que les statistiques d'Agreste mentionnent presque exclusivement mettent en commun souplement les activités en conservant aux associés la maîtrise de leurs capitaux. L'EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée), société civile destinée à exercer exclusivement des activités agricoles, inclut pourtant tout ce qui les prolonge, par exemple des activités touristiques ayant pour support l'exploitation agricole. S'installer ensemble en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) facilite la transmission progressive du bien familial, mais mettre les travaux en communs peut aussi motiver de l'ouvrir à des étrangers, en particulier pour leur installation à l'occasion d'une cessation d'activités. Ces commodités donnent lieu à des sous-catégories de GAEC comme d'EARL : unipersonnels, avec un seul associé ; pluripersonnels, etc. Quant à la SCEA (Société civile d'exploitation agricole), elle laisse toute latitude pour intégrer des mineurs et faire participer sociétés ou individus non agriculteurs. Ainsi, la densité en associations sociétaires s'interpréterait d'abord en fonction de la dimension familiale du travail. En effet, plus que la considération de la propriété (puisque bon nombre d'exploitations sont en fermage), ce qui pousse à qualifier la structure agricole de « familiale » tient aux personnes attachées à la conduite des fermes : le couple d'exploitants est souvent accompagné d'enfants et de parents retraités qui continuent à aider. Cette tradition s'écarte nettement d'un modèle industriel, et le jeu de ces statuts démultipliés nous apprend que l'efficacité ne s'identifie pas à des « mises aux normes » uniformes.

Que les statuts sociétaires des structures se mêlent au familial révèle le besoin de restaurer l'économie domestique dans ses apports, aux côtés d'autres modèles tels que l'économie solidaire, l'économie informelle. Ce trait déterminant nous fait introduire l'interrogation sur les statuts par des réponses à un questionnaire que nous avons soumis par téléphone à un maximum d'agriculteurs. Les échanges instructifs, très riches, que nous condenseons, précèdent des collectages quantitatifs qui s'efforcent de vérifier la place centrale que nos interlocuteurs initiaux ont accordé à deux facteurs, le bio et la pluriactivité. Quatre étapes en résultent, sur les paramètres qui feraient varier aussi bien les proportions de l'un ou l'autre statut que leur propension à créer des emplois : les contextes régionaux et les productions ne manifestent pas de différenciations suffisantes en salariés, d'autres statuts que les trois premiers pesant plus fortement, en liaison avec les diversifications, les modes durables et bios, les dérivés diffusés directement.

IV – 3 – 1 - 1 : Des entretiens téléphoniques ressort la part prépondérante prise par le mode de production et la pluriactivité, résultat à confirmer par des données quantitatives sur les autres paramètres

Nous avons envisagé initialement de soumettre sept questions ouvertes. Cependant, ayant affaire à des professionnels sur-occupés, et au vu de l'individualité des réponses et des situations, notre tentative s'est réorientée vers un recueil de témoignages, abandonnant l'objectif d'une enquête statistique sur les leviers favorables aux emplois dans les statuts. La qualité des réponses aiguille l'attention vers des facteurs inaperçus, plutôt qu'elles font avancer dans une recherche de phénomènes généraux. Les contacts ont été choisis en s'efforçant de varier les régions (Ile de France, Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine, etc.) et de façon à couvrir un maximum de statuts. Deux sources ont été mobilisées : l'annuaire de l'Agence Bio (6 787 exploitants classés et cartographiés sur notre site), et la consultation de l'annuaire téléphonique. Sur 139 appels effectués, 71 sont restés sans réponse, même en les réitérant, chiffre qui illustre combien les agriculteurs travaillent à « flux tendu ». S'ajoutent 11 refus de se prêter à notre questionnement, en nous faisant comprendre aimablement que le temps manquait pour cet exercice ; et exprimant un mental moralement désabusé, du à un isolement qui reviendra souvent dans les propos, nous signifiant que des études ne sauraient régler les problèmes...

Ces cas de figure ont permis des échanges « à bâtons rompus » sans suivre notre questionnaire : nous avons noté ces moments, les rapportant ensuite aux thèmes de recherche. Au final, 57 entretiens sont retranscrits : 41 qui suivent notre liste ; 16 qui fournissent les indications hors du plan préparé. L'ensemble porte sur 6 GAEC, 12 EARL, 1 SCEA, 1 Lycée agricole, 3 CAT, 1 SNC (Société en Nom Collectif : à vocation familiale et commerciale, même si des activités de production y sont menées), 1 Cave Coopérative, 1 Association et 31 exploitants en nom propre. Quant aux sept questions soumises aux interlocuteurs, elles se succèdent ainsi : 1 – *Quelles sont vos productions ? (volumes annuels approximatifs ; surfaces mobilisées ; en chiffres d'affaires)* - 2 – *Quels emplois ont été créés ? (nombre et types)* - 3 – *Historique (étapes marquantes dont dans les modes de production ; accès au foncier ; formations)* -4 – *Situation actuelle et vos projections sur l'avenir (changements de productions ; embauches envisagées ; recours à la PAC et avis sur son utilité ; atouts du statut, du choix de la bio)* - 5 – *Principales aides reçues (provenance, nationales et européennes ; efficacité ; démarches)* - 6 – *Structures partenaires (professionnelles et autres ; participations à des travaux en*

commun) - 7 - *Autres questions restant à poser (dont sur les cours des marchés, les coûts énergétiques...)*²⁷

Remarque : Nous utilisons les remontées de ces deux formes d'entretiens à deux autres reprises : après cette introduction aux trois formes sociétaires, elles ré-interviennent à propos du secteur protégé et des SCIC. Enfin, les mesures souhaitables pour nos gisements avec une « seconde PAC », en IV-4, s'inspirent des facteurs que signalent ces professionnels novateurs. Ce qui ressort des questionnaires par téléphone : Il apparaît que la part de la culture locale, de relations personnelles entre voisins, d'effets de seuils dans les tailles, pèse trop dans la décision d'embaucher pour que des tendances générales puissent être affirmées. Toutefois, la partialité et l'inadaptation des appuis sont mis en cause, exigeant de ré-inclure dans la PAC la préoccupation primordiale du mode de production durable, impliquant la bio, la proximité des échanges, dont les emplois découlent, tandis que faire valoir les revenus bloque les dynamiques. Nous citerons quelques exemples à l'appui de ce bilan initial :

Les particularités, personnelles et de productions, jouent un rôle que le point de vue comptable ne peut appréhender : EARL 77 : L'absence de salarié rend plus lourd le travail, accentue la tendance à sombrer dans un état proche de la dépression, faute de relations avec des milieux créatifs, car « l'E.A.R.L. demande un travail en commun, opposé à un esprit foncièrement solitaire comme le mien », et continuer le métier supposerait de « développer des créneaux porteurs tels que celui du maraîchage biologique. » - GAEC 28 : L'herbage n'est pas une friche : « une bonne proportion entre graminées et légumineuses est à gérer. Le passage des vaches est à espacer car les bouses créent des refus et les vaches usent le sol à trop vouloir choisir le trèfle ». Arracher les herbes à la main dépend des associés car « aujourd'hui, plus personne n'accepte ce travail ». Les partenariats facilitent des embauches, mais varient autant en raison de productions que des statuts : Les GAEC bio enquêtés nouent des relations contribuant à des aides qui maintiennent trois personnes en co-exploitation et un GAEC de Vendée souligne que la pluriactivité lui permet de recruter un salarié et un apprenti. Cependant, une SNC (Société en Nom Collectif) déclare que les plantes rares « mises en vente directe sur les marchés motivent un salarié mais les normes pour la filière font obstacle à des innovations souhaitables, car ce statut rend prudent, très strict sur les responsabilités financières des membres ». Pour certaines filières, le sociétaire détourne du salariat, ainsi que la tradition agricole et le lieu géographique : SCEA 18 : Le maraîchage a motivé le statut de SCEA, vu le « peu de travail que l'on peut rémunérer l'hiver contre beaucoup de travail l'été » - (Echanges téléphoniques ponctuels) « Faute de travail lucratif en hiver, le maraîchage fait choisir des associés plutôt que des salariés ». L'emploi reste décalé dans le secteur agricole : « excentré par rapport aux zones d'exploitation, il m'est impossible de prendre quelqu'un pour une heure ou deux. Et le salariat correspond à une industrialisation de l'agriculture. »

La pluriactivité fait préférer la création aux profits et induit l'emploi : « Ce qui est gagné en rentabilité se réinvestit en activités nouvelles, si l'entreprise n'est pas captive de gains réservés à des particuliers ». - « Je ne prévois pas d'embauche et je préfère la mécanisation qui réduit la pénibilité. Mais je vends des légumes au marché, et là, il faudrait un emploi. ».

²⁷ Les fragments utilisés dans le rapport, qui émanent des 41 relevés traitant nos sept questions, sont mentionnés ([Réponse au questionnaire](#)), tandis que les extraits des 16 réponses hors thématiques fixées, sont qualifiés ([Echange téléphonique ponctuel](#)).

Sans agriculture durable, la volatilité des prix exclut de recruter et les aides sont inefficaces : « Avec le CTE par exemple, quand l'emploi est aidé ça tient, mais ça ne fonctionne plus après. Ce n'est pas le travail qui manque, c'est la rémunération du travail. » - « L'avenir n'étant pas « lisible » (les normes, les lois, les cours...), cela ne favorise pas l'embauche. ». De même, les DPU sont à revoir, pour « éviter les abus en liant l'aide au nombre d'emplois ou en créant un plafond basé sur le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation ».

IV – 3 – 1 - 2 : Les études quantitatives révèlent que les emplois proviennent de connexions entre agricole et autres secteurs, par le biais d'une gamme fournie de statuts autres que sociétaires

Nous ferons grâce des lourds et minutieux comptages²⁸ qui nous ont occupés, appliqués à une large variété de cas de statuts. Raisonnant d'abord sur la seule production agricole, des examens détaillés, comparant trois départements (Ain, Aisne et Pas de Calais) entre eux et aux DOM, ont fait apparaître un faible nombre de GAEC, EARL, SCEA, la polyculture-élevage, seule, étant plus fournie. Nous avons prolongé les comptages sur onze filières dans huit départements : si la polyculture-élevage manifeste la proportion la plus élevée en statuts en collectif, elle emploie peu, les plus grosses moyennes en salariés étant détenues par les fruits et légumes et les porcs. Cependant, les répartitions entre GAEC, EARL et SCEA comme leurs densités en emplois demeurent très incertaines d'un département à l'autre, même si les sociétés civiles comportent souvent le plus fort taux d'embauches, en particulier dans des régions viticoles comme l'Aquitaine. En revanche, les dénombrements nous ont rendu attentif à la présence de formes statutaires autres qu'en société agricole, telles que la SA, la SARL, l'EURL, la SAS et la coopérative. Elles interviennent doublement, soit par lorsque des exploitations s'adjoignent des fabrications et commercialisent leurs dérivés elles-mêmes, soit en associant étroitement des productions traditionnelles et locales aux gisements que nous avons exposés ci-avant. Par exemple, sur le portail des achats du Ministère de la Défense, figure le CAT « Les Genêts d'Or » spécialisé en « pâtisseries-légumes préparés » (170 travailleurs handicapés), réalisant 2 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2007. De même, parmi 657 repérages en loisirs sportifs de plein air, les SARL comptent pour 73% et pour 59% dans 128 structures d'activités équestres, alors que les EURL ne représentent que 14% dans les deux cas.

IV – 3 - 2 : Les emplois sont créés par les liens avec les gisements émergents, engageant des statuts sociaux, territoriaux, solidaires

Ce constat a entraîné d'approfondir la pluriactivité pratiquée en mode durable. Notant d'abord que 1 600 exploitations explorées avec l'Agence Bio comptent le pourcentage significatif de 32% d'exploitants en sociétés, le portail « France nature »²⁹ nous tourne vers la coexistence entre les offres d'exploitations en fruits et légumes (2 651 cas), les cas mixtes des « grains »

²⁸ D'une part, un tableau final en Annexe 13 récapitule en chiffres les étapes des corpus étudiés ; d'autre part, ainsi que nous l'indiquons de loin en loin, les détails supprimés par notre Rapport final s'obtiennent par demande à l'auteur ou seront en ligne sur le site de notre association.

²⁹ Annuaire sur le site Internet : <http://www.francenature.fr/>

(1 524) et ceux de « petites filières », celles d'oléagineux avec l'huilerie (1 077), de plantes aromatiques et médicinales, pour les cosmétiques (903), de condiments (825), de la diététique (691), outre 372 apiculteurs. Le volume des emplois y est éloquent, avec des moyennes importantes pour les autres statuts que sociétaires : aux 9,6 salariés par entreprise en nom propre répondent 10 employés par SAS, 6 par EURL, 2,8 par SARL, 2,5 par SCOP et 1,9 par SCEA R contre 12 emplois pour les 89 GAEC. D'autre part, la suite des investigations met en évidence une série de statuts particulièrement fructueux en recrutements. Ainsi, les collectivités territoriales coopèrent avec les agriculteurs par la biais des syndicats intercommunaux : nous classons 176 SIVOM qui assurent des activités aussi variées qu'un approvisionnement local pour une restauration collective dans des centres de vacances et de sports de nature, du compost, l'assainissement liée à l'agriculture céréalière, etc. Parmi environ 800 repérages de GIE, on remarque le Groupe SOS, organe phare de l'économie sociale, "Femmes Du Rif", où 8 coopératives comptent 300 femmes travaillant à la culture de l'olivier, etc. Les GIP (Groupements d'Intérêt Public) élargissent les perspectives à la gestion des écosystèmes forestiers ou au commerce équitable, avec la plateforme logistique solidaire Bioport.

Nous mettons enfin l'accent sur le secteur protégé, les coopératives et les associations, qui ont nourri nos illustrations sur les gisements, en IV-2. Coopérer et s'associer engagent des enjeux de poids, car ils rapprochent et éloignent l'une de l'autre les économies sociale et solidaire. Si des grands groupes coopératifs céréaliers et laitiers se conduisent en holdings, inversement, notre carte en ligne identifie 300 magasins Biocoop, soutenant les agriculteurs bios. D'autre part, de catégories les SCOP et les SCOT (outre la distribution) offrent des embauches dans l'écoconstruction, la restauration collective, etc., au sein d'une hétérogénéité qui juxtapose les coopératives « de travailleurs », « sociales », « d'artisans », « financières », « de consommation », « de commercialisation ». Sont ainsi complétées les CUMA, « coopératives d'approvisionnement », gérant aussi bien la sur-mécanisation et les pesticides qu'encourageant à développer une énergie bois écologique et source de nouveaux métiers. Elles se rapprochent des alternatives solidaires par la formule de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), qui permet de réunir des collègues d'entrepreneurs, de collectivités territoriales, d'associations, de syndicats, etc., car la pluriactivité intéresse les Pays et les Agendas 21. Couvrant plus de 70 codes NAF, les 153 SCIC examinées salarient en moyenne 10 personnes, pour des travaux tels qu'une « éco-logistique urbaine » approvisionnant les commerces de proximité, les matériaux innovants, les diffusions de cosmétiques, peintures et nettoyants bio provenant de commerce équitable, la préservation des ressources en saumon sauvage, etc.

Quant aux associations, elles suscitent deux interrogations de taille, sur leur identité et sur leur poids économique, qui impliquent de rendre transparents leurs financements. En effet, la loi de 1901 a vu ses repères s'estomper au cours du 20^e siècle, en premier lieu parce que la puissance publique s'est emparée de ce statut pour se décharger de quelques-unes de ses missions, que des réseaux d'économie sociale ont été appelés à remplir, entre autres dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Notre suivi des subventions ministérielles accordées s'arrête à 2004, car ces informations ne sont plus diffusées depuis cette date. Un vague bilan fait état de quelques 300 acteurs entre lesquels sont répartis 8 561 700 euros, mais nos archivages estiment ces chiffres très incomplets, la moyenne annuelle de 604 subventionnés, ayant touché au moins 100 000 euros par an sur cinq années, indiquant donc 60 millions d'euros attribués par an, outre les autres. Parmi ces bénéficiaires, nous avons pointé ceux qui auraient à faire levier pour faire reconnaître les novations, par exemple : IE (Institut de

l'élevage (5,5 millions € en 2000), ESAP (Ecole supérieure d'agriculture de Purpan (3,3 millions € en 2004), notant que le SETRAB (Syndicat Européen des transformateurs de produits de l'agriculture biologique) ne perçoit que 164 000 euros. De même, puisant dans la liste des 1738 associations déclarées d'utilité publique actives en 2009, nous trions celles qui croisent nos gisements d'emplois, projetant de les contacter au sujet du soutien qu'elles envisageraient d'apporter aux créateurs. Les activités pionnières,³⁰ que notre base de données ventile en 30 champs, composent une logique de solutions inédites aux défis laissés sans réponse par le libéralisme comme par les missions compensatrices déléguées à l'économie sociale. Nous appelons donc à adjoindre à l'« intérêt général » et à l'« utilité publique », assortis de délégations et d'agrément à portée économique, une « utilité sociale » à instituer.

Une telle avancée rendrait justice à une portée économique du statut associatif grandement sous-estimé. Reprenant les études de Viviane Tchernonog, nous observons que les structures particulièrement aidées, qui budgétisent plus de 152 000 euros, ont embauché la plupart des 380 000 ETP (équivalent temps plein) dans la santé et social, des 167 000 ETP dans l'éducation et 85 000 ETP dans la culture et le sport ; mais elles ne sont que 5,6% des 140 000 employeuses, alors que 85% des moins riches possèdent 56 000 cas d'employeurs offrant 1,4 millions d'ETP. En complément de ces considérations chiffrées, nous invoquons trois points. Valoriser l'emploi associatif au-delà des « services à la personne », en intégrant à une « seconde PAC » ceux qui servent l'agriculture : ce qu'illustrent l'association « Asmoune » et le CEFIR³¹ (Centre d'Education et de Formation Interculturel), associées dans le projet européen qui fait accéder 200 jeunes migrants maghrébins, sans qualification, à la création d'entreprise dans le service du nettoyage, déserté par de nombreux chômeurs (signalant les communications et créations culturelles qui popularisent ces modèles d'inclusion.³²). Relever la procédure des groupements d'employeurs, mais en invitant à questionner les 78% des 123 cas abordés qui ne se réfèrent pas à une convention collective. Par rapport aux années 1985 qui avaient lancé les GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), ce mode présent des remplacements agricoles cantonne-t-il ou non les intervenants à la précarité et aux tâches subalternes, voire pénibles ? Enfin, le secteur protégé mérite une attention particulière, car nos entretiens téléphoniques font état des échecs de la loi de 2005 : puisque « les entreprises préfèrent payer une amende qu'embaucher des personnes handicapées », il s'ensuit que « l'ESAT est devenu un endroit où l'individu handicapé travaille toute sa vie » alors que le secteur protégé n'a été constitué que comme médiation. De

³⁰ Voir « Rendre les recompositions spatiales adéquates à des dynamiques de solidarité méconnues (Introduction) » - JEAN-CLAUDE DIEBOLT, Chercheur associé au laboratoire du Gregum au Mans (Groupe de REcherche en Géographie sociale de l'Université du Maine) et Réseau Cheminements (Rencontres Inter-Universitaires sur l'ESS 2005 - Faculté des Sciences Economiques et de Gestion - Université de la Méditerranée; CEFI, Centre d'Economie et de Finances Internationales). Le tableau de cette intervention est présenté en Annexe 14

³¹ Source : Revue « Rencontre » du CEFIR (N° 199 du 4° trimestre 2008) Article de Monique Van Lancker

³² A quoi s'active, entre des centaines d'autres, l'association « Paroles d'hommes et de femmes », croisée lors de la Journée sur le co-développement traitée au chapitre V 2-2-1 : le recueil des histoires de migrants a déjà touché 65 établissements. La bande dessinée accompagne les animations, prévoit une collection consultable par le lien

<http://www.lettresetmemoires.net/parcours-migrants-tome-1-dix-exemplaires-reception-par-colis.htm> ; les 400 rencontres intergénérationnelles sur ces liaisons interethniques figurant sur <http://www.parolesdhommesetdefemmes.fr>

plus, « les établissements psychiatriques sont en déliquescence : leurs adolescents se retrouvent dans la rue et donc dans les urgences. C'est ainsi qu'ils arrivent chez nous, alors que notre cahier des charges ne le prévoit pas ». Ainsi, le FIPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique), peu utilisé, serait à consacrer aux demandes en bio, à des coopérations entre initiatives de SIVU, SIVOM, GIP et établissements protégés (par exemple, pour réhabiliter solidairement des friches industrielles et militaires), outre recourir mieux à l'article 9 de la loi sur l'épargne salariale.

CONCLUSION AU IV - 3 : Faire concourir tous les statuts d'entreprises agricoles, y compris les exploitations familiales ?

Récapitulatif général³³ : Nous ne sommes pas parvenus à dégager une logique générale, aucun de ces facteurs en tailles, en productions, dans les contextes locaux, ne s'imposant uniformément ou linéairement pour rendre compte des diversités en statuts. Il est apparu cependant que l'investissement sur des filières spécifiques, en adoptant une démarche pluriactive, favorisait assez nettement les créations d'emplois, et ce, en faisant appel à une batterie très fournie de statuts. Ce parcours ajoute 11 841 emplois à ceux de nos gisements.

Ressortent des enseignements assez nets, laissant ouvertes les interrogations : Toutes les opportunités statutaires sont à exploiter : Les 6 266 exploitations réparties en 18 sortes de statuts (sur la trentaine rencontrée) qui fournissent 10 309 emplois, embauchent 1,6 salariés chacune en moyenne, soit presque moitié moins que les entrepreneurs et agriculteurs en nom propre, qui ont un personnel de 2,8 chaque. En conséquence, l'exploitation individuelle, familiale ou non, est autant à préconiser que l'option qui a tenté de promouvoir une « entreprise » agricole dotée de statuts autres. L'essentiel en matière d'emplois semble tenir au choix de la transversalité si l'on s'en tient aux activités agricoles proprement dites. Or, se lancer dans des diversifications puise dans des conditions culturelles à réunir, un patrimoine de savoir-faire technique qui se transmet par imprégnation progressive : NOM PROPRE 77 : « *Le patrimoine familial est déterminant pour la compétence professionnelle. Par exemple, dans le cas des producteurs d'œufs et de volailles, il est nécessaire d'être imprégné de toute une tradition, qu'il est impossible d'acquérir par des explications* ».

Les statuts autres que les trois sociétaires sont nettement plus employeurs : recrutant 11,2 employés pour les premiers (hors stockages et fournitures de produits chimiques), contre 0,46 pour les seconds -les filières horticoles et sylvicoles étant particulièrement fournies. Les statuts ne sont pas à hiérarchiser en fonction de leurs présences en quantités, car ils s'adaptent à des options hétérogènes : si EARL, SARL, SA, nom propre, atteignent autour des 10% de l'ensemble des emplois, tandis que GAEC, SCEA, SAS, et SCOP y comptent pour environ 4%, ce résultat est obtenu avec un nombre d'entreprises allant de 32 (SAS) à 1741 (GAEC). Les deux surprises, pour qui n'est pas familier du social-solidaire, proviennent des associations et des ESAT, nettement les plus fournisseuses en emplois : ils montrent, par les créneaux pionniers qu'ils occupent, le besoin d'une PAC assouplissant et élargissant les cadres juridiques de la mission « entreprendre ». La capacité créative de la démarche solidaire associative est remarquable, car pour 199 des cas, 116 perçoivent des subventions et possèdent 16 salariés en moyenne, mais 83 autres sans aide publique financière parviennent néanmoins à recruter 13 employés chacune.

³³ Sont écartés du Rapport final : les SIVOM et SIVU, GIE, les formes sylvicoles riches en emplois, outre une dizaine d'autres statuts.

Elargissant nos requêtes afin d'entrevoir la situation à une échelle européenne, nous avons identifié 5 945 emplois portés par 581 sociétés européennes, essentiellement anglaises et italiennes. Les 203 EARL identifiées, présentes en horticulture, fruits, pépinières-sylviculture, légumes, céréales et grains, emploient 974 personnes ; 178 GAEC (vins, nettoyage, papier, céréales et grains) ont 1 371 salariés ; et 200 SCEA (bois scié, raboté et traité, nettoyage, fruits secs, biscuits-gâteaux secs) ont recruté 3 600 employés. Là encore, l'écart est élevé avec les 318 SARL et leurs 19 875 salariés, les 360 SAS et leurs 16 380 embauches, ces deux statuts ayant été recherchés sur les filières variées (produits de nettoyage, parfums, maroquinerie, passementerie, charpentes, bois de sciage, boissons non gazeuses...) Les volumes moyens d'emplois par statut, plus élevés, reproduisent les proportions de la France.

IV - 4 : mettre à l'étude le passage du second pilier à une seconde PAC spécifique à une agriculture durable en régions

Nous avons montré jusque là comment le non alimentaire répondait aux secteurs où les offres d'emplois sont insatisfaites, répondant à une utilité sociale dépassant les services de proximité. L'attention aux enjeux, aux dysfonctionnements, aux interstices, engendre un espoir de rénovation pour la politique agricole : « transitions de seconde génération », il inaugure possiblement une économie écologique, constituant une sorte d'application du Grenelle à traduire, avec la PAC, au niveau européen. Politique qui double l'accompagnement classique de l'agriculture intensive exportatrice, elle est susceptible d'harmoniser les richesses dans les territoires, en réglant constructivement les divergences sur la conditionnalité et la bio. Nous en sommes arrivés à juger que la gravité des difficultés agricoles autant que l'ampleur de solutions déjà inventées, amenait à passer de deux piliers trop peu clarifiés dans leurs relations, à deux programmes de PAC, à faire coexister. Plutôt que développer un argumentaire, ou ébaucher la structuration d'un tel dispositif, nous choisissons de faire défendre ce projet par d'autres voix(es) que la nôtre : par une série de témoignages recueillis auprès d'agriculteurs et qui vont dans son sens ; en citant quelques leviers mis en place en France pour aider les créateurs, et qui seraient à déployer dans l'UE en les affectant aux dynamiques agricoles régionales, invitant par là chaque Etat à faire connaître les moyens analogues qu'il a constitués, pour les faire converger avec les nôtres. Nous insérons aussi trois allusions à un vaste ensemble de relais, outils de popularisation par lesquels édifier un socle de culture commune installant une Europe des territoires, à promouvoir par la seconde PAC. Enfin, sont listées des dispositions juridiques à faire adopter, conditions pour que les novations d'une agriculture dédiée aux territoires produisent tout le potentiel qu'elles détiennent : faisant observer que ces mesures, étrangères à des aides bénéficiant à nos exportations, ne sauraient être contestées à l'OMC.

Les propos des agriculteurs consultés sur l'avenir évoquent des changements radicaux à introduire dans la PAC : ***Sur l'aménagement du territoire agricole*** : ARIA 85 : « *Créer un atelier de transformation des produits notamment pour les produits impropres à la vente et pour les excédents ; et développer des produits comme la courge ou les haricots notamment pour en faire des soupes* ». « *Pour la vente aux écoles, des légumes de 4^{ème} gamme sont à développer* » (légumes frais crus prêts à l'emploi, emballés - épluchés, râpés, etc., par différenciation des surgelés, stérilisés, pasteurisés, mais aussi des légumes frais bruts de la 1^{re} gamme) - CAT 49 : « *La demande s'accroît en plantes médicinales, la production actuelle ne*

suffisant pas, cela fait recourir à l'importation » - CAT 91 : « Un segment spécifique de tisanes peut faire l'objet de développements considérables : étant facilement stockables et expédiables ; les perspectives d'avenir sont importantes, à la fois en bio et pour les espaces verts » – NOM PROPRE 77: « Pour l'Île de France, l'abattage impose de longs trajets, pour un équarrissage industriel à façon, non artisanal. Les abattoirs modestes, plus efficaces, ferment au nom de normes sanitaires à adapter aux techniques » (Malestroit dans le Morbihan, les Herbiers en Vendée, Laval, Ancenis, se mobilisent pour conserver leurs abattoirs)

Sur la nécessaire construction d'un marché européen cohérent : SNC 77: « La question des semences est calamiteuse : elle illustre la volonté de détruire l'agriculture bio. Ainsi, on ne trouve pas de graines de fèves, alors qu'il serait possible de les produire soi-même : on est contraint de les importer d'Espagne » - SCEA 18: « Je suis contre l'exportation des produits alimentaires, alors que le bio n'est pas reconnu ». « Il faudrait sortir l'agriculture de l'OMC car chaque pays doit être autonome sur sa production alimentaire. » R EARL 95 : Une autonomie est à conquérir en protéines sur l'exploitation, car « les approvisionnements ne sont plus à orienter indépendamment des équilibres locaux : un grand groupe de collectage, pour s'octroyer le monopole du lait, préférerait acheter le lait bio en Allemagne. Comme, aujourd'hui, la demande est supérieure à l'offre (notamment en Europe), les cours permettent le mode de travail bio, et l'Espagne est maintenant importatrice de lait bio. Ces virages incessants empêchent de s'organiser dans le durable ». **Echanges téléphoniques ponctuels :** « Il serait plus judicieux d'installer plus de jeunes plutôt que d'agrandir la taille des exploitations » - « Favoriser la consommation de produits primeurs, par une vente directe qui permet un échange entre le producteur et le consommateur, fait discuter sur les façons de cuisiner chaque espèce pour ne pas perdre ses apports en oligo-éléments, etc. » ; « Et avec un lien continu, direct, on peut programmer la production et la transformation en fonction de la vente et non d'un prévisionnel qui marche à l'aveugle, dépend de marchés désordonnés ».

Les « LEVIERS » sur lesquels appuyer suivis et lancements sont à puiser partout, en adaptant les moyens déjà offerts :

Pour le seul cas de la France, on évoquera des zones-programmes, les « clusters » ou pôles de recherche-développement, des Instituts d'accompagnement signalés par nos interlocuteurs exploitants. L'intention est de rendre sensible à la ressource foisonnante, mais que sa dispersion, ses contrastes en taille, empêche peut-être de faire synergie. Tout le travail sur un marché intérieur de l'UE est suspendu à cet art de la coordination, à inscrire dans une PAC.

Zones et appellations, à la fois locales et à faire essaimer : Au 31 décembre 2005, des zones de revitalisation rurales (ZRR) sont implantées dans 13 580 communes, concernant ainsi environ 5 millions d'habitants. Les zones franches urbaines (ZFU) prolongent les exonérations fiscales durant 3 à 9 ans. **Les « Gazelles » :** leurs 2 000 entreprises de 5 à 250 salariés semblent inaugurer un intérêt gouvernemental envers la microéconomie. Pour que les entreprises des zones rurales puissent pleinement bénéficier de cet élan, il serait judicieux de ramener leur seuil à 10 salariés, car il est opportun de créer, simultanément aux « Gazelles », une part de moyens réservée aux PME-TPE de volume inférieur, tissant des ramifications avec leur milieu proche Rdes « abeilles », par exemple ? **La certification de type « Agriconfiance »** (12 sites agro-industriels avec 2500 producteurs bretons en lait, porcs légumes et volailles) est à prolonger en obtentions de labels harmonisés en Europe pour les artisanats traditionnels de terroirs, et en gratuité dans l'inscription des semences paysannes. Ce chantier réclame d'adapter des procédures aux projets animés par l'utilité sociale : au savoir homéopathique, par exemple

Les « pôles » de recherche à mieux inventorier dans leurs recoupements avec tous les potentiels agricoles : Les rapport du CES se réfèrent à des expériences à utiliser sur les modalités encourageant les dynamiques : en coordonnant les pôles (PRABIL, Plateforme régionale agro-bio-industrielle-Lorraine ; CATAR, regroupant le CNRS et des coopératives du sud-ouest de la France), les régions et les convergences entre activités (SOLABIA, en Picardie sur des sources azotées pour la pharmaceutique, l'agroalimentaire ou les cosmétiques ; Rescoll et Créacol sur un projet de colle « verte » issue des tourteaux de tournesol). **À Un autre sens pour les « pôles », celui de programmes territoriaux, les ouvre sur l'innovant en les combinant entre eux :** Les 71 pôles de compétitivité sont à rapprocher de 379 « pôles d'excellence rurale » (PER) et des « Pôles d'Economie du Patrimoine » (PEP), liés aux « Pays d'Art et d'Histoire ». S'y ajoute le programme « Cap export », lui-même à compléter par les 36 projets retenus pour une deuxième tranche de « Pour et Sur le Développement Régional » (PSDR), intéressant les filières à impacts régionaux, sur l'olivier, la châtaigne, la luzerne, les plantes médicinales, aromatiques, et bien d'autres. - **Les ressources d'organismes institutionnels mentionnés par des agriculteurs : (Réponses au questionnaire) :** CAT 85: Coopérer avec l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) : « *La bio a survécu pendant 20 ans dans l'indépendance, elle peut alors continuer sans aides ; mais cela signifie qu'elle prend 15 ans de retard par rapport aux autres pays* ». À CAT 49 : Le CAT travaille en liaison avec l'ITEITMAI de Chemillé (Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), qui se consacre à des cultures qui vont « *de la rose à l'artichaut en passant par la menthe* ». Il s'adresse aussi à l'office de la filière l'ONIPPAM (Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) - CAT 91 : Est cité en premier lieu « Nature et Progrès ». Nous lui associerons un collectif d'éducation populaire œuvrant sur l'environnement, Ecole et Nature : il fait état de 127 intitulés de postes proposés en 2004 sur les métiers de l'éducation à l'environnement, qui associent le réseau GRAINE.

Portails de distribution pour produits de terroir, Salons, Agendas 21, invitent à chercher les autres formes de RELAIS : Edifier un marché de coopérations européennes, promouvant les spécialités à valeur ajoutée qui rendent viables des exploitations et contribuent aux dynamiques locales, requiert la participation de structures qui aménagent des espaces de communication ouverts aux créateurs de toutes tailles, ayant à gagner en crédit. **Les « petites » filières locales, relayées par des « Portails », ont vocation à s'ouvrir à des échelles d'échanges étendues :** Pour leurs stratégies de distribution, la plupart des exploitants-transformateurs, de même que des artisans et PME agro-industrielles associés aux agriculteurs « durables », s'efforcent d'alimenter le proche et le lointain, le petit détaillant comme le grossiste, s'appliquant à être présents sur les vecteurs de circulation, de communication.

Rapprocher les destinations où « La France des Saveurs » (voir au chapitre III) et « Orne Terroirs » écoulent leurs créations traduit à la fois des parentés et des écarts propices à les inspirer mutuellement. Nous invitons à lire en parallèle les deux tableaux de synthèses que nous avons construits : les types de lieux comme les distances de livraisons, manifestent des contrastes (cf. les marchés) ou des similitudes (les grandes surfaces), recourent à des solutions distinctes pour étendre leur diffusion, etc. Relier les groupements de ce type fonctionnant sur l'Europe ferait émerger des circuits à partir desquels les entreprises auraient à bâtir une matrice...

41 structures de « La France des Saveurs » ayant indiqué leurs modes de distribution, on obtient le tableau suivant :

RHD (Restauration Hors Domicile)	RH (Restauration Hors Foyer)	Grande surface LISA (Libres-services agricoles)	MS (grandes-moyennes surfaces)	G.S.A (Grande Surface Alimentaire)	Grande surface	Marchés
9	1	1	1	3	21	5

Agent commercial	Détaillant	Particulier	CHR (Café Hôtel Restaurant)	Grossiste	Centrale d'achat	Importateur	Industrie de transformation	Jardinierie
16	28	17	26	27	11	23	2	1

Sur 28 structures ayant indiqué les pays destinataires de leurs produits, on constate la prédominance de la zone européenne, ce qui conforte notre idée de marché intérieur interrégional ; mais aussi des amorces de coopérations avec des PED :

Europe	Afrique	Méditerranée	Moyen orient	Asie	Océanie	Amérique du Nord	Amérique Latine
104	6	3	2	11	2	12	2

En écho à « La France des Saveurs », un relevé des destinataires choisis par les 88 exploitants d'« Orne Terroir » pour commercialiser leurs fabrications confirme à la fois la variété de lieux et un ancrage local qui s'infléchit partiellement vers l'ailleurs :

Vente sur place (ferme)	Vente à la boutique (cave coopérative)	Marché à la ferme	Magasins de détail (Magasin fermier, boucheries)	Marchés	Marchés du terroir	Boutique du Parc Naturel Régional	Epicerie fines	Fourniture aux restaurants
57	19	3	49	24	3	11	34	14

Evènements (Fêtes, expos)	Vente par correspondance	Vente par internet	Grandes et moyennes surfaces	Grandes surfaces	Expor	Livraison-vente à domicile	Comités d'entreprises
2	10	3	26	27	4	9	3

Salons et Foires : Nos partenariats avec les évènements autour du développement durable, par J3D et « Entreprise durable », servent à examiner comment une dizaine de grandes villes popularisent des expériences ; la référence pour ces lieux de diffusion reste la société SPAS, gérant six des plus gros rassemblements en bio, écoconstruction, bien-être, avec Marjolaine et Ecobat, entre autres.

Les initiatives d'Agendas 21, publiées fin décembre 2007, recèlent un vivier d'expériences faisant réseau : (Repérage d'actions par une sélection de fiches, sur environ 500 publications, concernant 57 territoires engagés dans la démarche) - Sept chapitres, sur une vingtaine, concernent l'agriculture que nous préconisons : par exemple, «valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture», «Anticiper le changement climatique », « Protection de l'environnement par modes de production et consommation durables » - Une cinquantaine de thèmes d'actions ont été triés, correspondant à nos gisements créateurs d'emplois : par exemple, « problématique agricole en communes urbaines, et partenariat avec agriculteurs

pour chemins de randonnée, accès aux fermes, sentiers pédagogiques ; Charte de maintien d'une agriculture périurbaine dynamique (réseau Villes Fertiles, villes maraîchères) ; végétaux des espaces publics anticipant le changement climatique ; filière chanvre pour nouvelles utilisations ; produits du terroir, valeur ajoutée du territoire par l'agriculture locale, espaces ouverts préservant la biodiversité, réduction des friches agricoles, défrichement de terres, installer des jeunes agriculteurs ; formation des agents des Parcs et jardins (4000 personnes). Au total, ce vecteur des Agendas 21, appelés à s'étendre, condense le projet d'une PAC « bis », qu'il peut et doit contribuer à relayer fortement. On émettra donc la préconisation de générer des Agendas 21 européens Rde même que des Parcs Naturels, nationaux et régionaux seraient à créer-, en particulier orientés vers des jumelages agricoles d'échanges, en filières patrimoniales à revaloriser.

Sept avancées juridiques donnant droit à une « utilité sociale » européenne initieraient une agriculture solidaire : Dans l'optique d'une PAC durable, des conditions juridiques sont à obtenir. Deux séries de questions sont à aborder :

3 chantiers sont, surtout et d'abord, à ouvrir, qui portent sur des mutations décisives à obtenir : Cette triple prospection répond à l'intention d'accéder à une liberté d'entreprendre solidairement, fixée dans un concept juridique de l'entreprise rompant avec l'exclusivité économique dont jouit la société de capitaux. Réconcilier l'utilité sociale avec l'économie nécessite alors de repenser les droits sur la concurrence, garantissant à tous les types d'entrepreneurs qu'ils ne seront pas lésés par les différentes pratiques. Enfin, la possibilité de créer des richesses sans se livrer aux compétitions pose un marchand non lucratif à la source des emplois novateurs.

4 dossiers spécifiques restant à traiter, très diversifiés mais porteurs d'enjeux considérables : L'accompagnement de l'innovation, qui est à doter de mesures incitatives, sur les protections d'inventions, par des clauses modifiant l'instruction d'appels à projets. Les normes de reconnaissance sur la qualité des produits ont aussi besoin de dispositions légales qui les assouplissent, car leurs cristallisations sur des processus uniquement technologiques bouchent la voie aux créations artisanales, pourtant certifiées par leur ancienneté. Une convention ou une charte internationale doit limiter le droit au brevetage sur le vivant, revenant sur des privilèges acquis par des laboratoires de biochimie et de biogénétique qui s'approprient indûment des processus qui appartiennent au patrimoine immémorial de l'humanité. Enfin, les programmes de développement sectoriels européens sont à rendre cohérents entre eux, en mutualisant des mesures et soutiens qui les recourent transversalement.

CHAPITRE V – UNE NECESSAIRE (économiquement) ET OBLIGATOIRE (éthiquement) INCLUSION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LA PAC

Ce chapitre opère une ouverture, que l'on estimera éventuellement hasardeuse, en direction de Pays en développement (PED), en vue d'établir ce qui doit amener la PAC à les inclure parmi ses finalités. Nous ne perdons pas de vue les intérêts des agriculteurs européens car se tourner en priorité vers les emplois agricoles à sauvegarder ou à accroître contraint à effectuer un détour par les incidences dramatiques de l'agriculture européenne sur les famines en expansion, qu'accompagnent les impasses de partenariats avec les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Ce chapitre doit donc préciser en quoi les gisements d'emplois autour de l'agriculture en régions, s'associent étroitement avec des coopérations à approfondir avec les autres agricultures. Partant d'une PAC déjà liée aux DOM (Départements d'Outre-mer) et aux RUP (Régions ultrapériphériques), nous inventorions comment harmoniser la cohésion régionale européenne avec les productions vivrières de tous les PED, par un argumentaire en trois points. Ayant posé auparavant qu'une seconde PAC est indispensable si l'on veut s'opposer aux récessions régionales, cette condition entretient de profondes parentés avec les statuts particuliers des DOMP et RUP et renvoie aux déroulements des marchés régionaux prévus pour les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) : investir dans les traditions locales est à étoffer pour pérenniser des échanges commerciaux avec des pays voisins, au modèle agricole similaire.

Cohésion entre régions européennes et cohérence avec les Objectifs du Millénaire, articulent ainsi les PED avec le projet d'un marché intérieur qui fait coopérer entre eux les Etats de l'Union européenne. Dans les régions d'Europe comme ailleurs, un entreprendre social et solidaire anime les dynamiques territoriales autour d'un patrimoine agricole et artisanal, sources de créations déniés par le PCRD. Respecter les sols, s'adapter aux dérèglements climatiques, inverser les pertes catastrophiques de biodiversité, sauvage comme domestique, préviennent les désordres et violences engendrées partout par l'aggravation de misères et de famines. Ces quatre finalités confirment la nécessité d'un nouveau paradigme économique, incluant les PED par co-développements et non plus en leur transférant nos normes de compétition. Cela subordonne l'OMC à l'ONU, au PNUD, à la FAO.

Obtenir pour les PED des régulations commerciales circonscrites à leurs marchés régionaux, non assimilables à des protectionnismes mais corrigeant, au contraire, les distorsions à la concurrence que les marchés mondiaux leur imposent actuellement, c'est simultanément autoriser l'Europe à recourir au même schéma pour son marché intérieur, par des prix fixés à la hauteur de son respect pour le développement durable. Le présent chapitre anticipe sur la perspective d'un commerce équitable posé en modèle alternatif aux marchés lucratifs mondialisés. Puisqu'une agriculture comme une économie durables ne dissocient pas la qualité environnementale et un droit social respectant des conditions de travail et de salaires les plus élevées possibles, les migrants des PED et des PECOS (Pays d'Europe centrale et orientale) ne sont pas à séparer en termes d'emplois

Inclusion, intégration, insertion, assimilation, se réfèrent à des stratégies divergentes de relations entre peuples : L'idée d'inclure les ACP dans la PAC, puis, par extension, tous les PED, est née d'une conférence où intervenait madame Taubira et où elle a exposé en quoi il convenait, à propos des relations entre les DOM et la métropole, de les qualifier par

l'inclusion. Cette précision a fait écho avec une ambiguïté qui ne cessait de nous embarrasser lorsqu'il s'agit de traiter le cas de populations en situation de marginalité, d'exclusion. Il en est ainsi pour : l'intégration (accueillir un élément étranger à un organisme en uniformisant par réduction de deux à un seul) ; l'assimilation (flottement entre réduire au même ce qui déroute, en effaçant les différences, et accepter un nouveau membre d'un groupe) ; l'insertion (adopter une mise aux normes qui permet de se glisser dans un espace prédisposé). En effet, l'inclusion, telle que l'entend madame Taubira, pose une obligation éthique absente des autres cas, circonscrits à un contexte culturel ou sociologique non situé humainement. Inclure des femmes, des migrants ou des membres de PED, aux pays industrialisés, exige de se distancier des présupposés de supériorité, réinstalle les cultures dans leur égalité de valeur. Autrement dit, avec les PED participant de droit à la construction de programmes européens, tout comme avec les paysans actuels pleinement concernés par la PAC, à l'opposé de pouvoirs imposés à des « minorités » au nom d'une compétitivité qui les écrase, s'édifie un co-développement qui allie les ressources technologiques et industrielles aux potentiels de patrimoines techniques et sociétaux détenus par les uns et les autres. Les richesses incluant l'humain au financier et au matériel (économie de la connaissance), les emplois en découlent. Remarque sur la source d'inspiration qui forme l'ossature de ce chapitre: Outre l'emprunt à Christiane Taubira de son usage du concept d'inclusion, tout ce chapitre est expressément construit autour du rapport qu'elle a remis en juin 2008³⁴ sur les accords avec les pays ACP

(Afrique R Caraïbes R Pacifique). Si nous complétons ce document par d'autres provenances, il reste que l'ossature de nos développements repose sur les idées-forces qui le structurent. Nous avons procédé à une lecture systématique de trois fragments de ce rapport, rappelés en note : l'auteur et le lecteur nous pardonneront, espérons-le, de n'avoir pas relevé l'emplacement de chaque prélèvement résumé et commenté, car notre tâche nous a amené à relier les passages au reste du rapport. Reprendre son propos se transpose en « choisir que les PED, l'Europe des régions agricoles et des espaces urbains à rénover s'apportent des ressources en pratiquant des transferts mutuels ».

V – 1 : la PAC, avec les RUP et les ACP

Le cheminement de cette première partie du chapitre traverse les données spécifiques aux RUP (Régions Ultra-Périphériques), censées appartenir pleinement aux dispositifs qui gouvernent la PAC, en explicitant des convergences entre les DOM, les PTOM

(Départements, Pays et Territoires de l'Outre-Mer) et les zones ou pays de l'Union européenne rencontrant des difficultés analogues. L'existence de conventions de partenariat entre la Communauté et 77 pays ACP depuis 1973, amène à rapprocher ces deux cadres économique-politiques. Conjoncturellement, leurs échéances coïncident, avec un bilan de santé et des renégociations d'Accords partenariaux (APE), qui ont occupé l'année 2008. Or, puisqu'apparaissent de lourdes hésitations, le moment est opportun pour prendre conscience que les données internationales qui pèsent sur les agricultures des PED et de l'UE 27 poussent

³⁴ En conséquence, par commodité, chaque mention « Rapport Taubira » fera référence, en abrégé, à : TAUBIRA Christiane, Députée de Guyane - « Rapport à monsieur le Président de la République - Les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP : Et si la Politique se mêlait enfin des affaires du monde ? » - 16 juin 2008 R Chapitre 5 (« Comment faire en sorte que les Outre-mer profitent de cette nouvelle donne économique et commerciale? »), Conclusion et Récapitulatif des préconisations.

à interroger en quoi et comment inclure des solutions à prospector vers les PED pour redynamiser en retour les territoires agricoles européens.

V – 1 - 1 : Inclure les RUP (régions ultra périphériques) dans la PAC du continent européen ?

Sont à introduire 7 raisonnements d'un argumentaire qui justifie notre réflexion sur l'inclusion des PED dans la PAC, à partir de l'accompagnement des DOM dans leur développement.

5 raisonnements mettent en jeu des faiblesses aussi bien que des richesses encore potentielles : Raisonnements 1 et 2 : Un argument constitutionnel et juridique communautaire est renforcé par des parentés de situations qui rapprochent les zones fragilisées continentales et ultra périphériques : Leurs appartenances constitutionnelles, fixées par traité, intègrent les DOM et les RUP dans l'UE et prévoient d'étendre l'inclusion à des PTOM. Les particularités qui fragilisent les DOM se retrouvent dans les 12 entrants de l'Union européenne, outre les cas de la Grèce, de Malte, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal. **Raisonnements 3, 4 et 5** : Les difficultés rencontrées à organiser des aides efficaces, le poids de cultures «tropicales » destinées aux exportations et contrariant la valorisation de richesses spécifiques agricoles de l'Outre-mer, ainsi que le besoin en formations ajustées aux cultures locales, ont exercé les Domiens à inventer des solutions transférables à des zones fragilisées de l'Union étendue à 27.

La part d'informel et de coutumier à valoriser dans les DOM se met en correspondance avec les particularités culturelles qui rendent les « PECO » (Pays de l'Europe Centrale et Orientale) distants de l'UE 15 initiale. - Les marchés de produits «tropicaux», par l'éloignement qui provoque des distorsions commerciales, exigent de négocier à l'OMC des dérogations, compensant leurs importations alimentaires déstabilisant les agricultures locales. Aménager des clauses spécifiques est à transposer aux rattrapages adaptés aux Nouveaux Etats Membres (NEM), eux aussi handicapés vis-à-vis des marchés mondiaux. - Les investissements en formations adaptées aux populations des DOM et PTOM, les rapprochent des besoins à satisfaire pour les NEM, justifiant des programmes élaborés en parallèle pour ces deux zones et concernant la PAC. Les analogies portent sur des qualifications techniques relatifs aux patrimoines à valoriser. **Deux raisonnements situent la PAC dans un contexte mondial où l'horizon de 2013 exige de réviser les normes commerciales : Raisonnements 6 et 7** : *Il semble hasardeux de parier sur la continuation d'un ordre mondial commercial insoucieux de sa mise en cohérence avec les objectifs de solidarité et de durabilité fixés par les autres autorités internationales* : Le poids économique pris par les pays émergents, joint aux revendications d'autonomie toujours plus nettement émises par les pays « moins avancés », font pression à l'OMC pour réviser les normes qui confondent une libre concurrence avec un « dumping » commercial, patent pour les productions agricoles - L'OMC, à mesure des aggravations dans les dysfonctionnements climatiques et dans les répartitions déséquilibrées des richesses, se voit poussé à respecter des droits plus essentiels que les règles du seul commerce. Une cohérence avec une gamme de Conventions, à commencer par les Objectifs du Millénaire sur l'éradication des pauvretés, va probablement monter en puissance.

V – 1 – 1 - 1 : pourquoi et par quoi inclure les DOM dans la PAC hexagonale ?

En reprenant les sept raisonnements de notre argumentaire introductif, précisons en quoi les situations des RUP et des NEM concordent (raisonnements 1 et 2) ; sur quelles particularités de leurs ressources et quels champs d'activités peuvent s'enraciner des projets conjoints

(raisonnements 3, 4 et 5) ; et comment élargir des parentés initiales à toutes les régions européennes défavorisées comme à toutes les misères à résoudre dans les PED, fournit à l'Europe une proposition de commerce alternatif équitable lui permettant d'introduire une régulation des cours mondiaux, impossible actuellement (raisonnements 6 et 7).

Raisonnements 1 et 2 : Les handicaps similaires motivent de les traiter ensemble au contraire de les mettre budgétairement en rivalité avec une démarche d'assistance : Réduire les coûts des approvisionnements importés, tout en aménageant une industrialisation locale, fait écho à l'extension de l'UE à 27 membres, les PIB particulièrement bas les rendant éligibles à l'Objectif 1. Choisir le développement des RUP plutôt que leur dépendance accrue par une mise en concurrence avec les Nouveaux Etats Membres de l'Est européen, signifie de ne pas répéter l'erreur des « ajustements structurels », qui sacrifierait la vitalité de leurs cultures et richesses traditionnelles : valorisations à inventer conjointement. La démographie et les migrations qui les touchent, comme on le voit avec les saisonniers, créent des similarités à traiter ensemble.

Raisonnements 3, 4 et 5 : Les potentiels analogues se traitent conjointement par inclusion : Créer et accompagner des relances de cultures vivrières mais aussi des valorisations d'espèces détenant des vertus nutritionnelles ou médicinales, se transfère au redéploiement en élevages et en protéagineux apte à relancer l'autonomie agricole de l'UE 27. Par exemple, la canne à sucre de La Réunion est rentabilisée sur place par l'usage énergétique de ses résidus, mais elle n'est pas à maintenir ailleurs si elle détourne des aides qui conviennent mieux à la pêche, avec crevettes et autres crustacés rentables, exportables sur la Caraïbe touristique. Le pôle agronomique installé en Martinique fait préconiser de créer des centres prospectifs similaires dans l'Est européen. La culture agronomique, les secteurs du bâtiment et l'agrotourisme écologique, particulièrement développés Outre-Mer, se prêtent à être transposés dans l'Union : gastronomie et réhabilitations de constructions originales du patrimoine bâti entrent dans le cadre de formations profilées pour des publics très éloignés des réussites scolaires. Or, dans les PECO comme dans les DOM, le taux de chômage atteint des montants que des zones périurbaines dans certaines de nos régions approchent également.

Raisonnements 6 et 7 : Un projet de co-développement entre le marché intérieur européen et des marchés régionaux ailleurs favorise les exportations sans nuire aux pays en développement : En développant des Marchés communs régionaux, stabilisant et régulant les prix, est préfiguré un modèle à revendiquer auprès de l'OMC. Une raison vitale plaide pour l'inclusion des PED dans la PAC : ils recèlent les richesses semencières compensant l'épuisement de la fertilité due à l'agriculture intensive, qui a démuné ses espèces artificielles de défenses génétiques. Seuls, 12 lieux privilégiés de la planète les possèdent, où puiser lors d'épidémies.

Tableau des centres de ressources génomiques indispensables pour réparer les fragilisations de l'agriculture intensive³⁸

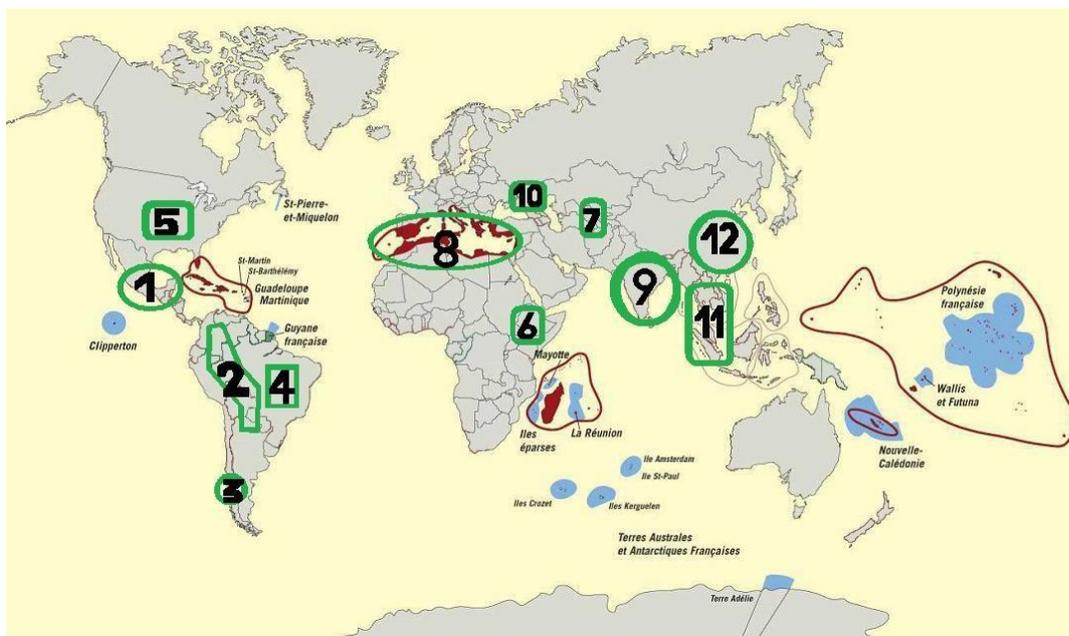
N° du Centre	Intitulé du « Centre de diversité génétique »	Espèces présentes dans chacun des Centres (en ne retenant que les plus courantes)
1	Mexique-Guatemala	Haricots-Maïs-Cacao-Coton-Goyave-Papaye-Poivron-Courge-Patate douce-TabacTomate
2	Pérou-Equateur-Bolivie	Haricots-Cacao-Maïs- Coton-Goyave-Papaye-Poivron-Pomme de terre-Quinine-Courge- Tabac-Tomate
3	Sud du Chili	Pomme de terre-Fraise
4	Brésil-Paraguay	Noix du Brésil-Cacao-Noix de cajou-Manioc-Hévéa-Cacahuète-Ananas
5	Etats-Unis	Airelle-Canneberge-Topinambour-Noix de pécan-Tournesol

6	Ethiopie	Banane-orge-Haricots-Café-Lin-Okra-Oignon-Sésame-Sorgho-Blé
7	Asie centrale	Pomme-Haricot-Carotte--Coton-Lin-Raisin-Chanvre-Lentille-Poire-Oignon-Petit

³⁸ Al GORE, «Urgence planète terre–L’esprit humain face à la crise écologique» (Nouvel Avant-propos de l’auteur)»-Ed. Alphéé, J-P Bertrand , mars 2007 (Pages 121 à 131)

		pois-Epinard- Blé
8	Méditerranée	Asperge-Betterave-Choux-Caroube-Chicorée-Houblon-Laitue-Avoine-Olive-PanaisRhubarbe-Blé
9	Inde-Birmanie	Pois chiche-Coton-Concombre-Aubergine-Chanvre-Riz-Citron-Millet-Orange-Canne à sucre-Igname
10	Asie mineure	Luzerne-Abricot-Orge-Betterave-Choux-Cerise-Carotte-Raisin-Avoine--Petit poisPoire-Seigle-Blé
11	Thaïlande-Malaisie-Java	Banane-Palme de bétel-Fruit à pain-Noix de coco-Gingembre-Pamplemousse-Canne à sucre-Igname
12	Chine	Sarrasin-Chou fleur-Sorgho-Millet-Avoine-Orange-Pêche-Radis-Thé-Soja-RhubarbeCanne à sucre

(Localisation des Centres d’Adaptation de « *La grande carte des trésors génétiques* »)



V – 1 – 1 - 2 : la participation des DOM aux ACP pousse a inclure les RUP dans la PAC

Inclure les ACP, via les RUP, dans la PAC, s’appuie sur des liens tissés entre DOM et Caraïbes, méritant d’inspirer à la fois d’autres régions du monde, mais aussi les revitalisations de régions européennes. La cohésion entretenue dans les Caraïbes, où les anciens membres du Commonwealth ont facilité la décolonisation, peut inspirer les autres ACP, conformément à une mission que fixe l’ONU aux RUP sur l’alimentation. Des Forums Régionaux, obéissant à un droit coutumier, modulent les contraintes de l’AGCS (Accord général sur le commerce des services), créant des outils juridiques à étendre à tout déplacement de main d’œuvre. Réciproquement, les dispositifs de coopération avec les ACP se comprennent à la lumière du

principe de non dissociation entre le lointain et le noyau privilégié de l'économie européenne, l' « arc » de la « banane bleue » qui polarise autour de lui les investissements européens, et qui induit une parenté culturelle entre DOM, RUP, ACP, PECO, devant l'emporter sur les distances matérielle et économique.

Carte de la « BANANE BLEUE, reprise du rapport Virapoullé :



Le surnom est dû à l'image satellite qui dessine ce pourtour bleuté marquant les espaces de plus fort peuplement. Si les coûts de transport avec 12 régions insulaires sont triplés par rapport aux liaisons avec les 8 capitales de la zone centrale («de 428 euros aux Cyclades, à 7 139 euros pour l'Île de la Réunion»), le géographique se combine au culturel : à l'Est, des pays proches comme la Pologne sont « peu intégrés économiquement », à l'inverse des îles comme la Sicile et plus encore de la Suède, plus lointaine mais plus riche économiquement. Un défi des distances se superpose avec les risques de fractures dans les revenus et les statuts offerts aux salariés dont ont besoin des agricultures à stimuler, porteuses de chantiers écologiques et touristiques. La double appartenance des Domiens médiateurs entre la zone Caraïbes et la France, est à mieux solliciter en vue de gérer un co-développement engageant de nombreux migrants en Europe. Et à faire valoir la clause des Accords ACP qui autorise l'Union à dispenser des aides spécifiques pour des échanges entre RUP et autres signataires ; et le malencontreux accord de Blair House qui prive l'Europe de ses propres protégés est à dénoncer, en arguant qu'il ne vaut plus pour un marché à 27 membres. Au moins aussi préoccupantes sont des distances culturelles et ethniques, plus délicates à résorber.

Le chômage oppose DOM et UE, mais ses variations brutales dans les PECO et ailleurs engagent les facteurs de richesses : La différence majeure à ce sujet qui sépare les DOMPTOM de l'Europe continentale, est la permanence, dans les premiers, d'un taux de chômage très lourd : en 2009, de 9 à 16% dans les PECO, , contre 7 à 20% dans l'UE 15 et 22 à 27% dans les quatre DOM, deux fois moindre cependant que pour l'Afrique ! Des réussites motivent des échanges faisant progresser la cohésion : ainsi, une logique de commerce régional permet à la Slovaquie et, surtout à la Bulgarie de baisser son chômage de 12,7 à 6,5 % en 4 ans ; alors que la Lituanie et l'Estonie, non tournés vers le commerce intra-européen, passent de 5% en 2007 à 15% en 2009 ; sachant qu'au lin et à l'ambre traditionnels qui la

valorisaient, la Lituanie a préféré les NTIC. Et l'Irlande, l'Espagne (21% de sans emploi en 2009), aggravent également leur chômage, l'une investissant dans les NTIC et les biotechnologies en se détournant de son passé agricole, l'autre abandonnant son agroalimentaire, son textile, pour s'orienter vers des services bancaires. Jouer sur leurs ressources patrimoniales et le potentiel touristique a bénéficié à la Slovénie (qui reste autour de 6 % de chômage) et Pologne (autour de 9%). De même Malte, au chômage à 7%, détient l'atout des activités maritimes, qu'elle partage avec l'Outre-Mer. Coupler tourisme et agriculture patrimoniale, combinée avec un déploiement de transformations, ont fait l'excellence de l'Autriche ; laquelle est peut-être en train d'abandonner son schéma pour se « libéraliser », méconnaissant l'aisance qu'il apporte à Chypre avec l'alliance entre tourisme et domaine maritime. A l'inverse, la Hongrie « vend » ailleurs sa main d'œuvre à faible coût parce que le calcul fallacieux de 5% pour son agriculture dans le PIB a fait décréter qu'elle comptait peu, ignorant les revenus de millions de ruraux vivant par elle.

Inclure les PTOM élargit les programmes agricoles à un ultra périphérique qui diversifie mieux les richesses à partager : L'appartenance prochaine de Mayotte aux DOM et l'inclusion des PTOM dans les RUP rendent attentif aux apports en ressources sociales et sociétales propres à gérer des mixités interculturelles. D'un tour d'horizon sur cinq PTOM, nous retenons quatre centres d'intérêt pour les autres territoires : l'orientation vivrière subsistante, même trop faible ; des micro-filières spécifiques fortement implantées, où la part significative de culturel maintient vivaces les identités, stimule des artisanats, entretient l'agricole local par son tourisme festif. Par ailleurs, la position ultramarine stratégique garantit la présence sur des routes maritimes et les exploitations de ressources océanes. Enfin, ils abritent (problématiquement !) des moyens d'échapper au fisc ou aux contrôles financiers. L'inclusion des pays ACP recouvre des défis délicats à traiter, tels les accroissements de fraudes et l'opportunité des agro carburants : Tabacs et alcools voient se multiplier leurs commercialisations souterraines, largement impunies et signifiant d'instaurer une transparence des étiquetages. Une PAC positionnée mondialement se doterait ainsi de moyens pour résorber de tels trafics sur des cultures « tropicales » et des animaux rares ; s'y ajoutent des agrocarburants qui portent atteinte aux forêts et aux ressources vivrières.

V – 1 - 2 : Inclure les ACP dans la PAC ouvre des perspectives améliorant les deux cadres

Retracer le parcours suivi par le partenariat entre les pays ACP et l'Union Européenne fait ressortir à quel point celle-ci ne parvient pas à respecter des engagements qu'elle ne souscrit qu'en principe. L'échéance démographique pour 2050 rend encore plus cruciale l'obligation de travailler à réussir des objectifs de développement durable et de souveraineté alimentaire.

Dissocier les ACP de la PAC explique l'impuissance de 2008 à renouveler des Accords de partenariat (APE). Parallèlement, l'Europe ne tient pas compte d'une montée pourtant significative de mouvements altermondialistes et alternatifs, inspirant les agricultures. Une solidarité de projet, visant les actualisations de méthodes durables, associe implicitement les PED aux régions de la Communauté.

Un rapide historique sur des conventions et accords successifs entre Union européenne et ACP produit un bilan mitigé

Chronologie de l'aide au développement pour les pays ACP - Six étapes, de 1957 à 2000, soulignent les chantiers d'aujourd'hui :

Le statut juridique créant au 1er janvier 1973 le groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), les munit d'un Secrétariat et d'instruments qui assurent leur autonomie ; mais la Convention de Lomé I, signée le 28 février 1975, ignore l'objectif de souveraineté alimentaire et vise plutôt les richesses minières. En 1989, Lomé IV applique sur 10 ans, pour 69 Etats ACP, des APE (Accords de partenariat économique) dispensant leurs exportations de droits d'entrée, ce qui profite surtout à la stabilisation des approvisionnements européens en matières premières. L'Accord de Cotonou, adopté le 23 juin 2000, concerne 76 Etats ACP pour une durée de 20 ans, prévoit d'éradiquer la pauvreté, par un développement durable étoffant les échanges des marchés régionaux.

Regroupement des 40 PMA (Pays les Moins Avancés) et des 39 non PMA appartenant aux ACP : répartition des premiers secteurs générant des gains en devises : En rassemblant les données fournies dans une Annexe du rapport Taubira, nous pointons des matières et activités spécifiques aux économies locales ACP. Inventoriant les 79 pays ACP (répartis entre 40 PMA -sur les 50 recensés dans le monde- et 39 non PMA), nous marquons ce qui est susceptible de fournir une masse critique nécessaire au décollage de « marchés régionaux »... On constate en effet que : 28 pays commercialisent des matières précieuses brutes, sans valoriser leur économie locale (pétrole, bauxite, uranium, diamants, or etc.) ; 18 pays exportent leurs produits « tropicaux », servant les besoins des pays industrialisés (coton, café, tabac, sucre, cacao, thé, bois, etc.) ; et 8 pays cèdent à des pays tiers le droit d'exploiter leurs ressources (pêche, transport par air, banque, pharmacie). Au total, 54 pays (64,3 %) se livrent à des échanges relevant du cadre des marchés mondiaux sans en retirer de moyens. En revanche, ne restent que 30 pays (35,7 %) travaillant sur des produits bénéficiant à leur développement : noix de cajou, bétail, tourisme, horticulture, poisson.

1995, 2001 et 2008, dates marquantes pour un bilan qui ouvre sur deux chantiers essentiels à venir :

Des APE rendus impossibles à renouveler pour 2008 mettent en cause l'alignement de la PAC sur les normes de l'OMC et exigent de reprendre l'exception tarifaire « TSA » (Tout sauf les armes) de 2001 pour redéfinir la compétitivité agricole : Une approche unilatérale biaise les relations commerciales entre pays exportateurs et PED, car les conditions de concurrence équitable n'y sont jamais posées ni clarifiées. Les aides élevées reçues des Etats sont passées sous silence ; sont importés dans les PED des biens transformés, rehaussant les balances commerciales des pays exportateurs, sans réciprocité puisque les PED sont démunis d'industries de fabrications agroalimentaires. L'avantage TSA ("Tout sauf les armes"), apparu en 2001 avec la catégorie des 48 PMA, qui les dispense de toutes restrictions en volumes et en tarifs pour la circulation de leurs produits, à l'exception des armements, ne suffit plus. Car cette mesure - alibi, censée compenser leurs désavantages, n'a plus à s'appliquer indifféremment, aux productions agricoles et aux extractions indispensables aux pays industrialisés ; et elle doit écarter des importations injustifiables. L'examen de scénarii résultant des APE intérimaires de 2008 montre les lacunes à résorber préalablement à l'ouverture libérale des échanges : A propos des six pays composant le CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale), trois cas de figure sont confrontés. Au total, les baisses de prix aux importations servent les consommateurs, mais sont trop lourdes pour les entreprises locales et en pertes de recettes douanières. De nouveaux APE favorables à l'Afrique Sub-saharienne ont à observer trois conditions indispensables : réserver de longs délais à une phase préparant une « capacité d'offre » préalable à une libéralisation ; construire un marché régional africain faisant émerger des industries agroalimentaires et textiles à haute valeur ajoutée. Enfin, même avec cette double précaution, conserver des éléments asymétriques amortissant les chocs trop brutaux que causent des

produits européens hors de portée de l'économie africaine. Précisons aussi que CARIFORUM, dans les Caraïbes, seul APE signé en 2008, vague sur son devenir, est menacé par l'accord de Hong Kong conclu dans l'OMC, qui rend caducs les principes des APE antérieurs.

De nouveaux partenariats scellés en 1995 et en 2001 réclament que des APE renouvelés soient préparés avec tous les PED : En 1995, est projetée une zone de libre-échange avec des pays tiers de tout le pourtour méditerranéen, devant prendre effet en 2010, sachant qu'Euromed est présente dans les PIR (Programmes Indicatifs Régionaux) concernant RUP et ACP. De plus, en 2001, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) positionne l'Europe à l'intersection des ACP et du reste du monde, y prévoyant un schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG, insuffisante) qui vaut indifféremment pour tout PED.

V – 1 – 2 - 1 : des négociations ACP en panne sont à confronter avec une PAC insuffisante

Les réactions négatives aux APE intérimaires font craindre que l'UE, au contraire de s'affirmer en pionnière d'un commerce mondial sans dumping, ne se coupe de ses alliés ACP en les utilisant pour remédier à ses propres difficultés à exporter : A la veille de conclure ou non les APE à renouveler pour 2008, le point d'achoppement porte sur la création d'un « Fonds régional », jugé indispensable par les responsables du CEMAC en vue d'affronter la fin des tarifs préférentiels : dispositif gommé inopinément et unilatéralement par l'Union européenne. La CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) estime même la Décision "Tout sauf les armes" plus avantageuse que le projet d'APE ! Notons que ces APE intérimaires désavantageux ne tiennent pas compte du « Doha Round » en attente d'issue, supposé favoriser les PMA, alors que l'UE le classe en Accord agricole (AsA) !

Refonder les APE redonne du sens à une réforme de la PAC : Le Traité de Lisbonne ramenant l'agriculture à une compétence partagée, l'éloigne d'une recherche communautaire sur un projet à valeur internationale. Ce recul dans l'affirmation d'une identité européenne fait craindre qu'une Europe subisse davantage encore les concessions consenties à l'OMC et qui dénie les exigences humaines et écologiques en hypertrophiant le mercantilisme. Se consacrer à approfondir une convergence d'intérêts avec les PED offre à l'UE l'opportunité de contracter des alliances qui l'épaulent dans ses négociations.

Et réviser en profondeur la politique de l'OMC devient incontournable, car la mondialité que subissent la PAC comme les PED, nie les sciences et les cultures et prive d'avenir un développement mondial : Uniformisation réductrice des sciences, langue anglaise envahissant les cultures, encouragent à déstructurer les filières, barrent l'accès à des avancées vers les richesses à développer avec les cultures « tropicales », les espèces vivrières locales et leurs variétés à portée nutritionnelle et médicinale. *L'hypertrophie en sciences de la matière, confondues avec quelques technologies profitables financièrement, ne laisse pas d'espace aux sciences du vivant et de l'humain* : Les sujets tels que métabolisme, épidémiologie, pollinisations, zoologie des populations animales et végétales, écosystèmes, géologie des catastrophes ; mais aussi délitement des liens affectifs et sociaux, tensions interculturelles, etc., manquent d'audience et de moyens alors que le futur, proche et lointain repose largement sur leur élucidation. *Sauf pour les tractations d'affaires, tous les autres cadres d'échanges ont à pratiquer les langues maternelles sans imposer l'anglais à tout propos* : Rien ne justifie que la commodité dite « vernaculaire » de l'anglais, convenant aux seules tractations marchandes, pénètre les autres sphères de vie et d'activités. Conçoit-on des débats parlementaires, des actes notariaux, se déroulant et se rédigeant hors des langues maternelles ?

Et envisage-t-on de passer de l'anglais au chinois parce que cette nation aurait définitivement conquis les leviers financiers ? Sans épiloguer, il est urgent de rendre obligatoire, pour tout texte non artistique, scientifique, administratif, législatif, juridique, politique, etc., des versions dans sa langue originelle, culturelle. Echanger sur des variétés agricoles dans les langues d'interlocuteurs, en affrontant les points délicats des traductions, rend attentif aux précisions techniques sur leurs propriétés, qui rendent plus efficaces leurs utilisations. Les Sommets UE-ACP-Afrique, décidant des stratégies de financements qui stimulent les investissements non publics, sont à infléchir vers la poursuite d'une stratégie émancipatrice, valant pour la PAC comme pour les PED : A partir de ces événements, les bailleurs de fonds investissent, mais les axes d'actions inscrits au 10^e FED, à Lisbonne, trahit leur affaiblissement préoccupant : sur les 22 milliards annoncés pour six ans, le relevé de programmes par pays reflète l'imprécision des objectifs ; les 2,2 milliards qui vont au « développement rural » sont muets sur l'accès de ces territoires à une autonomie de production et d'écoulements. Par ailleurs, des décisions trahissent l'intention de l'UE de se détourner des ACP, de se rapprocher des PEE tout en prospectant du côté de l'Euromed, avec un « Instrument de coopération au développement » (ICD), créé en 2006 et doté d'environ 17 milliards d'euros pour 2007-2013, qui exclut les pays ACP et des PTOM.

V – 1 – 2 - 2 : un développement s'enracine à une agronomie durable et solidaire

Deux voies de raisonnements sur une stratégie de mise en œuvre d'un développement durable sont mobilisables :

L'une combine une efficacité économique basée sur le long terme plutôt que sur les conjonctures incertaines, avec les exigences de justice sociale pour résoudre un chômage particulièrement massif dans les RUP et les PED, au-delà des corporatismes : cela signifie créer des débouchés pour les cultures locales, en remplacement progressif des cultures « tropicales » héritées du colonialisme, et qui voient s'épuiser les soutiens pour les maintenir, impuissantes à résister aux compétitions mondiales.

L'autre conjugue le respect des pratiques de production saines, même si leurs coûts handicapent les exportations, avec une volonté de placer les fins humaines et éthiques au cœur d'une économie à revisiter en profondeur : cela signifie mobiliser les énergies autour de formations aux techniques agronomiques, qui réduisent les équipements mécaniques lourds et les ingrédients chimiques, coûteux et polluants ; innovations autant techniques que sociétales et politiques, puisant des moyens dans les mises en réseaux solidaires Volet économique de la première voie :

Une souveraineté agricole suppose que coexistent des produits prolongeant les colonisations avec des ressources propres ré-exploitées : Des produits « tropicaux » sont fragilisés par la monoculture et par l'avenir incertain de leurs exportations, et ils freinent le dynamisme de création car ils accaparent les investissements en infrastructures lourdes ; si bien que elles n'ont pas à détenir une exclusivité ou une prééminence.

L'échéance démographique de 2050, en interpellant la réforme pour 2013 par ses incidences sur l'avenir du 1^{er} pilier, rend urgent de déclarer prioritaire le développement durable au niveau mondial : Entre 2007 et 2050, la population africaine va doubler pour atteindre 2 milliards d'habitants, et celle de 32 PFRDV (Pays à faible revenu et à déficit vivrier) passera de 600 à 1 400 million, l'Europe perdant 80 millions d'habitants ; et l'Asie avec l'Océanie ne gagnant qu'un milliard. D'ores et déjà, est à combiner l'accueil constructif de migrants avec l'accompagnement des PED pour qu'ils accèdent à la souveraineté alimentaire par leur agriculture.

Pour cela, les monocultures d'exportation sont à repenser en termes de filières, en évaluant leurs potentiels en transformations par des entreprises locales : Au vu des volumes de sucre et de bananes qui transitent, il est irrecevable de supposer que le commerce entre DOM-ACP et France-Union européenne, risquerait de perturber le marché de la « banane-dollar ». Quant au sucre, sans nous mêler de la brutale réduction intervenue dans les tarifs préférentiels, notre propos se borne à rendre attentif à ses qualités à ne pas confondre. Assimiler betterave et canne, place l'Union européenne en 2^o exportatrice mondiale de sucre raffiné, mais les gammes issues des DOM sont à extraire de ce total trompeur. Nous concluons qu'un avocat plaiderait la dérive « léonine » excessive à leur sujet, par la minceur des importations européennes provenant des ACP, rapportée aux masses que trois pays accusateurs commercialisent.

Les cultures « tropicales » ne sont plus à poser en rivales de cultures vivrières et d'autres espèces capables d'assurer des devises : A l'exemple du thé noir, bénéfique pour le cœur, d'autres espèces sont à explorer systématiquement dans leurs qualités nutritionnelles ou médicinales, méritant une exploitation économique. L'internationalisation des échanges a multiplié les brassages culinaires valorisant les plantes appartenant au patrimoine traditionnel des PED. Ainsi, la vanille, avec d'autres possibilités - la stévia, en particulier- sont substituables aux types de sucres antérieurs, sources de pathologies. Soulignons qu'entre 75 et 90% des habitants de PED n'utilisent que des plantes médicinales pour se soigner. Faute de développer leurs cultures vivrières, telle que la mangue, la carence en vitamine A provoquée par les aliments importés provoque la cécité chez 500 000 enfants en bas âge (voir en III-2-1).

Un tableau est à dresser des principales cultures vivrières telles qu'elles sont implantées géographiquement, en vue de déterminer si une économie refusant de reconnaître des besoins sociaux et humains, a transformé l'exportation en « arme de destruction massive » : Remarque : les colonnes du tableau commenté ici regroupent 5 séries de pays exportateurs en compétition mondiale, sur d'autres produits traités infra en V2-1-1, que sont quatre « grandes cultures » (blé, maïs, riz, soja) et les bovins en lait et viande. Ils sont comparés ici sur quelques-unes des nombreuses autres filières, sous-exploitées, que nous proposons de réinvestir : les cinq puissances agricoles sont comparées aux PED, dédoublés entre les ACP et « les autres pays ». Le tableau ébauche une étude à mettre en chantier : parmi les 20 premiers résultats mondiaux, que représentent des produits autres que les « grandes cultures », et sur quelles espèces des PED rivalisent-elles avec les leaders sur ces dernières ? Bien que nos découpages soient artificiels, nous y lisons du tendanciel pour l'ensemble des ressources agricoles : les écarts entre zones, selon les espèces, se voient par les cases vides du tableau, qui rendent tangibles l'existence de régions enracinées séculairement dans leurs pratiques alimentaires comme nous le sommes avec les nôtres. Cette piste n'a rien d'un protectionnisme contrariant la circulation mondiale et l'affiner dégagerait des effets pratiques intéressants les peuples, posant la primauté de la vie et de la santé sur le point de vue monétaire.

Ventilation en tonnages de 20 produits alimentaires de base, en fonction de groupements géostratégiques des producteurs, permettant de les ramener à leurs populations et de déterminer une quantité potentielle consommable qui signale des excédents

Production	Chine- Inde	USA	Cairns	ACP	UE	Russie- Ukraine	Autres pays	Habitants (millions)	Moyenne /hab.
Riz, paddy	314 500 000	10 000 000	109 000 000	6 500 000			146 600 000	4 395	133,5kgs

Ceufs	26 800 000	5 300 000	1 560 000	500 000	4 800 000	2 800 000	8 500 000	4 339	10 kgs
Viande ovine	300 000	90 000	1 300 000	280 000	730 000	120 000	1 500 000	4 330	1,9 kgs
Lait vache	63 000 000	80 150 000	64 300 000		125 500 000	44 000 000	36 500 000	4 135	100 kgs
Légumes frais	177 000 000		7 600 000	4 300 000	7 000 000	3 400 000	12 600 000	3 937	53 kgs
Lait chèvre	3 000 000		350 000	1 650 000	1 800 000	550 000	2 800 000	3 919	2,6 kgs
Sorgho	10 600 000	9 900 000	6 100 000	19 000 000			6 000 000	3 766	13,7 kgs
Manioc	10 900 000		71 600 000	98 800 000			5 700 000	3 688	50,7 kgs
Millet	11 100 000	280 000		13 300 000		800 000		3 673	7 kgs
Agrumes	1 200 000			3 800 000	40 000		800 000	3 328	1,7 kg
Patates douces	108 000 000		2 900 000	10 500 000			2 500 000	3 031	40 kgs
<i>Viande poule</i>	<i>1 900 000</i>	<i>16 000 000</i>	<i>15 200 000</i>		<i>4 500 000</i>	<i>1 100 000</i>	<i>5 700 000</i>	<i>2 918</i>	<i>15,2 kgs</i>
Viande caprin	500 000		135 000	440 000			780 000	2 705	1,3 kgs
Viande bovine		11 100 000	17 100 000		5 600 000	2 500 000	2 100 000	2 562	15 kgs
Lait brebis	1 100 000			700 000	2 800 000		2 200 000	2 203	3,1 kgs
Lait chameau				264 000			165 700	1 722	260gr
<i>Viande porc</i>		<i>9 000 000</i>	<i>7 200 000</i>		<i>10 500 000</i>	<i>1 600 000</i>	<i>6 200 000</i>	<i>1 595</i>	<i>21,6 kgs</i>
Tubercules			600 000	4 800 000			650 000	1 130	5,3 kgs
Gibier		200 000	70 000	850 000	110 000		33 000	1 042	1,2 kgs
Ignames			550 000	38 600 000				855	45,8 kgs

Volet d'une autre économie adossée au social pour la première voie :

Initier une recherche action approfondie sur les potentiels détenus par des produits locaux encore inexploités, ouvre sur la perspective d'un commerce équitable à co-développer en concertation avec le marché intérieur européen : Parallèlement à la structuration de leurs marchés régionaux par les PED, remédier au désordre régnant mondialement dans l'alimentation animale, se traduit par un redéploiement d'une large série de filières sur l'ensemble du marché intérieur européen (Chapitre VI).

REMARQUE : ce réaménagement structurel-stratégique change la terminologie : la coopération, coordonnée aux politiques intra-européennes, s'inclut dans un co-développement global, associant aux programmes l'action des migrants d'Europe.

Volet d'une gouvernance écologique pour la seconde voie :

Les projets de coopérations à construire se basent sur les situations et ressources de l'agriculture dans le monde, absents de bilans actuels tronqués et partiels : L'intensification des agricultures dans les pays industriels entraîne des écarts de rendements insupportables, car il est exclu de mécaniser les milliards de paysans constituant les économies de la planète. Il est donc impératif d'assurer la coexistence de fait et de droit entre tous, ce qui veut dire les inclure dans la PAC, reconnaissance à installer en urgence pour remédier aux concentrations foncières qui exproprie les petits paysans des PED. La démonstration de Marc Dufumier, professeur à l'Institut national agronomique Paris-Grignon établit que décider des prix identiques pour des écarts de contextes aussi énormes est un non-sens cruel. Confondre le marchand avec le seul gain lucratif, oublie que « *le niveau local permet à la société civile de s'organiser sur une base mutualiste* », ce qui vaut autant dans nos campagnes qu'au Sénégal. Au lieu de s'aveugler sur le seul horizon de ses exportations, « *la PAC doit se concilier avec la politique d'aide au développement.* ». Cette nécessité est patente si l'on conçoit la réelle mondialité, que nous formulons en revendiquant de remplacer les chiffres (de la suractivité) par les nombres (de l'humanité) :

Paysannerie des PED démunie de traction mécanique ; productivité avec 2 récoltes par an en fonction des équipements³⁵,

Mode de travail	Paysans concernés	Productivité pour 2 récoltes annuelles	Pourcentages mondiaux
Engrais, pesticides, semences-traction animale	700 millions (avec familles)	500 quintaux équivalents-céréales travailleur/an	22,5 %
Engrais-pesticides-semences/travail manuel	1,3 milliard (avec familles)	100 quintaux d'équivalents-céréales travailleur/an	44,5 %
Ni engrais, ni pesticides, ni semences ; travail manuel (outillage de 50 €)	1 milliard (avec familles)	10 quintaux d'équivalents-céréales travailleur/an	33 %

Les misères aggravées résultant d'exportations insupportables dans ces conditions ne se résorbent qu'en ajustant des politiques agricoles et commerciales diversifiées, en Europe et ailleurs. Or, pour que ces vérités remontent jusqu'aux verrous des décideurs, nous n'apercevons que le levier d'un humanisme, urgent à mobiliser.

Volet d'une gouvernance sociétale participative pour la seconde voie :

Nous rappelant la majorité écrasante de petits paysans pauvres répandus de par le monde, les réseaux et mouvements solidaires s'appliquent à démultiplier les mutualisations entre eux et avec des parrainages, pour pérenniser cette économie humaniste :

Longtemps après « Du Sahara aux Cévennes », Pierre Rabhi passe de l'Ardèche au monde entier : « Manifeste pour la Terre et l'humanisme R Pour une insurrection des consciences » - (Actes Sud R octobre 2008, 1ère édition)

Condensé : L'agriculture mondiale est aux prises avec une crise alimentaire mondiale qui condamne 1 milliard de petits paysans à la famine, résultat d'un modèle de production intensif qui a engagé la planète vers une impasse écologique. Les services rendus, par les rendements accrus, à une industrie agroalimentaire qui a réussi à nourrir à prix modéré les populations de pays de l'Europe et de plusieurs autres sur les autres continents, ne compensent plus ce double bilan. L'échec d'un modèle d'agriculture inconsidérément industrialisé est attesté par une série d'indicateurs de faillite. Exode rural et concentrations urbaines en bassins d'activités n'ont pas tenu leurs promesses d'emplois ni d'enrichissement collectif. La chimisation des cultures, les élevages hors-sols ne conservent pas aux terres leur fertilité ni ne dotent les produits de qualité nutritionnelle suffisante. Persuasion et séduction ont fait basculer dans la surconsommation de viandes, source de déséquilibres catastrophiques dans la gestion des ressources agricoles car 12 protéines végétales sont mobilisées pour produire une seule protéine carnée.

L'impact sur la paysannerie est destructeur : un modèle taylorisé, sectorisé, sans coordination, ruine les polycultures antérieurement harmonisées. Les surcoûts de l'alimentation animale, sacrifiant les besoins humains mondiaux, génèrent des dépenses énergétiques excessives. De plus, la puissance apparente des rendements quantitatifs dissimule leurs faiblesses structurelles : on citera les racines amputées par les intrants, les sols taris dans leurs ressources nutritives, la gabegie de la dépense en eau, les dépôts de pesticides polluants l'environnement et endommageant la santé ... Se livrer à un bilan objectif est accablant. Quant à la nourriture, elle n'est répandue que pour les seuls pays industrialisés. Vendue à bon marché, elle se voit réduite à un rôle de gourmandise dévorée à la hâte, contraire à une alimentation de

³⁵ «Fiche de rendement» extraite du rapport 2006 sur «L'état du futur», reprise en toute fin du Chapitre VI

régénération organique et de convivialité. Ainsi, aux atteintes sur les écosystèmes, s'ajoutent les pathologies alimentaires. Au plan de la mondialisation économique, des dysfonctionnements du même ordre se constatent. Réserver les productions agricoles exclusivement aux marchés mondiaux anéantit les agricultures vivrières des pays que l'on a forcés à la monoculture (café, cacao, coton, arachide, sucre, banane, manioc, soja). La menace qui se profile est terrifiante : si les pays non industrialisés restent condamnés à suivre la voie de l'agriculture « productiviste intensive » décrite ci-dessus, et qui aboutit à ne maintenir que 3 à 4 % de paysans sur les territoires, famines et misère seront insupportables... D'autres dégâts collatéraux, indûment négligés car non spectaculaires, n'en seront pas moins autant effrayants, barrant la voie aux conditions exigées pour sortir des impasses actuelles. Parmi eux, survaloriser des processus technologiques par rapport aux richesses patrimoniales diversifiées, étouffe l'oralité des cultures majoritairement présentes dans le monde, propre à leur savoir-faire technique. Cette double pénalisation entraîne une sous-représentation des populations spoliées, injustement dévalorisées par le monopole d'une idéologie moderniste qui impose ses discours formalistes ; hégémonie qui perpétue l'ancien ordre colonial, ses discriminations, ses pillages.

La lecture du Manifeste nous fait conclure que la parenté profonde entre des civilisations paysannes détournées de leurs richesses par une doctrine au service de fortunes privatisées, imposée par quelques Etats, et des régions agricoles européennes en cours de dévitalisation par le poids des mêmes facteurs, suscite désormais un mouvement international de protestation, revendiquant la reconnaissance en commun (par la PAC d'abord) d'une agriculture traditionnelle actualisée, ouvrant à un co-développement.

Des points essentiels

Le projet et les acteurs de ce réseau poussent à admettre que sont généralisables ces unités contractuelles entre producteurs agricoles et consommateurs motivés. Les chances de réalisation de cette « famille » de perspectives sont d'autant plus sérieuses que des rapprochements entre réseaux d'acteurs sauront se construire, avec les mouvements altermondialistes et avec des collectifs œuvrant dans l'humanitaire ainsi que dans le codéveloppement. Nous accordons ainsi un large espace à cette voie, qui se place au centre d'un choix mondial en train de traverser l'agriculture en fonction de l'échéance de 2050 et de ses 9 milliards d'humains à nourrir : soit vouloir intensifier encore quelques espèces à hauts rendements, bases de transformations alimentaires standardisées ; soit assurer partout une souveraineté alimentaire locale en multipliant l'emploi paysan attentif à régénérer les sols et à diversifier les espèces. La formulation est tendancieuse, induit une préférence de notre part, mais les orientations contrastées de ces deux modes d'agriculture y pousse, et leurs poids inégaux en termes de pouvoirs réclament qu'elles coexistent dans une économie mondialisée.

Le réseau URGENCI⁴⁰ fédère mondialement les « citoyens, producteurs agricoles, consommateurs, militants, acteurs politiques » qui se réclament d'une approche économique alternative, prenant essentiellement la forme de liens directs entre agriculteurs et relais de distribution de proximité. Les Partenariats Locaux Solidaires entre Producteurs et Consommateurs (PLSPC) ancrent les activités agricoles durables et solidaires dans leurs contextes territoriaux.

Autonomie et souveraineté alimentaire forment les objectifs qui engagent les participations citoyennes et unissent le rural à l'urbain. Les variantes internationales (Teikeis au Japon, ASC

(Agriculture Soutenue par la Communauté) au Québec, «food guilds» suisses, CSA (Community Supported Agriculture) dans les pays anglo-saxons, « Groupes d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne » (GASAP ou GAS) en Belgique et en Italie et Reciproco au Portugal), sont reliées désormais en réseau par Urgenci, ce qui fait circuler les variétés et les novations en produits dérivés. Les coopérations entre Europe et PED entrent dans le cadre d'un projet d'extension à toutes échelles qui a été présenté à la FAO en juin 2008 : 40 pays sont destinataires d'une campagne d'essaimages, partant de l'Europe de l'Est et du Maghreb, et gagnant l'Afrique.

Les 8 programmes de travail font le tour des mesures que nous concluons d'assigner à une PAC spécifique, complétant celle qui gère la version intensive de l'agriculture : « 1. Essaimage dans les pays où les partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs n'existent pas encore ; 2. Formation des agriculteurs qui s'installent en PLSPC ; 3. Redéploiement de la biodiversité des plantes cultivées ; 4. Facilitation de l'accès à la terre ; 5. Développement de l'agriculture biologique dans sa multi-dimensionnalité ; 6. Intégration des personnes en difficulté comme consommateurs ; 7. L'application du concept de partenariat entre producteurs et consommateurs à d'autres secteurs que l'agriculture ; 8. L'extension des pratiques à d'autres formes de consommation responsable ». Il n'y a pas lieu

⁴⁰ Source : URGENCI - Réseau Urbain-Rural : Générer des Engagements Nouveaux entre Citoyens R Présentation transmise par le Collectif PAC 2013 (Synthèse entre documents pris sur le site URGENCI et des courriers de Joseph RICHARD , Secrétaire Général (Prise de contact du 19 février 2009) et d'Ambroise Mazal, Chargé de plaider "souveraineté alimentaire" au Comité catholique contre la faim et pour le développement R CCFD (février 2009). Le détail sur ce réseau, cité ici sommairement, est à consulter en Annexe 18 de poser une conclusion à l'évocation d'Urgenci, puisque l'effectuation de ses 8 défis programmatiques font « rebondir » vers d'autres réseaux, que nous avons également à citer, parce qu'ils incarnent des forces porteuses de ressources susceptibles, d'ici 2013, d'infléchir sensiblement la préparation de la PAC. Si les chantiers sont communs à ces mobilisations, il leur reste à régler l'enjeu de faire se rejoindre des réseaux d'actions solidaires encore pris dans des logiques de dispersion ou d'auto-centration qui desservent les attentes de développements réalisables

En guise de conclusion R transition vers d'autres réseaux : des partenariats aux codéveloppements à partir d'Urgenci

Le foncier, annexé pour bâtir massivement, ou réinvesti harmonieusement entre production et habitat ? L'enjeu du Plateau de Saclay : L'Etat soumet un nouveau projet d'urbanisation, moins gigantesque mais recentré sur les terres agricoles du Plateau, sans consulter les élus locaux, ni les citoyens. Le réseau CERES (Coordination Nord-Essonienne pour une Ruralité et un Environnement Sauvegardé), lui oppose un plan d'agriculture périurbaine ; ce qui renvoie au bétonnage du territoire français et des DOM TOM.³⁶ Le projet d'AGTER part de répartitions inégalitaires de ressources, en se proposant d'y apporter des correctifs. Avec « Terre de liens », la propriété foncière est ramenée à son lien à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature. Il est rappelé que routes et urbanisme font disparaître chaque décennie « l'équivalent d'un département de taille moyenne », soit 66 000 hectares, et que la

³⁶ Rapport du Conseil économique et social, présenté par M. Jean-Pierre Boisson, intitulé "La maîtrise foncière, clé du développement rural"

compétitivité, qui pousse à s'agrandir, a comme contrepartie de supprimer «200 fermes chaque semaine». En conséquence, « La Foncière Terre de liens » draine l'épargne citoyenne vers l'acquisition de terrains, loués aux candidats à l'installation.

Les certifications articulent la biodiversité aux solidarités avec les PED : L'IFOAM, ou Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, est une ONG de niveau mondial qui, depuis 1972, certifie les « produits biologiques vérifiés ». *L'humanitaire aboutit à entrecroiser toujours plus le caritatif, les coopérations et le co-développement* : VIA CAMPESINA trouverait sa place ici, même si sa mouvance de revendication altermondialiste ne se superpose pas à l'alternatif de "Terre et Humanisme". **CONCORD (Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement)**, réseau de réseaux de plus de 1000 ONG, doté d'un « Groupe de travail Cotonou », intervient sur la dette des PED, le commerce équitable, les femmes et les coopérations, entre autres. Ses perspectives chrétiennes humanitaires diffèrent de l'humanisme radical des précédents, mais il s'en rapproche par l'optique d'une dignité des PED déshérités à conquérir par leur autonomie. Enfin, deux mouvements fédèrent un maximum de structures : **Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement**, établie sur tous les continents, compte six collectifs et plus de 130 ONG, intervenant aussi bien pour les situations d'urgence, que par des soutiens au développement ; le **CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale)** unifie 24 participants, dont l'UNADEL (Union Nationale des Acteurs et des Structures de Développement local). Et bien d'autres acteurs, aussi importants que la FAP (Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés), « Les Amis de la Terre », Oxfam, « Nature et Progrès », « Peuples Solidaires », rendent l'énumération indéfinie. Au total, reste mystérieux le contraste entre l'ampleur de ces ressources humaines et logistiques, et leur faiblesse d'intervention dans l'économie et le social, au contraire de groupes de pression comme le MEDEF et la FNSEA, restreints en hommes et pesant au niveau géopolitique. Ce divorce se résorbe par un dialogue social.

V - 2 : quelles négociations de la PAC au sein de l'OMC ?

Des rappels sur les répartitions entre fortunes et misères dans le monde, sont à rapporter à la présence ambiguë de Pays en émergence (PEE), face aux tenants d'une libéralisation accrue au service des compétitions commerciales. Nous posons l'hypothèse raisonnable qu'au cours des trois longues années qui attendent les négociateurs d'une future PAC, entre 2010 et 2013, l'ordre mondial est appelé à se réorienter largement. Les préoccupations stratégiques ne rendent pas invraisemblable qu'une multilatéralité, s'avérant inapplicable, laisse la place à une coexistence entre régions du monde régies selon des fonctionnements dissemblables. On passerait alors de la cohabitation inachevée qui, jusqu'ici, a laissé la PAC hors des ACP, à des apports mutuels entre zones fragilisées, PECO et PED.

V – 2 - 1 : Les liens ACP sont à élargir à tous les continents en prolongeant le rapport Taubira

Trois insuffisances et dysfonctionnements entraînent de les corriger, chacune étant étudiée en plusieurs points. Les deux premiers inscrivent la PAC dans une recomposition des pouvoirs économiques mondiaux, et rappellent en quoi elle entretient un libéralisme de façade que son hypocrisie ne saurait longtemps faire perdurer. Trois nouveaux points situent les misères, d'abord en dénonçant un endettement dont les « ajustements » technocratiques sont

responsables, ensuite en récusant des catégories discriminatoires où le FMI s'obstine à enfermer les PED, enfin en notant la montée de révoltes aptes à renverser des logiques fabriquant les pauvretés dans des pays riches des ressources qu'on y puise. Trois derniers points de synthèse soulignent successivement que les échéances de 2050 (climatiques, écologiques), que le droit international à revoir, que les migrants à envisager comme atouts, représentent des défis que l'Europe serait avisée de prendre à son compte, l'inclusion des PED dans la PAC la rendant diplomatiquement pionnière.

V – 2 – 1 - 1 : éclatements et remodelages internationaux entre PMA, PED et pays émergents rendent caduques les zones antérieures

La multilatéralité telle que l'OMC l'organise est décalée par la pluralité d'exportateurs émergents, et elle masque une libéralisation aidée, intenable pour les pays exclus de ces commercialisations à trop bas prix.

Point 1 : La multipolarité apparue entre les puissances agricoles mondiales rend illusoire la réglementation multilatérale des échanges commerciaux que prétend généraliser uniformément l'OMC

Les jeux de pouvoirs qui traversent les négociations à l'OMC sont remodelés avec l'apparition de PEE (Pays en émergence), se positionnant de plus en plus en leaders des productions agricoles. Une fraction revendicative prend la forme du « groupe de Cairns », tandis que l'Inde et la Chine s'affirment isolément : tout en rendant caduque la bipartition

USA/Europe, les PEE se joignent à elle pour fragiliser davantage les agricultures des « PMA » (Pays moins avancés), impuissantes à écouler leurs propres cultures vivrières.

La multi-latéralité a glissé vers une multipolarité qui fait éclater les repères : Depuis les accords de Marrakech qui ont fait naître l'OMC en 1994, les performances en productions agricoles (et en industries) de la Chine et de l'Inde sont devenues impressionnantes, rendant caduque l'hégémonie que se partageaient USA, UE et ex-bloc de l'Est ; et menaçant de déverser à terme des surplus s'ajoutant aux surproductions déjà exportées. Afin de situer l'ampleur récente des compétitions agricoles, nous avons systématiquement classé 107 espèces, en volumes de productions ainsi qu'en valeur marchande estimée, les divisant en six ensembles³⁷. Céréales et protéagineux composent le premier, les « grandes cultures » (blé

³⁷ Les ensembles désignent les variétés suivantes : 8 céréales « secondaires » (avoine, orge, seigle, sorgho, manioc, millet, sarrasin, céréales « nda ») ; 7 protéagineux autres que le soja (fèves et haricots secs, lentilles, lupins, pois chiches, pois secs, vesces) ; 10 produits « tropicaux » (betterave à sucre, canne à sucre, café vert, tabac, caoutchouc, bananes, noix de coco, cacao, thé, vanille) , 20 matières « à recettes » (ananas, avocats, champignons, châtaignes, asperges, épinards, fraises, miel, noisettes, noix, amandes, houblon, groseilles, groseilles à maquereau, olives, figues, dattes, myrtilles, mandarines) ; 17 espèces rares (anacardes, canneberges, cannelle, gingembre, girofles, gombos, kiwi, mangues, noix muscades, noix de karité, baies n.d.a., papayes, taros, fruits tropicaux, pastèques, poivre rouge, poivre blanc) ; 10 matériaux « industriels » (cocons, fibre de jute, jute, étoupe de lin, laine en suint ; graines d'anis, de carthame, de lin, de ricin, de sésame) ; 14 autres laits, viandes, légumes, fruits (laits de chameau, de brebis, de chèvre ; viandes indigènes de chameau, de caprins, d'ovins, de poule ; gibier ; œufs de poule ; patates douces, ignames, légumes frais nda, agrumes nda, tubercules+racines nda). Les prix internationaux, calculés en dollars américains (USD), ont été transposés en euros sur la base de 1 euro = 1,4 dollar. Des synthèses détaillant les 5 premiers producteurs mondiaux par espèce sont consultables en Annexe 19.

tendre, maïs, riz, soja) soutenues par le premier pilier de la PAC. On vérifie à quel point elles envahissent les espaces commerciaux mondialisés, en les confrontant au deuxième ensemble, rapprochant des céréales « secondaires » d'une gamme de protéines végétales pouvant remplacer le soja. Un troisième ensemble regroupe des fruits et légumes à forte valeur ajoutée, intervenant fréquemment dans des recettes culinaires les plus répandues sur tous les continents, aptes à stimuler un agroalimentaire pour produits locaux, créant des emplois. Les trois derniers groupements répondent à la recherche de solutions conjointes pour l'Europe et les PED, susceptibles, en complément des transformations gastronomiques précédentes, de revitaliser les agricultures de proximité en tous pays : des ingrédients et condiments, tirés d'espèces « rares », spécifiques à des zones, seraient à mieux exploiter. Un bilan initial de toutes ces comparaisons (non reproduit dans ce Rapport), fait apparaître combien la Chine et l'Inde l'emportent sur les autres nations. Pour trois céréales « majeures », trois pays se partagent le leadership (maïs pour les USA, blé et riz pour la Chine -2° pour le maïs également- et l'Inde). Des positions subalternes sont occupées partiellement par des membres du groupe de Cairns (Brésil et Argentine pour le maïs, Indonésie pour le riz) et des Européens (France avec le blé -en Russie- et le maïs vert -en Hongrie). Les mêmes pays, moins l'Europe, se retrouvent pour le soja. Que l'on ait affaire à une valeur globale de 159 ou de 285 milliards d'euros pour les marchés mondiaux en céréales, les pourcentages ne changent pas : blé, maïs et riz y comptent pour 89% , et 8 autres sortes de variétés (avoine, orge, seigle, sorgho, manioc, millet, sarrasin, céréales « nda ») ne pèsent monétairement que 11%. En raison des cours plus faibles des espèces « secondaires », leur part en tonnages est plus importante : 17,5% du total de 1476 millions de tonnes.

Tableau de synthèse : valeurs et tonnages estimés pour 92 produits agricoles, en ne retenant que les résultats des 5 premiers producteurs mondiaux pour chacun d'eux

<u>Productions</u>	Total de valeurs marchandes (euros)	Productions (tonnes)	Moyenne des prix	Autres cours	Autre total valeurs
<u>Blé</u>	34 300 000 000	290 000 000	118	219	63 500 000 000
<u>Maïs</u>	41 000 000 000	488 000 000	84	166	81 000 000 000
<u>Riz</u>	67 000 000 000	440 000 000	152	250	110 000 000 000
<u>Céréales « secondaires »</u>	17 500 000 000	258 200 000	68	120	31 000 000 000
<u>Soja</u>	52 331 162 000	193 820 050	270	420	67 500 000 000
<u>Autres protéagineux</u>	8 600 000 000	38 450 000	224	170	6 500 000 000
<u>Matières «à recettes»</u>	28 500 000 000	70 771 818	40	2 560	128 000 000 000
<u>Produits « tropicaux »</u>	36 700 000 000	1 060 475 670	35	3 650	3870 000 000 000
<u>Espèces rares</u>	24 700 000 000	168 429 000	147	2 631	316 000 000 000
<u>Matériaux «industriels»</u>	6 350 000 000	11 820 000	530	-	-
Lait de Vache Entier Frais	38 000 000 000	202 000 000	188	-	-
Viande Bovine Indigène	38 000 000 000	26 000 000	1 462	-	-
Autres laits, viandes, légumes, fruits	94 000 000 000	431 000 000	218	-	-

Toutefois, la plus grosse part des céréales « secondaires » revient à des pays africains, et à l'Europe de l'Est : on distingue la possibilité de faire mieux prospérer à la fois des exploitations situées sur des sols moins fertiles, et des industries agroalimentaires tirant des nouveautés de ces matières, dans le sens des demandes bio en ce domaine. Les valeurs marchandes des trois derniers ensembles sont remarquables : si les exportations cumulées pour les trois cultures les plus aidées (le riz étant peu exporté) atteignent environ 130 milliards d'euros, il est insupportable qu'environ 130 nations soient aussi subalternes dans leurs pouvoirs à l'OMC, car les « secondaires » et les autres gammes pèsent plus de 120 (ou 4 351

!) milliards d'euros, plus 132 milliards d'euros supplémentaires au compte des laits, viandes, fruits et légumes indigènes. Ce total estimable de 252 milliards d'euros évalue les résultats d'agricultures tournées vers des finalités vivrières ou centrées sur des micro-filières, convenant à des exploitations petites et moyennes(*voir infra*).

ENCART sur l'opacité de la distribution des matières agricoles (colonnes 5 et 6 du tableau) : le dérèglement économique est patent avec le secret et le chaos régnant au niveau des informations sur la commercialisation des produits agricoles :

N'étant pas économiste ni statisticien, nous avons expérimenté une nouvelle fois la situation du citoyen auquel échappe l'accès à ce qu'il suppose élémentaire en droit à l'information sur les biens qu'ils achètent. Erreur ! Les volatilités des cours se vérifient pour les grandes cultures, comme on le sait par les médias ; mais pour les 103 autres produits enquêtés, nous avons découvert avec ébahissement des labyrinthes que nous n'attendions pas : nombreux marchés locaux en France, rendant flottants les cours, jusqu'à gommer prix de gros et tarifs de détail, ce qui n'arrive pas avec les productions phares. Des nuances dans les produits, au gré des pays, font varier les montants du simple au triple, voire à 10 fois plus... Les marges réalisées, entre producteurs et magasins de détail, sont gérées en secrets professionnels ; des dispositions douanières, ou d'autres mesures tarifaires, introduisent des écarts incompréhensibles entre pays. Étonnamment, à l'opposé, des filières comme le lait de vache, la viande bovine, jointes à des fruits et légumes « nda » (non décrits ailleurs), espace agricole occupé par les PED, ne font pas valser les cours et leurs cotations sont visibles.

Les facteurs possibles conférant des pouvoirs à cinq groupes d'influence restent à pondérer

: La minceur en superficie de l'UE (le cinquième du Groupe de Cairns, le tiers de la Chine et de l'Inde) justifie de se tourner vers l'Afrique -mais sans lui confisquer ses surfaces cultivables ! De même, la ressource européenne en population s'améliorerait avec une politique de migration cultivant des partenariats ; mais ce facteur n'est positif qu'en s'attaquant au chômage. Également, dépendre des seules technologies creuse des écarts considérables, inverses aux taux de chômage : les 34 000 euros de PIB moyen par habitant des USA (10% de chômeurs), sont trois fois supérieurs aux 10 000 euros l'UE au chômage à 9%, tandis que Russie-Ukraine affichent 7 000 euros avec 5% de sans emploi, chiffre proche en Chine-Inde mais avec 1 000 euros par habitant !

On n'oubliera pas le rôle, mal perçu, des motivations immatérielles, car les émergences économiques indienne, chinoise, brésilienne ne résorbent pas une prégnance de coutumes très vivaces qui affecte la gouvernance de ces néo-géants, caractéristique partagée avec les PECO, et les PED, par leurs mœurs traditionnelles imprégnant profondément une agriculture de type paysan.

Le plan de développement économique chinois³⁸ équilibre local et mondial, traditions et technologies, clusters et PME : La stratégie chinoise procède par un retour aux sources qui aurait à inspirer la PAC. L'agriculture durable y est posée en moteur économique, ce qui équilibre la recherche, attentive aux dynamiques des petites entreprises de village et faisant appel aux migrants chinois travaillant à l'étranger. Notons qu'en parts du marché mondial, ses participations intéressent trois zones majeures, avec 35% vers les USA, 27% à son voisinage asiatique, dont le Japon et 25% pour l'UE ; comme « Cairns », ne figurant que pour 13%, sont

³⁸ Source : « Les systèmes nationaux de recherche et d'innovation du monde et leurs relations avec la France - La Chine - Actualisation » Patricia Laurens - Décembre 2006 (OST Observatoire des Sciences et des Techniques)

absents l'Inde et le Brésil, mais est aussi marquée une indifférence préoccupante envers les PED d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est.

Point 2 : Le commerce mondial des produits agricoles souffre d'une contradiction entre sa vocation libérale affichée et des aides publiques dissimulées, renforçant le déni des droits sociaux et environnementaux, nient le principe de concurrence à égalité de chances

Domaines agricoles gigantesques, niveaux de salaires 20 fois moindres qu'en Europe et subventions substantielles déséquilibrent les marchés et exigent d'introduire les correctifs compensant ces distorsions.

L'anomalie d'un système économique lucratif qui prétend fonctionner sur un marché libéral exige de démasquer et d'éradiquer le double langage : invoquer le seul jeu de l'offre et de la demande relève d'une pensée mythologique, au vu des spéculations et de dépenses publiques s'élevant de 15% à 60% dans les recettes agricoles des pays compétiteurs, ce qui fait douter de la pertinence d'un modèle qui nuit fortement à la biodiversité agricole. Ainsi, l'UE de 2003 assiste la viande bovine à hauteur de 75%, le sucre, le lait, le maïs, la volaille et le blé, recevant de 40% et 55%, la plupart des autres filières étant oubliées. L'OMC ne dénonce pas le « Farm Bill » des USA, équivalent d'un budget agricole qui masque ses subventions par le subterfuge de l'aide alimentaire, leurs prêts modulables des « marketing loans », leurs aides rétroactives dites « contra-cycliques », qui faussent les prix de leurs oléo-protéagineux. S'ajoute le jeu combiné de stockages et de spéculations. En choisissant un libre échange qui privilégie les pays produisant à bas prix, la Commission européenne s'affaiblit, impuissante à vaincre les dérogations favorisant les USA.

Réaménager les dispositions du GATT dans le sens d'une « non réciprocité » réservée aux pays soucieux de suffisance vivrière (outre le papier, le bois), de respect du travail et des milieux vivants, bénéficierait autant à l'Europe qu'aux PED.

V – 2 – 1 - 2 : l'aggravation des misères redonne son actualité au développement pour tous les pays, récusant les inégalités sélectives injustes qui enferment dans une spirale de faillite

Les évaluations sur la part que prendront les PEE dans les échanges agricoles mondiaux renvoient à trois chantiers : la Dette qui pèse indument sur les PED ; les catégories discriminatoires divisant les PED ; la force de mouvements protestant contre les inégalités.

Point 1 : Les contraintes d'ajustements insensés dictés à des pays étrangers à notre modèle de modernité intensive, masquent les profits tirés de leurs richesses en les enfermant dans un endettement artificiel refusant leur développement

Le formalisme de discours artificiels inadmissibles doit être aboli pour retrouver le chemin de l'économie réelle et abolir une Dette prétexte à des investissements crapuleux : De graves contresens répandus sur une pseudo-« économie de la connaissance » ignorent les écoconceptions et les contextes. L'échec d'un « cycle de Doha » supposé favoriser le développement en tous pays vérifie l'inadéquation du modèle de « révolution verte » pour des agricultures de climats tropicaux. Imposer ce schéma standardisé maintient les colonisations antérieures, reconduit indéfiniment une supposée « Dette » des PED, depuis longtemps acquittée.

Des calculs financiers coupés de référents tangibles, vont jusqu'à autoriser la pratique de « Fonds Vautours » qui négocient des parts de « Dette », au point de présenter des créances qui annulent les allègements pourtant accordés ! Les PED ont pourtant à faire valoir un modèle d'économie non monétaire, à intégrer à nos mœurs, car il se réimplante dans l'UE. Point 2 : La tendance à uniformiser le commerce mondial est contredite par des qualifications

discriminatoires hiérarchisant les « Pays moins avancés », renforçant leur asservissement à des tutelles qui les détournent de leurs richesses propres

On s'étonne que l'OMC n'édicte pas de conditions d'éthique auxquelles soumettre ses négociations, alors que les autres activités humaines sont normalisées. Cette disposition l'obligerait avec ses membres à respecter leurs engagements, si bien que l'Union européenne en inclurait trois dans la PAC : le Pacte sur les droits économiques sociaux et culturels (PDESC) qui exige de vaincre la faim et la malnutrition partout dans le monde ; l'Accord de Cotonou stipulant que de nouveaux partenariats excluent des APE plus défavorables que les antérieurs ; « 19 Directives pour le Droit à l'alimentation », décidées en 2004 et qui orientent les agricultures dans le sens d'un co-développement avec les PED.

Au contraire de ce progrès humain, on assiste à un renforcement des handicaps par le biais de divisions supplémentaires plaquées sur les pays endettés non industrialisés. Pour les 79 pays ACP, 40 PMA (Pays moins avancés) se voient désormais éclatés entre eux, selon qu'on les décrète PPTTE (Pays pauvres très endettés) ou PFRDV (Pays à faible revenu et à déficit vivrier), artifices abolissant l'ex-distinction avec les 29 non-PMA, et qui ignorent l'insularité et l'enclavement. Cette classification affiche cyniquement que la dette et le manque de souveraineté agricole sont responsables des paupérisations, au lieu d'appliquer le devoir de les résorber. Ainsi, l'Europe et l'OMC, laissent 48 PFRDV sombrer dans une misère assassine. S'apitoyer sur cette tragédie sans y remédier s'apparente alors à une complicité criminelle.

Extraits du discours adressé par le chef Seattle à notre civilisation et à chacun d'entre nous :

« Comment pouvez-vous acheter ou vendre le ciel, la chaleur de la terre ? [...] Chaque parcelle de cette terre est sacrée pour mon peuple. [...] Nous considérerons donc votre offre d'acheter notre terre. Mais si nous décidons de l'accepter, j'y mettrai une condition : l'homme blanc devra traiter les bêtes de cette terre comme ses frères. Je suis un sauvage et je ne connais pas d'autre façon de vivre. J'ai vu un millier de bisons pourrissant sur la prairie, abandonnés par l'homme blanc qui les avait abattus d'un train qui passait. Je suis un sauvage et ne comprends pas comment le cheval de fer fumant peut être plus important que le bison que nous ne tuons que pour subsister. Qu'est-ce que l'homme sans les bêtes ? [...] Nous savons au moins ceci : la terre n'appartient pas à l'homme ; l'homme appartient à la terre. [...] Même l'homme blanc, dont le dieu se promène et parle avec lui comme deux amis ensemble, ne peut être dispensé de la destinée commune. Après tout, nous sommes peut-être frères. Nous verrons bien. [...] Les Blancs aussi disparaîtront ; peut-être plus tôt que toutes les autres tribus. Contaminez votre lit, et vous suffoquerez une nuit dans vos propres débris. [...] Où est le hallier ? Disparu. Où est l'aigle ? Disparu. La fin de la vie, le début de la survivance. » - **Chef Seattle, 1854**

*Les options directrices de la PAC ne sont plus à la hauteur des enjeux mondiaux, coupées des réponses attendues par les PED*⁴⁴ : Nous livrons quelques données indispensables, parlant d'elles-mêmes, sur les situations comparatives des fortunes et des misères dans les pays industrialisés et les PED. En regard de l'ampleur des désastres climatiques à attendre, il est choquant de laisser cette question en friches : plutôt que se focaliser sur les migrations et les communautarismes religieux, assurer une souveraineté agricole à 150 PED est prioritaire, sachant que depuis 2002, « les plus riches des pays pauvres restent plus pauvres que les plus pauvres des pays riches » et qu'en 2008, « chacune des 500 personnes les plus riches du monde gagne autant que 832 000 personnes parmi les plus pauvres ». Le pays de résidence compte plus pour le niveau de vie que l'appartenance à la catégorie sociale et le travail

comme le mérite ont perdu tout rôle dans la réussite sociale. Chance, conjoncture et sérieux compétences ne jouent que pour moins de 20 %, ce qui génère une collectivité où les hiérarchies sont usurpées, perversion difficilement tolérable ! Enfin, les pays en émergence, aux prises avec la misère, infirment le raisonnement économiste par le seul PIB, les 5 % des plus riches Chinois étant au niveau des Allemands les moins aisés : dans ces pays comme aux USA, dans l'UE, les paramètres sociaux vont déstabiliser la course à la modernisation forcée.

Des réflexions à produire à partir des écarts qui se creusent entre misères et fortunes
Ces rapprochements d'un état des revenus avec les incertitudes sur les stratégies mondiales qu'elles induisent, avec les insuffisances statistiques remettant en cause les discours économistes, avec la dévalorisation du travail préoccupante, le mépris des salaires détruisant les compétences économiques, alertent sur un ordre mondial menant aux faillites, si un sursaut ne l'infléchit pas vers une solidarité autre que catégorielle. Couper l'espace médiatique des injustices faites aux hommes revient à défendre des environnements condamnant à périr. Se légitime une PAC aidant une agriculture du mérite, des tissus sociaux, des droits aux PED, sauvant par là climat et biodiversité.

Point 3 : Par leurs seuils insoutenables, les déséquilibres mondiaux mobilisent des engagements porteurs de solutions alternatives, qui dépassent les révoltes et ne sont pas à sous-estimer

Les PED répondent à des conditions de vie de plus en plus insupportables par des explosions de révolte, tendant à évoluer vers des tentatives de solutions innovantes : Poser l'accumulation de fortunes privatisées en indicateurs de la richesse collective des pays, gomme les émeutes de la faim ayant touché 35 pays en 2008. Ignorer les contextes sociaux exclut d'évaluer un modèle économique qui interdit aux paysans de se nourrir. Face à la prolifération des « fonds de soutien » inadaptés, détournés au profit d'entreprises européennes, une irrésistible montée des communications suscite des revendications de gouvernance participative et de co-développement : Les Forums successifs qui rassemblent les tenants d'un alter mondialisme témoignent de la revendication montante d'une exigence de justice sociale. La longue série de collectifs attachés à relier PED, PAC, OMC contestent les positions privilégiées que le G20 perpétue : les Forums Sociaux Mondiaux essaient sur l'ensemble des continents, contrepoints des Sommets. Ils ont connu des succès croissants jusqu'en 2005 : 200 000 manifestants pour la marche d'ouverture, 2 500 ateliers organisés de manière décentralisée par 5 700 associations et 6 923 journalistes accrédités pour couvrir l'événement. Depuis 2005, ils atteignent les régions stratégiques : l'Afrique et l'Amérique du Nord. Plus de soixante Forums Sociaux ont été organisés en Afrique.

⁴⁴ Sources : « *Mieux mesurer les inégalités mondiales* » Marie Duru-Bellat, sociologue, Institut d'études politiques de Paris - 25 août 2009 ; « *L'Atlas des inégalités* » - Stéphanie Ledu, Stéphane Frattini - Illustrations d'Elodie Balandras et Julien Castagié (éditions Milan jeunesse) - 4 décembre 2009 - « *Sortir du sous-développement : le rôle de l'apport extérieur* » - Isabelle Gautier de l'Observatoire des inégalités - 3 juillet 2007 - « *Introuvables inégalités de salaires* » - Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités - 16 janvier 2009 - « *200 millions de pauvres en plus en Inde et en Chine* » - Cédric Rio, de l'Observatoire des inégalités - 26 juin 2008 - « *Les riches encore plus riches* » - Texte de Xavier Molénat, extrait du magazine Sciences Humaines - 27 mars 2008

V – 2 - 2 : PED et Europe doivent affirmer leur souveraineté agricole solidairement à l'OMC

Les APE sont à rediscuter sur le modèle d'un « Pacte de confiance », basé sur la durabilité, l'autonomie vivrière, et des migrants contribuant au co-développement. L'OMC tient à

dissoudre les ACP dans l'ensemble des PED, ce qui rend caducs des APE intérimaires. Parallèlement, les incertitudes sur le commerce mondial déplacent le centre de décisions de l'OMC vers les « Sommets » des Etats, le G8 tendant à s'élargir vers le G20, remodelages qui poussent à recomposer la stratégie européenne.

V – 2 – 2 - 1 : faire émerger de nouvelles productions associe Europe et PED dans un codéveloppement qui transforme le statut des migrants

Trois points : partant de l'environnement, la progression l'accrochera aux projets économiques, pour en venir aux bénéfiques humains.

Point 1 : Se préparer efficacement pour affronter les échéances de 2050 commence avec une PAC de 2013 générant des solutions agricoles communes aux PED et à l'Europe, adaptées à l'état des sols, du climat et de la biodiversité

Situer une réforme de la PAC à un niveau mondial responsabilise l'agriculture en un sens solidaire et durable : respecter les surfaces cultivables, répondre au dérèglement climatique, entretenir la biodiversité des cultures des élevages, sert à la fois à sortir d'une inefficacité économique globale et à prévenir l'aggravation de violences. ***Les conquêtes de souverainetés agricoles légitiment le choix de pratiques durables, régulant le foncier et adaptées à la conservation des sols, de la biodiversité*** : Les accès au foncier réclament de revoir les prévisions en agrocarburants, dévoreurs des terres cultivables. Rétripler 800 000 ha actuels couverts en oléagineux est envisagé. Les DOM, déjà pauvres en SAU (Surface agricole utile), qui ne couvre que de 10 à 30% de leur superficie, la voient encore diminuer d'un tiers par un étalement urbain accru depuis les années 1970. La répartition des terrains pourrait se restructurer par l'agro-tourisme, par les friches urbaines à réhabiliter en ouvrant des sites éducatifs commercialisant les filières spécifiques. Les zones littorales ou isolées d'Europe ont à s'inspirer de la Guyane qui a combiné l'agroforesterie au riz.

Les ONG s'accordent avec le Parlement européen et la FAO sur des mesures communes à l'UE et aux PED : La Plate-forme Souveraineté Alimentaire (PFSA), qui rassemble 30 réseaux d'organisations agricoles paysannes, de solidarité internationale et de consommateurs, fait valoir la situation toujours plus délicate de productions bovines qui rapproche l'UE des PED. De même que la PAC doit organiser «*la reconquête de l'autonomie de l'UE en protéines végétales*», le Parlement européen rappelle que la coopération avec les ACP avait à renforcer le «*processus de régionalisation* » et dénonce l'accord de Hong Kong 2006 sur des APE intérimaires contraires au principe réaffirmé par l'OMC de «*contribuer à l'ensemble des efforts accomplis pour éradiquer la pauvreté dans les États ACP* ». Pour sa part, la FAO impute l'échec du Cycle de Doha aux pressions corporatistes s'opposant à relever «*les revenus de petits agriculteurs et à améliorer leur sécurité alimentaire* ».

De ces convergences, il se conclut qu'une PAC orientée vers des potentiels à relancer placerait l'UE en position de renégocier ses aides à l'OMC : L'Europe, pénalisée par son aveuglement envers les USA, a conclu «*un accord empêchant tout développement significatif des cultures oléoprotéagineuses, accroissant sa dépendance aux importations* ». Il autorise les USA à arguer que leurs exportations de soja ne concurrencent pas l'UE, absente sur ce produit ! La PAC est placée devant une alternative : soit «*faire avancer le dossier clé de l'harmonisation des normes sociales et environnementales*», soit récuser ses tentatives de conditionnalité et précariser une main d'œuvre migrante et de l'Est affectée aux récoltes

saisonniers. Les nouveaux Etats (NEM) mobilisent pour leur agriculture 14% de population active et 10% de PIB de plus que les pays de l'UE 15. C'est dire que, comme les PED, leur identité est d'abord agricole, riche en dizaines de possibilités alternatives à la tentation de généraliser un servage libéral. Il suffit d'ébaucher le cas des lupins pour donner un aperçu sur cette stratégie. Ils représentent 1,1 million de tonne, valant 93 millions d'euros, contre 194 millions de tonnes pour le soja mondial atteignant 52 milliards en valeur marchande. Or, la graine de lupin est un aliment riche en protéines et en fibres, supérieur de 50 % et 60% au soja, et cette plante joue le rôle d'un engrais vert, recyclant l'azote de l'air dans le sol, limitant ainsi les apports pour les cultures suivantes. Des mesures incitatives convaincraient peut-être certains importants fournisseurs en soja (Italie, Russie, Nigéria, Serbie, Ukraine, Roumanie, parmi les 20 premiers mondiaux) de se reconvertir en lupins, d'autant que la logique des « grandes cultures » épuise les sols à terme.

Enseignements sur le co-développement tirés de notre veille associative dans les DOM-PTOM

Les rapprochements à accentuer entre économie des PED et agriculture européenne puisent à la double source des actions de migrants présents en Europe et travaillant à développer à distance les ressources de leurs pays d'origine, et des dynamiques de coopération conduites par les ASI (associations de solidarité internationales). Parmi 4 960 structures associatives nouvelles enregistrées, entre avril 2005 et avril 2008, dans les DOM-PTOM,³⁹ 2 289 abordent quatre thèmes à creuser dans leur faisabilité :

Premier thème : Leurs initiatives interculturelles et les brassages ethniques font des DOM un laboratoire pour réussir les accueils de migrants. Deux volets intéressant la PAC : servir le potentiel de filières et réaliser une mixité interethnique. Exemple : Guadeloupe - formation des Haïtiens aux métiers du bâtiment, échanges avec les Caraïbes sur projets touristiques, nettoyage de sites.

Deuxième thème : Les activités novatrices des DOM et PTOM dans le logement, les animations de quartiers et le soutien aux créations, sont à transférer en Europe. L'espace associatif plus ouvert aux artisanats d'art et à l'agriculture paysanne montrent comment entreprendre en ces domaines. Exemple : Guyane - échanges sur artisanats divers exportables (vannerie, broderie).

Troisième thème : des initiatives multiples dans les DOM-PTOM unissent la gestion paysagère aux valorisations agricoles, poussant à des coopérations constructives avec l'UE. Le «tourisme vert de découverte» pousse les acteurs de ces territoires écartés à mieux intégrer les entretiens de sites aux travaux agricoles. Exemple : Réunion - créer un plateau vert et un parcours de santé

Quatrième thème : *les engagements citoyens appellent à étoffer un commerce équitable sur les activités agricoles.* Le commerce équitable en DOM-PTOM est deux fois moindre avec 12% que les 29% hexagonaux, les échanges utilisant le tourisme. Or, renforcer ce canal sert à la fois le marché régional Caraïbes et l'Europe. Exemple : Martinique – bambou, fibre végétale avec le vacoa. On traiterait de façon analogue les échanges intra-européens : par exemple, les consommations accrues de pizzas valorisent d'autres plantes condimentaires, font coopérer Turquie et Islande par exportations interrégionales associant le basilic et l'origan. La place manque ici pour exposer les potentiels, sur le modèle de l'anacarde, la noix

³⁹ De même que les 355 associations de migrants et de coopération internationale, les 4 960 associations des DOM-PTOM sont consultables en cartographie sur le site www.cheminementssolidaires.com, en complément des 250 exemples triés en préparant ce rapport.

de cajou, de gombos, carthame et autres « cultures de rente ». Ces « réservoirs » à exploiter demandent d'abord des « échanges de savoirs », par exemple sur le « mélilot officinal », les propriétés médicinales de la girofle, de la groseille : 814 espèces au Bénin, comme 5 000 espèces chinoises entrent dans ce cadre.

Point 2 : L'ampleur d'une réforme en faveur d'une agriculture revitalisant des marchés régionaux coopérant avec un marché intérieur européen, appelle à réactualiser les demimesures inopérantes régissant les accords internationaux

Le bilan mitigé du POSEI pour les DOM et du POSEIDOM pour les RUP, apprend, par quelques expériences sur les épices et les fleurs, combien ce type de structure pourrait introduire des forces nouvelles, alors que des réalisations trop lourdes se détournent des formations et emplois prévues par l'Objectif 1. Fondamentalement, au lieu de protocoles sectoriels et trop ponctuels, comme celui du sucre, ou la « clause de sauvegarde », le labyrinthe des accords de Bretton Woods et du GATT est à remettre à plat, avec sa clause NPF (nation la plus favorisée, non-discrimination pour les importations qui reçoivent le même régime tarifaire que les producteurs locaux), et celle de « traitement national » (rendant identiques pour étrangers et locaux la fiscalité et les normes). S'il s'agit de renégocier un cadre spécifique aux filières vivrières émergentes, tant en Europe que partout ailleurs, il est primordial d'identifier qui bénéficie de la série d'exceptions se surajoutant au cadre de libre échange : tels le SPG (système généralisé de préférences) et la clause de sauvegarde. En effet, censés protéger les PED en suspendant l'application de la NPF pour leurs produits, elles servent d'abord les étrangers exploitant les extractions minières dans ces PED.

En place de l'article XXIV du GATT et ses unions douanières rendues largement inopérantes puisque sommées de ne pas entraver les commercialisations provenant de pays tiers, est à aménager une concurrence équitable pour filières vitales, sur le modèle de l'« accord multifibres », avec ses quotas textiles protégeant des bas salaires d'exportateurs émergents. La duplicité n'est plus tolérable, qui interdit le dumping et les subventions aux exportations, alors que le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), en français « Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce » (signé par une douzaine de pays en 1947) qui, avec l'Uruguay Round, a posé des règles pour l'agriculture, les services (AGCS) et la propriété intellectuelle, tolère ces deux manquements pour « les produits de base », vivriers et agricoles ! En 2005, le GATT ne comptait qu'environ 120 pays signataires, ce qui laisse donc entier le problème de la validité mondiale d'une telle réglementation, n'étant que contractuelle et non opposable à des non contractants. A cette actualisation se joint celle des Accords de Bretton Woods de 1944, car le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale qui en sont issus datent d'une période révolue : les régulations monétaires, avec l'euro, le Moyen Orient et l'Asie, ont désormais à dissocier les opérations financières et le rôle économique de banques enracinées à des contextes différenciés.

Point 3 : Le besoin de renouveler les agricultures conjointes des PED et des zones fragilisées d'Europe exige d'inclure les migrants dans une mission de médiation, transformant les coopérations en co-développement généralisé

Etant donné qu'elle réclame un large débat entre acteurs impliqués et tous citoyens, cette perspective se contentera d'un aperçu, tiré de rencontres suscitées à l'occasion d'une journée sur le concept de co-développement intégrant les migrants regroupés dans des projets d'aide à leurs territoires d'origine. Nous en condons les données et les réflexions qui placent une

nouvelle approche de la migration au cœur d'une PAC actualisée⁴⁰. La Banque mondiale évalue à 318 milliards de dollars en 2007 (dont 240 à destination des PED) et à 283 en 2008, les sommes adressées à leur pays par les 200 millions de migrants ; soit davantage que le montant de l'aide extérieure au développement ou des investissements directs extérieurs. Le PDLM (Programme Développement Local Migration) a mis en place le Programme Migrations et Initiatives Economiques (PMIE), où rares sont les accords de partenariats réciproques, comme avec Haïti en 2007, face à la tentation d'assimiler le co-développement à des « aides au retour ». Des modèles régionaux, par exemple en Rhône-Alpes, où Annemasse co-construit avec le Bénin un Centre de séchage pour les ananas, sont à généraliser pour remplacer un patchwork de « coopérations » mêlant le caritatif aux fondations à buts lucratifs. Vouer ce co-développement à l'édification des marchés régionaux conférant leur autonomie aux PED, reprend la mission du Centre d'Education et de Formation Interculturel Rencontre (CEFIR) : il vise l'organisation d'un espace coopératif euro-méditerranéen de 375 millions de consommateurs, version équitable des trois zones de libre-échange instituées en Amérique et en Asie.

Que les migrants organisés aient à devenir les moteurs de tels projets ressort des témoignages recueillis auprès d'Organisations de Solidarité Internationale Issues de l'Immigration

(OSIIM) : nous n'en évoquerons que deux, provenant du FORIM et du Haut Conseil des Maliens de France⁴¹. Le FORIM, part de la leçon que « *les dispositifs de coopération bilatérale pratiqués pour l'agriculture, persistent à ne pas se centrer sur la valorisation des productions locales vivrières et familiales* ». Préalablement à une reconnaissance de cette stratégie à l'OMC, elle est à accomplir ensemble dans la proximité. Cette optique converge avec celle du Haut Conseil des Maliens : il s'efforce de faire redécouvrir le pays des parents, de retrouver les racines de l'identité culturelle par le sport, les artisanats, d'où le projet « de créer un Centre culturel du Mali en France » où un volet de formation actualise des novations traditionnelles, celles de « *la base de l'Afrique que sont les artisans, les paysans, les éleveurs ; sans en rester au café, cacao, coton, et au pétrole* ».

La relance des patrimoines, festive, économique et culturelle, rompt avec l'assistanat ou de la réparation, puisqu'« *il ne s'agit pas d'une aide vers des « pauvres » : Afrique et Africains sont riches d'un art de vivre* ».

Des lieux de ce type seraient à édifier partout en Europe, « Maisons de pays » informant sur les ressources conjointes de l'UE et des PED, pour redresser les informations trop biaisées par la macro-économie, et, « là-bas » comme « ici », montrer que requalifier la richesse s'opère en redressant la vision de l'autre. Choisir que « *la richesse, c'est faire tissu humain* », renvoie à celle du migrant, que sa dualité d'appartenance met en interface avec le monde, puisqu'il est « *quelqu'un qui occupe plus d'un espace de vie, , en habite au moins deux par le cœur et par l'esprit* ». Ce co-développement repensé s'étend aux PECO, ce qu'illustre l'exemple de l'Albanie, candidate à l'entrée dans l'Union. La moitié de sa population occupe l'espace rural,

⁴⁰ « Ici et Là-bas - Développement local et co-développement », s'est tenu le 16 mai 2009, groupant l'IDELIF (Initiatives de développement local en Ile de France), le GRDR (Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural) et l'AGECA (Point d'appui aux associations)

⁴¹ Le FORIM, Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migration (Entretien avec monsieur Chansamone Voravong, Président), relie des centaines d'organisations comptant chacune en moyenne une centaine de membres - Le Haut Conseil des Maliens de France (Entretien avec monsieur Sidi Bé, Président), compte environ 300 associations, dont 160 sont actives.

où subsistent 500 000 exploitations dont la plupart n'excèdent pas 1 à 2 hectares de SAU. Leurs travailleurs occasionnels déplacés vers l'UE 15 se confondent avec les migrants saisonniers, en tant que ressources analogues primordiales pour réanimer les zones rurales fragilisées ; donc, les affecter à des entreprises à taille humaine relève d'une coopération, au contraire des grands domaines qui les traitent en matériel humain. Revaloriser alors leur travail sur le modèle équitable, bénéficie aussi en retour aux pays d'origine, avec les formations acquises par ces migrants, transférées à leur économie. Plus de 10% des Albanais se déplacent en Europe pour répondre à des demandes agricoles et agro-industrielles, réinjectant les revenus retirés dans l'économie albanaise à hauteur de 15% de son PIB.

V – 2 – 2 - 2 : un pacte de confiance doit être inscrit dans une PAC qui unit les agricultures, double la démarche de compétitivité par celle d'un développement durable solidaire

Les entrecroisements entre accords bipartites, conventions ACP et normes de mondialisation par l'OMC, entassent les confusions faisant perdre de vue les objectifs internationaux prioritaires : la dilution de la gestion politique planétaire dans une gouvernance entassant les détails techniques éclatés, impose à la PAC de revendiquer une refonte des droits internationaux, hors de laquelle elle ne saurait s'édifier pour 2014.

Mondial et international : quelle mondialisation, avec quelles instances de gouvernance ?

La logique élémentaire dégagée par les « Lumières » rappelle de démarquer des droits constitutionnels qui fixent aux Etats des institutions qu'ils ne peuvent renier, dépassant ainsi la portée de droits contractuels, détenteurs d'une portée privée, particulière. S'en déduit la prééminence à redonner à l'ONU sur l'OMC, que l'UE doit traduire par un remodelage de sa PAC future qui l'aligne sur les clauses du PDESC (Pacte sur les droits économiques sociaux et culturels), intégrant les droits du travail, aux carrières et sécurités professionnelles, dans les exigences environnementales conclues par l'UE avec l'ONU. Gardienne des écosystèmes et des héritages accumulés par les milieux humains, l'agriculture y recouvre une dignité que lui dénie sa subordination aux marchés compétitifs qui la réduisent à une fourniture de matière. Le droit international doit donc reprendre sa prééminence sur des contrats commerciaux qui n'autorisent l'OMC qu'à régenter les seuls échanges de marchés entre contractants de puissance équivalente. Les intérêts commerciaux n'ont pas à l'emporter, dans les Etats et dans leurs accords entre eux, sur leurs missions sociales, éducatives, sanitaires. La question cruciale des compétences hiérarchisées par l'UE appelant donc à être de nouveau soumise aux peuples communautaires.

Le choix d'avenir d'un Pacte de confiance peut et doit initier des Forums régionaux, aboutissant à un Forum européen consacré au cadre d'une seconde PAC liant son marché intérieur à ceux des PED : La cohérence mondiale nous semble donc motiver le rappel aux Objectifs du Millénaire sous la forme d'un Pacte de Confiance présenté par l'UE et les PED à l'ONU, que préfigurerait la PAC 2013. La démarche de Forums successifs réunissant les responsables européens aux acteurs des marchés régionaux, démarrée puis arrêtée, semble-t-il, est à relancer dans ce but. Elle reliait les deux consultations successives, d'individus et des lobbies, intervenues fin 2010, trop tardives pour nourrir notre Rapport. Les mises en relation entre paysans de toutes régions d'Europe, ainsi qu'avec des migrants qui coopèrent avec leur pays d'origine, est à intégrer aux travaux d'un « dialogue social élargi » et la pluriactivité agricole le joint à un « Grenelle des Etats », débouchant à terme sur un « Grenelle mondial de l'agriculture » à préparer.

C'est dire si, à notre sens, l'agriculture et l'horizon de 2050 occupent une place prioritaire dans les affaires mondiales ; au point de légitimer que la PAC 2013 sorte du cadre étrié des corporatismes fixés sur les seuls revenus sectoriels Rde même qu'un Sommet G 90 s'enferme dans des rituels qui en rétrécit les perspectives. L'opportunité, voire la nécessité, d'en arriver à une conférence citoyenne internationale prenant la forme de « Grenelle » successifs, dérive de l'expertise juridique réclamée au sujet d'aménagements dispersés qui se sont cumulés à mesure des Cycles, comme nous l'avons vu avec l'article XXIV de l'accord général du GATT.

V – 2 – 2 - 3 : doter la PAC d'un programme d'agriculture incluant les PED pose l'Europe dans un rôle mondial qui la valorise et favorise sa cohésion - (G8, G 20, G 90)

Si l'écologie semble avoir acquis un rang de priorité, parallèlement à l'audience prise par la bio, les poursuites en sous-main de démarches centrées sur le chimique et les biotechnologies entretiennent une situation actuelle de trouble, d'inauthenticité. Nous parvenons à un moment historique de défiance, face à une quasi-culture de la tromperie qui adopte les figures de contrefaçons, de trafics illicites et de dissimulation de dérives sous couvert de vertus déclarées. Seul un dialogue social élargi peut tenter de dissiper les jeux pervers de cachecache en train de miner les assises de la culture démocratique, en perte de crédibilité. Que la préparation de la PAC réussisse à diagnostiquer en profondeur les perspectives d'agriculture relève d'une visée stratégique pour l'Europe ; car l'idée d'une coexistence entre deux agricultures, l'une intensive-compétitive et l'autre durable-équitable, concerne autant nos régions que le monde. La choisir mettrait fin à la duplicité d'affichages sans suite (Millénium), ou aux demi-mesures qui éludent des solutions.

Ré-inclure l'économie dans le social appartient à la mission première d'une politique diplomatique centrant les Etats et les instances internationales sur un développement durable humainement solidaire : Une agriculture européenne qui se dispense de l'une des sept orientations maîtresses qui interagissent dans un développement durable se met en position de faiblesse : *«Le social est aussi important que l'environnement : chercher des solutions aux emplois n'est pas accessoire, de même que vouloir des rapports équitables avec les pays du Sud⁴²»*. Les ressources des PED comme des zones rurales de l'Europe continentale méritent de relancer des discussions internationales sur les matières dites « de Singapour » (concurrence, marchés publics, brevets). Une PAC centrée sur un Pacte de confiance qui unit des marchés équitables autorise enfin à traiter efficacement la complexité des échelles et des cultures. Alors que les richesses sous-exploitées surabondent, le cadre organisationnel fait défaut. Son choix dépend du pronostic sur l'aggravation des misères et impasses, acculant à revendiquer des règles nouvelles conformes aux Objectifs du Millénaire.

⁴² Source : Propos d'une porte-parole d'un réseau national sur l'environnement, participant à « Quel avenir pour la PAC ? » - Séminaire européen des ONG environnementales (Association 4D et BEE, Bureau Européen de l'Environnement) – Paris, les 26 et 27 juin 2008

CONCLUSION AU CHAPITRE V

Face aux distances artificiellement perpétuées entre pays, que proposer d'autre qu'une pluralisation de modèles, appropriée aux transversalités émergentes ? Une compétition ne peut régner sans être contrebalancée par une solidarité internationale, à la mesure des dégâts écologico-climatiques annoncés et de la misère grandissante. L'hypothèse d'une inclusion des PED dans une PAC répond à ces enjeux actuels. L'OMC et l'UE, dans les orientations qu'elles adoptent sur l'agriculture, le commerce, la recherche et développement, l'environnement, ont une obligation de cohérence à respecter à l'égard des échéances fixées par l'ONU.

Malheureusement, l'attention se polarise sur les gaz à effet de serre, devenus l'arbre-alibi qui masque la forêt des autres défis : l'impact du rapport IAASTD n'a pas égalé celui du GIEC alors que la conversion à une pluralité économique qu'il préconise solutionne les perturbations climatiques. Adopter sa perspective nous amène à recommander de faire coexister un commerce équitable et un commerce libéral lucratif, aboutissement d'une seconde PAC qui réinvestit un marché intérieur, se co-développant avec des marchés régionaux où les PED exercent leur souveraineté économique. Le chapitre suivant recense les actions d'une Europe des peuples et des initiatives civiles qui s'inscrivent dans ces trois objectifs indissociables ; mais les relier aux moyens à leur associer, en recherche et développement, sur la cohésion et l'environnement, rend manifeste un double langage analogue à celui de l'OMC, de sorte que les déclarations ne sont pas vérifiées par les résultats. Les forces innovantes identifiées se heurtent aux pressions affairistes, bloquant des avancées sur la conditionnalité, imposant des polémiques stériles destinées à faire prévaloir des agrocarburants et des OGM sur les conversions à la bio et les dynamiques avérées de revitalisations régionales. Cette dualité exige d'être résorbée en préparant la PAC à venir, car elle engendre un climat et des conduites de tromperie et de violence, ayant à alerter les décideurs sur les risques que le déni de responsabilité politique fait encourir à la communauté humaine, européenne comme planétaire...

CHAPITRE VI : QUELLE EUROPE POUR QUELLE PAC ?

(Une Union Européenne qui résorbe ses divergences en enrichissant ses régions par une agriculture rénovée, ou une Europe éclatée qui vide la PAC ou la renationalise?)

Pour cerner le jeu incertain des alliances entre pays, nous partons de l'état de leurs agricultures, en y re-détaillant des filières qui se prêtent à des échanges constructifs dans un Marché intérieur. La considération de facteurs sociaux traversant les questions agricoles commence avec les positions adoptées par une économie sociale très présente, se poursuit par un relevé d'innovations transversales encore éloignées des populations paysannes et rurales des PECO, pourtant impliqués par elles. Les actions remarquables de réseaux intervenant en milieu rural, elles aussi encore trop ponctuelles, débouchent sur l'examen de la politique de cohésion : elle fait recenser les forces syndicales et altermondialistes mobilisées sur des dossiers qui l'impliquent. Conformément au projet d'inclusion exposé auparavant, les interactions à approfondir entre le marché intérieur et une cohérence avec des obligations internationales, motivent une analyse de la gouvernance européenne, relativement à la gestion de ses responsabilités vis à vis des acteurs déjà évoqués, puis à propos de sa solidarité envers les PED, face à d'autres alliances qui semblent se dessiner. L'ensemble des participants européens à la PAC que nous avons tenté de caractériser nous apparaît finalement trop peu pris en compte par les organes de décision qui préparent les choix pour 2013, tout comme un pragmatisme opportuniste délaisse l'occasion de retrouver des ancrages mondiaux que l'excès de conformisme fait perdre. Alors que beaucoup de contributions civiles, sociales, territoriales et professionnelles ouvrent à des constructions en attente de relais, les lieux de pouvoirs ne se saisissent pas des leviers d'une agriculture durable et équitable.

VI – 1 : situations des agricultures nationales, face aux positions politiques des Etats

On examinera en quoi les caractéristiques en agriculture ne commandent pas nécessairement les politiques agricoles.

VI – 1 - 1 : Les positions politiques des Etats sur la PAC demeurent décalées par rapport à des spécificités de leur agriculture, difficilement caractérisables

Il est problématique de caractériser les agricultures des pays de l'Union, car elles sont intégrées spécifiquement dans l'économie de chaque pays, comme le montre le tableau suivant.

Tableau : Données significatives sur la place prise par les activités agricoles dans les pays de l'UE 25

Pays	SAU Surface agricole utilisée (ha)	Nombre exploitations agricoles	SAU moyen -ne (ha)	Pop. agricole	% de pop. active	Principales productions	Volumes de pêche (tonnes)	Prod. aquacole (tonnes)
Allemagne	17 038 000	472 000	36,3	956 000	2,6 %	Céréales blé lait porc volaille houblon p. de terre	211 300	53 400
Autriche	3 375 000	200 000	17	215 000	5,8 %	Lait, bovins, vigne	360	2 400
Belgique	1 390 000	62 000	22,6	56 000	1,4 %	Pomme de terre betterave sucre bovins	30 200	1 630
Danemark	2 694 000	58 000	45,7	96 000	3,5 %	Porc, céréales, lait	1510 500	41 600
Espagne	25 596 000	1 287 000	20,3	1 025 000	7,1 %	Fruits fruits-coques légumes olives-huile vin pêche	1 087 500	312 650
Estonie	891 000	83 300	20,1	43 000	7,1 %	Porc, bovins	105 000	470
Finlande	2 216 000	81 000	27,3	140 000	5,8 %	Forêt, petits fruits rouges	150 100	15 750
France	27 856 000	663 800	42	964 000	4,1 %	Gros bovin, porc volaille vin blé betteraves sucre	604 350	252 000

Grèce	3 575 000	814 000	4,4	627 000	16 %	Vigne, olives, coton, tabac	94 400	7 800
Hongrie	5 853 000	966 916	6,7	235 000	6,1 %	Légumes, maïs, blé, porc, lait, volaille	6 650	3 050
Irlande	4 458 000	142 000	31,4	120 000	7 %	Ovins, bovins	356 300	60 950
Italie	15 355 000	2 152 000	6,1	1 113 000	5,2 %	Fruits légumes vigne olives, céréales tabac	310 400	212 300
Lettonie	2 485 000	124 900	18	145 000	15,1%	Céréales, porc, lait	125 450	470
Lituanie	3 487 000	537 000	6,2	245 000	16,5%	Céréales pommes de terre lait porc	150 831	2 000
Luxembourg	128 000	3 000	45,4	3 000	1,5 %	Céréales, vignes, bovins, forêts		
Malte	12 000	11 400	1	3 000	2,1 %	Légumes (tomates)	880	1 235
Pays-Bas	1 933 000	102 000	20	238 000	3,1 %	Porc, volaille, lait (fromages)	518 150	52 050
Pologne	18 246 000	1 880 900	7,2	2 736 000	19,2%	Céréales, pomme de terre porc, lait	225 050	35 450
Portugal	3 838 000	416 000	9,3	645 000	12,9%	Vigne, olives	191 100	7 800
Rép. Tchèque	4 280 000	56 487	64,5	228 000	4,9 %	Lait, viande bovine, céréales, porc	4 650	20 100
Royaume-Uni	15 799 000	233 000	67,7	390 000	1,4 %	Ovins volaille lait pomme terre bovins pêche	741 100	170 500
Slovaquie	2 444 000	276 724	8,9	132 000	6,3 %	Blé, légumes, lait, porc	1 550	1 000
Slovénie	486 000	90 675	5,1	90 000	9,9 %	Plantes fourragères, lait, viande bovine	1 830	1 650
Suède	3 054 000	81 000	37,7	114 000	2,6 %	Céréales, forêt, lait, fruits rouges	311 850	6 800

Source : « L'Europe agricole et alimentaire à 25 » (L'Agriculture fait l'Europe) R Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité - 2004

Confrontation de la synthèse ministérielle avec nos relevés par pays à partir des statistiques de la F.A.O. (*L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*) : Il s'avère trop artificiel, de caractériser l'importance économique de l'agriculture dans les pays., mais des éléments inachevés restent néanmoins utiles pour pointer des ressources ou éclairer des décalages entre gouvernements dans la négociation de la PAC. Du point de vue des productions : Nous relevons les résumés ministériels fournis pour chaque pays, en notant que si l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg mettent en avant des productions que nous avons privilégiées, elles sont absentes en Irlande, Grèce, Pays-Bas et Portugal alors que d'autres sources les placent en bon rang. Il se peut que ces fiches par Etats aient minimisé fruits, légumes, protéagineux, de même que la Lituanie, le Danemark, la République Tchèque affichent un schéma ne retenant que « céréales, lait, porc ». Un intérêt de ces abrégés trop partiels serait de grouper des pays par offres pour un marché intérieur, ainsi que nous le soulignons pour la Suède, la Lettonie et la Pologne pour les céréales et le lait.

Du point de vue de la densité en présence agricole : Les tailles et le nombre d'exploitations, les emplois, la SAU globale, autorisent à qualifier l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et la Pologne de pays agricoles, auxquels on joindrait la Grèce et le Portugal. Là encore, on note que des politiques nationales tendent à minimiser l'importance de leur agriculture, tels le Royaume-Uni et la Hongrie, pourtant fortes en structures ou en actifs. Observant que l'agriculture demeure socialement vivace au Sud et à l'Est, on soulignera les surfaces particulièrement réduites en Lituanie, Slovaquie, Slovénie, Lettonie, Estonie, qui, comme l'Autriche, correspondent à des nations fortement rurales, donc réceptives à notre propos sur une seconde PAC.

Compléments à l'approche globale, par des précisions sur des filières se prêtant à structurer un marché européen : Le recensement détaillé des filières exploitées dans les 27 pays, saisies dans leurs hiérarchisations, fait ressortir quelques enseignements interrogeant la validité des aides décidées en 2003. Il ressort d'abord que la richesse agricole de l'Europe est constituée de filières nettement plus étendues, et diversifiée bien au-delà des grandes cultures, betteraves sucrières, bovins, porcs, volailles, que retient surtout le premier pilier⁴³.

⁴³ Le tableau condensant des constats à prolonger n'a pas été conservé pour le rapport final : il montre des exemples de cinq ensembles, reprenant la synthèse sur 107 espèces exposée *supra* en

VI – 1 – 2 : Rapprochements et divergences entre Etats sur la PAC fluctuent en fonction de stratégies politiques éloignées des identités économiques

Les positions politiques des Etats sur la PAC demeurent décalées par rapport à des spécificités de leur agriculture.

Le sort réservé au cofinancement, à la somme restituable au Royaume Uni et à des souhaits de renationaliser la PAC, partagent les Etats sans dégager des prises de positions stables : Les nouvelles compétences découlant du Traité de Lisbonne, prédisant des cofinancements accrus, rapprochent le Royaume-Uni et les pays nordiques, qui préfèrent affecter le budget de la PAC à la recherche et développement. Cependant, l'incertitude persiste sur la fiabilité des alliances, ne serait-ce qu'en raison de l'éventuelle restitution de sa contribution au Royaume-Uni, déclenchant l'hostilité de ses alliés. Si une négociation approfondie fait défaut, les fluctuations risquent de se conclure par un accord minimal conservant les cadres passés, dépassés aujourd'hui.

Les agricultures spécifiques des PECO font plaider en faveur d'un marché intérieur, plus efficace que les ajustements mineurs projetés pour le second pilier : Les motivations environnementales de Pays nordiques, du Nederland et du Royaume-Uni, tentés de ne conserver qu'un second pilier voué au rural, se détournent d'un développement recentré autour d'une agriculture stimulante. Cette position dénie la paysannerie vivace des Nouveaux Etats Membres, leurs besoins d'une politique de relance pour leurs patrimoines, adaptée aussi aux zones fragiles des autres Etats. Ainsi, en Pologne, alors que 1 100 000 microstructures perpétuent un modèle d'agriculture traditionnelle en transformant et commercialisant convivialement leurs productions, cette dynamique est menacée par le vœu de la Commission de ne retenir qu'un tiers des exploitations (600 000 sur le total de 1 700 000). Des cas limites, tel celui de Malte, se traitent sur le mode d'une Région ultrapériphérique (RUP) par une protection des filières spécifiques d'olives et de vignes : ce qui vaut aussi pour des PECO, des zones montagneuses et méditerranéennes en situation de précarité. Pour ces raisons, adopter les principes du commerce équitable est à affirmer, au nom d'un développement que refusent des normes libérales uniformes.

VI – 1 - 3 : L'absence d'harmonisation dans les réglementations, les droits du travail, la gestion des difficultés, pèse sur l'élaboration d'un projet agricole commun affirmant une identité européenne

En dépit d'un « Acte unique », les frontières commerciales subsistent, sans unification, de même que les mesures encadrant les bonnes pratiques, si bien qu'un développement rééquilibré des régions suppose de faciliter les circulations. ***Le manque de mécanismes compensatoires au sein du marché intérieur et les dispositifs d'écotaxes trop disparates seraient à réaménager*** : La part accrue qui risque d'incomber au cofinancement, est à corriger par l'instauration d'une démarche compensatoire appliquée aux commercialisations sur l'ensemble du marché intérieur européen, étant donné qu'aujourd'hui chaque pays décide isolément de droits commerciaux valant pour l'Europe. Des dispositions de cet ordre

V2-1-1 ; mentionnant le rang mondial détenu pour ces variétés, il souligne la gamme substantielle de produits à valeur ajoutée qui méritent qu'une PAC leur soit dédiée. Entre autres : des fruits recherchés, du houblon, des légumineuses, des céréales, figurent en bonne place et sont à mieux exploiter ; en notant des espèces à partager avec les PED.

engloberaient d'actualiser les écotaxes, pour lesquelles on constate que les pays hésitent entre des groupements transversaux visant des modes de production et une vision plus sectorielle sur des produits à contrôler au cas par cas, juxtaposant sans harmonisations les incitations et les pénalisations. *Des divergences sur le mode de production à favoriser, sur la main d'œuvre saisonnière et sur la transparence à instaurer, annoncent des tensions à prévenir :* Types de distribution, droits des salariés, gouvernance sur la conditionnalité, prise en charge des personnes âgées, entretiennent des disparités entre Etats, que la préparation de la PAC 2013 se doit de transformer en atouts économiques. La rivalité, relevée *supra*, qui oppose en Pologne les circuits courts aux hypermarchés tentant de s'implanter, est susceptible de gagner tout le territoire européen. *Les circulations de main d'œuvre pour les filières recourant à des saisonniers sont à réguler :* En Italie, des zones rurales hors la loi reproduisent les abus commis par des grands domaines des pays du Sud et font craindre une propagation de ces ghettos dans les régions européennes. Faute d'interventions, les zones méditerranéennes, ruinées par les compétitions mondiales en fruits et légumes, risquent de voir s'étendre en elles ces trafics de migrations saisonnières, économiquement et humainement insupportables, que la Directive Bolkestein et l'AGCS tentent d'imposer. Globalement, faire prévaloir la rentabilisation sur la sécurisation et les droits des salariés occasionne des épidémies que l'opacité interdit d'anticiper.

Les traditions de vie sociale subsistant dans les NEM de l'Est européen ouvrent des perspectives pour la prise en charge du vieillissement : La diminution des ressources pour une population de personnes âgées en très forte hausse, génère un défi à anticiper, déjà présent, puisque les pays de l'UE 15 ont à prendre en charge une extrême pauvreté pour des millions de retraités, plus nombreux que dans l'UE25. La parenté directe avec les PED apparaît ici et motive de rechercher des voies solidaires pour remédier aux récessions comme aux misères endémiques : par installations en maraîchages périurbains avec des Agendas 21, par des jardins partagés, des épiceries solidaires, etc. Une économie solidaire doit se substituer à une charité publique devenue infaisable, et valoriser l'utilité sociale de retraités, engagés aux côtés de créateurs qu'ils assistent. Ces orientations s'inspirent des économies rurales passées, encore en vigueur dans les PECO et les PED, aménageant des relais intergénérationnels.

VI – 2 : Les forces professionnelles et sociales intervenant nationalement

VI – 2 - 1 : Les pressions d'une agriculture intensive, persuadant que le salut ne vient que des seules technologies, tend à sacrifier le travail et les environnements pour conquérir les marchés mondiaux

La grande distribution a enfermé les agriculteurs dans un rythme d'intensification toujours croissante, cette coutume exigeant d'être mise à plat et dépassée par la PAC à venir. *Assainir l'amont de la distribution conditionne la relance des productions :* La balance exportatrice nettement positive pour l'agroalimentaire européen ne doit pas masquer la faiblesse grandissante des exportations strictement agricoles, à l'exception de céréales, si bien qu'au lieu d'attendre un improbable renversement de tendance, il vaut mieux travailler à valoriser des cultures complémentaires suscitant des artisanats et agro-industries de qualité et de proximité. Cette solution demande de transformer le rôle des centrales d'achat, leurs clauses contractuelles opaques, les promotions bas de gamme, etc. *L'hypertrophie de biotechnologies en recherche-développement compromet un pluralisme qui revaloriserait les transformations de qualité :* Le projet « Food for life » laisse dubitatif sur une improbable conciliation entre

compétition et qualité bio. De même, des fabrications prétendent abusivement coupler vertus médicinales et valeur nutritionnelle : autoriser leur commercialisation compromet un potentiel de filières à approfondir, nécessitant de puiser dans des coopérations avec des PED. *Un « Livre blanc » est à tenir, sur les contrefaçons et les conduites frauduleuses* : l'exemple d'un fourrage, conservant une hormone illicite, qui a transité vers le bio, instruit sur l'imbroglio d'une chaîne d'intermédiaires rendant les contrôles inopérants. Les excès d'intrants, le contrôle des nitrates, la dissémination irréversible des OGM, la composition de l'alimentation animale, entre autres, exigent d'être connus.

VI – 2 - 2 : Face aux concentrations d'intérêts financiers, les entreprises sociales et les syndicats agricoles, trop partagés, ne proposent pas clairement des perspectives de sauvegarde pour l'agriculture

L'économie sociale, en quête de reconnaissance au niveau européen, ne se mêle pas assez aux autres initiatives qui ont émergé syndicalement, avec des organisations minoritaires qui pèsent pour réorganiser des Offices, indispensables à l'efficacité des filières.

Coopératives et mutuelles ont à se resituer relativement au chantier émergent d'une gouvernance faisant participer les acteurs civils, chargée de contrebalancer l'influence trop envahissante des lobbies et les corporatismes. Les acteurs d'une économie sociale agricole restent isolés, car ils sont également éloignés de la FNSEA, immergée au sein de transnationales de la chimie et des biotechnologies.

Le jeu de cache-cache entre syndicats minoritaires et FNSEA sur les Interprofessions de statut privé interpelle les pouvoirs publics sur l'écoute qu'ils accordent aux corporatismes, face à l'intérêt général des filières : La FNSEA a mené à bien le travail d'unification d'exploitants isolés, s'assurant par là d'une influence déterminante dans la conduite des affaires agricoles. La vision uniforme qu'elle cultive pour asseoir son audience, fait désormais obstacle au traitement des situations multiples, car l'apparente unanimité recouvre les appuis orientés en faveur de quelques productions et des producteurs les plus compétitifs. Depuis 1999, ayant régularisé son financement, elle agit cependant dans le cadre d'Interprofessions privées qui sont écoutées par les pouvoirs publics, alors qu'elles écartent deux organisations minoritaires, ce qui pose donc problème quant à leur représentativité. Ainsi, la Confédération Paysanne participe depuis peu aux Offices qui géraient paritairement le fonctionnement des filières, mais se voient supplantés par les organes de la FNSEA. Ce contexte inacceptable prive les exploitants de lieux de discussion sur leurs problèmes. Par exemple, quelles réponses une intercession à Onilait en faveur des emplois et des intérêts de jeunes producteurs, des informations à Oniol sur la situation des exploitants en oléoprotéagineux, ont-elles reçu de la part de l'Etat ?

Le syndicalisme patronal de la FNSEA se discerne mieux en tenant compte des structures auxquelles il appartient, qui ne peuvent prétendre représenter les exploitants modestes et partisans d'une agriculture durable : Les sociétés agricoles lucratives défendent fermement des intérêts corporatistes : La FNSEA est membre de **Europeans Landowners Organization (ELO)** : elle y côtoie, entre autres, Agriculteurs de France, le Comité des parcs et jardins de France, la Fédération nationale de la propriété privée rurale. Cette structure fait partie d'un ensemble de sociétés lucratives, et citer deux d'entre elles explicite pourquoi la FNSEA plaide d'abord pour maintenir la prédominance d'industries dans l'agriculture intensive : **European Fertilizer Manufacturers Association (EFMA)** fait partie de l'International Fertilizer Industry Association (IFA - 525 membres appartenant à environ 85 pays) qui produit 170 millions de

tonnes annuelles d'intrants ; **Association européenne des bioindustries (EuropaBio)** prête à confusion par son appellation d'ORGANIBIO (Organisation nationale interprofessionnelle des bioindustries) puisqu'elle représente la chimie, les semences, l'agroalimentaire et la pharmacie, secteurs étrangers au mode de production bio.

Les entreprises de l'économie sociale sont partagées entre l'attrait pour le gigantisme, défavorable à leurs sous-traitants, et l'application de principes fondateurs obligeant à équilibrer équitablement les tailles de sociétés, entre local et mondial⁴⁴ : L'examen des perspectives exposées par la CECOP-CICOPA (Confédération Européenne des Coopératives de Production et de Travail Associé, des Coopératives Sociales et des Entreprises Sociales et Participatives) sur l'agriculture qu'elle appelle à promouvoir, nous fait différencier trois façons de raisonner, que nous résumons ci-dessous. Leurs choix sont ambigus, les hésitations traduisant que le poids économique de leurs représentants demeure mal harmonisé avec leurs actions sociales.

A - Orientations proches des perspectives posées par notre étude, ou les rejoignant –en précisant les points encore non acquis (en 13 points : information, respect des normes, emplois et traditions à maintenir dans le rural, utiliser les matériaux renouvelables, organiser le marché unique, s'adapter au climat, inciter aux installations)

B R Positions ambiguës ou partiales, où la présentation positive appelle à clarifier des aspects négatifs d'une part de l'agriculture qui reste à redresser (en 11 points : maintien du niveau d'exportations et de la compétitivité, fixer des normes aux importations, réduire les émissions carboniques, cultiver la spécificité agricole, être rémunéré pour du tourisme et des diversifications)

C R Projections contestables sur les finalités d'une agriculture européenne, comme sur l'évaluation de sa qualité, et qui omettent d'envisager ses responsabilités incontournables sur les agricultures des PED (en 10 points : nourrir la planète, fournir des agrocarburants, conserver une productivité servant la qualité environnementale, être rétribué pour préserver la biodiversité)

Les coopératives européennes relient le secteur agricole à toute l'économie : La CECOP (« près de 50 000 entreprises employant 1,4 million de travailleurs et générant un chiffre d'affaires consolidé de 50 milliards d'euros environ ») couvre pratiquement tous les secteurs d'activités et toutes tailles d'entreprises. Plus de 6000 coopératives de travailleurs voisinent avec près de 9 000 « coopératives sociales », salariant 270 000 ouvriers « dans la fourniture de services sociaux ou dans la réinsertion », outre 1000 « coopératives d'artisans », des coopératives financières (caisses populaires ou « credit unions » dans les pays anglosaxons), des coopératives de consommation, de commercialisation (la CAMIF), d'approvisionnement (les CUMA).

L'économie sociale, par des engagements associatifs et les missions des mutuelles, porte des initiatives qui la font diverger de ses inclinations économiques, la rapprochant d'une Europe de la cohésion : Forum civique et réseaux de l'économie sociale mènent des prospections sur des avancées pour le rural agricole, mais ont encore à clarifier leur place parmi les

⁴⁴ Source : Revue « Transrural Initiatives » *Op. Cit.* R Archives de la thématique «International » - N°246 - 7 octobre 2003 (« Statut coopératif européen » - Magali Reinert). La mise en tableau exhaustive des résumés d'orientations, avec nos commentaires, est disponible en Annexe 20, n'ayant conservé dans le rapport que l'énoncé des 3 séries de points, chacune étant résumée dans une liste de thèmes.

organisations proposant des alternatives pour l'agriculture : Cas du « Forum civique européen⁴⁵ » : Cette allusion souhaite rendre sensible l'ampleur d'une circulation de réflexions citoyennes sur l'Europe et le monde. Ces partages de vues au plan sociétal et culturel peuvent rééquilibrer le contraste en moyens entre l'UE15 et les NEM de l'Est. Dans onze pays, six PECO se mêlant à cinq Etats de l'Ouest et du Sud, 230 ONG mobilisent 24 000 participants à des échanges ; tandis que de gros réseaux rassemblent 94 000 structures représentant plus de six millions de membres actifs qui réalisent des centaines de projets, publient des revues et des rapports, accompagnent des projets de volontaires... Sur l'ensemble de l'Europe : L'Association des États Généraux des Étudiants de l'Europe (AEGEE) réunit 15 000 étudiants, étant présente dans 241 villes universitaires et en 40 pays dans toute l'Europe. Elle est portée par l'ambition de créer une Europe ouverte et tolérante. Sont présents tous les gisements de créations que nous étudions : depuis les efforts pour articuler agriculture, emploi, école et la découverte du milieu rural ; jusqu'à la promotion du commerce équitable et le soutien aux migrants ; en passant par le sport de plein air éducatif, les appuis aux petites villes citoyennes.

Les membres du réseau EMES, succinctement : cinq des organismes coordonnent 874 structures concernant autour d'un milliard et 300 millions de personnels, répartis dans une centaine de pays... Deux autres s'occupent de plus de 100 000 associations et entreprises, intéressant près de 12 millions de membres. Protection sociale, assurances mutualistes, insertion, économies régionales, financements de projets, citoyenneté et respect de droits, recherches sur des enjeux de société, forment les missions dont se chargent les quatre statuts caractérisant l'économie sociale. *Emergent deux organismes, d'une portée majeure pour et dans l'Europe* : REVES (Réseau européen des villes et régions de l'économie sociale), formalisant des normes de qualité ; et le CESE (Comité économique et social européen), organe de conseil pour le parlement et l'exécutif européen.

VI – 2 - 3 : Les paysanneries de l'Est européen et des PME à revaloriser, sont à faire converger avec les innovations en agriculture durable

Les expériences novatrices, les relais de soutiens aux modes de production durables et à leurs petits producteurs, sont à noter. ***L'agriculture durable, de portée plus large que la seule spécialisation bio, trouve ses appuis dans les pays de l'Est, mais doit se prémunir contre le marketing qui tente d'usurper cette appellation*** : Les pays de l'Est, à la suite de la Pologne, ont à faire valoir l'efficacité du modèle de petites fermes créant de nouveaux produits de terroir et les écoulant par agrotourisme : Un parti paysan polonais, « Samoobrona » (pour « Autodéfense »), a conquis une forte audience en 2005, signe de la vitalité persistante des petites fermes, imposant leurs produits régionaux renouvelés à l'aide d'un agrotourisme efficace, modèle à recommander pour toute l'UE.

Leur parenté est frappante avec un rapport sur le rural qui constate dans six Etats européens, en particulier l'Autriche et le Royaume Uni, l'agriculture enracinée dans les territoires, bio et soucieuse d'environnement. *La spécificité de l'agriculture durable ne la protège pourtant pas de contrefaçons sans scrupules, une future PAC devant interdire les confusions entre modes*

⁴⁵ Revue « Transrural Initiatives » Op. Cit – Archives de la thématique «International » ; Lien du site pour le Forum civique européen - 04300 Limans http://www.ruralinfos.org/?page=recherche&recherche=Forum+civique&debut_marecherche=10#pagination_marecherche

de productions incompatibles : Les transnationales de la chimie et de la génétique promeuvent leurs produits sous couvert d'un « Institut de l'agriculture durable ». Sans commentaires...

Pour revitaliser les territoires, le droit au patrimoine semencier et les réactualisations de techniques écologiques appartiennent aux priorités d'une PAC renouvelée : Ainsi, primordial et décisif, le défi des semences libérées des emprises mercantiles est à réussir, afin de permettre une relance de la biodiversité agricole. « Balseli », structure altermondialiste ardéchoise, relaie Kokopelli en organisant des prêts de semences. D'autre part, depuis dix ans, on revient au cheval de trait pour les tâches agricoles, moins cher et mieux adapté à des sols fragiles dans des reliefs difficiles. « Traits de génie », dans la Drôme, revivifie le patrimoine chevalin, complétant ses activités avec de l'insertion, des installations, dans le cadre d'un réseau de fermes équestres. « Prommata » complète les expériences précédentes avec des ânes attelés, les prolonge par la construction de « porte-outils » destinés à équiper le débardage du bois, et donnant lieu à des expériences de coopération agricole au Niger et à Madagascar. L'économie de la connaissance, déformée par la stratégie de Lisbonne et freinée dans la Recherche & Développement de l'UE, est à réviser afin de l'inclure dans une PAC servant la pluriactivité : Alors que la valeur des PME tient au « capital » immatériel qui leur est reconnu, les projets du PCRD le mettent très peu en avant, le reléguant derrière des équipements : le programme n'en compte que 300. Elles investissent et innovent pourtant dans l'agroalimentaire, l'habillement et le bâtiment, champs peu prospectés par la recherche développement⁴⁶, qui seraient à leur consacrer en levant le quota qui les limite à 15 %.

VI – 3 : limites et dynamiques des novations transversales aux Etats qui ébauchent des réponses aux défis délaissés par la PAC antérieure

Quelles dynamiques d'échanges transversales se manifestent-elles entre des Etats, et avec quels pouvoirs ?

Chapitre VI – 3 - 1 : Des rendez-vous et des échéances cruciales, sur le climat et sur les sols, sont à préparer par une économie de la connaissance et une communication à réorganiser

Les acquisitions en biologie, sur des connaissances relatives aux sciences humaines, sur les patrimoines, permettent d'inclure l'agriculture dans l'écoconception. *Le bouleversement climatique attendu, participant à la dégradation de sols, offre aussi des opportunités d'acclimater des espèces inédites, en coopération avec les PED, et de pratiquer une agroforesterie à étendre* : Les échanges 2000 sur le climat à La Haye ont établi que le massif de forêts de Méditerranée était très malade. Or, l'attente, vaine, de décisions positives à Copenhague, neuf ans après, fait craindre les échappatoires vers les « puits de carbone » et vers un négoce de droits à polluer. Pourquoi ne pas revenir aux sources, repeupler cette zone en oliviers et acacias qui avaient évité sa désertification aux siècles passés ? En effet, l'agroforesterie se prête à relancer des filières oléagineuses, avec des clairières d'élevages en sous-bois. En productions fruitières, dans des bocages, les pays à prés-vergers (des éco-

⁴⁶ Nous appuyons notre lecture d'une « économie de la connaissance » sur l'analyse de Geneviève Azam, ainsi que sur le groupe de travail qui a organisé une Journée d'Etudes au CNAM : une présentation de Karl Polanyi, interprète sa démarche de réintroduction de l'économie dans la sociologie comme constituant authentiquement une économie guidée par la connaissance des besoins collectifs.

vergers qui associent des arbres à haute-tige et la prairie) reprennent les « cultures intercalaires » qui se pratiquent aussi avec les truffiers, la lavande. Après 15 ans, les rendements quadruplent, voire décuplent selon les variétés ; et la récolte fait appel à plus de main d'œuvre. Au total, un projet européen intégré de gestion forestière, reliant l'agroforesterie à la pâte à papier, aux constructions et énergies bois, à la protection civile, parerait au fort accroissement signalé des feux de forêt destructeurs en 2005-2006. *L'état des sols implique également de réduire au minimum l'usage des pesticides* : la France a utilisé plus du tiers des 322 000 tonnes de ces substances répandues en Europe en 1998. Au Danemark, la prétendue baisse de moitié des traitements omet de préciser qu'ils ne concernent que 8% de la surface agricole de France, ce qui revient à employer trois fois plus de ces produits, et en autorisant des substances dangereuses, interdites en France.

Les pathologies liées aux substances à risques et la moindre qualité nutritionnelle d'aliments industrialisés, nécessitent un effort de transparence accru pour la PAC 2013 : De nouveaux programmes prospectifs ont généré des milliers d'emplois pour vérifier si les pratiques d'additifs induisent des impacts cancérigènes pour le colon et le rectum. Des pathologies, telles que les allergies, exigent des études encore éludées, comme sur l'asthme. D'abord, les jongleries verbales administratives sont à éradiquer. Les lieux d'échanges favorisant des coopérations sont à inventorier systématiquement et à relier à l'échelle de l'Europe : Les Salons sont à suivre (y associant les cafés éducatifs, les jumelages, etc.) pour réunir les conférences et communications tenues sur les réalisations innovantes. Ainsi, un Fond documentaire, des échelles régionales jusqu'à l'europpéenne, pointerait des projets propres à candidater au PCRD. Faire circuler l'information désamorcerait les antagonismes cachés, à l'exemple de pizzas italiennes cherchant à se fournir en mozzarella, qui auraient relancé une coopérative laitière française, sans un grand groupe laitier rival qui a fait échouer ce projet.

Diffuser des informations sur une économie de la connaissance étend les chantiers agricoles à toutes les techniques : Les avancées en biologie établissent que des archéobactéries résistantes éliminent l'azote en surplus, que les parasites se gèrent à l'aide d'insectes prédateurs, sans pesticides. Ces exemples témoignent qu'une économie de la connaissance englobe le développement d'une «économie du patrimoine» et des millions de documents numérisés par le projet « *i2010* », seraient à d'exhumer des expériences anciennes à adapter au présent. La PAC doit se charger à d'introduire un changement culturel, poussant à considérer les activités agricoles dans toutes leurs caractérisations, qui incluent l'habitat écologique, la relance des textiles, le médicinal et le nutritionnel à renouveler. Au moment où le dispositif ERAWATCH va enfin contrôler l'efficacité des programmes de recherche, en affinant des statistiques, un volet doit y être spécifiquement dévolu aux démarches traditionnelles rénovées, aux échelles micro-économiques.

Travail et salaire des saisonniers relèvent d'une double solidarité, l'une entre la PAC et les PED concernant les immigrés agricoles temporaires, l'autre avec les PECO : La perspective d'un marché intérieur européen rend caduc l'argument d'une compétitivité avec les cours des marchés mondiaux : le cas des saisonniers est à traiter par un lien consubstantiel entre PED et PECO qui promeut de nouvelles filières soucieuses d'améliorer l'embauche et le travail. Ce scénario inverse la logique d'une PAC qui s'est alignée sur les mises en demeure de l'OMC sans prendre garde que ce réalisme accule à accepter une «désertification» des territoires. Un arrière-plan aussi négatif génère l'auto-organisation de circuits alternatifs, qui n'a pas à entrer en conflit avec les exportations.

Les réseaux d'accompagnement au développement rural

Les missions et le fonctionnement du « Réseau rural » rejoignent les travaux de Collectifs territoriaux visant à harmoniser les régions autour d'une agriculture relocalisée : Chaque Etat de l'UE 27 est tenu d'installer un Réseau rural. Celui de la France comporte six axes de travail parmi lesquels figurent un accompagnement de mutations aidant l'emploi, l'agriculture, le tourisme. En cela, est recoupé le programme SAUGE, œuvrant à diversifier les exploitations locales, et qui se greffe sur une « Europe des réseaux ». Sont prises en charge à l'échelle européenne les novations qui nous poussent à réclamer une seconde PAC pour les accompagner : les emplois multisectoriels rapprochant agriculteurs et consommateurs (« IDEIAS » et « ROAD », partenaires portugais et italien du programme Sauge) ; l'essaimage de l'agriculture périurbaine (PURPLE, Péri-urban regions platform Europe, ainsi que Terres en Ville) ; l'aménagement solidaire du littoral (Arc Latin, appliquant le « Programme de Stockholm » et celui de l'Union des Villes Baltiques sur une solution économique et climatique, tout comme Eurocities coordonne 130 villes durables et leurs « éco-quartiers »). Le développement rural dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est est pris en charge par le Collectif Prépare, tandis que 6 000 membres de l'IRDR (Inter-réseaux développement rural) échangent des expériences de co-développement entre l'Europe agricole et les paysans du Sud. Précisons que le M.E.R. (Mouvement Européen de la Ruralité) veille à intégrer pleinement « l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'artisanat » dans les « enjeux de cohésion », préconisant d'élargir l'article 9 du Règlement de Développement Rural (RDR) aux projets générant des emplois ruraux. De même, RED (Ruralité-Environnement Développement) appelle à corriger les cloisonnements nationaux pour relayer les expériences rurales pionnières.

Dans le cadre d'une rivalité qui s'est installée entre DG Agri et DG Régio, cette position du RED plaide pour une ruralité centrée autour d'une agriculture pluriactive : agroalimentaire industriel et usages industriels des matières agricoles étant indissociables de la production alimentaire, il juge exclu d'enfermer le rural dans les « *seules fonctionnalités d'espace agricole ou récréatif* ». Une contribution produite par Gérard Peltre, actuel président du R.E.D. lors d'un séminaire du 8 septembre 2004 à Paris, invite à une répartition des compétences qui rejoint notre hypothèse de « seconde PAC ». Avec une agriculture propre au « marché intérieur », et outil de la cohésion, le rôle de la DG Régio serait circonscrit à la gestion des échelles du développement, voué aux « *passerelles entre le développement rural et le développement régional* », mais en ayant rapatrié les fonds FEDER dans la compétence de la DG Agri.

VI – 3 - 2 : La politique de cohésion a besoin de mobiliser un large dialogue social autour d'une agriculture du projet, porteuse d'emplois, en la tournant vers le besoin de structurer un marché intérieur

Mettre en cohérence l'agriculture avec la cohésion interne à l'Europe et les engagements internationaux, requiert d'accorder la vision compétitive de l'économie défendue par la Commission et le Conseil, avec les positions du Parlement et de forces citoyennes, favorables à un développement rural proche de notre idée d'une seconde PAC. Face à la diversité d'initiatives existantes à encourager, est frappant le manque d'interconnexions entre cohésion, recherche-développement, Plan d'actions environnementales... et PAC. Les recherches favorisant l'accès aux compétitions, bien que trois fois plus nombreux dans l'UE 15 qu'en Europe de l'Est et déposant deux fois plus de brevets, ne font pas preuve de créativité

efficace. En témoignent les 55 millions d'Européens concernés par la pauvreté ; l'emploi dans l'Union ne concernant que 64 % des ayant-droit, ce qui classe 24 Etats, en 2004, parmi les régions handicapées. La politique de « cohésion » court ainsi le risque d'être déformée en une « convergence » préoccupante, prétendant répandre uniformément des pôles industrialisés, là où est à déployer un pluralisme, attentif à un tissu irrégulier d'unités économiques modestes, exprimant des identités culturelles locales.

La conception du Parlement européen sur le Règlement de développement rural (RDR) revient à relier les améliorations régionales aux exigences climatiques et écologiques mondiales : Appuyant l'idée d'accorder la cohésion interne à l'Europe avec Kyoto, Carthagène, le Millénaire, est passée inaperçue la prise de position du Parlement européen, soutenu par de forts réseaux ruraux, qui s'avère partisan d'un RDR (Règlement de développement rural) prenant le contrepied des décisions du Conseil en 2005. Puisque le Traité de Lisbonne confère plus d'autorité au Parlement, semble-t-il, sur les questions agricoles, cette déclaration est à actualiser ; y associant un Comité des Régions. Adaptation climatique, fertilisation des sols, font émerger des projets à l'échelle du marché intérieur et Natura 2000 engage les acteurs civils et sociaux à participer, avec les agriculteurs, à une gestion commune des espaces protégés et cultivés. La question climatique bouscule des inerties corporatistes, tendant à les infléchir vers des innovations issues des pratiques durables : Une contribution au Plan Climat de l'association SOLAGRO, propose 12 idées où les plans concertés esquissent le noyau de coordinations entre Etats. Le changement climatique, alternant sécheresses et tornades, fera baisser des rendements, réduira les fourrages, provoquera des proliférations de parasites ; mais avec les avantages de fournir plus d'eau, d'accroître la masse végétale profitant aux sols, et d'introduire des variétés nouvelles résistant aux insectes et plantes indésirables. Rendant plus précoces les arrivées de fruits, il renouvellera la saisonnalité de certains produits.

Des expériences incluent déjà les PED : selon le Réseau action climat (RAC), la Conférence de La Haye leur allouait en 2000 des « Fonds environnementaux mondiaux » destinés à réparer des dégâts infligés par les conséquences des pollutions à ces pays non pollueurs. Cette réparation serait à prolonger constructivement, par une prise de responsabilité de la PAC dans la promotion de leurs agricultures. *Les enjeux majeurs du milieu marin, de la biodiversité, des sols ne se traitent pas surtout à coups de technologies* : Les perturbations du climat surviennent dans le cadre d'une crise grave de la biodiversité qui s'annonce, menaçant de détruire un quart des mammifères et des conifères, un tiers des amphibiens et un dixième des oiseaux. Or, les répercussions de disparitions de maillons dans les chaînes des écosystèmes sont encore inconnues. L'état de bonne conservation des sols dans les pays de l'Est, vérifiant qu'une agriculture non intensive est seule habilitée à revendiquer la durabilité, se prête à y conduire une expérience, dans des zones à délimiter et rattachables à la politique de cohésion, confrontant la rentabilité agronomique de la bio avec les pratiques en d'autres lieux cherchant chimiquement des rendements élevés. En tout état de cause, décider une large conversion de ces pays au mode bio, en faisant valoir les gains en emplois, en biodiversité, limite utilement les tentations d'y constituer de vastes domaines exploités intensivement. Cette perspective est à opposer à un « ambitieux programme d'innovation » décidé en 2006 : bien que la cohésion y soit affirmée en objectif, on cherche son rapport avec des territoires car l'agriculture lui fait défaut.

VI – 3 - 3 : Syndicats de salariés et mouvements altermondialistes ont à approfondir leurs échanges sur le professionnel et le territorial, en se confrontant à un environnementalisme coupé des agricultures locales

Les positions prises par le syndicalisme de salariés, européen et international vont dans le sens d'un indispensable approfondissement de la PAC : Neuf points principaux se dégagent de notre sélection de documents, empruntés à la CES (Confédération Européenne des Syndicats), à la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et à des organismes associés, tel que l'EFFAT (Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme et des branches connexes). Ils sont tous saillants, mais nous n'en ferons ressortir que trois thèmes. Au-delà de corporatismes à court terme, CES et CSI prônent une agriculture de proximité et des exportations intra-européennes coordonnées, dans une mondialisation pour petits exploitants, d'Europe comme des autres continents, qui adapte la biodiversité au bouleversement climatique et cultive la solidarité envers les pays ACP.

Ils affirment le rôle moteur du dialogue social pour offrir des « *chances de récupération des zones abandonnées* » grâce à « *l'entretien des traditions* ». Ils pointent le grave déficit dans le traitement des travailleurs migrants et intérimaires, rendant peu accessible « *la chaîne d'approvisionnement et la traçabilité des produits et des services* ».

Le critère de représentativité pousse à situer les adhésions syndicales par rapport aux autres catégories à consulter, ce qui engage quelle gouvernance sociale a cours dans l'UE : Les 73 organisations représentatives reconnues actuellement par l'Europe semblent ne concerner que les divers patronats, avec d'abord trois organisations générales interprofessionnelles coordonnant des secteurs (BusinessEurope et ses 20 millions d'entreprises, le CEEP -Centre européen des entreprises à participation publique, fort de 6,6 millions de salariés - et ETUCE - ou CSEE pour Comité syndical européen de l'éducation). Trois organisations interprofessionnelles représentent des catégories particulières : l'UEAPME (Union européenne de l'artisanat et des PME, avec 12 millions d'unités) ; les cadres divisant leurs adhérents entre Eurocadres (5 millions) et la CEC (Confédération Européenne des Cadres, 1,5 millions), tous deux membres statutaires de la CES. Celle-ci, non mentionnée, semble confondue avec les organisations sectorielles, 51 d'employeurs et 16 de travailleurs. Or, ses 82 organisations affiliées dans 36 pays d'Europe touchent plus de 60 millions de membres et elle ne se sépare pas de la CSI, qui unit 168 millions de membres, dans 155 pays. Refonder les missions de l'agriculture implique de lier d'autres réseaux d'acteurs aux professionnels : Dans les interlocuteurs représentatifs, ne figurent pas : la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées, dix des 80 millions d'Européens concernés) ; les Chambres consulaires (2000 dans Eurochambres). On remarque aussi l'absence des collectivités territoriales, à l'exception du Comité des Régions, non consulté sur l'agriculture. Et manquent des acteurs civils : à côté du BEE (Bureau européen de l'environnement), réseau d'ONG, l'économie sociale a formé la Plateforme sociale (40 ONG sociales). Ainsi, lors de négociations sur la PAC, on se demande alors qui, des lobbies ou de ces organismes, est susceptible de jouer un rôle...

Qu'apporteraient à la PAC un syndicalisme et un altermondialisme mieux investis dans un « dialogue social » ?

Un altermondialisme en mouvement détient la capacité à infléchir les politiques agricoles, dont le PAC : Les mouvements civils altermondialistes amènent le dialogue social à repenser

le modèle agricole. Ensemble, ONG et syndicats internationaux exigent une gouvernance qui réforme les anomalies du commerce mondial. *La part prise par la Confédération Paysanne et les Jeunes Agriculteurs sert le renforcement d'un dialogue* : Le syndicalisme altermondialiste de la Confédération Paysanne rapproche les agriculteurs des travailleurs urbains, défend les petits exploitants, unit les solidarités ouvrières aux exigences écologistes émergentes : ses apports appellent à cultiver des convergences avec les syndicats de salariés. Les Jeunes Agriculteurs, au nom d'un humanisme chrétien et éthique, s'opposent au dumping qui déstabilise la sécurité alimentaire dans les PED, et défendent un travail « propre » et son lien humain dans les régions d'Europe, positions qui les placent en porte à faux par rapport à leur « tutelle » FNSEA, tout en faisant écho aux travaux de la CES et de la CSI.. *En Belgique et France, altermondialistes et Centrales syndicales alternent rapprochements et distances* : Le Forum Social Liégeois est original par les coordinations réussies à la fois entre collectifs citoyens et avec les deux grandes centrales syndicales. Il développe des engagements solidaires entre migrants du Sud et exclus du Nord, éclaire la place centrale des patrimoines culturels dans l'économie, et installe des mixités et brassages qui transforment profondément les luttes sociales. En France, les rapprochements sont venus des participations à des mouvements internationaux de défense contre les atteintes aux services publics, mais des divergences restent à dépasser : sur les autres modèles que compétitif ; sur les ouvertures à l'associatif citoyen, sur la place à accorder à ses innovations micro-économiques.

Un syndicalisme international et des ONG améliorent les droits du travail pour des agricultures alternatives bénéficiant aux écosystèmes : Les Mouvements sociaux transnationaux (MSTN), rassemblant altermondialistes et fédérations syndicales internationales, ont fixé sept normes de travail à respecter. La campagne « Clean Clothes » place les pouvoirs publics face à la responsabilité de légiférer sur ces droits, à charge de collectifs civils-sociaux de contrôler leur application. Cette pratique pionnière de démocratie participative se démarque d'une « gouvernance » cooptative qui confond les défis collectifs à assumer avec des actions de lobbying. En effet, puisque les bilans négatifs de dérégulations s'accumulent, sans entamer la croyance que les intérêts s'harmonisent miraculeusement, les MSTN font alors valoir trois pouvoirs à coordonner pour que cesse une spirale de délitements dans le travail et les partages de richesses. Aux pouvoirs publics revient l'établissement d'un référentiel ; à des instances régulatrices incombe la responsabilité économique, juridique et répressive d'implanter les normes instituées. Et vérifier l'effectivité du respect de ces droits dans les conditions de travail et de vie, mobilise un troisième pouvoir, dévolu aux acteurs citoyens-civils et syndicaux. Plus de loi ne signifie pas plus de rigidité : un suivi collégial des législations est à apprendre, pour une surveillance conjointement effectuée par usagers et fonctionnaires... Cette mission est mise en œuvre sur l'exploitation des richesses minières qui dépossède les peuples premiers, les concessions pour l'or et le cuivre détruisant « *une des forêts primaires les mieux conservées du monde* ». Les 300 millions de victimes ont ainsi obtenu que Mobil et Freeport composent avec les pouvoirs indigènes. D'autres initiatives conduites par syndicats et ONG ouvrent la voie de la RSE : par exemple, l'action menée par l'ONG « People and plants » correspond au concept de co-développement, avec un inventaire botanique des patrimoines végétaux locaux, garantissant aux populations leur droit imprescriptible de propriété sur leurs techniques médicinales ; et en recourant au commerce équitable pour diffuser des sculptures traditionnelles sur bois, émises par des coopératives kényanes pour stopper la déforestation. Contrastant avec cette reconnaissance de l'utilité sociale, la Commission européenne a refusé d'adopter la résolution Howitt qui instaurait un « label social européen », « *sur les normes communautaires applicables aux entreprises européennes opérant dans les PED* ». ***Un lien direct de solidarité promeut une alimentation alternative avec « Slow Food » et une autre agriculture pour les PED à faire valoir par le***

commerce équitable : La Fondation Slow Food (plus de 100.000 adhérents dans le monde) conjugue la stimulation du marché intérieur européen par l'exploitation de produits de terroirs (les « sentinelles »), grâce à des événements tels qu'« Euro Gusto », avec des actions de co-développement avec les PED, où des formations renforcent leurs agricultures paysannes.

Les Sentinelles françaises

La Poule gasconne - Le Boeuf Mirandais du Gers - Le Mouton Barèges Gavarnie - Le Porc Noir de Bigorre - Les Fromages d'estives des Pyrénées Béarnaises - Le Pélardon affiné - Le Petit Epeautre de Haute-Provence - Les Lentilles blondes et Pois blond de Saint Flour - Le Navet noir de Pardaihan - Le Rancio sec du Roussillon

Les Sentinelles Européennes

Hollande La Poule de Chaam - *Norvège* Harreng et Baccala - *Suède* Jämtland Cellar Matured Goat Cheese - *Suisse* Cicitt et Emmental traditionnel - *Autriche* Wiesenwienerwald - *Allemagne* Champagne Bratbirne Pear Spumante et Pommes de Terre - *Espagne* Zafferano di Jiloca - *Italie* Capocollo di Martina Franca - *Hongrie* Mangalica sausage - *Pologne* Hydromel et Oscypek (fromage de brebis)

Les Sentinelles d'ailleurs

Maroc Huile d'Argan, Dattes et Safran - **Croatie** Ail Sarac Ljubitovica - **Géorgie** Vins en Amphore - **Bosnie Herzégovine** Prunes Slatko - **Ouzbékistan** Bostanlyk - ancienne variétés d'Amandes - **Biélorussie** Infusion Rosson et fruits sauvages - **Liban** Freekeh (blé vert) - **Nouvelle Calédonie** Taro et Igname (féculents) - **Mali Dogon Somé** (échalotes)

VI – 3 - 4 : Cohérence entre pays méditerranéens, alliances avec l'Asie et coopérations agricoles avec les PED, placent le commerce équitable en modèle d'échange international à faire advenir

Climat, Méditerranée et multilatéralisme associent des Etats de l'UE autour d'autres alliances qu'avec les ACP : avec ces chantiers, est à localiser dans quels endroits élaborer une solidarité créatrice globale avec les PED, afin que des fractures dommageables ne surviennent pas. Anticiper les effets du changement climatique suscite une coordination méditerranéenne, mais coupée des innovations agricoles comme des échanges à renforcer avec les PED en ce domaine : L'investissement dans la prévision climatique favorise les offres de biens industriels en desservant les productions agricoles. En effet, la douzaine d'Etats qui unissent leurs efforts sur ce thème se détournent de nouvelles voies pour l'agriculture en privilégiant les technologies de « greenwashing » qui instrumentalise les tendances collectives en faveur du durable, délaissant les gestions de matières premières et d'espaces. Le littoral et les forêts, premiers milieux touchés par les changements climatiques, intéressent un Pôle méditerranéen attirant des partenariats : l'absence des produits agricoles à prendre en compte pour cette zone y est mal explicable.

Formules de financements solidaires, agrotourisme et agroforesterie amènent à poser la démarche de commerce équitable en modèle international de régulation : Les outils de financement solidaires se sont diversifiés. Un tourisme participatif et éducatif converge avec une agriculture paysanne, dans des espaces intermédiaires qui résorbent la coupure entre urbain et rural. L'attention aux pays du Sud y introduit le commerce équitable : intégrant les consommateurs à l'acte d'achat, il contourne ainsi l'objection du protectionnisme rejeté par l'OMC, et s'il s'étoffe, il porte en lui la capacité d'être érigé en modèle d'échange mondial, complétant les compétitions lucratives entre exportateurs. Les conditions climatiques et des seuils de pollution à affronter harmonisent ce commerce participatif avec les techniques à envisager, faisant appel aux compétences humaines plus que mécaniques. L'histoire du Sahara

nous rappelle comment un déséquilibre agricole épuise la masse végétale et met en évidence notre erreur agronomique de pratiquer un élevage steppique dans un milieu forestier. Une PAC responsable, enregistrant que des zones méditerranéennes risquent la désertification, encouragerait une agroforesterie nourrissant des monogastriques sous arbres.

Au lieu de l'uniformité des plantations en pins douglas, responsables d'incendies de forêts accrus, cultiver l'agroforesterie se combine à l'usage des ânes débroussaillers, du mobilier et de la construction.

VI – 4 : accorder une gouvernance et des recherches européennes avec la cohérence entre accords internationaux et avec la cohésion entre régions

Une gouvernance européenne, harmonisant d'abord ses instances décisionnelles dirigeantes, est ensuite à implanter dans sa dimension participative, afin de la mettre en phase avec les besoins de cohésion entre régions, d'échanges culturels entre populations et de cohérence avec les solidarités internationales.

VI – 4 - 1 : Les défis sur la gouvernance et sur les réglementations pour un développement durable, mal assurées par l'Union européenne, laissent la PAC étrangère aux dynamiques novatrices

Il s'agit de préciser sur quoi la gestion des financements publics, les accès aux aides, des incitations à innover encore partielles, introduisent des obstacles mal discernés aux possibilités en attente de soutiens, réclamant des améliorations. *Une PAC préparant 2013 ne peut se dispenser d'encadrer l'accès au foncier et la gestion de la ressource en eau, qui regardent fondamentalement l'agriculture* : La focalisation sur la mise aux normes détourne de l'accès au foncier, que « Terre de liens » aménage par des concertations qui font découvrir des voies plurielles. De même, la gestion de l'eau fait persister des héritages inactuels : six Agences de l'eau, décident des prix sans autre droit qu'une tolérance coutumière en ce domaine. Détenteurs d'énormes sommes sur un bien vital, légitimement détenu par tous, des opérateurs privatisés et des utilisateurs industriels et agricoles accaparent cette ressource, la polluent ou la gaspillent (voir des cas de retenues servant au maïs) sans rendre des comptes. L'Europe reste muette sur ce dossier, et la PAC à venir est tenue à réorganiser les bassins versants, selon une autre prise en charge collégiale.

Les avancées trop inégales dans le traitement des semences et des pesticides, ont à s'inspirer d'initiatives prises dans des espaces urbains : Le projet de réserver le répertoire de semences à l'archivage d'espèces sauvages, refuse toujours d'admettre l'extension de la biodiversité à l'agriculture, par des semences qui revivifient des espèces anciennes ; myopie qui dessert des pays à agriculture paysanne comme la Roumanie et qui méconnaît l'essor d'une écologie urbaine, par des Agendas 21 combinant des espaces verts avec des « ceintures » intégrant maraîchage et jardins. Par ailleurs, la stratégie européenne trop timorée sur les pesticides laisse subsister une proportion notable de résidus toxiques. Les graves insuffisances du PAE (Programme d'action pour l'environnement) peuvent se compenser grâce au suivi des projets « Life+ » : Quatre points émergent du PAE : réaliser d'ici 2020, la stratégie REACH ; protéger les écosystèmes forestiers ; faciliter le développement des innovations écotechnologiques (ETAP) ; améliorer les performances environnementales des PME par un stockage de connaissances. La moitié d'un budget de 207 millions d'euros de subventions pour les projets

« LIFE+ » en 2008, est réservée à « Nature et biodiversité », mais les écarts d'engagements entre Etats se corrigeraient par les autres compétences de l'Union : car ces programmes sont cloisonnés alors que chacun entre eux engage profondément l'agriculture. Les mutualisations initiées avec les avancées vers un marché intérieur du durable rééquilibreraient les disparités trop criantes entre Etats.

Les thèmes de la communication et de la gouvernance ne sont envisagés par l'Union européenne que sous l'angle très discutable de supports juxtaposant des données à distance, sans échanges qui leur donne sens (e-participation, e-administration, e-gouvernement) : La communication de l'UE sur ses activités est très mal relayée parce que le normatif y étouffe l'information et qu'elle manque d'attention au local. Un travail présentant des caractéristiques culturelles et comportementales présentes dans les 27 pays, traçant des tendances dans les usages alimentaires, vestimentaires, locatifs, hygiéniques, etc., secteurs impliquant l'agriculture, enracerinerait la décision européenne auprès des citoyens. Informer sur les cultures collectives poserait les bases d'offres à traduire dans les filières, organisant un marché intérieur. Au contraire, désirer automatiser le lien aux administrés les nie dans leurs hétérogénéités culturelles, linguistique, juridique, psychologique et les coupe des politiques et des administrations. Emerge la problématique d'une identité européenne, face à un éclatement des approches bien tangible avec la PAC : parmi tous les mouvements promouvant la construction européenne, est étonnante l'absence de revendications sur la perspective d'une Europe des projets et des cultures, à substituer l'Europe des lobbies, des stéréotypes stérilisants, des formalismes réducteurs.

VI – 4 - 2 : Les problèmes à la source de polémiques sont à mettre en discussion, pour ne pas fermer l'avenir aux enjeux humains, et pour qu'ils ne pèsent pas insidieusement

Les polémiques stériles font conclure d'encadrer le marketing, en créant un métier d'informateur agricole, pour ne plus tolérer qu'il encourage les atteintes à la santé : L'INRA constate en effet que les sols sont appauvris sur les surfaces en grandes cultures, dégradation estimée pratiquement irréversible car les tonnages de fumier à épandre pour les re-fertiliser, se montent au double de ceux qui existent. La solution fait donc appel aux prairies permanentes et au non labour. De plus, une étude récente démontre que les pesticides sont responsables de dérèglements cellulaires sanguins chez les agriculteurs qui les utilisent, alors qu'ils n'ont pas été avertis de tels risques par les démarcheurs qui commercialisent ces substances tout en prétendant leur fournir des documents explicatifs. Il est donc indispensable de dissocier le marketing de la diffusion de savoirs et de mettre au point des formations qui implantent un métier d'informateur auprès des agriculteurs, en interdisant de mêler le démarchage commercial en produits phytosanitaires avec des documentations prétendument informatives. Cette professionnalisation présente aussi le mérite de familiariser aux logiques de techniques bios, par des visites aux exploitations, à l'exemple de « Bretagne eau pure » montrant aux producteurs de lait l'efficacité des rotations longues, de prairies fertilisant les cultures qui suivent. Le devoir d'informer est à pratiquer à propos des supercheries sur les performances énergétiques prétendues de la plupart des éthanol : La PAC doit se dépêtrer d'agroc carburants surfaits et en attendant d'autres stratégies sur d'autres renouvelables avérés, ne sont à retenir que l'huile végétale brute, le biométhane obtenu par digesteurs, et le bois.

VI – 4 - 3 : Les alliances économiques récentes de l'UE concernent les rapports entre la PAC et les PED

Les PED sont écartés des projets qui tournent d'abord l'Union européenne vers la Chine :

Un réchauffement climatique dont notre agriculture est en partie responsable menace 43 pays de disparition totale ou partielle. Or, dans les positions de l'Union européenne, rien n'harmonise ses positions agricoles et industrielles avec le respect des engagements internationaux qu'elle a souscrits et les « Accords intérimaires » s'éloignent des besoins urgents et prioritaires. Une déclaration du Commissaire européen condense les partis-pris idéologiques qui s'opposent à une politique favorable aux emplois : soumission des politiques aux intérêts des transnationales, négation d'une utilité humaine aux services publics, confusion entre « progrès » et dominations financières... Seul le projet CO-REACH, rapprochant l'UE et la Chine, témoigne d'orientations attentives aux pratiques durables (réutilisations de déchets, énergies propres) : son volet, digne d'intérêt, sur le rôle des migrations dans les coopérations à distance, serait à généraliser à toutes les coopérations, multilatéralement, transformant ainsi l'ensemble « ERA-NET ». Aperçu des parts dévolues à la Chine et aux PED dans les projets ERA-NET : CO-REACH y reçoit 4 millions d'euros, contre 10,3 pour la route et les transports, 5,3 aux nanosciences, 3 à la génomique ; sciences humaines et de l'environnement sont dotées chacune de 2,7 millions d'euros, etc. La place spéciale réservée à la Chine, étonnante car elle vise un pays et non un objet de recherches, est à corréluer avec les 3 millions d'euros consacrés à « soutenir le développement durable dans les pays plus pauvres » (ERA-ARD), complétés par 150 000 euros cherchant des « ressources en eau pour les pays en développement » (ERA-NET EUWI). La désillusion est grande lorsqu'on consulte les tâches prévues pour ERA-ARD : il s'agit d'une sorte de leurre servant à harmoniser les avancées en ce domaine entre pays d'Europe, ne débouchant ensuite que sur un guide diffusant dans les PED une offre marchande d'intervention.

La part réduite des PED parmi le multilatéralisme et les autres alliances de l'UE Les pays ACP étant délaissés par l'Union européenne, il devient légitime d'inclure les PED dans une PAC veillant à leur souveraineté par la valorisation du commerce équitable : Nous présentons un panorama succinct d'informations sur la recherche-développement, inspectée du 15 juillet au 15 septembre 2006, relativement aux projets qui s'adressent à des PED ou les concernent. En ampleur comme en qualité des centres d'intérêts, leur pauvreté confine à la discrimination, ce qui rend impératif de la compenser par un effort spécifique, en valorisant leurs productions agricoles dans la cadre de la PAC. Ainsi, de façon similaire au tour de passe-passe mis en lumière avec ERA-ARD, les clauses d'un accord de pêche servent unilatéralement les exploitants européens. Le pillage des poissons de récifs vivants détruit la chaîne alimentaire des populations locales sans qu'on y prenne garde, mais en menaçant aussi tous les récifs eux-mêmes de disparition, ce dernier point éclairant le rôle stratégique de ressources détenues par les PED.

Les comparaisons avec les climats d'époques passées apprennent que les conditions sont réunies pour que des épidémies de peste bubonique se re-déclenchent, dans un bon nombre de PED ; un égoïsme sommaire nous montrant que la mobilité inhérente à la mondialisation provoquerait inévitablement la propagation de l'épidémie dans tous les continents. *De même, une Union Africaine aux finalités indistinctes chevauche les anciens partenariats avec les ACP* : L'intention affichée d'améliorer les systèmes éducatifs africains est désavouée par l'absence d'un programme qui se chargerait de cette mission. A l'inverse de plaquer tel quel l'enseignement scientifique sur une culture impréparée à le recevoir, on estimerait plus appropriée la tâche innovante de connaître le patrimoine des savoirs africains... *Un bilan provisoire en trompe-l'œil sur des Objectifs de développement du Millénaire amalgame pays*

industrialisés et PED, excluant d'harmoniser leurs relations : La plupart des avancées alléguées ne s'appliquent pas aux PED ; et prêter aux TIC le pouvoir de rendre compétitives les économies relève de l'illusion navrante, ce point étant contredit par l'affirmation que le flot de données médiatiques obstrue le discernement des priorités à choisir.

⁵³ Cet inventaire est survolé elliptiquement. Des informations plus précises, résumant des indications plus significatives, sont fournies en Annexe 21

VI – 4 - 4 : Réformer la PAC en profondeur ne peut laisser à l'écart les recherches développement, y joignant les actualisations de patrimoines et le co-développement avec les PED

Un tour d'horizon sur les PCRD (Programmes cadres en recherche-développement) ⁵³ rend évident qu'une seconde PAC doit faire participer celles qui favorisent les emplois agricoles pour faire émerger un marché intérieur

Le cadre énorme de programmes en recherche-développement (16 000 dossiers par an, 50 000 experts, 3 000 actions et structures financées) n'est pas rapporté à la PAC, alors que biotechnologies et agro-industries, participent fortement aux équipes de projets.

Plateformes Technologiques européennes sur le bois, le textile, l'environnement, le médicament : (7° PCRD) : 1 838 projets soumis, 317 initiatives retenues, 48 françaises, avec 56 PME participantes, donnant lieu à 29 plateformes) - ***Réseaux d'excellence mettant une économie de la connaissance au service d'une agriculture durable*** : utilisation des prédateurs pour éliminer des parasites ; relance la biodiversité par la taxinomie qui classe les vivants ; adapter la sylviculture aux changements climatiques (25 laboratoires) ; identifier 435 produits chimiques responsables potentiels de «perturbation endocrinienne» ajoutés aux 604 composants contaminants déjà reconnus par la Commission Européenne. - ***Clusters et pôles de compétitivité français et européens*** : Seraient à y inclure les Systèmes productifs Locaux et des Pôles solidaires (PRIDES) valorisant des plantes à parfum. Parmi les Pôles intéressant la PAC : « matériaux du futur » en Lorraine, salon « NutrEvent » (2500 acteurs européens), « Eau et environnement », Pôles océanographiques (tel EurBioMed, groupant «400 entreprises, 400 laboratoires de recherche, 4 CHU»). Le modèle de la Haute Autriche : 1500 entreprises, 240 000 emplois, 8 secteurs couverts, connectant sport de plein air, écohabitat, industrie agroalimentaire des terroirs renouvelée, bois, santé et énergies respectueuses de l'environnement. - ***Une seconde PAC doit permettre une concertation entre l'agriculture durable et les multiples consortiums qui enracinent l'alimentation sur le nutritionnel*** : AGREENIUM, Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement, valorise l'offre française en ces domaines. ***Une pléiade de consortiums intervient sur la restauration, la diététique*** : sur le diabète et l'obésité, l'alimentation infantine à rééquilibrer, le rôle des lipides dans la santé, en passant par l'étiquetage.

Tous ces «projets intégrés» occupent pratiquement tous les champs à prospecter pour une PAC créant des emplois, recherches indispensables pour coordonner l'agriculture, l'environnement et les territoires : L'interminable liste des Consortiums témoigne qu'il est regrettable de les laisser sans communication avec les autres programmes, et d'abord avec la PAC. Quelques exemples de « projets intégrés » appuient ce propos : un travail mené par le GRAPE (Groupe de Recherche en Analyse et Politique Economique) en « Economie du Paysage » traite du fromage ; «Food Security for Development» compare l'accès la sécurité alimentaire et les modalités de développement pour les PED. Enfin, des intitulés se

superposent à nos gisements pour jouer un rôle de « transitions professionnelles » : réhabilitation rurale, biologie du fruit, systèmes d'élevage alternatifs, innovation végétale en agro-ressources, aménagements contre les inondations, raffinage organique de la biomasse végétale, agromatériaux par fibres végétales...

Que deviennent les PED dans ces alliances multiples avec des pays en émergence ?

Entre 1998 et 2007, l'Europe a reculé dans ses objectifs de coopérations avec les PED. Les perspectives sur la souveraineté agricole à acquérir par un commerce régionalisé, que la PAC aurait du adopter en 1998, ont été refusées ensuite par le plan de travail de 2007.

En contrepoint à ce retrait, l'urgence de renforcer un co-développement est éclatante : **«Fiche de rendement» extraite du rapport 2006 sur «L'état du futur» - Démonstration de Marc Dufumier, professeur à l'Institut national agronomique Paris-Grignon. Un poids, deux mesures** : Pour le riz de Casamance, au rendement d'une tonne à l'hectare, un actif, sur ½ ha par an, fournit 500 kg de riz par an. En Louisiane, 100 ha par actif, au rendement de 5 tonnes à l'hectare, produisent 500 tonnes par an. Avec un rapport de productivité de 1 à 100, le sac de riz, à prix identiques, demande donc 100 fois plus de travail au producteur sénégalais qu'à celui des États-Unis. Ceci sans même prendre en compte l'effet des subventions ! Cette démonstration engage autant le paramètre du prix que celui de la productivité. Notre logique exclusivement monétaire des échanges confond le marchand avec le seul gain lucratif et oublie que « *le niveau local permet à la société civile de s'organiser sur une base mutualiste* », ce qui vaut autant dans nos campagnes qu'au Sénégal... D'autre part, au lieu de s'aveugler sur le seul horizon de ses exportations, « *la PAC doit se concilier avec la politique d'aide au développement* ». Suivre ce fil conducteur ferait considérer combien, en particulier, les problèmes des sans-papiers et, plus largement, des migrations, dans nos pays, sont une conséquence inéluctable des choix de gains maximalisés, intensifiant inconsidérément les productions comme les ventes.

CONCLUSION : Stagnations, récessions ou avancées ?

Notre conclusion revient d'abord sur les six points introductifs qui ont motivé les six chapitres, pour marquer ce qui a infléchi nos réflexions vers de nouvelles perspectives, et comment s'est approfondi le projet d'une double PAC à construire pour l'échéance de 2013. Ensuite, parce que nos analyses se hasardent à des approfondissements risquant d'être peu déchiffrables et d'être taxés d'irréalisme (même si quantité d'auteurs les soutiennent), nous soulignons des « mots-clés », porteurs de clivages, qui conditionnent la compréhension de points de vue inhabituels. Ce n'est qu'à partir de ces « carrefours », où se jouent les choix d'avenir, que prennent sens les préconisations résumées dans le troisième volet de notre conclusion, assorties de leurs justifications et d'extensions à prévoir.

• sur les questions initiales

Une PAC privilégiant une agriculture de quelques productions compétitives ou une PAC adaptée à une agriculture de diversifications redynamisant les territoires ? L'approche de la « demande sociale » sur les activités et productions, au chapitre I, fait émerger la question récurrente des définitions sur l'agriculture que la PAC sous-entend. Observation d'expériences et logique d'analyse nous amènent à substituer l'idée de pluriactivité au « multifonctionnel » : diversifier les espèces cultivées et élevées, se prolonge par des fabrications originales qui débouchent sur des écoulements de proximité, le tout composant une agriculture de filières. Cette coopération entre secteurs approfondit la notion de « paysages » que le second pilier de la PAC actuelle n'assume pas. Et la pression accrue des compétitions agricoles mondialisées rendra le cadre agroenvironnemental inopérant. Au contraire, une agriculture durable coextensive aux territoires à animer débouche sur une cogestion d'espaces entre acteurs économiques. Notre approche sert donc à articuler les nouvelles demandes des citoyens-consommateurs sur une pluriactivité qui réactualise l'héritage paysan, participe à l'animation locale, ce qui rend faisable de revaloriser le patrimoine foncier.

Une PAC ne répondant qu'aux urgences immédiates ou une PAC traitant la totalité des thèmes, défis et problèmes qui traversent l'agriculture actuelle, plaçant les créations d'emplois qui la concernent au centre de ses perspectives d'avenir ? Le bilan des diagnostics différencie les études de chercheurs, appliquées à envisager une PAC durable pour le long terme, de milieux professionnels porteurs de revendications particulières et à portée immédiate ; les acteurs civils et territoriaux hésitant entre le proche et le lointain. Les thématiques émises par les divers intervenants ne renvoient que trop partiellement à des défis et à des problèmes pourtant incontournables : surtout centrées sur les aides et les financements, elles esquivent les déséquilibres régionaux, sans proposer de démarches aptes à réguler le commerce mondial. L'horizon de la souveraineté alimentaire à conquérir partout, l'indépendance en alimentation animale à assurer, l'intégration des PECO, les modes de production à équilibrer, entre autres, ne sont qu'effleurés sans être posés au centre des mesures à co-construire. Quant à l'emploi, il est ignoré, silence qui provient de la logique sectorielle alors que raisonner en filières serait requis. Ressortent donc des enjeux, à soumettre aux contributeurs.

Une PAC obéissant aux pressions de catégories professionnelles les plus influentes ou une PAC admise par la population pour réinscrire l'agriculture dans toutes ses dimensions, sociales et durables, à assumer ? Dans la mesure où la réforme prochaine engage l'agriculture pour longtemps et en profondeur, il paraît intenable de maintenir sa préparation dans la confidentialité qui a régné jusqu'ici. La particularité d'une politique commune lui confère la

mission pionnière d'initier dans la gouvernance de l'Union européenne des ferments de démocratie participative : cela veut dire de soumettre tous les contributeurs et d'autres acteurs à un exercice de « dialogue social élargi ». Ce projet heurte un fonctionnement en groupes de pression et en lobbies, fait prendre conscience qu'un droit coutumier, sous la forme de décideurs cooptant leurs partenaires (dont des « experts » qui accréditent des postulats pourtant incertains) a pris le pas sur les mesures légales. Cette configuration réclame de rénover la démocratie de décision. Ouvrir la question agricole aux discussions publiques offre l'opportunité de réfléchir à six enjeux fondamentaux renouvelant les raisonnements sur des agricultures plurielles, inspirant des solutions d'avenir. Réconcilier la PAC avec des emplois intéressant l'agriculture et revitalisant les régions, implique de redéployer à toutes échelles la rentabilité, les statistiques tronquées, des techniques et ressources artisanales, propres à relancer la biodiversité agricole.

Une PAC reconduisant ses deux piliers et subissant les régressions d'actifs ou une PAC dédoublée pour centrer des programmes européens sur les interactions entre agriculture de proximité et gisements de richesses émergentes ? Les enjeux à maîtriser apportent des outils facilitant la détection de gisements d'initiatives novatrices, depuis longtemps implantées, que nous répertorions systématiquement. Six séries d'activités émergentes, qui interagissent avec des filières agricoles, présentent des potentiels d'emplois considérables. Elles contrastent avec l'inefficacité constatée de « transitions professionnelles », supposées suppléer aux emplois supprimés par les pratiques financières des transnationales. L'examen de logiques macroéconomiques a pointé des chantiers qui génèrent l'appauvrissement économique, par exemple avec une insertion trop étriquée, des contresens sur une pseudo « économie de services » coupée d'une industrialisation vitale : or, les créations repérées montrent en quoi des dynamiques contribuent à dépasser ces orientations handicapantes. Une étude précise d'une gamme de statuts indique en quoi les entreprises créatrices engageant l'agriculture recourent à toutes les possibilités ; mais les encourager exige de conquérir des aménagements juridiques, en particulier pour reconnaître l'acte d'entreprendre par utilité sociale. Au total, ces perspectives prometteuses justifient d'entreprendre une étude sur une PAC seconde, financée par transferts de programmes européens qui la recourent..

Une PAC d'une Europe isolée défendant difficilement ses intérêts ou une PAC d'Europe solidaire introduisant à l'OMC les exigences d'un co-développement mondial rendu équitable ? Face à de nouveaux pôles d'influence qui émergent (Chine, Brésil, Inde) et bouleversent les anciennes hiérarchies planétaires, face à des montées inéluctables de révoltes dans les pays aux prises avec des aggravations insupportables de misères, accrues par les atteintes à leur potentiel agricole, l'Europe prend des risques de récession si elle se présente désunie. En nous appuyant sur la stagnation des Accords de Partenariat Economique pour la zone Afrique R Caraïbes R Pacifique (ACP), nous soulignons l'opportunité de les relancer par la convergence de besoins entre régions communautaires et marchés régionaux des PED. L'échéance de 2013 survient à point pour mettre un terme à une période de libéralisation uniformisante, qui échoue à réguler les échanges, nuisant par cela à l'Europe comme à la paysannerie mondiale. Le système intensif qui épuise les sols et pollue les milieux ne peut prétendre alimenter les 9 milliards d'humains prévus pour 2050, si bien que solidarité comme réalisme enjoignent de régler le commerce mondial par un droit international approprié aux filières sous-exploitées. Inclure ce thème immense dans la PAC sort l'Europe de son isolement diplomatique et génère un commerce équitable régissant les coopérations adéquates au changement climatique et aux engagements internationaux.

Une PAC ne remédiant pas aux déséquilibres régionaux que provoquent ses lacunes dans la gestion des filières agricoles ou une PAC soucieuse d'harmonisation communautaire, favorisant les coopérations entre des entreprises agricoles reliées à leurs contextes ? Relancer des savoir-faire et des variétés végétales et animales traditionnelles, au niveau d'un marché européen, interpelle les compétences organisant la recherche, la cohésion, la ruralité, la santé, les formations, la coopération. Lancer des réponses renouvelées sur l'organisation de filières intra-européennes suppose au moins deux chantiers à engager. L'un doit s'attacher à relier entre eux des réseaux très fournis en participants et en activités, mais affaiblis par leurs cloisonnements ou leurs ignorances mutuelles : entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, responsables syndicaux, ONG de coopération internationale, mouvements altermondialistes, environnementalistes... L'autre est tourné vers des avancées à conquérir au niveau de la « gouvernance », ayant à interpeller les élus et décideurs européens pour que circulent idées, savoirs, reconnaissances mutuelles. Bien loin de s'arrêter à des considérations de budget, à des aides à perte aux revenus des exploitants, la question agricole cristallisée dans la PAC, doit pouvoir faire reconnaître les richesses d'une pluriactivité revitalisant les campagnes et les villes, prévenant les risques de récession violente..

- **Sur les interrogations en profondeur**

En arrière-plan d'analyses et de données, sont tapies des forces puissantes qui commandent les orientations d'une future PAC. Avant de récapituler nos préconisations, nous exprimons brièvement ces bases par des mots qui les condensent, en les listant avec un minimum de commentaires. Les blocages de « mots-verrous » amènent aux duperies de « *mots-enfumages* », à dépasser vers des « mots-passerelles » constructifs. *Deux « mots-verrous » barrent la route à une reconnaissance de potentiels agricoles émergents* : Lourdemment implantée dans les mentalités de notre époque, l'imaginaire de la « modernité » nous mystifie. Etre moderne, « de son temps », fait sacraliser un gigantisme qui dissimule les privilèges d'une colonisation brutale, étouffant l'humain (qui veut dire « humble ») en projetant sur les technologies la puissance de divinités. Cet orgueil démesuré fragilise nos habitats en décrétant que notre maîtrise nous permet d'en dominer les conséquences. La chosification moderniste véhicule le mot-verrou jumeau de « progrès », imagerie simpliste qui fait surgir magiquement des miracles, comme si nous étions installés sur des « rails » irréversibles. Au contraire de refuser les inventions, nous y nous y voyons la progressivité, qui restitue notre responsabilité, approfondit la démocratie des « Lumières ». La fiction d'un progrès fatal suscite l'autre mot-verrou de « compétitivité », jouant sur un chantage à l'exclusion, titillant une angoisse hystérique de ne pas « rater le train ». Les compétitions sont censées nous protéger d'un tel exil alors même qu'elles secrètent les discriminations, car être compétitif se décline en soumettant aux comportements sans scrupules, où tous les moyens sont bons, toute réussite excusant les dumpings qui font gagner des parts de marché. Voilà le visage, normalisé à coup de marketing, du progrès moderne qui nous rend compétitifs : une version moderne du barbare...

Cinq « mots » hypothèquent la compréhension des dossiers majeurs, détournant du sens à leur donner :

«Libéralisation» est déformée en dérégulation systématique, qui décrète un droit sacré de l'individu d'affaires à conclure tout contrat avantageux pour lui, indifférent aux impacts endurés par des peuples et des environnements. Elle ramène donc la « liberté » à la négation d'un horizon de valeurs humaines. Les compétitions libérales imposent le totalitarisme d'une

pensée unique qu'il est interdit de critiquer sous peine d'être taxé de ridicule, la langue de bois enseignée dans les ENA mondiales dispensant d'arguments. Et le néo-libéralisme fait perdre le sens de la « richesse ». A l'inverse de sa riche densité en diversifications qualitatives, elle s'est identifiée sournoisement aux seules « fortunes ». C'est avouer que l'accès aux gros revenus est imputable aux chances, de la naissance et des hasards de cooptations, sans découler de mérites ; amalgame qui dégrade les parcours professionnels, nie l'excellence du travail. La duplicité des riches a fabriqué le prétexte du « marché », qui a chassé le commerce, ses marchandages, son économie non monétaire vitale pour des milliards d'humains produisant des richesses informelles étrangères à l'argent. Il dénie les échanges réciproques qui confèrent à l'acte commercial sa dignité d'une rencontre où se procurer des biens fait nouer des liens culturels et humains. De même, on appelle « économie » ce qui ne concerne plus que la gestion comptable, sans lire les activités. Courir alors après une « croissance » décrétée indéfinie, alors que les compétitions épuisent les réserves planétaires, retarde un « développement » incontournable. Le désir d'accumuler détourne du travail créatif par la passion de surconsommer, publicité et marketing martelant l'opinion avec la « nouveauté » creuse, ses gadgets dérisoires remplaçant des innovations à puiser aux savoir-faire originels, originaux.

Quatre « mots » font espérer que des issues fructueuses à encourager sont partageables avec un maximum d'acteurs : La pluralité introduit aux passerelles. Gage et indicateur de richesse, la cultiver engendre des forces productives les subdivise, indéfiniment. Tisser leurs complémentarités est impératif afin de ne pas sombrer dans un chaos discordant : les coordinations dans et entre les filières alignent la pluralité sur la « coopération », œuvre en équipe, propre à l'essentiel du travail, alors que l'hypertrophie de pouvoirs directoriaux dans les transnationales l'appauvrit en « collaboration ». Ainsi, la société de capitaux diverge de « l'entreprise » (un enfumage de plus !), association de compétences techniques en vue de créer des biens utiles aux collectivités. La « rationalisation » sectorielle du travail nie la « transversalité ». Décloisonner les tâches pour mieux relier des opérations obéit à la logique organique (où Durkheim place la solidarité), justifie de parler de « l'ouvrier », acteur de l'œuvre commune. L'agriculture pluriactive renoue avec la parenté entre artiste et artisan, contraire de l'industrialisation monolithique qui asservit les sous-traitants et méprise les patrimoines. C'est dire que la PAC doit affronter le défi de la complexité, alternative aux complications insolubles où s'enlise la modernité. Les marécages de pouvoirs et d'avoirs financiers, où chaque source de puissance en dissimule d'autres, excluent la responsabilisation et la transparence alors qu'une PAC n'est pas édifiable si des sommets dirigeants disparaissent dans les nuages, si le haut de la pyramide confisque des étages inférieurs déconsidérés, schéma guère éloigné d'un servage. La clé qui ouvre sur les richesses tisse les transversalités par la maîtrise progressive de relations systémiques entre agronomie, écologie, mœurs humaines.

Récapitulatif des préconisations sur les enjeux et les défis

Considérant la montée des exigences nutritionnelles, et les demandes de transparence et de commerce convivial qui s'affirment ; la nécessité conjointe d'enrayer les disparitions d'exploitations qui plongent des régions dans la déprise économique ; considérant enfin qu'aucun des deux piliers de la PAC existante n'apporte des mesures réalisant les objectifs cités, lesquels ont à converger avec les autres politiques européennes, au lieu de prolonger des cloisonnements incohérents entre elles et la PAC :

Préconisation N° 1, d'une seconde PAC à dédier à l'agriculture pluriactive implantée dans les territoires :

les dynamiques constatées et leurs impacts territoriaux réclament de construire une seconde PAC destinée à accompagner les gisements porteurs de solutions innovantes pour les territoires, interagissant avec les productions agricoles. Cette PAC est consacrée à une forme d'agriculture déjà enracinée mais à l'état dispersé, afin de structurer des filières reliant produire, transformer, distribuer. Elle se construit par affectation de moyens provenant de la politique de cohésion, de la recherche, du programme d'actions environnementales et du Fonds européen de développement. Cette formule de financement implique donc un travail relevant de la DG Agri et non de la DG Régio.

Une des extensions : le réinvestissement des espèces « rares », inédites en raison de leurs anciennetés, redéployant une biodiversité « cultivée » ou « domestique », qui associe des agricultures innovantes de l'UE et des PED, débouche sur le modèle de commerce équitable, pour lequel prévoir de recruter des formateurs.

Considérant les écarts dans les situations économiques et sociales qui se sont creusés entre régions européennes, et portent atteinte gravement à la cohésion communautaire ; considérant de plus des déficits marqués dans l'intégration à l'UE 15 initiale d'un ensemble de Nouveaux Etats Membres résultant de l'extension de 2005 à 27 pays, les budgets en place n'ayant pas été revus afin de relever les PECO en infrastructures, en qualifications de leurs salariés, en niveau de vie de leurs populations ; considérant d'autre part une baisse probable de l'alimentation carnée, phénomène à rapporter à l'importation d'aliments pour bétail qui desservent la balance commerciale ; considérant donc qu'il devient nécessaire de parvenir à une suffisance européenne en fourrages et protéagineux, objectif à élargir vers de multiples filières à valeur ajoutée motivant des créations agro-industrielles :

Préconisation N° 2, d'un marché intérieur européen à structurer :

recommande de mettre en chantier la structuration d'un marché intérieur européen qui sollicite tous les pays à convertir des zones en cultures en protéagineux et en toutes autres variétés à décider par étude. Les espaces montagneux s'en trouveraient optimisés dans leurs équilibres en pâturages pour ovins et bovins, de même que des espaces moins fertiles en tous reliefs. Par des accords de coopération commerciale entre Etats, la PAC interviendrait par investissements destinés aux redynamisations régionales : étant à affiner les dispositions juridiques accordant le droit de pratiquer des tarifs supérieurs aux cours mondiaux. Etrangers à la clause de la Nation la plus favorisée (NPF), les conventions de coopération se réfèrent à une démarche de commerce équitable où les consommateurs acceptent des prix conditionnés par la visée d'un mieux disant écologique et social dans les achats publics comme privés. Les projets de coopérations ont à recenser les innovations déjà présentes sur ces filières dans certains pays, afin d'inciter à substituer progressivement, aux « grandes cultures » exportatrices trop peu rentables, des recentrages rendus attractifs sur les variétés traditionnelles locales qui rencontrent une audience auprès de consommateurs désireux de diversification et d'authenticité. En découle une gamme de connexions à établir entre artisanats en produits de terroir, industries agroalimentaires, autres agro-industries, et exploitants pluriactifs.

Une des extensions : Cette osmose relance l'agroforesterie dans les pays euro-méditerranéens et élargit l'agriculture aux chantiers du bâtiment, du textile, des cosmétiques, outre que des programmes partagés génèrent un brassage culturel communautaire faisant progresser la gouvernance.

Considérant le double « dumping », écologique et social, qui discrédite mondialement l'agriculture intensive, ne trouvant plus désormais sa légitimation dans une alimentation fournie à bon marché, puisque ce système engendre misères et famines paysannes dans les PED et accroît la pauvreté dans les pays industrialisés ; considérant donc que la souveraineté alimentaire à instituer et restituer partout sur la planète a priorité sur la prétention de nourrir neuf milliards grâce aux biotechnologies ; considérant par là-même que des viabilisations de marchés régionaux sont indispensables à garantir la maîtrise des pays sur leur nourriture ; considérant enfin que le schéma d'échanges internes à des zones régionales capables de recréer des richesses actuellement sous-exploitées, rend analogues les situations des PED et des espaces européens victimes également d'une intensification exclusive de leur agriculture aux dépens de leurs ressources novatrices :

Préconisation N° 3, d'un co-développement avec les PED à inclure dans les deux objectifs précédents : invite à revoir la stagnation des APE avec les ACP, et l'échec des négociations du cycle de Doha, afin de conclure un « Pacte de confiance » avec la totalité des PED, organisant des co-développements dans la PAC sur des filières agricoles relevant du marché intérieur européen redéployé. Cela englobe les protéagineux, des céréales « tropicales » telles que le manioc, le millet, le sorgho, et toutes espèces issues des traditions et patrimoines, détentrices de vertus nutritionnelles. La finalité de cette inclusion fait valoir, au plan mondial, le climat, l'épuisement des sols, les pertes en biodiversité inappréciables dans leurs conséquences, les aggravations de pollutions chimiques non estimées dans leurs impacts pathogènes. Tous ces dommages se cumulent avec des fractures sociales rendant insupportables les écarts entre pays, et imposent de choisir l'agriculture alignée sur les principes d'un développement durable. Ainsi, ce cadre stratégique place l'UE en position de leader mondial pour une sortie « par le haut » de crises économiques dont nul ne peut prévoir l'issue.

Une des extensions : Instituer un « Pacte de confiance » avec tous les PED, qui les inclue dans une seconde PAC, se répercute sur la redéfinition des attributions de l'OMC : car le seul secteur commercial n'a pas à se prévaloir de dicter des normes interférant sur le développement des Etats. La responsabilité des gouvernants politiques, comme celle des acteurs sociaux et citoyens associés aux décisions, est engagée et engage le devenir de la paix sociale et mondiale : sans assainir les règles commerciales et leur ré-ancrage sur une éthique de confiance et de relationnel respectueux de la qualité de travail, la propagation des trafics risque de s'amplifier.

Considérant à la fois les exigences des consommateurs-citoyens voulant être mieux informés sur leurs achats, et des circuits de distribution qui introduisent une opacité propice aux tricheries, donc appelant à instaurer la transparence et la traçabilité maximales ; considérant par ailleurs que les logiques de profits poussent à refuser l'institution de tels règlements, de même que la Responsabilité sociale des entreprises est écartée sous leur pression ; considérant, plus généralement, que l'organisation de l'économie a adopté des voies souterraines, échappant aux citoyens et disqualifiant donc la possibilité de maintenir des collectivités démocratiques, comme le montrent les accaparements de « biens communs » et les problèmes insolubles entretenus avec les OGM, les agrocarburants, les surveillances non assumées sur les pesticides et les perpétuations de pratiques alimentaires nocives :

Préconisation N°4, d'un large dialogue social à instituer en continu : réclame de constituer des moyens pour que la préparation de la réforme de la PAC pour 2013 ne s'enlise pas dans des tractations « pied à pied » qui ne laissent d'espaces qu'aux groupes d'influence, écartant ainsi des discussions les points les plus fondamentaux. Un cadre de dialogue social le plus large possible est donc à mettre sur pied, en mobilisant des outils comme les Conférences de citoyens, la Commission nationale du débat public, mais en sachant aussi que les fonctionnements de ces instances sont trop étroits pour refléter la densité de participations à faire converger. Il s'ensuit qu'associer ceux qui financent l'agriculture, contribuables et consommateurs, au devenir de ce secteur déterminant pour l'économie, est à poser en atelier permanent à inscrire dans les activités prises en charge par la future PAC. Cette mesure rend évolutives les contributions que les acteurs sociaux et civils, les administrations, les élus locaux, les chercheurs, ont à fournir. Par conséquent, l'ensemble des défis, des chantiers, des problèmes, des enjeux, est à rendre accessible à des contre-expertises ouvrant à l'accès à tous les documents justificatifs aux assertions : des codécisions auraient à voir le jour collégalement dans ce cadre, sur les brevets, les semences, les labellisations et certifications, l'éradication d'affichages trompeurs, les saisonniers et l'emploi des migrants, les Offices à réinvestir pour travailler les relances des filières, les réseaux d'initiatives et de structures novatrices...

Une des extensions : Un dialogue social signifie rendre à la micro-économie la place primordiale qui lui revient, avec des TPE et des PME, réinstallées dans leurs apports créatifs, de même que l'économie sociale et solidaire a l'occasion d'exister lisiblement et visiblement. Ces chantiers portent les chances de transitions en emplois : sans ces concours pluriels qui approfondissent l'art d'optimiser l'efficacité avec peu de moyens, des richesses mal ou non évaluées restent dormantes. Ainsi, les actions modestes et ingénieuses portent avec elles le changement de regard sur le travail, qui n'est plus une charge financière.

Considérant d'abord que les difficultés grandissantes à maintenir une « croissance » qui se révèle de moins en moins généralisable et creusent les inégalités entre pays et entre revenus, mais que les récessions ont suscité des réponses solidaires innovantes non encore observées dans leur ampleur ni estimées dans leur portée ; considérant ensuite que les reculs corrélatifs des pouvoirs publics dans les démocraties et de l'autorité des dispositifs légaux, ont conféré aux pouvoirs économiques, principalement commerciaux et financiers, un poids qui met au second plan les projets, principes et valeurs d'ordre politique, nationalement et internationalement :

Préconisation N°5, de réformes juridiques à adopter : conclut que les avancées vers une agriculture durable et solidaire à faire prendre en charge par une seconde PAC, se rendent faisables par une série de sept réformes juridiques, faisant coexister les sociétés de capitaux lucratives avec des entreprises à vocation sociale et solidaire ensemençant les territoires.

Ainsi, une reconnaissance de l'utilité sociale est à attacher à une forme d'entreprises solidaires, en inscrivant légalement l'acte d'entreprendre comme distinct des buts lucratifs, par la détermination d'un marchand entrant dans des financements hybrides. Ce cas réclame de re-clarifier l'exercice de la concurrence, y incluant des modulations ajustables à des publics aux statuts économiques hétérogènes. Dans cette mise à jour légale du droit à la création économique démarquant lucratif, social et solidaire, une formalisation de l'entreprise sociale européenne est à acter. Ces trois chantiers qui pluralisent l'entreprise, la concurrence et le marchand, s'accompagnent de quatre dossiers positionnant l'agriculture pluriactive en moteur

de revitalisations territoriales : intervenir sur les jurys d'appels d'offre pour y faire pénétrer une culture de l'innovation qui accueille largement les projets atypiques ; pluraliser les certifications en fonction des techniques utilisées, les artisanats traditionnels ayant à tirer argument d'archives témoignant de leur fiabilité ; redélimiter le droit à breveter, en retirant les acquis patrimoniaux, possessions inaliénables des collectivités qui les ont suscités ; harmoniser chaque programme européen avec les autres, ce qui oblige à reformuler les autorisations pour l'introduction de biotechnologies à risques.

Une des extensions : Des veilles rigoureuses sont à assurer sur les exactions à dépister, sur des contrats abusifs, sur une séparation stricte entre informer et démarcher par marketing. Une instance serait donc à constituer sur cette mission, instrument inédit de clarification éthique et déontologique, transversale aux corps constitués. Dissipant les confusions répandues entre pouvoirs publics et organismes privés chargés de gestions relevant de l'Etat, elle se charge de communications exposant des dossiers, ce qui la distingue des organes à portée judiciaire et institutionnelle déjà formés. Déjouant le double langage, elle concourt à restaurer la confiance ruinée par les tromperies multiformes, désespérant des salariés, décourageant les citoyens et exaspérant les consommateurs.

Considérant la montée de préoccupations écologiques demandant de réfléchir à de nouveaux modes de production n'épuisant pas les ressources minérales et biologiques, et considérant qu'un large espace est à ouvrir à des enseignements et à des formations capables d'améliorer l'état présent des connaissances encore trop balbutiant ; considérant donc que si le modèle d'agriculture que sert la PAC actuelle, ne parvient pas à endiguer les disparitions d'exploitations et d'emplois, cette impuissance est en partie due aux carences en jalons avançant vers un développement durable en terme de chantiers économiques, comme le montre la stagnation enregistrée pour la Directive Reach :

Préconisation N° 6, de formations et d'emplois : estime opportun de renforcer un passage à des « transitions professionnelles de seconde génération », réduisant le chômage massif par une agriculture pluriactive stimulant d'autres secteurs. Soutenir efficacement des exploitations agricoles d'envergure modeste a vocation de renforcer les prospections sur des secteurs prometteurs relevant d'une économie « verte » articulées à l'agriculture, à l'exception d'agrocarburants sans rentabilité écologique. Les hiatus sont donc à combler entre une agriculture de transversalités et des filières à faire émerger, entre autres dans l'agroalimentaire à renouveler, le bâtiment économe, la confection textile non synthétique, les cosmétiques bios. Autant que des stratégies industrielles ambitieuses qui, laissées seules, disloquent un tissu antérieur, les dynamiques à travailler regardent des patrimoines à revisiter, des d'artisanats à transférer à plus grande échelle, des enseignements à reprogrammer, associés aux réseaux d'éducation populaire écologiquement pionnières. C'est le propre d'une PAC vouée aux initiatives locales, que de propager les travaux servant l'agroforesterie, les plantes médicinales, et toutes démarches et espèces à emprunter à d'autres cultures. Epidémiologie, taxinomie pour répertorier les espèces mal identifiées, géologie et podologie, forment donc des vecteurs indispensables aux réservoirs de ressources à promouvoir. La multiplicité de filières modestes leur assure une fertilité économique et en emplois : alors que les technologies sur des matériaux, les plus « intelligents » soient-ils, relancent des produits mais sans alimenter le stock de métiers, les petites filières ne se pérennisent que par des échanges entre elles, détenant la propriété de « faire tissu ». L'agro-tourisme requiert d'autres formations que la simple habileté au marketing et au relationnel, car les agro-guides, les

éducateurs sportifs, ont à exhumer des pans de l'ingéniosité passée, etc.. Pensons aux domaines viticoles exposant leur tonnellerie, aux Parcs naturels revalorisant les tressages, etc.

Une des extensions : la PAC doit prévoir des communications artistiques chargées de populariser les coopérations innovantes entre l'agriculture et d'autres secteurs, au-delà de bonnes pratiques : graphistes en BD, animateurs de radio locale, auteurs de films de fiction et romanciers ont à être recrutés par des Pays qui se valorisent, les filières agricoles étant aussi à transcrire en histoires.

Considérant que la stratégie de Lisbonne manifeste une incompréhension des fondamentaux sur l'innovation, qu'elle confond avec des inventions technologiques, finalisées par leurs transferts à grande échelle prenant place dans les compétitions mondiales mais sans prendre garde aux retombées sur le local et les régions ; considérant conjointement que les allusions au « développement durable » ponctuant les documents de l'UE se bornent à des généralités tronquées, omettant quatre des sept axes constitutifs par lesquels le PNUD le qualifie, et que privé de racines culturelles, de lien sociétal, de gouvernance participative, il n'est pas étonnant alors que ce pseudo-développement, où le social est par ailleurs nié bien que formellement mentionné, soit inefficace économiquement :

Préconisation N° 7, d'une économie de la connaissance à appliquer : appelle à faire appliquer tous les principes de durabilité à un projet de seconde PAC. Stimuler mutuellement l'agriculture et l'animation locale, en accord avec un financement qui coordonne les programmes européens, applique une « économie de la connaissance » attentive à la pluralité des sciences et des techniques. Aiguiller des recherches vers une relance de patrimoines encore présents, remédie aux « ajustements structurels », qui plaquent aveuglément sur des cultures traditionnelles des normes valant pour des contextes suréquipés, divorce qui étouffe des richesses en attente de relais, sans démarrer pour autant des productions modernisées performantes. Ces objectifs figurent dans le rapport IAASTD, expertise collective que les autorités européennes passent sous silence, et qui est donc à faire connaître massivement.

Une des extensions : Une économie basée sur toutes les connaissances fait accéder à un développement planétaire où le monopole libéral laisse toute sa place à un mode d'agriculture diversifié qui n'est plus reléguée au rôle de fournir leurs matières aux industries. Intégrer la production aux autres secteurs fait abandonner le désir obsessionnel de « croissance » et son appétit démesuré en gains qui faussent les prix, en contradiction avec la doctrine libérale : les coopérations génèrent une solidarité commerciale au niveau mondial.

Tout l'avenir est impliqué dans la reconnaissance des micro-initiatives, partagées par un commerce équitable international. Là se joue la régulation internationale, par des collectivités qui équilibrent leurs composantes. La condition permettant d'y parvenir a fait l'objet de notre étude : amener au jour des gisements d'activités, pour les accompagner spécifiquement, car les agricultures réelles, l'une ancestrale et l'autre née vers 1950, ont à fonctionner enfin organiquement, en s'inspirant mutuellement.

POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DES ETUDES
REALISEES PAR → [CHEMINEMENTS SOLIDAIRES](http://www.cheminements-solidaires.com/cheminements-solidaires/)

[http://www.cheminements-
solidaires.com/cheminements-solidaires/](http://www.cheminements-solidaires.com/cheminements-solidaires/)

ET POUR SUIVRE SON ACTUALITE
ET CELLES DES → [CHEMINEURS-DEIBOLT](http://www.cheminements-solidaires.com/accueil/)

<http://www.cheminements-solidaires.com/accueil/>